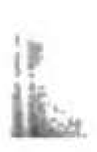

32101 073598573







DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
à Saint-Germain-en-Laye.



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Robert Gloutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME SEIZIÈME. — Charles Monnard.



PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
6, place de l'Oratoire-du-Louvre.

GENÈVE,
JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE,
Au Haut de la Cité.

1847

AVIS.

L'histoire de la Révolution helvétique ne devait former qu'un volume, elle en formera deux. Le second s'imprime actuellement et suivra de près celui-ci. Les éditeurs ont simplement consenti à cette augmentation, dont l'auteur assume la principale responsabilité. Deux raisons le justifieront sans doute : la richesse et la portée des sources inexplorées où il a puisé, et la gravité d'une période dans laquelle se résument les pressentimens, les désirs, les malaises, les efforts, les querelles, les tentatives de la période précédente et qui contient les germes d'un long avenir.

Le dix-huitième volume clora irrévocablement cette longue histoire.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE QUINZIÈME.

LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE.

SECTION PREMIÈRE.

MOUVEMENT ASCENDANT.

CHAPITRE Ier.

DÉBUT DE LA RÉVOLUTION.

Influence de la révolution française; traité de Campo-Formio; le 18 fructidor. Premier mouvement révolutionnaire dans le Canton de Bâle. — Révolution du Pays-de-Vaud; Ménard; de Weiss; Comité central du Pays-de-Vaud; Assemblée représentative provisoire. Entrée de l'armée française. Constitution helvétique d'Ochs, acceptée par le Pays-de-Vaud. — Révolution de Berne; représentans du peuple adjoints au Grand-Conseil; révision de la constitution; négociations avec Brune. — Révolutions ou réformes à Fribourg, Lucerne, Soleure, Schaffhouse, Zurich, Schwyz, en Thurgovie, dans le Rheinthal et le Valais. — Guerre de la France contre Berne, Soleure et Fribourg. Brune et Schauenbourg. Héroïsme bernois. L'avoyer de Steiguer; le gé-

néral d'Erlach. Neueneck; Grauholz; prise de Berne; combats dans les Ormonts. — Spoliations. — République rhodanique. — La constitution unitaire acceptée par la plupart des Cantons; opposition dans les Cantons primitifs, l'Obwalden excepté. — Les représentans helvétiques réunis dans Arau; proclamation de la République une et indivisible.

[1798, janvier — 12 avril.]

La France! son nom se présente le premier comme le dernier à l'historien qui va raconter la révolution helvétique. L'ascendant que cette puissance, encore monarchique, exerça pendant trois siècles sur les destinées de la Suisse, ne fut heureux qu'une fois, sous Louis XVI, quinze ans avant que la tête de ce prince tombât sur l'échafaud. La révolution française, ardente à propager ses principes et à s'assimiler la politique et l'organisation des États voisins, fit subir aux peuplades alpestres une influence bien autrement active, désastreuse dans ses effets immédiats, pour les conduire à travers des ruines vers une réforme sociale. L'Helvétie, nourrice du républicanisme, se vit contrainte d'apprendre, sous des maîtres étrangers, une liberté nouvelle, souvent aspergée de sang, mais intelligente et agrandie par l'alliance de l'égalité. La liberté réelle et son imitation factice se rencontraient dans les mouvemens révolutionnaires dont nous avons suivi, pendant les dix dernières années, les symptômes précurseurs [1]. Les gouvernans de la Suisse avaient méconnu le premier droit de la nature humaine; mâis les plus chaleureux des gouvernés, impatiens d'échapper au joug, méconnurent à leur tour que la liberté

[1] Notre t. XV, chap. 8.

d'un peuple est fille de ce peuple, et que l'arbre qui lui sert de symbole n'a de consistance que lorsque ses racines ont poussé dans le sol. Aveuglés par leur enthousiasme pour le républicanisme de « la grande nation, » ils ne virent pas que leur république d'emprunt servait d'instrument au gouvernement français, pour l'exécution de plans intéressés. La révolution conquérante de la France conçut ces plans, et commença de les réaliser peu de temps après son origine. Nous avons vu, dès 1792, le général Custine, pour couvrir le Haut-Rhin, s'emparer des défilés de Porentruy, sur le territoire d'un allié de la Confédération, et porter avec ses armes les principes nouveaux sur la frontière suisse[1]. L'ordre donné, la même année, à Montesquiou d'assiéger Genève, se combinait avec le projet d'attaquer les Cantons, en marchant sur Berne par le Pays-de-Vaud. A la mort de Louis XVI, on reprit à Paris l'idée d'envahir la Suisse, et l'on s'y prépara secrètement. Clavière et quelques Vaudois émigrés fournirent un plan d'après lequel on y serait entré sur trois points, Bâle, Genève et Versoix. Le respect de la neutralité l'emporta pour l'heure, dans l'intérêt de la France, dont la situation était critique. Mais quatre années de victoires forcèrent les puissances européennes à reconnaître la République française, et la plus redoutable de toutes, l'Autriche, venait de signer, le18 octobre 1797, la paix définitive de Campo-Formio.

Il ne suffit pas à la France de voir son territoire

[1] Notre t. XV, 447-452. La France enleva à la Suisse, sur sa frontière nord-est, dans l'évêché de Bâle, et par la séparation de Mulhouse, 16 milles carrés de pays et de 20 à 30,000 habitants, et sur la frontière sud-est, en incorporant à la République Cisalpine la Valteline, Chiavenne et Bormio, 60 mille carrés de territoire et une population de 100,000 âmes.



agrandi d'un sixième, borné à l'Orient par les Alpes et le Rhin, et de faire flotter son étendard depuis le Mont-Blanc jusqu'à l'embouchure de l'Escaut; elle voulut, contre la coalition hostile à son principe, s'entourer d'un rempart républicain; les Républiques batave, cisalpine, ligurienne, formées à la guise et sur le patron de leur mère, présentaient une ceinture interrompue par la Suisse. Celle-ci, avec la République romaine, compléta bientôt la ligne extérieure de défense. Bonaparte n'accorda point de garantie à la Suisse par le traité de Campo-Formio; il s'aplanit alors déjà le chemin des Alpes par des négociations. Son génie avait marqué l'Helvétie comme une citadelle et une station militaire sur la carte de ses conquêtes. D'ailleurs, la première coalition dissoute, le Directoire ne pouvait, sans péril, licencier son armée. Pour lui trouver de l'emploi, il fut poussé, par sa position, à l'invasion de la Suisse et à l'expédition d'Égypte [1]. Le trésor de Berne devait fournir l'argent pour conquérir l'antique pays des Pyramides; longtemps après, on voyait circuler sur les bords du Nil des monnaies à l'empreinte de l'ours [2].

[1] *Mignet, Hist. de la Révol. fr.* ch. 13.

[2] *Meyer de Knonau*, II, 552. M. *Thiers* (*Hist. de la Révol. fr.* t. X) nie que la France n'ait fait la guerre à la Suisse que pour s'emparer du trésor de Berne et le consacrer à l'expédition d'Égypte; M. *Mignet* (chap. 13) énumère aussi des motifs plus déterminans « que la tentation de prendre le *petit trésor* de Berne. » Nous venons de dire que la France avait des vues plus hautes et plus étendues; mais le trésor de Berne occupait une place déterminée dans son plan. L'expédition d'Égypte, comme le fait remarquer M. le baron *Jomini* (*Hist. des guerres de la Révol.* X, 292), décidée depuis deux mois, était entravée par l'extrême pénurie des finances. La grande République ne dédaigna pas un détail d'une vingtaine de millions au moins, et non pas de huit, comme le pense M. Thiers. Nous appuyons ce chiffre, ci-dessous, p. 74, note 1, par des documens officiels français. M. de Jomini, attaché peu après l'invasion de la Suisse au

Les considérations militaires pour révolutionner la Suisse n'étaient qu'un moyen subordonné au motif politique. La guerre, dont les Alpes centrales allaient devenir un des théâtres, se faisait entre la vieille et la jeune Europe, et son issue devait aboutir à un nouveau système d'équilibre : d'un côté la liberté et la représentation nationale, de l'autre l'absorption de la nation dans la monarchie. De là, pour la France, la nécessité d'affermir les principes de sa révolution en reculant ses frontières et celles de la royauté[1]. La plus ancienne patrie du républicanisme, avec ses vieilles institutions et ses vieux attachemens, n'offrait pas les garanties voulues; il importait que l'unitarisme substitué à la fédération la rapprochât de la république modèle et la soumît à son influence[2]. Il ne fallait plus que des prétextes, et ils ne manquent jamais à la force : les faux assignats, les émigrés, les marchandises anglaises, la persécution des partisans de la liberté fournirent des raisons qu'on exploita pendant une suite d'années[3]. L'opinion ainsi préparée, le moindre incident pouvait motiver l'envahissement d'une terre si longtemps convoitée.

La révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) avait livré le sort de la Suisse à l'influence du directeur Reubell, dont le nom de Berne allumait la haine

ministère de la guerre helvétique, évalue le trésor de Berne à 30 ou 40 millions.

[1] *Posselt's Europæische Annalen*, Jahrg. 1798, IIe Stück, S. 142-147.

[2] Voir l'entretien d'Ochs avec Bonaparte et Reubell et sa présentation au Directoire dans *Ochs, Gesch. Basel's*, VIII, 252-259.

[3] Notre t. XV, chap. 8 *passim*, et *Exposé historique des faits concernant la neutralité de la Suisse envers la France*. On trouve dans cet écrit la réfutation des raisons alléguées.



vindicative[1] et la cupidité[2]. Le Directoire allait bientôt mettre en œuvre un instrument commode; pour l'heure présente, l'intrigue, les émissaires et l'ascendant des idées françaises lui suffisaient. La plus grande partie du peuple Suisse sympathisait d'abord fort peu avec la révolution de France, qui blessa plus d'une fois le sentiment national[3]; peu à peu les principes de la liberté constitutionnelle se firent jour, non-seulement sur les bords du lac de Zurich et dans le Pays-de-Vaud, mais dans la campagne en général. Le peuple ne se contentait plus de droits civils hérités du moyen âge; il réclamait des droits politiques. Les gouvernemens ne se montraient disposés à concéder que le moins possible, et à la dernière extrémité[4].

Mengaud, qui résidait à Bâle depuis la fin de septembre[5], fut introduit auprès de la Confédération comme chargé d'affaires, par une lettre de Talleyrand, plus mielleuse que les ordres du Directoire à son envoyé. « Il est temps, lui écrivit cette autorité à propos des mesures sévères de Neuchâtel contre des patriotes, il est temps que la tyrannie oligarchique cesse, particulièrement chez un Etat voisin de la France, qui est

[1] Avocat, il avait perdu un procès devant le Conseil souverain de Berne. *De Rovéréa, Mém.* t. II, chap. 2; notre t. XV, 628.

[2] « La passion particulière d'un des membres du Directoire et le désir de faire vivre aux dépens du pays étranger des armées dont on redoutait le repos et la communication avec les citoyens, firent résoudre l'invasion d'une terre hospitalière, le dernier asile des mœurs antiques, le séjour favori de la liberté, et livrèrent à toutes les horreurs de la guerre un peuple dont la franchise, la bravoure et la loyauté avaient été justement célébrées dans tous les temps. » *Matthieu Dumas, Précis des événemens militaires*, I, 427.

[3] *Posselt's Annal.* 1798, II, 139, 140.

[4] *Ibid.* 183-186.

[5] Notre t. XV, 628.

lié avec elle par tous les rapports commerciaux [1]. » Les gouvernemens des Cantons prohibent-ils les journaux républicains, le Directoire ordonne à Mengaud, tout comme à Mangourit, son résident au Valais, de promptes mesures pour faire circuler avec profusion dans toute la Suisse les journaux défendus [2]. Mengaud, par lui-même et par ses agens, sema dès son entrée en Suisse la défiance et la division dans les Cantons de Bâle, de Zurich, de Berne, de Schaffhouse, dans le Pays-de-Vaud et dans l'Argovie; il soulevait le peuple et les milices contre les gouvernans. A ceux-ci, contrefaisant la franchise, il parlait confidentiellement du mauvais vouloir de quelques-uns des Directeurs, et de son désir d'interposer sa bienveillance entre eux et la Suisse. Il leur disait à l'oreille les missions pénibles dont il était chargé et qu'il prenait sur lui de ne pas remplir [3]. Dès le commencement de janvier, Mengaud dirigea contre Berne des chicanes diplomatiques [4]. Sans attendre les ordres du Directoire, dont il connaissait les vues, il réclama la liberté de citoyens jetés en prison pour leur attachement à la France; il ne pouvait, écrivit-il à Berne, tolérer une conduite si injurieuse au gouvernement français [5]. Le 11 il avertit la Diète réunie dans Arau que, si des troupes autrichiennes envahissaient les Grisons, comme le bruit en courait, la France ferait entrer les siennes sur un autre point. A mesure qu'il avançait dans sa mission de duplicité,

[1] *Lettre* du 12 nivôse an VI (1er janvier 1798).

[2] *Lettre* du 13 nivôse.

[3] *Hottinger, Vorlesungen über die Gesch. d. Untergangs d. Schweiz. Eidgenossenschaft*, 311.

[4] *Berner Missiven Buch*, 5 Januar 1798.

[5] *Mengaud à Berne*, 13 nivôse; *Berner Missiven Buch*, 5 Januar 1798.

d'accusations et de prétextes pour préparer l'occupation de la Suisse, les formes d'abord respectueuses de sa correspondance firent place à un langage plus incisif; au moment de la clôture de la Diète, il lui notifia d'un ton impérieux la ferme résolution du Directoire de ne pas tolérer les persécutions contre les patriotes [1]. Il écrivit à des gouvernemens de Cantons avec une ironie plus insultante encore que la hauteur [2]. Sans encourager ce langage, le ministère des Relations extérieures lui recommandait de ne pas se laisser imposer par le ton qui régnait dans les réponses de certains Cantons à ses déclarations officielles, mais de multiplier, par tous les moyens, les partisans des principes français et de soutenir les espérances des patriotes qui se rassemblaient pour améliorer leur constitution. « Lorsqu'une fois ils auront obtenu la liberté absolue de parler et d'écrire sur leurs droits politiques, ils ne trouveront plus d'obstacles à une paisible et prompte régénération..... Où est la majorité des sentimens particuliers sur un changement politique, là est la force et le droit [3]. »

« Si Berne, dit un historien à vues profondes, avait été assez magnanime pour émanciper le Pays-de-Vaud,

[1] *Lettre à la Diète*, du 1er février.

[2] *Lettre à Zurich*, même date.

[3] *Talleyrand à Mengaud*, 6 pluviôse an VI. Le ministre qui parlait ce langage avait reçu des avertissemens contraires; on lui dit dans un *Mémoire contre le projet de révolutionner la Suisse :* « Des étrangers qui parcourent la Suisse et l'observent superficiellement peuvent seuls croire que la majorité penche pour la révolution. Le peuple est heureux. L'ambition, le dérangement de fortune, etc., visent à un changement. Celui-ci rencontrera une résistance proportionnée au nombre de ceux qui sont contens de leur sort. On se laissera plutôt écraser que de souffrir une intervention étrangère. »

et Zurich assez sage pour accorder à temps une amnistie et consentir à une constitution libérale; si l'on avait écouté les vœux légitimes des bailliages communs et recherché leur affection; en un mot, si les chefs du pays s'étaient inspirés d'une foi généreuse dans leur peuple non séduit encore, au lieu de se confier dans les artifices d'une diplomatie méticuleuse, ils auraient commandé le respect au héros du siècle, ôté tout prétexte à la perfidie du Directoire, et sauvé la Confédération dans son existence consacrée par cinq siècles [1]. » — « L'aveu de la nécessité d'une révolution, disait à Talleyrand le secrétaire de la légation française, énoncé par des personnes que des opinions absolument contraires avaient distinguées jusqu'à ce jour, ne peut être une demande particulière dictée par un enthousiasme né en un moment; c'est à coup sûr le fruit de longues méditations et de calculs bien réfléchis d'un grand nombre d'hommes prudens, qui définitivement ne voient pas de meilleur parti à prendre que d'aller au-devant de l'orage pour en adoucir les effets [2]. »

Déjà cependant, à l'ombre du drapeau tricolore, déployé par Mengaud, l'esprit de la révolution française se faisait jour dans quelques Cantons.

La première proposition formelle de reconnaitre, dans une des républiques de la Suisse, l'égalité de droit entre les sujets et les autres citoyens, suggérée par le grand tribun Pierre Ochs, remplit de trouble le Grand-Conseil de *Bâle* (18 décembre 1797). Mais les idées nées

[1] *Hottinger*, 310.

[2] *Lettre de Bignon*, 22 nivôse.



de la révolution française firent rapidement leur chemin, grâce à l'espoir de jouir, sous la protection de la France, d'une paix favorable à l'industrie et à la propriété [1]. Le 8 janvier, une cinquantaine de citoyens d'Aristorf se rendirent au château de Farnsbourg, et demandèrent au baillif épouvanté d'anciens documens constatant leurs droits. Ils ne trouvèrent rien. Le même jour, des citoyens de Liestal s'engagèrent par serment, et engagèrent d'autres localités de la campagne bâloise à recouvrer les droits naturels de l'homme et des peuples. Liestal, petite ville connue par son empressement à célébrer le passage du général Bonaparte, qui la nomma « Liestal la joyeuse, » toujours prête à prendre l'initiative des révolutions, se glorifia d'avoir planté le premier arbre de liberté qu'on ait vu en Suisse (17 déc.). Un ministre de la religion l'inaugura. Les habitans exhumèrent le premier avoyer de Bâle qui fut établi en leur ville, et brisèrent une espèce de statue de cet avoyer. Ils s'emparèrent du château de Wallenbourg, et chacun, en abattant une pierre de cette bastille baillivale, comme ils l'appelaient, croyait détruire le régime des abus [2]. Assemblées populaires, délégations des conseils, société patriotique, discours, brochures, châteaux brûlés comme feu de joie en l'honneur de la liberté [3], aboutirent à un changement de constitution et à l'égalité de droits entre toutes les parties du Canton. Les anciens Conseils siégèrent pour la dernière fois le 5 février. Une Assemblée nationale de soixante membres prit les rênes du gouvernement. Les délégués de la

[1] *Hottinger*, 323.

[2] *Bignon à Talleyrand*, 24 et 28 nivôse ; *Hottinger*, 332.

[3] Leurs habitans, prévenus amicalement, purent en sortir auparavant avec leur mobilier.

campagne consentirent qu'elle se composât d'un tiers de citadins élus par la ville, d'un tiers de campagnards élus par la campagne, laquelle élirait aussi le troisième tiers, mais parmi les bourgeois de la ville de Bâle. Le 7 février, au milieu d'une place publique où tous les citoyens étaient rassemblés, les soixante membres de la Convention nationale, les mains levées vers le ciel, répétèrent la formule du serment que le président prononça. Le peuple ensuite jura de la même manière obéissance aux lois conservatrices de la souveraineté. « Ce mélange de voix confuses, écrivit Mengaud, où se distinguait pourtant l'accent de la sincérité, un recueillement religieux qui régnait dans l'assemblée, tout concourait à rendre ce tableau imposant et majestueux. L'esprit des assistans se reportait à l'origine des sociétés ; il semblait voir une peuplade, réunie pour la première fois, former un premier contrat et s'engager à son observation conjointement avec des magistrats de son choix [1]. » C'est ainsi que des sermens sanctionnèrent cette révolution totale, mais pacifique, opérée sans intervention étrangère, avec le concours prévoyant du gouvernement [2].

La révolution la plus complète et la plus bruyante s'accomplit dans le *Pays-de-Vaud*. L'irrésolution, la faiblesse et les demi-mesures du gouvernement bernois la secondèrent [3]; la proximité d'une armée française

[1] *Mengaud au min.* 20 pluviôse an VI.

[2] *Posselt's Annal.* 1798, II. 186-188, 195, 196, 271, 272; *Hottinger*, 323-334.

[3] *De Rovéréa, Mém.* l. II, ch. 2. *Jos. Planta* dans *The History of the Helvetic Confederacy*, 2e édit., vol. III, 335, dit fort bien : « The Canton

de 15,000 hommes que le général Ménard commandait dans le pays de Gex la facilita. La peur des baillifs acheva ce que la timidité de la Commission du gouvernement[1] avait commencé; l'incurie de celui de Vevey laissa la garde civique qui s'était formée dans cette ville, comme dans d'autres aussi, s'emparer du château de Chillon[2]. Berne, au lieu de concentrer ses forces et d'agir avec ensemble, délibéra mollement, lentement[3], et résolut d'abandonner au Pays-de-Vaud le soin de sa propre défense; mais elle nomma commandant des troupes vaudoises le colonel de Weiss, baillif de Lucens, muni de grands pouvoirs[4]. Esprit original, écrivain spirituel, qu'égarait la vanité et que l'amour de la popularité rendait mobile et inconséquent, plus occupé de sa renommée que de la patrie, il laissa son épée dans le fourreau, prit la plume et rédigea, non un plan de campagne, mais des brochures[5] et des proclamations. Incapable de la générosité de vues et de la constance de volonté dont l'union naît d'un caractère moral, il ne comprit ni sa mission ni l'honneur de la Suisse. Malgré les ordres réitérés de son gouvernement de

of Berne..... harassed by some of its own members, and divided in its councils, pursued measures which were alternately feeble and audacious, often contradictory, and at all times undecided. »

[1] La haute Commission romande, voir notre t. XV, 523-529.

[2] *De Bovéréa*, l. c.

[3] *Geheimes Manual der Gross- u. Klein Ræthe*, 20, 25, 26, 27 Januar 1798. Ce *Protocole secret* pour toutes les affaires politiques fut tenu par décision du Deux-Cents, du 8 janvier 1798, vu la gravité des circonstances et des objets à traiter; personne ne devait le consulter que les membres du gouvernement; il va du 14 décembre 1797 au 4 mars 1798.

[4] Ses pouvoirs dans *Geh. Man.* S. 44-46.

[5] Surtout *Réveillez-vous, Suisses, le danger approche*, mélange de vrai et de faux, d'élévation et de burlesque.



disposer de toutes les troupes vaudoises qu'il voudrait, et de faire avancer des troupes allemandes vers la frontière du Pays-de-Vaud, avec la recommandation toutefois de trouver aussi peu de coupables que possible[1]; malgré les prières et les sommations des officiers rassemblés autour de lui, il n'appela pas sous les armes les trente bataillons qui peu de jours auparavant avaient prêté serment de fidélité, ces laboureurs soldats, tous armés spontanément, tous prêts à combattre et à mourir pour éloigner du territoire de la patrie une armée étrangère moins nombreuse et animée par un motif moins puissant. De Weiss perdit à corriger les épreuves d'une brochure[2] huit jours équivalant alors à des années. Il ne fut point traître, comme l'en accusèrent les deux partis, mais au-dessous de la situation[3]. Ses publications achevées, il tenta des demi-mesures, et se vit obligé d'écrire à Berne que le nom du gouvernement n'exerçait plus d'empire dans le Pays-de-Vaud. La Diète suisse était encore assemblée. Le lendemain du jour où elle solennisa le dernier serment (25 janvier), après avoir entendu de chaleureux discours sur la défense de la patrie et sur la levée d'un double contingent, elle apprit le soulèvement du Pays-de-Vaud et entendit le cri de détresse de Berne. Aussitôt l'enthousiasme guerrier se calma. On écrivit : on écrivit à Talleyrand, on écrivit à Ménard, on écrivit à Mengaud, qui prétendit n'avoir pas reçu la nouvelle officielle de cet événement[4].

[1] *Geh. Man.* 17, 19, 22 Jenner.

[2] *Réveillez-vous, Suisses.*

[3] *De Rovéréa*, l. II, ch. 2 ; *Mutach* (16 janvier) *Revolutions geschichte v. Bern*, I, 55-58 ; *Planta, History*, 337 note.

[4] *Posselt's Annalen*, 1808, II, 16-32, où l'on trouve toute la correspondance,



Cependant le Directoire français arrêta que Mengaud déclarerait au gouvernement de Berne que chacun de ses membres était responsable des vexations commises par eux, et de celles qu'ils pourraient encore commettre envers tout habitant du Pays-de-Vaud[1]. Il ne fut plus question d'une levée générale : on estima que les moyens de défense étaient du ressort de chaque Canton. Deux représentans fédéraux, arrivés à Lausanne, n'étaient, comme souvent les représentans de la Confédération, autorisés qu'à parler[2]. Le bonnet de la liberté, fixé pendant la nuit à une corniche de leur hôtel, et le chant de couplets républicains préludèrent aux manifestations révolutionnaires[3]. Quelques jours encore se passent, et personne n'obéit plus. Représentans et Commission retournent à Berne, en recommandant, comme seul expédient possible, la convocation des États. De Weiss demande sa démission, déclinant la responsabilité du sang qui pourrait couler.

Tandis que les armées françaises s'approchaient des rives du Léman par Genève et la Savoie, un *Comité de Réunion* se forma dans Lausanne, comme centre d'action et de forces auquel se rattachèrent tous les fils de la révolution[4]. Des clubs semblables se formèrent

[1] *Le Dir. exéc. à Mengaud*, 6 pluviôse an VI.

[2] Jean Conrad Wyss, grand tribun et membre du Conseil de Zurich, et Charles de Réding, ancien landammann et membre du Conseil de Schwyz. Voir leurs deux proclamations aux habitans du Pays-de-Vaud, dans *Recueil de lois, arrêtés, proclamations, etc., pour servir à l'hist. de la révol.* Laus. 1799, I, 27, 28, 31 et 32. Ce Recueil, bien ordonné, renferme les documens nécessaires pour une histoire détaillée de l'année 1798.

[3] *Moniteur*, 18 janv. 1798.

[4] « Les ennemis de l'aristocratie ont jusqu'ici peu d'influence dans les Conseils des villes, mais la protection de la France ne peut manquer de leur en donner. » *Moniteur*, 21 janvier. Le *Recueil* cité renferme, I, p.

dans la plupart des villes et entrèrent en communication avec lui. Les députés de quelques-uns se rapprochèrent du centre, et l'on vit surgir peu à peu, à Lausanne, un *Comité central du Pays-de-Vaud*. Il se mit en rapport avec les généraux français. Le 23 janvier Ménard écrivit de Ferney, au Comité de Nyon, qu'il était chargé par le Directoire de rendre aux Vaudois la liberté et l'entier exercice de leurs droits : « Vos ennemis seront les nôtres, » ajouta-t-il. Le soir du même jour parvinrent à Lausanne des *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique*. Leurs auteurs, Frédéric-César Laharpe et Vincent Perdonnet, y suggérèrent l'idée d'une assemblée de députés des villes et communes du Pays-de-Vaud et de la partie romande du Canton de Fribourg, et tracèrent la marche à suivre pour ses premières opérations. Le lendemain 24 janvier, la révolution éclata. Le pavillon vert, portant les mots *République lémanique*, *Liberté*, *Indépendance*, se balança aux croisées du Comité de Réunion. Des milliers de cocardes vertes ornèrent les chapeaux [1]; des chants de liberté retentirent, accompagnés des sons des instrumens. Ce mouvement électrique se communiqua le même jour aux autres villes. Le Comité central se constitua Gouvernement provisoire [2].

32-37, une lettre de Weiss au Comité de Réunion et la réponse de celui-ci.

[1] « Le vert était, comme on sait, la couleur de Guillaume Tell, Haufiachen (sic) et Melchthal. » C'est en ces termes que le *Moniteur* du 3 février 1798 explique un signe imité des feuilles vertes du Palais-Royal, subitement transformées en cocarde au début de la révolution française.

[2] *Recueil pour servir à l'hist. de la révol.* Introd. p. x et xi ; *Moniteur*, 3 février.



Le baillif de Lausanne et les autres furent expulsés; mais au fort de la fermentation révolutionnaire, les Vaudois gardèrent une modération que ne leur avait pas conseillée leur principal instigateur [1]. Une *Assemblée représentative provisoire* se forma le 24 janvier, sous la présidence de Maurice Glayre, désigné par ses lumières pour jouer un rôle important; les jours suivans, villes et communes y envoyèrent leurs délégués [2]. La force armée était sur pied. Le Comité central en avait nommé le chef aux applaudissemens de la troupe, et les soldats élu les autres officiers [3]. De Weiss, presque invisible, errait de lieu en lieu, flattant, menaçant, parlant de ses mérites politiques [4]. Enfin il établit son quartier général à Yverdun, mais il n'y disposait que d'une compagnie de chasseurs. De là il lança une longue *Proclamation* à toutes les troupes et les habitans du Pays-de-Vaud; il parla de ses pleins-pouvoirs illimités, décréta que la patrie était en danger et qu'il mettait le pays sous le régime militaire pour tout ce qui concernait la tranquillité et la sûreté publiques [5]. Ménard le menaça d'entrer dans le Pays-de-Vaud s'il ne discontinuait pas ses projets hostiles au peuple [6]. Il lui envoya son adjudant Autier comme parlementaire. Celui-ci, traversant de nuit le village vaudois de Thierrens, le 25 janvier, deux hussards de sa suite, qui insultèrent et provoquèrent deux sentinelles de la garde bour-

[1] *Fr.-Cés. Laharpe à ses concitoyens du Pays-de-Vaud.* Paris, 10 janvier 1798.

[2] *Bulletin officiel*, I. 2-5.

[3] *Moniteur*, 3 février.

[4] *Posselt's Annal.* 1798, II, 192.

[5] *Recueil*, I, 37-43.

[6] *Moniteur*, 4 février.

geoise, furent tués de coups de feu [1]. Le lendemain, 3,000 Français venus du Chablais débarquèrent à Ouchy, port de Lausanne. Ménard, traversant le pays de Gex, établit son quartier général dans cette ville, et accusa, dans une proclamation, la violation du droit des gens, les despotes et les monstres salariés par l'oligarchie [2]. Les représentans fédéraux lui adressèrent inutilement de Berne une note pour l'inviter à évacuer le Pays-de-Vaud [3]. Les Vaudois avaient fait tous les préparatifs nécessaires en vivres et fourrages, en vin et eau-de-vie, pour bien recevoir leurs libérateurs. Ceux-ci trouvèrent partout des tables dressées; partout on portait des toasts à la grande nation [4]. De Weiss, obligé d'abandonner son quartier général et de retirer

[1] « Cette affaire de Thierrens est encore une énigme; on l'attribua avec quelque apparence de raison à Mengaud, » a écrit M. le baron *de Jomini*, dans son *Hist. des guerres de la Révol.* X, 305, note (1). *Mengaud*, d'un autre côté, écrit dans une lettre confidentielle *à son secrétaire de légation Bignon* (Arau, le 10 pluviôse) : « On attribue l'événement (de Thierrens) à un particulier connu pour un des agents les plus forcenés de l'aristocratie. » (Il vient de dire, à propos de ce fait, que les oligarques font sottises sur sottises.) « Il faut saisir cette occasion afin d'exciter une insurrection dans ce pays-ci, où déjà plusieurs bailliages et villes municipales sont en mesure. »

[2] *Bullet. offic.* I, 113, 114; *Recueil* ci-dessus, I, p. XII; *de Rovéréa, Mémoires* inédits, l. II, ch. 2; *v. Tillier, Gesch. Bern's*, V, 566; *Meyer*, 534; *Planta, History*, 339. Voici en quels termes le *Moniteur* cherche à justifier l'invasion du Pays-de-Vaud : « Si les Magnifiques ou leurs grands amis demandent pourquoi les Français sont entrés dans le Pays-de-Vaud, on leur répond que c'est parce que le général Weiss avait ramassé des satellites allemands pour faire arrêter, enchaîner et forcer les Vaudois à prêter le serment de respect à l'ours de Berne; c'est parce qu'on a assassiné l'escorte d'un parlementaire français; c'est parce qu'enfin la grande nation doit, d'après plusieurs traités, protection au peuple Vaudois. » 10 février.

[3] Berne, 1er févr.

[4] *Moniteur*, 10 févr.

ses troupes à la hâte, se rendit à Berne, méprisé de tous les partis. Des arbres de liberté se dressèrent sur les rives du lac et dans les autres contrées. On effaça les armoiries de Berne; les clubistes adoptèrent pour armes un ours renversé [1]. Naguère encore la majorité du peuple avait témoigné de son attachement au gouvernement bernois [2]. Trois mille hommes de Sainte-Croix et des communes environnantes entrèrent le 2 février dans Yverdun, avec la cocarde rouge et noire [3]. Il se forma même, sous les ordres de Ferdinand de Rovéréa, officier distingué par sa bravoure et son habileté, une *Légion romande* ou *Légion fidèle*, entièrement composée de paysans vaudois et qui combattit sous les drapeaux de Berne contre les Français [4]. Elle comptait dans ses rangs plus de mille Vaudois de la plaine [5]. A la fin de janvier, le Pays-de-Vaud fut à jamais perdu pour Berne, qui n'eut ni la générosité de se l'attacher par les liens de la confiance, ni le courage de tirer l'épée pour en défendre la possession [6].

[1] Un Genevois, voyant qu'on avait effacé l'ours de la diligence de Lausanne, s'écria : « Dieu me damne, ces coquins-là n'ont-ils pas effacé la silhouette de MM. de Berne ! » *Moniteur*, 10 févr.

[2] Un rapport au gouvernement lui assura que la majorité du Pays-de-Vaud désirait se réunir de nouveau à lui. *Protoc. des* 200; 5 févr.

[3] *Moniteur* du 30 pluviôse.

[4] *De Rovéréa, Mém.* l. II, fin du ch. 3; ch. 6; l. III, ch. 1.

[5] *Hottinger*, 361.

[6] *Von Tillier, Gesch. Bern's*, V, 552. De 180 à 200 Vaudois arrivèrent à Berne pour servir sous les drapeaux de leurs anciens maîtres. *Geheimes Manual*, 9 Hornung; *v. Rodt, Gesch. d. Berner. Kriegswesens*, II, 566. Un auteur, non suspect de partialité en faveur de la vieille Suisse, dit : « Le général Ménard entra le 26 janvier dans le Pays-de-Vaud à la tête de sa colonne. Ses troupes, qui n'avaient reçu aucune solde depuis plusieurs mois, venaient d'Italie couvertes de gloire, mais couvertes de lambeaux, pieds nus, en hiver, sans caisse militaire, sans magasins,

Le 29, Ménard, se présentant au sein de l'Assemblée provisoire, entouré de son état-major, y fut reçu avec les plus vifs applaudissemens[1]. Le Directoire français, usant du même prétexte, adressa au Conseil des Cinq-Cents un message, espèce de manifeste contre les Cantons de Berne et de Fribourg[2]. Ménard, à peine arrivé sur la terre des Vaudois, s'y comporta en maître, apposant son visa et son approbation aux mesures que le Comité militaire ordonnait pour comprimer des mouvemens contre-révolutionnaires[3]. Mais dès l'origine le Directoire exécutif fit faire les défenses les plus expresses aux résidens de la République à Genève et en Valais, de provoquer directement ou indirectement la réunion du Pays-de-Vaud à la France[4].

Cependant le Directoire français avait trouvé, pour ses desseins sur la Suisse, un homme dont il exploita les qualités et les défauts, le grand tribun de Bâle, Pierre Ochs. Fils unique d'un riche négociant, Ochs avait montré de bonne heure un rare talent, développé par l'étude et par un commerce habituel avec les livres et les hommes distingués de la France et de l'Allemagne. A quinze ans auteur d'une tragédie en vers français, bientôt docteur en droit, versé dans l'histoire et le droit public, disciple des philosophes et des écrivains politiques du XVIII[e] siècle, il avait succédé dans les fonctions de se-

sans artillerie. L'armée française réunie montait à peine à 18,000 hommes. Il semble donc que, sans être des héros, l'on pouvait lui opposer quelque résistance; on ne lui en opposa point. » *J.-J. Cart, De la Suisse avant et pendant la Révolution*. Laus. 1802, in-8°. p. 47.

[1] *Bulletin offic.* I, 5; *Recueil*, I, 59-63.

[2] *Message* du 5 février 1798.

[3] *Bulletin offic.* I, 32.

[4] *Talleyrand à Mengaud*, 12 ventôse an VI.



crétaire d'État à Isaac Iselin[1], dont il partagea les vues philanthropiques et reçut les conseils. Connu par une histoire de sa patrie[2], « souvent député à la Diète, plusieurs fois délégué à Paris pour des négociations, il obtint en 1796, de l'estime de ses concitoyens, la charge de grand tribun de la république. La précocité de son esprit, sa participation aux négociations diplomatiques dont Bâle fut le théâtre[3], l'estime d'hommes d'État et d'hommes de lettres et les marques de bienveillance du roi de Prusse avaient exalté sa vanité naturelle. Elle ne résista pas aux flatteries de Bonaparte, de Reubell[4] et de Talleyrand. Partisan d'ailleurs des principes de la révolution française, malgré les pertes qu'elle lui avait fait essuyer[5], et peu retenu par la générosité du cœur, il devint au gré de ces hommes le souple agent d'un remaniement de la Suisse. Croyant régénérer sa patrie, il l'ouvrit à la domination étrangère; il entraîna les Suisses sur les champs de bataille des Français, s'imaginant qu'ils combattraient pour la liberté constitutionnelle, alors qu'ils allaient verser leur sang pour la politique de la France. L'âge de Pierre Ochs rendait son imprudence impardonnable : il avait quarante-six ans. Dans toute sa carrière politique il appartint corps et âme au gouvernement français, désirant que « la Suisse et les patriotes le prissent pour tuteur uni-

[1] Notre t. XV, 64 et 65.

[2] *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel's, von Peter Ochs.* Basel, 1786-1822, 8 Bde in-8°. Nous avons souvent cité cette histoire.

[3] Notre t. XV.

[4] Nous écrivons ce nom conformément à la signature autographe.

[5] Elle lui enleva la plus grande partie de sa fortune et fut cause de l'assassinat de son beau-frère, le maire Dietrich. *Posselt's Annal.* 1798, II, 186.

que[1]. » Lui-même « comptait sur les arrêtés du Directoire plus que sur l'Évangile[2]. » Mais du moins il ne vendit pas à prix d'argent[3] ce dévouement sans bornes, selon l'usage de tant d'anciens magistrats suisses. Il trouvait sa récompense dans sa conviction politique et dans les jouissances de sa vanité[4].

Sous l'inspiration de ses patrons, Ochs, à Paris, rédigea, dans la première quinzaine du mois de janvier 1798, le projet de *constitution d'une République helvétique une et indivisible* sur le modèle de la République française[5]. Le Directoire y fit des modifications. En voici les dispositions fondamentales; elles résument un système, dont l'idée traverse toute la révolution helvétique.

L'Helvétie est une *démocratie représentative*. La souveraineté réside dans la totalité des citoyens. Les limites des anciens Cantons effacées, vingt-deux Cantons nouveaux forment de simples départemens. Le *pouvoir législatif* se partage entre le Sénat et le Grand-Conseil : le premier, composé de quatre députés de chaque Canton, âgés de trente ans, mariés, veufs ou divorcés, et de quelques anciens directeurs; le second, formé de huit députés de chaque Canton, âgés de vingt-cinq ans accomplis. Après les trois premières années, les sénateurs sont pris parmi les anciens ministres, les

[1] *Ochs à Talleyrand*, 20 ventôse.

[2] *Ochs à Reubell*, ventôse.

[3] Dans une pièce très-confidentielle, où l'on parle d'Ochs avec humeur, on le représente comme « attaché par principes et avant toute considération personnelle à la République française. »

[4] Sa personne occupe une assez grande place dans ses lettres politiques à Talleyrand.

[5] *Ochs, Gesch. Basel's*, VIII, 310-314; *Bulletin officiel* (vaudois), I, 47.

agens diplomatiques, les membres du Grand-Conseil ou du Tribunal suprême, les préfets ou les présidens des chambres administratives ou des tribunaux de Canton. Un Directoire de cinq membres, âgés de quarante ans au moins, mariés ou l'ayant été, exerce le *pouvoir exécutif;* la présidence change tous les trois mois. Il veille à la sûreté extérieure et intérieure de la République, dispose de la force armée, entame et dirige les négociations avec les puissances étrangères, nomme les chefs des troupes soldées et les officiers de tous grades, les ministres et les agens diplomatiques, les préfets des Cantons, le président du Tribunal suprême, l'accusateur public et le receveur central. A la tête du *pouvoir judiciaire* se place un Tribunal suprême, dont chaque Canton nomme un membre. Il juge les membres des Conseils législatifs et ceux du Directoire, et en dernière instance les grandes causes criminelles; pour les causes locales, il est cour de cassation. La *force armée* se compose d'une troupe soldée, enrôlée librement. Les trois principales *autorités de chaque Canton* sont, le préfet, représentant du Directoire, le tribunal cantonal et la chambre administrative chargés de l'exécution immédiate des lois sur l'instruction publique, les arts et sciences, les finances, le commerce, les subsistances et toute l'administration intérieure. Le renouvellement de tous les Conseils de la République et des Cantons a lieu par fractions annuelles. Une disposition finale statuait un mode de révision de la constitution. En tête de cette charte unitaire brillaient quelques principes, conquête du siècle : la liberté de conscience illimitée, pourvu que les manifestations religieuses publiques ne fussent point contraires à la paix et à la concorde; la liberté de la presse, consé-

quence du droit que possède chaque homme de s'instruire. La constitution renfermait le principe d'une indemnité pour quiconque perdrait le revenu d'un emploi par l'introduction de la nouvelle constitution. Mais elle excluait de ce bénéfice ceux qui auraient contre-carré la révolution.

Ce projet heurtait toutes les traditions nationales. Cependant les hommes les plus clairvoyans et les plus attachés aux souvenirs et aux habitudes de la Suisse reconnaissaient la nécessité d'une réforme fondamentale, conforme à l'esprit des Suisses du XIVe siècle, qui renversât les barrières entre les Cantons et les murailles élevées entre les cités et les campagnes. L'historien de la Suisse, Jean de Muller, après avoir parcouru diverses contrées de sa patrie, demandait que, sur la base de la franchise envers le peuple, de la franchise envers les puissances et d'une publicité complète, les Conseils secrets s'assemblant sur la place du marché, on reformât, mais spontanément, une Confédération de tous les Cantons et de tous leurs alliés, sans distinction de maîtres et de sujets, adoptant pour toute politique l'enthousiasme pour le bien général [1]. Le génie de ce patriote reconnaissait que la Confédération n'était plus qu'un roseau brisé [2]. Le ministère français, même dans ses instructions secrètes, présentait comme une « preuve éclatante de la loyauté du gouvernement l'appui très-désintéressé qu'il accordait aux divers Cantons. La refonte de toutes les souverainetés en une seule rendra le Corps helvétique plus puissant,

[1] *Lettre au professeur Fæsi de Zurich*, du 13 décembre 1797, dans *Ochs, Gesch. Basel's*, VIII, 244-245.

[2] *Lettre au même*, du 10 déc., *ibid.* 246.



sans lui rien faire perdre de son étendue; c'est à ce prix, ajouta Talleyrand, que la France promet à la Suisse son alliance et sa protection [1]. » Il ne dit pas que, soumise à l'influence du Directoire, la Suisse unitaire lui garantissait une obéissance plus prompte, et que la France ferait son profit de la force politique décuplée de ce petit Etat [2].

Le projet de constitution helvétique fut répandu d'abord avec circonspection, ensuite plus ouvertement. Reçu froidement dans la Suisse allemande [3], il excita l'enthousiasme des Vaudois. F.-C. Laharpe recommandait à ses compatriotes une constitution « qui avait l'approbation de leurs puissans protecteurs. » Il en estimait l'acceptation salutaire à tel point « que, s'ils balançaient trop longtemps, il douterait de leur salut et de leur patriotisme. » L'assemblée vota unanimement, séance tenante, dans un délire patriotique, le projet de constitution unitaire « après l'avoir mûrement examiné, » dit la formule de signature (9 février) [4].

[1] *Talleyrand à Mengaud*, 12 ventôse.

[2] *Le même au même*, 29 ventôse. Bien différent de la plupart de ses prédécesseurs du ministère des relations extérieures, Talleyrand, dans les instructions secrètes qu'il donne, ne distingue jamais entre la pensée intime du gouvernement et la pensée ostensible; il garde la première pour lui, et ne communique à ses agens que celle qu'ils doivent émettre; de là cette apparence de bienveillance et de loyauté. Talleyrand est trop fin pour avouer sa finesse.

[3] « Il existe de grandes préventions contre ce système; beaucoup d'intérêts particuliers, qui seront froissés par son établissement, y apporteront une forte opposition; mais ces difficultés n'empêcheront pas sans doute la réalisation d'un ordre de choses nécessaire pour le bien général de la Suisse et conforme aux intentions du gouvernement français. » *Mengaud a Talleyrand*, 6 ventôse an VI. Dans une autre lettre (12 ventôse), il parle de l'éloignement des habitans de Bâle pour l'unitarisme.

[4] *Bulletin offic.* I, 47-52; *Recueil*, I, 75-80.

Le lendemain elle proclama l'indépendance du peuple vaudois, sous le nom de *République lémanique*[1]. F.-C. Laharpe avait tracé le projet d'organisation de ce nouvel État[2]. Une des premières opérations des autorités lémaniques fut l'expulsion en vingt-quatre heures des émigrés et déportés français, genevois et autres[3]. L'enthousiasme pour la France et pour le Directoire, qui se mêlait à l'ivresse patriotique, se calma quelque peu lorsque les libérateurs du Pays-de-Vaud lui imposèrent un emprunt forcé de 700,000 fr. Bien des communautés refusèrent de payer, et l'Assemblée provisoire se vit ainsi privée de la satisfaction d'applaudir à leur civisme[4]. Ensuite les Français demandèrent la levée d'un corps de 4,000 hommes pour la garde des villes[5]. On déclara dévolues à la nation vaudoise les propriétés que les gouvernemens de Berne et de Fribourg possédaient sur son territoire. Le séquestre sur les biens des gouvernans et des autres citoyens servit de garantie pour la part du Pays-de-Vaud au trésor public et pour les propriétés vaudoises retenues par les deux gouvernemens[6]. On espérait aussi obliger les citoyens à la contribution pour l'emprunt demandé par Ménard. Des députés de plu-

[1] *Bull. off.* 61; *Recueil*, I, 83; *Moniteur* du 18 févr.

[2] *Moniteur* du 7 février.

[3] *Ibid.* du 18 février.

[4] Il fut question de l'emprunt dès le 4 févr. *Moniteur* du 13 février. *Proclamation de l'Ass. provis.* du 10 mars dans *Bullet. offic.* I, 237.

[5] *Von Tillier, Gesch. Bern's*, V, 560; *de Rovéréa, Mém.* l. II, chap. 3.

[6] *Bulletin officiel*, I, 110, 111, 123, 124, 140, 141; Décret du 24 févr. dans *Recueil*, I, 120, 121, 124 et 125. Les Conseils de la République helvétique annulèrent un décret des administrateurs du Canton Léman, du 6 avril, sur le séquestre, comme contraire à l'unité et à l'égalité des citoyens de l'Helvétie. *Bull. des lois*, I, 196.

sieurs villes et du commerce réclamèrent vivement contre une mesure qui menaçait de ruiner le crédit public. L'avocat Louis Secretan, se signalant déjà par son éloquence, fit entendre le cri de la raison [1].

Le 30 mars l'Assemblée provisoire résigna ses pouvoirs entre les mains des autorités régulièrement constituées, après avoir voté une médaille d'or de 500 fr. avec cette inscription : *A Frédéric-César Laharpe, le peuple vaudois reconnaissant* [2]. Une *Chambre administrative* du Canton Léman, composée de cinq membres, exerça dès ce jour le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, en attendant l'époque où la constitution helvétique serait mise en activité [3].

A côté du gouvernement provisoire s'établit une de ces assemblées, compagnes ordinaires des révolutions, et qui finissent par les régenter. Issue du Comité de Réunion, la *Société populaire des Amis de la Liberté* s'organisa le 9 février à Lausanne, dans le temple de Saint-Laurent, en présence d'une foule de personnes des deux sexes qui remplissaient les tribunes. Le citoyen Boisot, l'aîné, inaugura l'assemblée par un discours. Il revendiqua pour le peuple la souveraineté et le droit de la déléguer, mais il lui donna dès son début cet avertissement : « Citoyens, » prenez-y garde, si les despotes sont la perte des na- » tions, l'anarchie en devient la ruine. Dans un nou- » vel ordre de choses, dans un instant où les anciens » pouvoirs croulent et disparaissent, où les nouveaux » s'essaient et subissent la loi de l'examen, la désor-

[1] *Moniteur* du 27 févr.
[2] *Bull. offic.* I, 355, 356.
[3] *Recueil*, I, 157-163.

» ganisation peut naître et se propager; des pouvoirs » gigantesques qui ne sont contre-balancés par aucun » pouvoir tendent à s'élever, et le peuple, croyant » être libre, retombe dans l'esclavage. » Boisot, dès lors défenseur constant de l'ordre uni à la liberté[1], exprima l'espoir que la Société deviendrait une école d'instruction politique et civique pour les citoyens, et que la vérité sortirait de la nuit où les tyrans l'avaient enveloppée. Un journal spécial reproduisit toutes les délibérations[2]. Des sociétés populaires se formèrent dans d'autres parties du Canton, telles, par exemple, que la *Société des Laboureurs patriotes*[3]. On discutait dans celle de Lausanne, ou l'on traitait dans des discours l'origine et les principes du gouvernement, les bases de la législation républicaine, des questions helvétiques aussi bien que des questions cantonales. Aux déclamations sur la tyrannie succédaient des accusations personnelles; aux nouvelles du jour, des traits de satire. On empiétait parfois sur le domaine de la législature[4]. Peu à peu le langage devint plus violent, et les théories firent place à la politique pratique: on proposait la destitution de fonctionnaires suspects, et l'on absolvait les membres accusés d'avoir outragé des demeures aristocratiques[5]. Le citoyen Reymond, l'un des accusés, se distingua, dès l'origine, par

[1] *Bulletin*, ci-dessous, note 2, p. 124.

[2] *L'Ami de la liberté au Bulletin des séances de la Société populaire de Lausanne*. Laus. in-8°. Il parut depuis le 9 de février pendant trois mois, et fut alors remplacé, pour les séances de la Société des Amis de la Liberté, par le *Régénérateur*, de Reymond.

[3] *Bullet. offic.* II, 264.

[4] *Bulletin de la Soc.* p. 34.

[5] *Ib.* p. 49, 50.

la violence de sa parole [1]. Tantôt un membre proposait de casser la représentation nationale [2]; tantôt un autre se permettait les injures les plus grossières contre de vrais patriotes, traitant de monstre, de scélérat, un représentant du peuple, connu par son zèle pour la cause de la liberté. Un jour, un orateur avance que le peuple étant souverain, ce sont les membres de cette Société qui doivent l'être, puisqu'ils sont le peuple; que, par conséquent, ils ont le droit de destituer des autorités qu'ils n'ont pas constituées, et d'en nommer d'autres; que sans doute la brave armée d'Italie les appuiera, puisqu'elle n'est point venue pour soutenir la majorité des aristocrates, mais la minorité des démocrates. Ce discours, prononcé avec chaleur, est couvert d'applaudissemens. L'assemblée se dispose à casser le gouvernement provisoire, lorsque le général français Suchet monte à la tribune, réfute avec énergie des principes aussi erronés, et témoigne son indignation de ce que la jeunesse de Lausanne, au lieu de prendre les armes pour la défense de la patrie, s'amuse à de futiles discussions. Il fait rougir les Amis de la liberté, mais il ne les détermine pas à se porter à la frontière avec le corps d'armée de 4000 Vaudois, presque tous habitans des campagnes [3]. Dans la suite, imitant les

[1] *Bulletin de la Soc.* p. 19, 34, etc.; voir aussi le *Régénérateur*.

[2] On lit dans une lettre de Lausanne, insérée au *Moniteur* du 12 mars : « Nos assemblées primaires ont achevé leurs travaux. Les prétendus amis de la liberté, qui dans le fait ne le sont que de l'anarchie, poussant des hurlemens effroyables contre les élections, prétendent que la majorité des électeurs est aristocrate, et dans leur rage impuissante ils viennent de décréter qu'il sera présenté au général Brune une requête pour le prier de nommer lui-même les électeurs de Lausanne. Une pareille démence est sans doute sans exemple. »

[3] *Moniteur* du 3 mars.

clubs français, certains membres de la Société populaire faisaient des visites domiciliaires et des réquisitions d'hommes et d'argent[1].

La musique, même une musique guerrière, préludait quelquefois à la séance, ou la terminait[2]; des fanfares se mêlaient aux applaudissemens; après les délibérations on se reposait par des chants; c'était un soldat chantant les succès des armes françaises, ou entonnant des hymnes patriotiques[3]; une voix de Stentor disait la complainte des baillifs[4], ou bien une citoyenne exhalait son patriotisme d'une voix douce et tremblante, et le président lui décernait le baiser fraternel[5]. Un autre jour l'assemblée chargea le président de donner l'accolade à deux jeunes citoyennes qui avaient représenté les déesses de la Liberté et de l'Égalité dans une fête en l'honneur de J.-J. Rousseau[6]. Des citoyennes, habituées de la tribune, ayant déposé ensemble, sur l'autel de la Patrie, un don de 50 francs pour les frais de la salle, on leur décerna dans le protocole une mention honorable en les invitant à recevoir l'accolade universelle[7].

C'est ainsi que la révolution du Léman empruntait de la révolution française, en même temps que ses principes, son exagération, et, dans les proportions d'un petit pays, ses folies.

[1] *De Seigneux, Précis histor. de la révol. du C. de Vaud.* Laus. 1831, 2 vol. in-8°. I, 136, 137.

[2] *Bullet.* pp. 58, 50, 129, 135.

[3] *Ib.* pp. 19. 58, 123.

[4] Gaspard Fiaux, depuis chantre de la cathédrale. *Bullet.* pp. 50 et 54.

[5] La citoyenne Lacombe. *Bullet.* p. 27.

[6] *Bullet.* p. 164.

[7] *Ib*, p. 61.



Lorsque le gouvernement de *Berne*, angoissé par la révolution du Pays-de-Vaud, tremblait encore pour ses frontières à l'approche des troupes françaises, il défendit avec dignité son droit souverain contre les empiètemens diplomatiques de Mengaud[1]. Il écrivit au Directoire une lettre pleine de noblesse et d'énergie pour l'inviter à retirer ses troupes[2], et munit le Conseil de guerre de pleins pouvoirs pour la défense du pays et de la capitale[3]. Il établit pour la sûreté intérieure une commission de haute police et un tribunal criminel extraordinaire[4]. La contagion de la révolution vaudoise pouvait gagner le Simmenthal et le Gessenay[5]. Ses sujets allemands de l'Argovie, poussés par Mengaud[6] qui avait arboré le drapeau tricolore dans Arau sous les yeux de la Diète suisse[7], ne lui causaient pas moins d'inquiétudes. Mengaud ne négligeait aucun moyen d'entretenir les dispositions révolutionnaires; tour à tour il montrait le nom de la France redoutable ou protecteur, et encourageait particuliers et communes à mériter les faveurs du Directoire. Sous

[1] *Geheimes Manual*, 8 u. 15 Febr.; *Missiv. Buch*, nº 105, 15 Febr.

[2] *Missiv. Buch*, nº 105, 7 Hornung.

[3] *Geheimes Manual*, 14 u. 15 Dec. 1797.

[4] *Ibid.* 7 Hornung 1798.

[5] *Ibid.* 26 Jenner.

[6] *Mengaud* écrit à *Talleyrand*, le 24 ventôse, qu'il a encouragé et conseillé les patriotes de l'Argovie qui désirent se soustraire au joug de Berne; mais, dit-il, les proclamations du gouvernement de Berne jettent l'incertitude et l'inquiétude dans leurs âmes, parce qu'elles paraissent avec l'approbation de Brune. « Cela rend suspectes les promesses que je leur ai faites au nom du gouvernement. »

[7] *Jomini*, X, 306.



prétexte de danger personnel, il s'entoura de hussards, dont il fit des missionnaires politiques [1]. Il invita Brune à s'entendre avec lui pour déterminer à l'abdication, par des actes énergiques et par le déploiement d'une force irrésistible, l'oligarchie bernoise, déjà étourdie, dit-il, par la peur [2]. Le lendemain de la clôture de la Diète, le 1er février, un arbre de liberté, préparé depuis plus d'une semaine, fut solennellement amené dans Arau. Mengaud, le général Dufour, leur suite, une députation venue tout exprès de Bâle, le comité politique, qui s'intitulait Commission de sûreté, s'étaient rassemblés à l'hôtel-de-ville pour un festin. L'arbre fut salué par des toasts et dressé au bruit de la musique militaire, de toutes les cloches et de l'artillerie. Le président du club en remit une branche à Mengaud; celui-ci répondit en comédien de la république. Le second pasteur d'Arau, l'un de chefs du club, adressa un discours à la multitude. La fête se termina par l'accolade fraternelle et la danse autour de l'arbre de liberté. Mengaud, satisfait d'avoir bien joué son rôle, repartit pour Bâle, d'où il voulait lancer des brandons dans les autres Cantons [3]. Ochs sollicita la France de détacher promptement l'Argovie de Berne, pour assurer le succès de la révolution [4]. Des clubs révolutionnaires agitèrent la ville d'Arau; l'ordre y fut rétabli deux fois par des envois de troupes et par une amnistie [5]. Les sociétés patriotiques bernoises discutaient l'introduction du papier - monnaie et la répartition

[1] *Mengaud à Bignon*, Arau, 10 pluviôse; *au min.* 12 pluv.
[2] *Mengaud à Brune*, 15 pluv.
[3] *Hottinger*, 322.
[4] *Ochs à Talleyrand*, 20 ventôse.
[5] *Geheimes Manual*, 31 janv. 1798, 2, 3, 5, 7, 9, 12 u. 14 Hornung.

plus égale des fortunes [1] : leur patriotisme ne leur faisait pas perdre de vue leur intérêt. Environnée de ces périls, sentant défaillir sous sa main les appuis de son ancien pouvoir, l'aristocratie bernoise comprit enfin à demi la nécessité de s'appuyer sur cette nation qu'elle régentait, mais ne gouvernait pas, comme le dit, au sein du Deux-Cents, le baron d'Erlach de Spiez [2]. Il était trop tard : le peuple longtemps méconnu, quand il vient à se connaître, au lieu d'accepter d'incomplètes concessions, conquiert la plénitude de ses droits. Captif dans les idées étroites d'une caste, le gouvernement avait laissé dégénérer l'esprit haut et ferme de la puissance aristocratique, et il ne sut pas s'allier franchement à la démocratie. Il décida, non de convoquer une assemblée nationale, mais d'adjoindre au Grand-Conseil des Deux-Cents quarante-sept notables, dont onze furent nommés par la ville de Berne, un par chacune des autres villes du territoire allemand, le reste par la campagne. Un seul Vaudois [3] siégea dans cette assemblée, délégué par le Pays-d'Enhaut, que la révolution n'avait pas encore atteint. Parmi ces hommes nouveaux figuraient quelques-uns à qui la supériorité de leurs lumières allait bientôt assigner des rôles importans : Luthard, docteur en droit, Bay, commissaire des guerres, tous deux nommés par la ville de Berne, le médecin Rengger, député de Brougg [4]. Leur unique mission était de délibérer avec le gouvernement sur le bien et le salut de la patrie [5]. Lorsque

[1] *Von Tillier, Gesch. d. helv. Republick,* I, 236.

[2] *Mutach,* I, 6.

[3] Pierre Descoulayes, châtelain du château d'Oex.

[4] *Geheimes Manual,* 27 Jenner, et à la fin du volume.

[5] *Ibid.* 31 Jenner.

cette mesure fut proposée, « Messieurs, dit l'avoyer Steiguer, si elle ne nous sauve pas, assurément elle nous tuera [1]. » L'Assemblée ainsi augmentée décréta une prompte révision de la constitution, sur la base d'une représentation directe du peuple; elle ouvrit à tous les citoyens l'accès à tous les offices publics, plaça la religion, la liberté, l'indépendance sous la garantie du gouvernement, les biens des particuliers, ceux de l'État et des communes et la sûreté des personnes sous la protection des lois. Elle statua que les salaires de toutes les places dans le gouvernement seraient proportionnés au travail, et tout le reste des revenus publics appliqué aux besoins de l'État. L'ancien gouvernement devait continuer ses fonctions. La publicité porta ces décisions à la connaissance du peuple [2]. Une Commission constituante fut chargée d'élaborer un projet sur les bases décrétées.

Le représentant du Directoire français, pour qui les bouleversemens étaient un moyen d'asservir la Suisse aux vues de la France, ne négligeait aucune occasion de contre-carrer les mesures conciliatrices, d'exciter des révolutions, et de bouleverser la constitution fédérative [3]. Mengaud exigea par une note du milieu de février, que les autorités bernoises donnassent leur démission, et fussent remplacées par un gouvernement provisoire démocratique, dans lequel ne serait admis aucun membre de l'ancien; qu'on donnât satisfaction à la ville d'Arau, et une indemnité aux citoyens persécutés à

[1] *Von Tillier, Gesch. Bern's*, V, 555.

[2] *Geheimes Manual*, 31 Jenner, 2 u. 3 Februar.

[3] *De Rovéréa*, l. II, ch. 3. Berne développa ce plan dans une lettre à Zurich, du 21 févr. 1798; *Missiven Buch*, n° 105; *Planta, History*, 342.

raison de leurs opinions politiques[1]. En ceci, Mengaud prévint les intentions du Directoire, au lieu d'attendre ses ordres[2]. Il excitait le ministère contre les gouvernemens aristocratiques, et lui représentait le danger de l'indulgence envers « les mutins de Berne et de Soleure ; » pour en finir avec eux, il conseilla une diversion par les troupes cisalpines dans les bailliages italiens. Son langage à l'égard des anciennes aristocraties avait le caractère de l'emportement[3]. Il invitait Schauenbourg à seconder ses paroles par des démonstrations « propres à jeter le poids de l'épouvante dans la balance de la persuasion[4]. » Le gouvernement bernois repoussa noblement l'injure que lui fit la note de ce diplomate[5]. Il adressa au Vorort la proposition d'un congrès national, pour aviser à la défense commune de la Confédération[6].

Il se tint moins en garde contre la ruse que contre les outrages. Le 4 février était arrivé à Lausanne le général Brune, diplomate autant que soldat. Nommé général en chef de l'armée française en Suisse, il avait pour mission de soumettre Berne et le reste de ce pays par l'art des négociations, plutôt que par de grands efforts militaires. Il établit au commencement de février son

[1] *Note adressée à l'Etat de Berne*, 25 pluviôse an VI ; *Moniteur*, 28 févr.

[2] *Mengaud à Brune*, 2 ventôse.

[3] « Je ménage le peuple, je lui parle en frère, en ami de l'humanité ; mais avec ses tyrans, avec de lâches bourreaux comme les magistrats de Berne, par exemple, j'agis avec vigueur, néanmoins sans rien outrer.... Ma dureté n'est que dans mon style et mon attachement imperturbable aux principes. » *Mengaud au min.* 4 ventôse. Ailleurs il parle de « ces tyranneaux, » de « leur scélératesse incroyable. » *Au même*, 9 ventôse.

[4] *Le même au même*, autre lettre du 4 ventôse.

[5] *Geheimes Manual*, 15 Febr.; *Missiven-Buch*, n° 105, 15 Febr.

[6] *Geheimes Manual*, 21 Febr.

quartier général à Payerne, pour être plus à portée de diriger l'ensemble des opérations. Imparfaitement rassuré par les dispositions d'une partie du peuple vaudois, inquiet de la contenance des troupes bernoises, qui avaient mis en état de défense les passages de Morat et de Güminen, n'ayant sous ses ordres qu'une armée insuffisante, il gagna du temps. « J'occupe toute la ligne depuis le château d'Aigle jusqu'à Morat, écrivit-il à Bonaparte; en attendant les troupes de Schauenbourg, je politique et laisse les troupes en repos, jusqu'à ce que le moment favorable pour agir soit venu. » Il lui fallait 12,000 hommes de l'armée du Rhin, soit pour remporter la victoire, soit pour soumettre la Suisse par de simples démonstrations[1]. Dès le 12 février, Schauenbourg, à la tête de son corps d'armée, menaçait la frontière septentrionale du Canton de Berne ainsi que la ville de Soleure. Brune continua son système de négociations[2]. En dépit d'une minorité clairvoyante, il endormit les Conseils. Ils lui envoyèrent des négociateurs[3]; son accueil bienveillant les captiva: les mots de justice, de loyauté, de pacification, si doux dans la bouche d'un guerrier, leur donnèrent des espérances que leurs concitoyens partagèrent. Il s'était annoncé comme muni de pleins pouvoirs, afin d'engager les Bernois à négocier avec lui; mais lorsque les négociateurs demandèrent l'éloignement de ses troupes, il déplora que ses

[1] Ses *Lettres à Bonaparte* dans les *Mémoires d'un homme d'État*, attribués au ministre de Prusse, prince de Hardenberg, t. V, 354 et suiv.

[2] Il craignit que les proclamations énergiques de Mengaud n'eussent trop tôt provoqué le moment d'une rupture, toutes ses forces n'étant pas encore réunies. *Brune à Mengaud*, 24 pluviôse an VI.

[3] Alb. de Frisching, ancien trésorier, et le colonel et ancien bailli Tscharner de Saint-Jean.

pouvoirs fussent limités. Pendant ce temps, et pendant une trêve de quinze jours qu'il obtint[1] et qui devait expirer au 1er mars, il fit venir des renforts, surtout de l'artillerie à cheval, arme inconnue en Suisse, et il put attendre l'arrivée de deux divisions de l'armée d'Italie. A l'intérieur, il semait des germes d'insurrection dans la milice bernoise : le soldat trouvait dans ses poches des billets imprimés, portant qu'il était trahi par ses chefs. Le gouvernement et les généraux négligèrent d'employer le loisir de la trêve à exercer les bataillons, à les préparer à la résistance, et surtout à s'entendre avec Fribourg pour concentrer les troupes, presser l'arrivée des renforts et régulariser le plan de défense[2]. On se contenta de munir de bons fusils et de sabres de l'arsenal la partie mal armée de la milice, et de défendre aux membres du gouvernement et aux hommes valides de quitter le pays[3]. La trêve énerva la discipline et l'enthousiasme. La plupart des hommes se montraient moins bien inspirés par la prudence de leurs calculs, que les femmes par cet instinct de générosité que d'anciens peuples prirent pour une divination[4]. « Périssons, s'il le faut, mais périssons noblement ! » ainsi parlaient des épouses bernoises. Elles disaient encore à leurs maris : « Partez ; si vous combattez, nous combattrons aussi. » Et des mères à leurs fils : « Va, mon enfant, c'est pour la patrie que mon sein t'allaita. » La femme d'un chef se consolait d'avance par cette

[1] Voir *Geh. Man.* 19 Febr.

[2] *Jomini*, X, 313.

[3] *Geh. Man.* 26 u. 28 Febr.

[4] *Tacit. de Morib. German.* cap. 8 : « Inesse sanctum aliquid et providum putant, nec aut consilia earum adspernantur aut responsa negligunt. »

pensée : « S'il est tué, je saurai qu'il s'est dévoué pour une sainte cause. » Toutes s'écriaient : « Point de conférences, la guerre, la guerre[1] ! » Elles ne voyaient que l'honneur de la patrie, sans calculer la supériorité d'un ennemi qui venait de triompher, dans six campagnes, d'une coalition de neuf puissances, dont trois du premier rang, qui appelait à bon droit ses soldats les vainqueurs de l'Europe, contre qui avait échoué et la tactique des troupes les mieux disciplinées, et l'impétuosité de hordes à demi barbares, qui, enfin, n'avait rencontré ni fleuves trop larges, ni montagnes trop hautes[2]. Les femmes bernoises se montraient dignes de l'avoyer Steiguer, qui disait dans ces conjonctures : « Croyez-moi, il n'y a ni Dieu ni Providence pour des lâches qui n'ont pas le courage de faire leur devoir[3]. »

Au cri d'alarme que poussa Berne, la voix de l'égoïsme répondit seule dans la plupart des Cantons ; dans plusieurs de ceux qui lui envoyèrent quelques troupes, le parti qui s'appelait patriote en demanda le rappel.

A *Fribourg*, le gouvernement crut conjurer l'orage révolutionnaire en invitant les campagnes à délibérer avec lui sur les changemens à faire à la constitution. Le peuple ne lui sut aucun gré d'une condescendance tardive arrachée par la frayeur[4]. Une partie des paysans s'opposait toutefois à la mutilation des an-

[1] *De Rovéréa*, l. II, ch. 3.
[2] *Posselt's Annal.* 1798, III, 279.
[3] *Hottinger*, 336.
[4] *Moniteur*, 18 févr.

ciennes formes[1]. Dans le Canton de *Lucerne*, la ville était plus favorable que la campagne à une réforme politique. Des patriciens influens parlaient depuis assez longtemps d'un changement constitutionnel. Le Grand-Conseil abolit les formes aristocratiques, et convoqua des députés de la campagne pour fonder une nouvelle constitution. Le peuple, qui ne demandait rien, reçut cette invitation avec défiance[2]. Le gouvernement imposa presque de force à ses sujets la liberté et l'égalité, qu'ailleurs le peuple demandait avec véhémence. En dépit des faits déjà consommés et de ses notes menaçantes, Mengaud donna l'assurance à l'État de Lucerne que le Directoire n'avait jamais eu la pensée d'occuper militairement le sol helvétique. Neutraliser les desseins de Berne contre la liberté du Pays-de-Vaud, engager la Suisse à se rapprocher de la France par l'analogie de son gouvernement, au mépris de l'Angleterre et des magistrats suisses qu'elle soldait, voilà, disait-il, le seul but des mouvemens de l'armée; aussitôt que Berne et Soleure auraient adopté les principes de la démocratie, les troupes françaises se retireraient[3]! Cependant deux jours auparavant ces troupes venaient de s'emparer de Bienne, État allié avec tous les Cantons. Mengaud continuait ainsi, au milieu des opérations militaires, sa tactique tortueuse. Pour isoler les Cantons de Berne et de Soleure, il les menaçait de toute la supériorité matérielle de la France, et il endormait les autres Cantons par des flatteries et des mensonges. Soleure fit

[1] *De Rovéréa*, l. II, ch. 3.

[2] *Ibid.*

[3] *Lettre de Mengaud à Lucerne*, Bâle, 22 pluviôse an VI, dans *Bulletin offic.* I, 98-100.

sa révolution, quoique les instructions des diverses parties du pays demandassent le maintien de l'ancien gouvernement dans toutes ses branches. Le ministère français crut devoir tempérer l'ardeur de son représentant; Talleyrand lui écrivit : « Il paraît que l'esprit public en Suisse gagne beaucoup en temporisant, et que la liberté y fait par une sage lenteur des progrès qu'ailleurs elle ne doit qu'à l'énergie... Quant à la part active que la République française doit prendre dans les mouvemens révolutionnaires de la Suisse, c'est encore le Directoire exécutif qui doit seul être consulté [1]. »

Ces mouvemens se propagèrent dans d'autres Cantons, avec plus ou moins de résistance ou de facilité. A *Schaffhouse*, la campagne n'obtint qu'après huit jours de sollicitations que les citadins sacrifiassent leurs priviléges.

La réforme politique de *Zurich* fut plus laborieuse. Cet Etat, après quelque résistance, commença par mettre solennellement en liberté Bodmer et les autres prisonniers politiques de 1795, et par statuer qu'on

[1] *Le min. à Mengaud*, 25 pluviôse. *Mengaud* écrivit *au min.* le 9 ventôse : « La députation bernoise est venue me faire ses adieux avec toute la componction de l'hypocrisie la plus raffinée, et, sans en être le moins du monde dupe, je lui ai répondu : « Vous me priez d'engager le gouvernement français de vous épargner une guerre toujours malheureuse, etc.; mais nous ne voulons pas la guerre, et en preuve de ce que je vous avance, malgré les sottises accumulées de votre oligarchie, et si vous êtes réellement dans les bons principes, ainsi que le titre de votre mission et vos discours semblent l'annoncer, je vous invite à employer promptement et de la manière la plus efficace tous vos moyens afin de déterminer les chefs obstinés de votre gouvernement à une abdication entière; le reste alors ira de lui-même, et au moyen de la liberté de la presse tout finira et vite vos malheurs. »



leur rendrait les amendes payées. Des membres du gouvernement allèrent eux-mêmes ouvrir les portes des prisons [1]. Un des détenus rejeta cette tardive faveur. « Je ne veux pas sortir, dit-il, par ordre du gouver- » nement actuel; ce sont ceux dont j'ai défendu les » intérêts qui doivent briser mes fers; ce n'est que » d'eux que je veux recevoir ma liberté. » Ce refus effraya les membres du pouvoir et augmenta l'audace des campagnes [2]. On rendit aux habitans de Stæfa leurs armes; on promit de leur rendre leurs chartes. Le Grand-Conseil décida, le 3 février, de satisfaire les vœux du pays, pour rétablir la bonne harmonie entre la ville et la campagne. Deux jours plus tard il proclama la liberté, l'égalité politique et civile, et déclara les deux Conseils provisoires jusqu'à l'acceptation d'une nouvelle constitution. Aux dix-huit délégués du gouvernement et aux vingt de la bourgeoisie de Zurich, les villes municipales et la campagne devaient en adjoindre cinquante-six; elles en exigèrent aussitôt cent trente-deux, les trois quarts de la représentation : le Conseil céda. Ces concessions ne contentèrent point. Mengaud et ses agens se tenaient par derrière. La Commission constituante ne put se réunir au complet que le 21 février. Quelques centaines de paysans, armés de gourdins, entrèrent dans la ville le 26, pour empêcher de prêter serment à la constitution. Ils se retirèrent devant la force de la persuasion et les préparatifs d'une résistance. La démocratie de *Schwyz* se décida plus difficilement que les villes aristocratiques à partager ses droits avec ses sujets de la Marche et de Küssnacht,

[1] *Moniteur*, 12 févr.; Hottinger, 354.

[2] *Bignon au min.* 8 pluviôse.

qui avaient maintes fois partagé ses périls ; cependant on les affranchit au milieu de février; le 8 de mars, Schwyz admit enfin les habitans de la Marche à la plénitude des droits civiques.

Malgré la constitution la plus démocratique, *Appenzell Extérieur* eut ses agitations révolutionnaires : il n'est pas de charte qui mette la société à l'abri des passions. Orages populaires, violences exercées contre des magistrats, divisions des communes, querelles sanglantes, furent le fruit de quelques ambitions personnelles[1].

Nulle part le désir des biens qu'on se promettait d'une révolution ne fut plus légitime que chez les populations sujettes de Cantons qui n'aimaient la liberté que pour eux-mêmes, ou pour une caste. Une assemblée de 2000 *Thurgoviens*, réunie à Weinfelden le 1er février, décida de demander aux Cantons l'affranchissement de ce pays et son admission comme membre de la Confédération. Depuis ce moment aucun ordre du baillif ne reçut plus son exécution. Le 10, on lui notifia que lui et ses officiers étaient suspendus de leurs fonctions, et on lui interdit, sous sa responsabilité, de faire aucun acte ni au civil ni au criminel contre la volonté du pays. Avant la fin du mois la Diète assemblée à Frauenfeld sanctionna une émancipation réalisée. Pour couvrir les frais d'une guerre imminente, le gouvernement provisoire fit garder les nombreux couvens thurgoviens par la force armée et dresser l'inventaire de leur fortune. Le Rheinthal s'affranchit de sa servitude en invoquant le souvenir des combats auxquels il avait pris part, pour la Suisse,

[1] *Walser Appenzeller-Chronick*, IVe Th. v. *Gabriel Rüsch*, 129 ff.



dans la guerre de Souabe. Interprètes des sentimens de cette population, des orateurs populaires la montrèrent prête à combattre encore, non pour les priviléges de quelques-uns, mais pour la liberté de tous; elle demandait en échange de participer aux droits de tous [1].

La révolution accomplie dans le Pays-de-Vaud eut pour conséquence immédiate, sur ses frontières, la révolution du *Bas-Valais*. Le nouveau résident de France en Valais, Mangourit, l'avait préparée. Il s'était entouré de ces hommes dont les révolutions exaltent l'audace, prêts à tout oser, parce qu'ils n'ont rien à perdre. Ils célébrèrent leur avénement le 28 janvier 1798, en plantant avec une pompe burlesque, sur la place de Saint-Maurice, le premier arbre de liberté en Valais. Les autorités de Saint-Maurice abdiquèrent leur pouvoir entre les mains d'un *Comité provisoire* de dix-huit personnes choisies par le peuple; le gouverneur haut-valaisan partit le même jour, en abandonnant les clefs du château. Monthey, Martigny, l'Entremont suivirent l'exemple de Saint-Maurice avec empressement, le Val d'Illier par ordre. La cocarde verte décora toutes les têtes, même celle de la Vierge dans la cathédrale de Sion. Neuf commissaires portèrent sur le théâtre de l'agitation la déclaration que les sept dizains du Haut-Valais renonçaient aux droits souverains, et reconnais-

[1] *Berner Missiven-Buch*, n° 105, *An Zurich*, 16 u. 23 Febr.; *Thurgau-Buch*, X, f° 1 u. 3; *Von Tillier, Gesch. der helv. Republick*, I, 27-31; *Posselt's-Annal.* 1798, III, 272-275; *Meyer. v. Knonau, Gesch. d. Eidsgen*, II, 537 542.

saient à jamais les Bas-Valaisans pour un peuple libre. Ils manifestèrent le désir de vivre avec eux en amitié. Le parti forcené parlait de pillage. La fermeté des amis de l'ordre comprima cette effervescence de spoliation excitée par des démagogues étrangers. Le Comité central de Monthey déclara que « la nouvelle indépendance serait fondée sur la base immuable de la justice, le respect pour la loi pouvant seul assurer la stabilité du lien social. » Il ne dissimula point que la réforme politique « avait été proposée d'une manière pressante par la République française. »

Pendant l'état provisoire qui suivit, les autorités maintinrent les lois et les franchises existantes, recommandèrent la concorde, proscrivirent les dénominations de partis, et joignirent à la sollicitude pour la liberté le respect pour la religion, l'ordre et la justice.

Une nouvelle constitution acceptée, les députés de tout le Valais se constituèrent, le 16 mars, en *Assemblée représentative provisoire*. Le chargé d'affaires de France en fit l'ouverture par un discours chaleureux, auquel le président de l'Assemblée répondit par une improvisation très-applaudie. Le pays fut divisé en dix nouveaux dizains; le sort détermina leur ordre. On nomma un Directoire exécutif de trois membres. L'Assemblée procéda dès ce moment à des travaux législatifs [1].

La vieille Suisse n'existait plus. Les anciennes formes étaient brisées, et les nouveaux principes n'avaient

[1] *Boccard, Histoire du Valais avant et sous l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.* Genève, 1844, 1 vol. in-8°.



encore donné ni consistance aux Cantons ni force de cohésion à l'ensemble du pays. L'inexpérience de beaucoup d'hommes nouveaux, les mutations dans les emplois, les débats tumultueux sur la législation et l'administration frappaient d'impuissance les Cantons et la Confédération. La France, auteur de cette situation, ne pouvait pas s'en contenter. Pour ses projets ultérieurs de *guerre*, elle avait besoin d'hommes, d'argent et de positions militaires. Dans ce but il lui fallait, en Suisse, unité gouvernementale pour une obéissance prompte, discorde pour empêcher la résistance de s'organiser, prétexte de guerre pour occuper les passages des Alpes et leurs forteresses de rochers et pour s'emparer de ces trésors convoités par le génie de la conquête et par la cupidité des chefs. Les aristocraties fournirent le prétexte d'une attaque; Berne fut jugée la plus coupable en raison de son esprit antirévolutionnaire et de l'or entassé sous ses voûtes.

Berne, en perdant le Pays-de-Vaud, avait perdu un tiers de ses forces militaires [1]; elle disposait pourtant encore d'une armée de 30 à 32,000 hommes, mais pour couvrir quarante lieues de frontières. Par l'incurie du gouvernement, cette armée n'était point préparée pour la défense de la patrie; on avait même né-

[1] Notre principal guide dans l'histoire de la lutte de Berne contre les armées françaises est M. *de Rodt*, *Gesch. d. Bernerischen Kriegswesens*, II, 562-694; cet ouvrage savant et consciencieux renferme tous les détails militaires d'après les actes officiels. Voir aussi *Von Tillier*, *Gesch. Bern's*, V, 567-600; *Jomini*, *Hist. des guerres de la Révol.* t. X, l. 13, chap. 77; *De Rovéréa*, qui prit une grande part à la défense de la patrie contre son asservissement par l'étranger, a raconté les événemens suivans avec beaucoup de détails stratégiques dans les chap. 4 et 5 du livre II de ses *Mémoires* inédits. *Zschokke Denkwürdigkeiten*, III, 132-154.

gligé les anciens camps et les anciens exercices[1] et oublié de mettre à profit les longues années de paix pour le jour de la guerre. Cependant encore héroïque au moment de sa chute, Berne appela toutes ses forces sous les armes, tandis que d'autres Cantons se renfermèrent dans leur égoïsme, et que les mieux disposés mirent sur pied ensemble moins de 8000 hommes. Ces auxiliaires, n'ayant des ordres que pour une guerre défensive, se prononcèrent contre toute agression et assurèrent que l'ennemi, arrivé devant les portes de Morat, était encore en dehors des anciennes limites de la Suisse. Les Conseils de Lucerne écrivirent à leurs « fidèles, chers et anciens Confédérés » de Berne, que le corps lucernois ne devait en aucun cas être employé pour repousser une attaque étrangère dans l'intérêt direct ou indirect d'un gouvernement aristocratique, et que ces troupes avaient ordre de ne point avancer jusqu'à ce que leur gouvernement connût les conditions auxquelles on pourrait conserver la paix avec la République française[2]. Bâle, Zurich, Lucerne et Schaffhouse conçurent la vaine idée d'une médiation entre Berne et la France[3].

Sans parler d'une faible division répartie dans la Basse-Argovie pour la défense d'Arau, de Brougg et des passages de l'Aar du côté du Frickthal et des frontières de Bâle et de Soleure, deux corps d'armée bernois occupaient au nord du Canton, l'un, à la gauche, Büren et Nidau dans le Séeland, l'autre, à la droite, le voisinage de Wangen et de Soleure. A la tête d'un troi-

[1] *Mutach*, I, 71, 72.

[2] *Lettre* du 23 févr. dans *Von Rodt*, II, 583, 584.

[3] *Posselt's Annal.* 1798, III, 283.

sième, le major-général Charles-Louis d'Erlach, par l'ordre de son souverain, après l'évacuation du Pays-de-Vaud, s'était retiré dans le bailliage et la ville de Morat. Le général Rampon, de la division Ménard, exigea que ses avant-postes reculassent encore. « Nulle force de l'univers, répondit d'Erlach, ne me fera trahir mon devoir. Ce n'est pas à Morat qu'un Suisse peut avoir la pensée d'y manquer[1]. » D'Erlach, alors âgé de cinquante-deux ans, d'un extérieur imposant, d'une âme courageuse et chevaleresque, inspirait à ses subordonnés l'amour et la confiance. Une santé délabrée paralysait son activité, mais non la constance de son caractère. Le gouvernement, comprenant la nécessité de réunir le commandement de toute l'armée dans les mains d'un seul homme, le nomma général en chef des troupes bernoises. Il remit son précédent poste à un colonel, puis il établit son quartier général dans Arberg, au centre des trois divisions. « Si l'armée bernoise, dit un grand tacticien, eût attaqué sur-le-champ les Français séparés en deux divisions qui communiquaient difficilement entre elles, il est probable qu'elle les eût accablées l'une après l'autre : une première victoire eût rallié au gouvernement tous les esprits flottans, et entraîné la majorité des Cantons qui, dans l'impossibilité de reculer, eussent fait de plus grands efforts pour conserver leur indépendance[2]. »

Le plan de Brune, arrêté le 18 février, était de diriger l'attaque sur quatre points : l'aile gauche de Schauenbourg se porterait sur Soleure, son aile droite

[1] *Mutach*, 1, 68-70. La réponse de d'Erlach est copiée de la lettre originale ; les autres versions sont dramatisées et enjolivées.

[2] *Jomini*, X, 312.

sur le pont de Büren ; Brune attaquerait Fribourg avec son aile droite, et avec la gauche Morat; un corps détaché de celle-ci franchirait Laupen en tournant le passage de Güminen [1].

Deux opinions divisaient les Conseils de Berne. La majorité, composée de vieillards et d'hommes faibles ou pacifiques, se berçait de l'espérance d'éviter la guerre par des négociations et des concessions, n'attribuant à la France que l'intention désintéressée d'opérer en Suisse une réforme politique. La minorité, appuyée par les chefs et par les officiers les plus intelligens de l'armée, ne voyait de moyen de salut que dans l'offensive. Le général d'Erlach soutint cette opinion à plusieurs reprises dès le commencement de février, et la justifia par l'exposé de la force et de la position des deux armées et par d'autres motifs péremptoires. Ce fut en vain. L'hésitation du gouvernement et les concessions politiques qu'il avait commencé de faire donnaient beau jeu à ses ennemis. Déjà la division de Morat, secrètement travaillée, commençait à se prononcer contre l'offensive; des bataillons, des compagnies, se considérant comme des communes politiques, signaient des pétitions, envoyaient des délégués à la capitale et demandaient communication du plan de campagne.

Averti par ces mouvemens et convaincu de la justesse de ses vues, le général d'Erlach, craignant l'irrésolution ou la timidité du Grand-Conseil, s'y rendit, le 26 février, avec soixante-douze officiers qui en étaient membres, peignit la situation de la patrie, l'imminence d'une rupture avec la France, les tergiversations de

[1] *Lettre au Premier Consul*, dans les *Mémoires d'un homme d'État*.



ses envoyés, le devoir envers l'ancienne gloire de la Suisse. Il demanda sa démission ou des pleins pouvoirs. Ses paroles électrisèrent. D'autres orateurs, démontrant la justice et la nécessité d'une prompte agression contre un ennemi qui, sans raison, avait enfreint la neutralité et envahi le territoire de la république, rappelèrent les prodiges qu'opérèrent dans les grandes journées de Morgarten, de Næfels, de Sempach, de Laupen, de Morat et de Grandson, le dévouement et l'union des aïeux; le même sang pouvait en opérer de plus grands encore. Cette séance, dit un témoin, fut digne du nom suisse et du sénat romain [1].

Schauenbourg, à la tête d'une division de 15 à 16,000 hommes de l'armée du Rhin, avait son quartier général à Bienne; ses avant-postes formaient une chaîne depuis Nidau jusqu'à la frontière soleuroise. Les principales forces se trouvaient près du village de Lengnau, occupé par une colonne bernoise. Brune commandait des forces à peu près égales [2]. Le gros de son armée, 12,000 hommes, était près de Payerne et d'Avenches, ses avant-postes non loin de Morat. L'aile gauche s'appuyait sur le lac de Neuchâtel, l'aile droite avoisinait Fribourg. En arrière des deux armées une réserve de 20,000 hommes. Brune voyait devant lui une division bernoise d'environ 9,600 hommes; Schauenbourg, une de 14 à 15,000 Bernois, Soleurois et autres Suisses, mais dont 8,000 seulement avaient l'autorisation de prendre l'offensive.

D'Erlach, qui avait fixé l'attaque au matin du 2 mars, donna contre-ordre le 1er dans la soirée. Ce fut

[1] *De Rovéréa*, l. II. ch. 4.

[2] Évaluations diverses de l'armée de Brune, dans *Von Rodt*, II, 622.

la conséquence d'un revirement politique dans les Conseils. Fidèle à son système, Brune[1] négociait encore en attendant qu'il sût Schauenbourg en mesure de le seconder dans l'exécution de son plan ; il se raillait dans l'intimité de « ces loyales bêtes de Bernois[2]. » Le Grand-Conseil, le jour où il munit de pleins pouvoirs l'héritier de la bravoure patriotique des vieux d'Erlach (26 février), n'avait pas encore levé sa séance qu'un courrier de Brune annonça l'ultimatum du Directoire français. On envoya deux députés à Payerne. Brune leur déclara que le Directoire exigeait immédiatement le changement de la constitution de Berne, l'abdication du gouvernement et le licenciement de toutes les troupes; en cas de refus, il commencerait l'attaque sur-le-champ. Les députés obtinrent un armistice jusqu'au 1er mars à dix heures du soir. Ils rapportèrent l'ultimatum dans la nuit du 28 février au 1er mars. Le lendemain matin, le Grand-Conseil rejeta les exigences militaires, mais céda aux exigences politiques en se déclarant provisoire et promettant, avec la coopération des députés du pays, une constitution sur la base de la liberté politique et de l'égalité de droits[3]. Cette réponse fut expédiée dans la soirée à Brune et communiquée au général d'Erlach, avec ordre de ne rien entreprendre jusqu'au retour du délégué.

Les premières opérations des généraux français rencontraient une grande difficulté; il manquait une con-

[1] Voir sur les antécédens de Brune. *Mallet du Pan, Essai histor. sur la destruction de la Ligue helvét.* Londres, 1798, p. 214.

[2] *Mulinen's Biographie* XLV.

[3] *Geheimes Manual,* 1r Mærz.

nexion stratégique entre les deux corps d'armée, que le territoire neuchâtelois et bernois séparait par un espace de plusieurs lieues. La bonhomie pacifique du parti qui dominait à Berne leva cette difficulté. Sous prétexte des négociations incessantes et à la faveur d'autorisations spéciales qu'on croyait ne pas oser leur refuser, malgré les avertissemens de d'Erlach, Brune et Schauenbourg communiquaient continuellement l'un avec l'autre au moyen de leurs adjudans; le 28 février, la prolongation de l'armistice couvrit de son ombre une dernière entrevue de ce genre pour concerter l'attaque du lendemain. Schauenbourg, officiellement informé que l'armistice n'expirait qu'à dix heures du soir, le 1er mars, attaqua dès le matin de ce jour deux postes soleurois, qui, après une résistance valeureuse, cédèrent à la surprise et au nombre. L'aile gauche de ce général s'avança tout entière des gorges du Jura vers la ville de Soleure. Pendant ses pourparlers avec les députés bernois, Brune ordonna au général Pigeon de marcher sur Fribourg avec quelques bataillons français et un corps de Vaudois et de Fribourgeois de la partie romande. Le 2 mars, dès trois heures du matin, les environs de Fribourg étaient occupés. Le tocsin sonna dans plusieurs villages et des paysans se jetèrent dans la ville. Des bourgeois, des magistrats annoncèrent au général que, dominés par les campagnards, ils n'avaient plus de liberté dans leurs délibérations. Les Français lancèrent quelques obus. Dix à douze soldats intrépides se précipitèrent dans les rues après être grimpés au haut des remparts; d'autres y pénétrèrent par une porte à moitié brisée. Les paysans s'enfuirent, abandonnant sur la route les canons et les



fusils reçus de l'arsenal [1], et auxquels leurs mains n'étaient pas accoutumées. Fribourg capitula, contre l'avis de la garnison bernoise, forte de 1,000 hommes, et de son colonel Stettler, qui, à ce moment, se retirèrent vers Neueneck.

A la ligne d'opérations du nord, Schauenbourg avait fait les dispositions nécessaires pour attaquer, avec la majeure partie de ses forces, les Bernois sur les bords de la Thielle et de l'Aar, et se porter ensuite vers Soleure, passage principal de cette dernière rivière, dont la possession faciliterait la marche de son armée contre Berne. Sur la route de Bienne à Soleure, un poste bernois s'était disposé dans le village de Lengnau à prendre l'offensive, fort en péril s'il devait seulement se défendre [2]. Pour lui inspirer une sécurité trompeuse, Schauenbourg avait retiré la veille ses avant-postes. Le 2 mars, à quatre heures du matin, il attaqua le village de Lengnau, après l'avoir cerné en silence, à la faveur de l'obscurité. Les 850 Bernois qui s'y trouvaient firent assez bonne résistance, puis, après une perte de 200 morts et blessés et de 200 prisonniers, se retirèrent en se battant vers Soleure. Quelques autres bataillons bernois se rallièrent sous les murs de cette capitale. Mais, sans les avoir prévenus, elle venait de conclure avec Schauenbourg, par l'entremise de quelques parens qu'il y avait, et à la suite des menaces de ce général, une capitulation qui lui livrait une ville facile à défendre contre une première attaque, ainsi que le pont important de l'Aar. Toutes les troupes

[1] *Lettre de Brune au Directoire exécutif*, 17 vent. *Moniteur* du 16 mars.

[2] Le célèbre peintre *König*, capitaine d'artillerie lors de l'affaire de Lengnau, en a publié une relation détaillée dans *Berner-Tagebuch*, I, 129-132, 137, 138, 145-149.



bernoises de cette contrée se dispersèrent, accusant leurs officiers de trahison. L'artillerie prit le chemin de Berne pour protéger cette capitale.

Le commandant de l'aile gauche de la ligne de défense du nord, qui s'étendait de Büren au lac de Bienne, fut surpris d'entendre avant le point du jour une canonnade et une fusillade dans la direction de Lengnau. Le contre-ordre reçu la veille lui fit croire à un malentendu. Il envoya un parlementaire à Schauenbourg. Celui-ci prétexta un billet par lequel le commandant de Nydau lui aurait dénoncé l'armistice. « J'ai moi-même voulu commencer le bal ce matin à quatre heures, » ajouta Schauenbourg. — « Nous voilà donc en guerre, reprit le parlementaire, puisque vous avez commencé les hostilités ? » — « Pardieu ! vous le voyez assez, » fut la réplique. Des deux parts, l'infanterie et l'artillerie firent un feu vif pendant une grande partie de la journée, surtout du côté de Büren, petite ville où se croisent plusieurs routes et où se trouve un pont sur l'Aar. Les forces des Français s'accumulant vers ce point, l'artillerie bernoise, dirigée avec beaucoup d'habileté par le capitaine Koch [1], et l'incendie du pont les forcèrent à se retirer après une perte assez considérable. A cinq heures du soir, le général Nouvion fit sommer le colonel de Graffenried, commandant bernois, de rendre Büren; il reçut une réponse négative. Mais un ordre apporté dans la soirée rappela cet officier et ses troupes pour défendre Berne menacé par la prise de Fribourg et de Soleure. Par l'invasion de Soleure, l'ennemi, maître du pont de l'Aar, tournait la droite

[1] De Thoune, depuis membre du Conseil exécutif, enfin président du Tribunal d'appel.



de l'armée bernoise, menaçait la division centrale en front et sur son flanc. La prise de Fribourg découvrait l'aile gauche et l'exposait à se voir coupée[1]. Un autre corps bernois, qui avait pris l'offensive du côté du mont de Diesse, fut cerné par des troupes ennemies plus nombreuses et mis en déroute.

Les malheurs de cette journée obligèrent le général d'Erlach à changer la guerre offensive en guerre défensive. Il fit sonner le tocsin pour une levée en masse. Il échelonna ses troupes en divisions rapprochées entre Frienisberg, à l'occident d'Aarberg, et la forêt du Grauholz, sur la route de Soleure à Berne, espace trop considérable pour les forces dont il disposait.

La journée du 3 se passa en mouvemens stratégiques des corps bernois. L'esprit d'insubordination avait dispersé une grande partie de la division du nord pendant sa retraite nocturne, si bien que d'Erlach, au lieu de concentrer huit bataillons près de Bouchsée, suivant son intention, se trouva presque abandonné dans son quartier général de Hofwyl.

Sur la ligne occidentale, la position de Morat, facile à tourner depuis la chute de Fribourg, n'était plus tenable. Par un ordre reçu de Berne, la division qui occupait cette ville se replia dans la nuit du 2 au 3 mars sur Güminen, Laupen et Neueneck, joignant dans ce dernier village les deux bataillons revenus de Fribourg. Le front et le flanc de cette division se trouvaient ainsi couverts par la Singine et la Sarine, à trois lieues en avant de la capitale.

La subite retraite de Morat, les nouvelles fâcheuses arrivées d'autres contrées, la situation politique du

[1] *Mallet du Pan*, 240.



pays et les continuelles négociations avec un ennemi dont le contact exerçait une influence fatale, développérent des germes d'insubordination déjà remarqués dans les précédens cantonnemens; des insinuations révolutionnaires et des suggestions perfides se communiquaient avec la rapidité d'une contagion aux troupes trop accumulées. Les soldats accusaient leurs officiers de trahison. Partout où cette accusation se faisait entendre, on trouvait des émissaires des Français [1]. La révolte monta au point que le commandant de la division résolut de quitter avec ses troupes ce passage important. Un ordre du Conseil de la guerre apporté dans ce moment, arrêta la colonne déjà en marche; il prescrivait de défendre les positions de Güminen, Laupen et Neueneck. Après quelques murmures, la fièvre tomba; tout rentra dans le devoir; les plus mutins ne furent pas les plus courageux. Il y avait en cet environ plus de 3,000 hommes, soutenus par de la grosse artillerie. Un désordre fort animé régnait parmi les troupes de Neueneck, à qui l'on avait, ensuite d'un malentendu, distribué du vin par baquets; d'ailleurs patrouilles, avant-postes, communications avec les autres corps de troupes, toutes ces précautions furent négligées ou imparfaites. A Laupen, se trouvaient en meilleur ordre, avec de l'artillerie, 2,200 hommes. La division entière en comptait environ 7,000.

Dans cette journée du 3, Brune détruisit un monument de la concorde des Suisses, l'ossuaire érigé sur le champ de bataille de Morat, après la défaite de Charles-le-Téméraire. Les bataillons de la Côte-d'Or, l'ancienne Bourgogne, accordèrent, après plus de trois siècles, aux

[1] *Mutach*, I. 72.



ossemens de leurs aïeux, le repos de la tombe. Ils remplacèrent par l'arbre de la liberté française, le mur trois fois séculaire sur lequel le grand Haller avait écrit en vers helvétiques ces pensées :

« Arrête, Helvétien ; ci-gît l'audacieuse armée qui fit » tomber Liége et ébranla le trône de France. Ni le » nombre de nos ancêtres, ni l'art savant des combats » ne vainquit l'ennemi, mais la concorde qui affermis- » sait leurs bras. Frères, connaissez votre force, elle est » dans votre fidélité : puisse ce souvenir aujourd'hui » encore la ranimer dans tous les cœurs [1] ! »

La veille de ce jour, Brune remit aux négociateurs bernois un ultimatum par lequel il renouvelait ses exigences politiques et militaires.

Le dimanche 4, le Grand-Conseil s'assembla pour la dernière fois. Cédant à la force des circonstances, il accepta le récent ultimatum de Brune et décréta la dissolution du gouvernement et la nomination d'un gouvernement provisoire de 105 membres, dont les 52 nouveaux députés de la ville et du Canton feraient partie. Il fut nommé séance tenante et prêta serment de gouverner suivant les principes de la liberté et de l'égalité. Cette dernière séance d'une autorité qui avait régné sur le pays pendant six siècles, non sans fautes et sans erreurs, mais toujours avec dignité, émut les assistans comme la vue de l'appareil funéraire autour du lit d'un père de famille. La plupart des représentans du peuple

[1] Steh still, Helvetier, hier liegt das kühne Heer,
Vor welchem Lüttich fiel, und Frankreichs Thron erbebte;
Nicht unsrer Ahnen Zahl, nicht künstliches Gewehr,
Die Eintracht schlug den Feind, die ihren Arm belebte.
Kennt, Brüder, eure Macht; sie liegt in eurer Treu :
O würde sie noch itzt bei jedem Leser neu.



éclatèrent en sanglots. L'abdication décrétée, l'avoyer de Steiguer, qui venait de protester avec énergie contre l'idée d'une capitulation, recueillant dans son âme les sentimens magnanimes des anciens chefs de la république, descendit avec calme et gravité de son trône. Des larmes remplirent les yeux de ses admirateurs et de ses adversaires. Tous les membres se levèrent, comme par une puissance magique, pour prêter une oreille respectueuse aux dernières paroles de leur chef. Il ne parla plus. Sur le seuil du grand portail, il se retourna une fois encore et jeta un regard de mépris sur l'assemblée qui se déshonorait par son abdication. Nicolas-Frédéric de Steiguer, préparé par de fortes études à la science du gouvernement [1], porta ses regards, comme homme d'État, au delà de l'horizon de sa patrie, et rêva une politique supérieure aux forces physiques et morales de la Suisse. La haine de la révolution attacha tout son cœur à l'ancien ordre de choses. « Périr plutôt que céder, » dit cette âme puissante enfermée dans un corps chétif. Malgré ses soixante-neuf ans [2] et sa tête tremblante d'âge, le jour même de l'abdication du Grand-Conseil, Steiguer, revêtu de son uniforme et rassemblant ses dernières forces, rejoignit le général d'Erlach [3].

Le droit que le gouvernement provisoire accorda aux troupes d'élire leurs officiers ne resserra pas les liens relâchés de la discipline. Les anciens chefs demeurèrent pourtant en place; mais au milieu du désordre assez général, deux colonels qui passaient à cheval fu-

[1] Voir sur ses études *Versuch einer Lebensbeschreibung Steiger's v. Prof. Walter;* msc. dans Collection de Mulinen, *Miscell. Helv.* in-4°. Lit. D, n. 42.

[2] Il naquit à Berne le 17 mai 1729.

[3] *Mutach Revolutionsgesch.* I, 75, ff.

rent fusillés sans motif et sans querelle, aux portes de Berne, par une bande de la levée en masse. Même chez les divisions de l'armée restées fidèles à la discipline, on ressentit l'absence d'un plan général d'opérations et d'une direction forte.

Sur la ligne du nord, le général en chef ne pouvait pas suivre, à peine pouvait-il concevoir un plan, entravé qu'il était par l'autorité supérieure et par une insubordination presque universelle. Les divers corps changeaient de position à leur guise, ou en occupaient d'autres que celles qu'on leur assignait. Désobéi, presque abandonné, d'Erlach, hors d'état de connaître la situation des troupes et de disposer de la plupart, songeait à se concentrer dans une position plus rapprochée de la ville. La Commission militaire le lui interdit, entr'autres à cause de la multitude qui demandait à marcher en avant. Elle lui ordonna de maintenir son poste à toute extrémité, et même de prendre l'offensive, si les circonstances le favorisaient. Dans cette situation désespérée, il résolut de défendre le passage de la forêt du Grauholz. Il était parvenu le 4 au soir à rassembler autour de lui des milices et des volontaires dont le chiffre ne dépassait pas 3,500 hommes, sans compter la levée en masse, troupe de femmes et de vieillards armés de hallebardes, de faux et d'autres instrumens. En arrière de ce petit corps d'armée, des auxiliaires d'Uri, de Schwyz et de Glaris, plus rapprochés de la ville, déclarèrent que, vu la situation désespérée de Berne, ils devaient songer au salut de leurs propres Cantons. Ils se dirent en même temps « prêts à sacrifier pour leurs chers confédérés de Berne jusqu'à la dernière goutte de leur sang, comme ils l'avaient suffisamment prouvé jusqu'à cette heure. » Ironie amère! sanglant



outrage à la gloire de leurs aïeux et aux pompeuses manifestations de leurs sentimens fédéraux! Plus de postes intermédiaires, par conséquent plus de connexion stratégique entre la troupe du général en chef et un corps isolé de 3,500 hommes que le colonel de Rovéréa commandait près d'Arberg, et dont faisaient partie 1,500 auxiliaires zuricois, stationnés à Frienisberg. Une armée (si des troupes à demi désorganisées méritent ce nom), une armée totale de 17,000 Bernois[1] se disposait à défendre l'approche de la capitale contre 25,000 Français aguerris et avides de pillage, que commandait le général Schauenbourg.

Telle était la situation le 4 au soir. Les Français venaient de faire durant quatre heures de temps une fausse attaque contre le pont de Güminen, afin de détourner l'attention et les troupes des Suisses des deux points où devaient avoir lieu le lendemain matin les deux attaques principales, Neueneck sur la route de Fribourg, Fraubrounnen sur celle de Soleure.

Quinze mille hommes de l'armée de Brune se portèrent sur la frontière fribourgeoise, le long de la Sarine et de la Singine. Afin de diviser les forces des Suisses de ce côté, tandis que le général Pigeon se préparait à l'attaque de Neueneck, le général Rampon se dirigea le 5 mars à deux heures du matin sur la petite ville de Laupen, ancien théâtre de gloire, d'où les Bernois, victorieux après une rencontre fort chaude, repoussèrent

[1]

1 Sur la Singine et la Sarine.	7,000 hommes.
2 Au Grauholz, etc.	3,500
3 Le corps de Rovéréa.	3,500
4 Garnison de Berne et des environs, auxiliaires des Petits Cantons, à peu près.	3,000
Total. . .	17,000

l'ennemi et le poursuivirent; eux-mêmes eurent 40 morts et blessés.

Neueneck[1], passage de la Singine et dominé de chaque côté par des hauteurs, fut le point de mire essentiel de l'aile droite de l'armée française. Cette position enlevée, Laupen et Güminen ne pouvaient tenir. Elle ouvrait au vainqueur la route la plus directe vers Berne. Les miliciens bernois, campés sur la hauteur de la rive droite, après avoir mis en ordre leurs havresacs et leurs armes, passèrent le commencement de la nuit à chanter des psaumes, pensant recevoir dès l'aube le signal de l'attaque. Une prière ou allocution aux troupes, composée officiellement[2], fut récitée avant les combats du lendemain. Le 5, à une heure et demie du matin, le général Pigeon attaqua subitement par un feu d'artillerie bien nourri la troupe bernoise, tandis que son infanterie, traversant les flots de la rivière sur un autre point, la prit en flanc. La milice, d'abord troublée, se rallia bientôt, fondit sur l'ennemi, le repoussa, lui enleva son artillerie. Mais culbutée par de nouvelles forces[3], elle s'enfuit sur la route de Berne, laissant environ 800 morts, et dans ce nombre des femmes[4]. Le colonel de Graffenried arriva, vers six heures du matin, avec les débris de sa division devant les portes de Berne. A la nouvelle de la prise de Neueneck, le commandant de la division de Güminen ordonna la retraite. Ses troupes

[1] Une *Relation sur l'affaire de Neueneck*, écrite par le colonel *de Graffenried*, commandant des troupes bernoises, se trouve dans *Berner-Tagebuch*, I, 124, 128.

[2] Par M. Stapfer. *Mélanges philosophiques*, etc. *par Stapfer, publiés par M. Vinet*, I, p. XI.

[3] *De Rovéréa*, l. II, ch. 5.

[4] *Planta, History*, III, 360 and note.

criérent à la trahison. On répandit rapidement de tous côtés le bruit que le gouvernement avait vendu le pays. Des cris de vengeance furent poussés contre les chefs et les officiers; les plus lâches criaient le plus haut. Deux officiers supérieurs furent assassinés par une bande de soldats.

Le gouvernement provisoire s'était assemblé à trois heures et demie du matin. Le jour venu, le tocsin retentit sans interruption. Les Français, victorieux à Neueneck, quelque temps arrêtés dans un bois par l'habileté d'une compagnie de carabiniers, approchaient. Plusieurs bataillons bernois, cantonnés aux alentours de Berne, accoururent et se rangèrent en colonne sur la route de Fribourg. Une multitude d'habitans de la ville prirent les armes. Après neuf heures du matin, le colonel de Graffenried, à la tête de cette colonne forte de 2,300 hommes, repoussa les Français jusques sur la hauteur que sa troupe occupait la veille. A ce moment un feu vif d'artillerie et de mousqueterie fit plier les Bernois. Mais bientôt leurs chefs, soutenus par les plus braves, se jetèrent dans les rangs ennemis avec impétuosité et les forcèrent à fuir. L'artillerie balaya les ponts; l'infanterie se précipita de toutes parts sur l'ennemi troublé, le frappant de la crosse et de la baïonnette; bataillons pleins d'enthousiasme, levée en masse, vieillards à cheveux blancs, femmes héroïques forcèrent les vainqueurs de l'Italie à fuir au travers des flots de la Singine; ils reprirent dix-huit canons abandonnés la veille. Le champ de bataille était jonché de cadavres ennemis; on ramena dans Fribourg 400 Français couverts de blessures. Du côté des Bernois il y eut, dans les deux rencontres, 135 morts et 50 blessés. Telle fut, au bord de la tombe de la vieille république, la dernière

victoire remportée par ses fils et ses filles. « Victoire gagnée, patrie perdue! » Ce fut la plainte qu'exhala maint guerrier quand arriva la nouvelle de la capitulation de Berne et l'ordre de cesser les hostilités [1].

Ce résultat fut amené par les combats décisifs que livra, au nord de Berne, l'armée de Schauenbourg, forte de sa nombreuse cavalerie et de son artillerie volante. Dès l'aube elle marcha vers Fraubrounnen, à trois lieues de Berne. Deux bataillons, avant-postes dignes d'une cause patriotique, firent quelque temps bonne résistance dans trois positions successives. Mais à la fin l'ennemi, si supérieur en nombre, les culbuta l'un après l'autre. Un troisième bataillon qui s'avançait fut mis en déroute par l'éclat des obus, phénomène nouveau pour ces milices. La plupart des vaincus qui purent fuir accoururent par la grande route à l'entrée de la forêt du Grauholz, où la division principale ne comptait pas 900 hommes. La route de Soleure à Berne forme là un défilé entre des hauteurs boisées d'un côté et de l'autre un bois et des marais. Les Bernois s'étaient embusqués derrière des abattis, d'où ils firent un feu des plus vifs.

D'Erlach et son ami l'avoyer Steiguer avaient passé

[1] Les étudiants de Berne s'étaient exercés aux armes tout l'hiver. Force bravades patriotiques. « Attendez de parler si haut que les balles sifflent à vos oreilles, » dit leur chef, étudiant comme eux. A l'approche du péril, au lieu de bravades, excuses pour s'absenter. Le chef déclara qu'il se rendait à Neueneck, où serait le danger. Peu le suivirent. A la vue des Français un d'eux eut un scrupule; il s'était éloigné de Berne sans le congé de ses parents; il allait le demander. Le chef lui répondit : « Honore ton père et ta mère afin que tu vives longtemps sur la terre que l'Éternel ton Dieu te donne. » Le jeune homme prudent vit encore; mais le chef courageux aussi : c'était Trechsel, alors habile carabinier, aujourd'hui doyen d'âge vénéré de l'université de Berne.



la froide nuit à la belle étoile, auprès des troupes. Lorsque le soleil se leva dans toute sa magnificence, « Je ne le verrai pas se coucher, » dit d'Erlach avec un pressentiment qui n'affaiblit point son courage. La veille de ce jour Steiguer s'était efforcé d'inspirer aux troupes une ardeur digne de l'héroïsme des aïeux ; sa voix se perdit au milieu des vociférations des soldats contre l'ennemi, le gouvernement, le général, même contre leurs compagnons d'armes. Ils résistèrent pourtant avec acharnement pendant deux heures et demie. Le journal officiel du gouvernement français parle avec admiration de « ce combat meurtrier, dans lequel les milices levées en masse, sans expérience, et guidées par des chefs sans talens, donnèrent les preuves les plus fortes de courage et de désespoir. Ces braves gens, continue-t-il, dispersés et sans autres armes que des faux et des bâtons, venaient se placer à la bouche des canons et se faisaient écraser par la mitraille. Lors même que, par humanité, les soldats français voulaient les épargner et leur criaient de se rendre, ils se jetaient sur les canons pour empêcher qu'on avançât sur leur patrie [1]. » Des femmes même s'attachèrent aux roues pour les arrêter, ou se placèrent devant ces bouches à feu pour en amortir l'effet destructeur [2]. Des flots de sang rougirent le sol de la sombre forêt ; mais la valeur du patriotisme dut céder au nombre et à la tactique. A vingt minutes en arrière de cette station, les Suisses soutinrent une cinquième attaque. Malgré leurs pertes, leur fatigue et le manque de moyens de soutenir leurs forces, ils ne se retirèrent qu'en se battant toujours. Hommes, fem-

[1] *Moniteur* du 23 mars.

[2] *Planta, History*, III, 361.

mes, enfans, bestiaux paissant dans les prairies, tombèrent pêle-mêle sous les baïonnettes, les sabres et la mitraille de l'ennemi[1]. « Je dois à la vérité de dire, écrivit Schauenbourg au Directoire français, qu'il est étonnant que des troupes, qui depuis deux cents ans n'avaient pas fait la guerre, aient soutenu avec valeur cinq combats successifs, et qu'à peine chassées d'une position elles aient su en prendre une nouvelle[2]. »

Pendant la fuite qui suivit ce combat du Grauholz, le vieux avoyer se plaça sur un vieux chêne couché au bord de la route, pour être vu de ses compatriotes et pour animer leur courage. Steiguer, à l'aspect de l'ennemi qui avançait, demeura longtemps exposé au feu de la mitraille et de la mousqueterie; il vit tomber à ses côtés un grand nombre des siens. A la fin il fut entraîné par le flot impétueux de la fuite générale, quand une charge de cavalerie mit fin à la résistance. « Nous avons vu, racontèrent dans la suite quelques hussards

[1] *Ib.* 362.

[2] *Moniteur* du 16 mars. Le *Moniteur* revient encore le 28 mars sur la bravoure déployée par les Suisses : « Toutes les nouvelles qui arrivent de l'intérieur de la Suisse s'accordent à dire que les troupes des oligarques se sont battues avec beaucoup de courage, mais qu'elles n'ont pu résister à la tactique habile des Français et à leur artillerie à cheval. Les combats d'Evilard (Leubrnigen), de Nidau et de Fraubrounnen ont été très-sanglans; mais les Suisses y ont perdu beaucoup plus de monde que les Français. Ils n'ont pas combattu à rangs serrés, mais par pelotons, et se sont ainsi fort rapprochés de la manière dont ceux-ci font la guerre. Tant qu'ils ont pu continuer le feu de la mousqueterie, se battre d'homme à homme, se servir même de la baïonnette, ils se sont montrés dignes de leurs adversaires; mais aussitôt que la formidable artillerie des Français a grondé autour d'eux, leur inexpérience étonnée a fait céder leur courage, et ils ont été mis en déroute. Il faut, surtout, attribuer aussi leur défaite à la grande supériorité des généraux français sur les leurs dans l'art des manœuvres. »



francais, un vieillard suisse assis au bord de la forêt. Son costume était militaire, mais son air vénérable nous a empêchés de le saisir [1]. »

Depuis la veille l'agitation et la confusion régnaient dans les murs de Berne. On cassa le Conseil de guerre; un ordre annulait l'ordre précédent; chacun commandait, personne n'obéissait. Des bataillons rentraient dans la ville sans qu'on sût pourquoi. Ceux-ci amenaient des pièces d'artillerie sur des places déjà encombrées; ceux-là des munitions où l'on ne savait qu'en faire. Au milieu des cris des femmes et des enfans, on distribuait dans l'arsenal, aux maris et aux pères, des armes et de la poudre [2]. En avant de la ville des femmes aussi se précipitèrent sur les baïonnettes françaises et se firent tuer.

Berne capitula le jour où s'accomplit la quatre cent quarante-cinquième année de son entrée dans la Confédération [3]. La ville était morne; des fuyards et des blessés en traversaient seuls les rues; quelques suicides marquèrent ce jour. On ensevelit en silence les citoyens morts pour la patrie [4]. Schauenbourg garantit la sûreté des personnes et des propriétés, et spontanément le libre exercice de la religion. Son armée entra dans Berne en bon ordre. Discipline sévère, peu de pillage; mais aux environs de la ville, violences de tout genre. A cette issue l'irritation du peuple et des milices devint une frénésie. Plusieurs officiers furent massacrés. Le général d'Erlach, abandonné des siens, entouré de Français, auxquels il put échapper avec peine,

[1] *De Rovéréa*, *Mém.* l. II, ch. 5.

[2] *Berner-Tagebuch*, I, 43.

[3] Elle y fut admise le 6 mars 1353.

[4] *Mutach*, *Revolutionsgesch*, II, 2-5.

prit la route de Thoune, pour organiser au sein des Alpes de l'Oberland un foyer de résistance. A trois lieues de Berne, dans le village de Wichtrach, des bandes de soldats échappés au carnage l'insultèrent et l'arrêtèrent. D'autres bandes descendaient des montagnes; parmi elles des femmes demandèrent avec instance la mort du général, car il leur fallait une victime. On le garrotta sur une charrette, on le traîna haletant de soif et de fatigue. Mille voix féminines s'écrièrent « qu'il périsse! » Le soldat n'osa d'abord consommer l'attentat. Quelques baïonnettes effleurèrent le héros. A la vue du sang, les femmes se jetèrent sur son corps et le mirent en pièces [1]. Ainsi périt le digne descendant du vainqueur de Laupen.

L'avoyer de Steiguer jeta un dernier regard sur sa ville natale, maintenant asservie, et lui dit adieu pour toujours. Ses sous-officiers le conduisirent périlleusement à travers les hordes furibondes. A Münsingen il apprit la destinée de son ami, qu'il allait rejoindre. Au même instant la calèche qu'on avait pu lui procurer fut entourée des meurtriers encore tout dégouttans du sang de d'Erlach. Cent baïonnettes se tournèrent contre sa poitrine, de rudes mains le saisirent. Le vieillard se tournant avec calme et dignité vers la foule : « Épargné par les balles de l'ennemi, dit-il, si je suis destiné à périr par la main de mes compatriotes, je ne crains pas davantage cette mort; mais sachez du moins qui vous tuez. » A ces mots il découvrit sa poitrine. L'ordre de l'Aigle-Noir fit reconnaître le chef de l'État, naguère en vénération dans tout le pays. Les baïonnettes s'abaissèrent; la horde sauvage ouvrit ses rangs, et suivit de ses regards la marche lente de la voiture. On vit

[1] *De Bovéréa*, l. II, ch. 5.

même couler des larmes. Steiguer reçut des témoignages de respect dans les Cantons qu'il traversa pour se rendre en Souabe.

Des dévouemens plus obscurs méritent aussi une mention. Quelques traits entre beaucoup. Un sénateur septuagénaire, Effinguer, joint l'armée, et, son épée de magistrat à la main, deux pistolets à la ceinture, conduit une compagnie de grenadiers au feu, est blessé et pris. — Des Français voient sur le champ du Grauholz un homme à haute stature respirant encore au milieu des cadavres. Ils le somment de se rendre. Quoique grièvement blessé, il reprend son fusil, ajuste et tue le premier qui l'approche. Les quatre autres l'entourent ; il en assomme trois à coups de crosse, puis, exténué par ses blessures, étreint le cinquième dans ses bras et meurt. — Le matin du 5 mars, un paysan du village d'Utzistorf, entendant commencer la fusillade, réunit autour de lui sa femme et ses filles, s'agenouille avec elles, adresse sa prière au Ciel, lit un chapitre de la Bible, prend une hallebarde, en distribue à ses compagnes, leur donne sa bénédiction et les mène au combat, où toutes sont tombées victimes de ce saint dévouement. Partout des femmes héroïques [1]!

Berne soumis, la victoire promena ses fléaux dans la campagne environnante. Un Suisse au cœur chaud, F.-C. Laharpe, écrivit au ministre français des Relations extérieures : « Le pillage, l'incendie, le viol, les outrages de toute espèce ont marqué l'époque de la prise de Berne, dont les environs sont dévastés. Chevaux, bestiaux, attelages, instrumens aratoires, meubles, denrées, tout a disparu; quel profit en a retiré la Ré-

[1] *De Rovéréa*, l. II, ch. 5.



publique ? La forêt de Bremgarten recèle les cadavres d'un grand nombre de femmes immolées par les soldats, après en avoir abusé. Un outrage pareil, suivi du meurtre du coupable, a produit l'incendie du village de Münsingen, le plus beau de la Suisse, et les barbares qui l'ont allumé ont forcé ses habitans à fuir à coups de sabre. Et c'est au nom de la République française qu'on traite ainsi un peuple loyal, honnête et brave ! Citoyen Ministre, veuillez-vous rappeler ce que j'ai l'honneur de vous dire en ce moment : *Si l'on n'adopte pas à l'instant d'autres mesures, comptez sur une Vendée qui dévorera notre population et nos ressources, en dévorant vos propres forces* [1]. »

Cinq jours de lutte, le combat de Neueneck et la victoire si chèrement payée par les Français, venaient d'apprendre à l'Europe et à la Suisse elle-même ce qu'on pourrait attendre des descendans de ceux qui vainquirent à Grandson et à Morat, si l'on concentrait leurs forces contre l'ennemi commun, au lieu de les paralyser par la discorde. Avec la chute de Berne toute résistance d'ensemble était brisée. L'Oberland aurait pu tenir longtemps encore utilement pour le reste de la Suisse. De bons officiers et quelques bataillons retirés là avec trente pièces de canon, des munitions et des vivres en abondance, près de quatre millions tournois extraits du trésor de Berne, un sol unique pour la défensive, séparé des Français par deux lacs encaissés dans de hautes montagnes, des moyens de communication avec les Petits Cantons et le Valais, rendaient ce pays inabordable aux ennemis. Les Français le soumirent par la tactique de la calomnie. Des émissaires

[1] *Lettre* du 26 germinal.

chargés d'or répandirent que le gouvernement, gagné par la France, avait trahi le peuple. Le peuple des montagnes livra dès lors aux ennemis, trésor, artillerie, munitions, approvisionnemens, à condition qu'ils n'entreraient pas chez lui [1].

Le colonel de Rovéréa à la tête de la légion romande, séparé de toutes les autres divisions, eut l'idée de faire une diversion au moyen d'une attaque sur Nydau et sur Buren. Il ne put exécuter son dessein. A la suite d'une rencontre où ses soldats déployèrent une grande bravoure, mais ne purent débusquer les Français d'une position forte, un parlementaire mit fin aux hostilités. De Rovéréa obtint de Schauenbourg une capitulation honorable, par laquelle sa légion prit l'engagement de ne plus servir contre la France. Il la conduisit avec armes et bagages sur le territoire neuchâtelois où il la licencia. On permit aux Zuricois cantonnés à Frienisberg de se retirer avec armes et drapeaux; mais cette capitulation honorable ne les préserva pas d'outrages de la part des troupes françaises pendant leur retraite [2].

Un fait sans influence sur l'événement principal, mais digne de mémoire, s'accomplissait pendant les mêmes jours dans la partie occidentale des montagnes bernoises [3]. Les habitans des *Ormonts*, de tout temps

[1] *De Rovéréa*, l. II, ch. 5.

[2] *Ibid.*

[3] *Die Vertheidigung der Ormonts im Jahr* 1798, par M. le capitaine Rod. d'Effinger de Wildegg; relation détaillée composée d'après les écrits et les journaux du temps et les archives du Conseil de guerre de Berne, où se trouvent les rapports officiels et les correspondances; l'auteur a aussi recueilli des renseignemens sur les lieux, entre autres, de la bouche de quelques témoins contemporains; *Boccard, Hist. du Valais*, 274-276, et *Bulletin offic.* I, 238-240, 246.

unis avec leurs voisins allemands du Gessenay, restèrent opposés à la révolution et attachés au gouvernement de Berne [1]. Leur force corporelle, leur courage et leur adresse dans le maniement des armes à feu, les faisaient redouter de la plaine. Plusieurs fois, pendant le mois de février, au moindre mouvement de ces montagnards, on battit la générale dans la vallée du Rhône. Les Français mêmes se retirèrent à la vue de l'attitude des Ormonnens unis à une troupe de Bernois. Mais ceux-ci, au nombre de 1,400 hommes, ne suffirent pas à défendre tous les postes. Le 3 mars les signaux furent allumés; le tocsin retentit dans les vallées et les montagnes. Une colonne de 2,000 Français, Bas-Valaisans et Vaudois, sous les ordres du général Châtel, partit d'Aigle, tenta de pénétrer par les Ormonts jusqu'à Berne. Une rencontre vigoureuse eut lieu à la Forclaz; la Grande-Eau roula maint cadavre ennemi; mais les Bas-Ormonnens, vaincus par le nombre, se soumirent au nouveau gouvernement vaudois [2].

Une seconde colonne de troupes révolutionnaires partit de Bex dans le but de pénétrer à Berne par Ormont-Dessus. Un Vaudois la commandait, le lieutenant-colonel Forneret, officier formé dans un régiment bernois au service de Sardaigne. Une neige profonde couvrait la montagne. La colonne, déjà fatiguée, s'écarta d'une demi-lieue de la route pour passer la nuit à Taveyannaz, sorte de village de chalets. Les Français,

[1] Les habitans du Sépey demandèrent à Berne « de les venir préserver de la tyrannie de toutes les espèces de comités. » *Rapport du Sépey*, 11 févr. On lit dans une *Supplique de Leysin :* « Les gens de Leysin, environ 150 hommes, sont prêts à marcher sous les drapeaux de Leurs Excellences partout où l'on voudra. »

[2] *Rapport du chef de brigade Clavel*, dans *Bulletin offic.* I, 229-231.

irrités par la fatigue contre l'officier qui avait conseillé cet écart, voulurent le jeter dans le feu qu'ils allumèrent en démolissant des fenils. Un Vaudois périt d'épuisement. La lune permit de se remettre en route avant la fin de la nuit. Au point du jour du 5 mars, on atteignit le haut de la Croix d'Arpille. Les Français, abattus par la marche et effrayés à l'aspect de cette contrée sauvage, s'écrièrent en plaisantant dans leur colère : « C'est un pays par lequel le bon Dieu n'a jamais passé. » L'avant-garde des Ormonnens s'était placée derrière un fossé naturel, à la lisière d'un bois, attendant du secours. Elle dressa fort à la hâte une barricade. Forneret voulut déployer son ordre de bataille devant cette position et attaquer à la baïonnette. Mais l'espace étroit entre le lit profond de la Grande-Eau et les rochers escarpés, la neige aussi dans laquelle ses soldats étaient enfoncés jusqu'à la ceinture rendaient difficile tout mouvement de flanc. Forneret criait : « En avant, en avant, mes enfans ! » Mais la troupe serrée resta comme enracinée dans le sol, tandis que les fusils des Ormonnens, dont les éclairs brillaient derrière les troncs d'arbre et par-dessus les barricades, lançaient la mort dans ses rangs. Ce combat durait depuis trois heures ; la neige était rougie de sang ; rien n'annonçait une prochaine issue, lorsque Forneret tomba frappé d'une balle à la poitrine. Il expira le lendemain, à la cure de Gryon, dans d'affreuses douleurs. Sa chute découragea les siens ; ils battirent en retraite. Décimés par ce long combat, épuisés de fatigue, n'ayant plus de munitions, les montagnards ne purent poursuivre leurs adversaires. Ils se retirèrent dans leur vallée, couverts de blessures. Là, ils apprirent la défaite de la Forclaz et l'approche des Français vainqueurs. Dans l'impossi-

bilité de résister à un ennemi si supérieur en nombre, ils posèrent les armes et, les yeux noyés de pleurs, ils firent leurs adieux à leur chef, le lieutenant-colonel Fischer, de Berne, qui se retira avec un détachement de troupes allemandes, venues pour soutenir les braves des Ormonts.

Quelques jours après on ensevelit Forneret en grande pompe à Bex, au pied de l'arbre de liberté. La garnison composée de mille hommes alla chercher son corps à un quart de lieue du bourg; douze officiers le portèrent; de jeunes filles vêtues de blanc et tenant des couronnes de laurier accompagnèrent le cercueil. Mangourit, le résident français dans le Valais, prononça du haut d'une tribune un discours ardent de républicanisme et de haine pour les Bernois.

Brune, à la tête d'une armée de 18,000 hommes, établit son quartier général à *Berne*. Schauenbourg revint à Soleure. Deux jours après son arrivée, Brune fit assembler le *Gouvernement provisoire*. Il l'invita d'office à se charger de la direction de l'État, à faire partir une députation pour Paris et à rédiger une nouvelle constitution, travail facilité, selon lui, par la masse de lumières que la révolution française avait répandue sur ce sujet. Le président de l'assemblée, Frisching, lui répondit : « Notre peuple s'estimait libre, parce qu'il se sentait heureux. » Charles-Albert de Frisching, ancien trésorier, homme de sentimens élevés, d'un extérieur noble, d'une intelligence lucide et d'une grande éloquence, s'était placé, depuis son retour de la diète d'Arau, à la tête du parti des novateurs, opposé au parti de Steiguer. Attaché aux prérogatives du patriciat, il se



laissa néanmoins entrainer dans l'orbite de la révolution, mais par principe, plus que par faiblesse de caractère, par l'espoir de sauver la patrie en cédant à la nécessité, peut-être aussi par ambition[1]. S'il eut quelque tort, il l'expiait maintenant dans les humiliations d'un nouveau pouvoir.

La plantation grotesquement solennelle d'un arbre de liberté devant l'hôtel-de-ville satisfit aux ordres de Brune et au goût de l'époque. Cette pompe, renouvelée le jour suivant sur d'autres places, les airs de la Révolution joués par la musique militaire, les cris de « Vive la République française! Vive la République helvétique! » amusement des basses classes, ne firent pas oublier qu'autour de la ville près de 500 familles, victimes du pillage, n'avaient plus ni argent, ni provisions, ni vêtemens; dans beaucoup de maisons la soldatesque avait enlevé, brûlé, brisé lits, portes et fenêtres: il ne restait que la faim et l'impossibilité de gagner un morceau de pain.

Les représentans de la nation « vengeresse des droits des peuples » ne mirent pas de bornes à leurs *spoliations*. Ils débutèrent à Fribourg par exiger une contribution de 100,000 écus, somme exorbitante en proportion des moyens, et astreignirent ce Canton à de nombreuses corvées de charrois pour l'intérieur de la France[2]. Mais surtout la cupidité des chefs pénétra sous les voûtes du trésor tant convoité de Berne; elle s'enflamma d'une ardeur immodérée à la vue de l'or. Impatient d'entrer dans d'autres caves, pour n'en pas attendre les clefs, on en fit sauter les portes. Rien n'échappa aux yeux des libérateurs. Pour avoir de l'argent

[1] *Mutach*, I, 30-32.
[2] *De Rovéréa*, l. II, ch. 7.

comptant, on vendit à vil prix le vin et les autres provisions de l'État, même une partie des armes de l'arsenal. Cent trente canons de Berne, de Fribourg et de Soleure furent amenés à Huningue, où l'on transporta aussi en partie les soixante mille fusils neufs trouvés dans le seul arsenal de Berne; les canons de gros calibre furent envoyés à Toulon [1]. Vers le milieu d'avril, on enleva du trésor trois millions et demi de francs de Suisse pour l'expédition d'Égypte; le reste, peu considérable après tous les prélèvemens opérés par la cupidité, fut conduit à Mayence et à Paris. Toutes les caisses publiques vidées, Lecarlier, commissaire du Directoire près de l'armée française en Suisse [2], accompagné de Rapinat, beau-frère de Reubell, vint à Berne et, avec de pompeuses paroles contre la tyrannie [3], il frappa d'une contribution de 15,000,000 de livres de France les gouvernans et les familles aristocratiques des Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure. En outre le clergé de Lucerne, de Saint-Urbain et d'Einsidlen dut payer 1,000,000 de livres. On fixa cinq termes, le premier échéant dans cinq jours, le dernier dans trois mois [4]. On interdit aux contribuables d'aliéner leurs biens-fonds. On abandonna la perception de la contribution à leurs ennemis personnels. La ruine

[1] *Moniteur*, 20 et 26 mars (30 ventôse, 6 germinal), 19 floréal an VI. *Meyer de Knonau* parle de 500 canons trouvés dans l'arsenal de Berne, II, 552.

[2] Mengaud et Mangourit devaient recevoir de lui leurs instructions en conséquence de celles qu'il recevrait lui-même du Directoire. *Arrêté* du 28 ventôse an VI; par décision du Directoire, cet arrêté ne fut pas imprimé.

[3] *Berner-Tagebuch*, I, 65-67.

[4] *Bullet. offic.* I, 485-488; *Berner-Tageb.* I, 106-115.

totale de plusieurs familles fut l'œuvre de cette haine[1]. A Berne, le commissaire français Rouhière fit imposer par la Chambre administrative aux membres de l'ancien gouvernement une contribution préalable de trois pour cent de toute leur fortune, y compris l'argenterie et les sommes placées dans les fonds étrangers[2]; il voulut s'emparer en outre d'une somme de 500,000 francs, avance fournie par les mêmes magistrats à la Chambre administrative dénuée de fonds. Son audace échoua contre la fermeté du président de cette autorité, le négociant Bay, quoiqu'il l'eût fait arrêter par des grenadiers à l'hôtel-de-ville, sur le siége de la présidence d'une assemblée électorale, et garder dans son domicile par des troupes d'exécution[3]. De nombreux otages, choisis dans les familles gouvernementales de Berne et de Soleure, furent emmenés à Strasbourg[4].

A Fribourg aussi, Rouhière fit sceller puis enlever du

[1] Par le traité du 8 floréal, que le diplomate bernois de Jenner conclut avec une singulière habileté, il sauva

en effets au porteur	fr. 5,060,000
en créances et autres titres	7,000,000
Total.	12,060,000

Par ce traité la caisse noire du Directoire avait reçu fr. 1,000,000; Chambonnaz, fr. 50,000, et les bureaux fr. 10,000. Rapinat se plaignit de ce traité dans un *Inventaire raisonné des papiers parvenus au ministre des finances et qui en sont partis, concernant les affaires de la Suisse.* Ce rapport renferme l'indication curieuse que, de toutes les sommes enlevées en Suisse, il n'est pas entré dans le trésor de France plus de 3 1/2 millions. *Mutach*, II, 18 ff. Le *Moniteur* du 8 floréal estime à 26 millions les espèces trouvées dans les caves de Berne; le commissaire du Directoire n'en avoua que 15 (*Moniteur*, 12 floréal an VI, 1798, p. 890).

[2] *Berner-Tagebuch*, I, 83.

[3] *Mutach*, II, 41.

[4] *Bulletin offic.* I, 432; *von Tillier*, I, 35-41; *Bern.-Tageb.* I, 102, 113, 114.

trésor de l'État, argent monnayé, argenterie, vaisselle, pour près de 40,000 écus [1], des créances sur la France pour plus de 700,000 livres, sur la Saxe pour 100,000, sur Vienne pour 6,000 et sur Genève pour 100,000. Brune fixa la contribution de guerre à 300,000 francs et Pigeon l'éleva le lendemain à 500,000. Brune avait garanti les propriétés de l'État; cependant les caisses publiques et militaires furent enlevées et l'arsenal dépouillé. Plus de 600,000 francs en argent sortirent de Fribourg; le pillage et l'entretien des troupes absorbèrent plus du double de cette somme. L'administration du Canton se vit ainsi privée des moyens de faire marcher les affaires [2].

Une réprobation universelle flétrit ces extorsions accompagnées de tant de violences. L'ennemi mortel des Bernois, F.-C. Laharpe, usant à Paris de son crédit auprès du Directoire, fit réduire des deux tiers la contribution de six millions qu'on leur avait imposée. Simple citoyen alors, il ne cessa de signaler les abus que commettaient les commissaires français; il se fit le défenseur officieux de toutes les parties de son pays. Il écrivait au ministre Talleyrand, au directeur Merlin, à Jean Debry, « le représentant du peuple, l'ami de tous ceux qui aiment la liberté. » Il adressa au Directoire même cet avertissement : « Il est utile que le Directoire exécutif sache que les vampires qui suivent les traces de ces braves soldats qui ont excité notre admiration par leur courage et leur discipline, semblent avoir pris à tâche de faire maudire la liberté et de créer

[1] De 25 batz ou environ 3 fr. 15 sous.

[2] *La Chambre administrative de Fribourg au Directoire exécutif*, 2 mai 1798, et *Mémoire supplémentaire*.



des réactions... Les suites les plus funestes résulteraient de toutes tentatives ultérieures dans un pays où les enfans de douze ans sont armés et où les femmes savent mourir à côté de leurs époux [1]. » — « Quels que soient les reproches qu'on pût chercher à adresser aux habitans de la Suisse, a écrit un historien militaire français, ils ne pouvaient être assez graves pour contenir l'indignation qu'éprouva toute l'Europe, lorsque, sous les prétextes les plus dérisoires, au nom de la liberté dont on allait violer l'asile, sous l'apparence d'une protection mensongère, le Directoire brisa les nœuds de l'alliance perpétuelle, renversa des gouvernemens vantés pour leur sagesse, qu'attestaient l'aisance et le bonheur de tous les citoyens; lorsqu'on vit d'odieux proconsuls s'emparer des caisses publiques, envahir les propriétés particulières, porter le fer et l'incendie chez un peuple de pasteurs, et ensevelir sous des décombres l'égalité et la démocratie avec les seuls hommes qui aient réellement professé la religion dont ces sycophantes se disaient les apôtres..... C'est à cette époque, c'est le jour de l'invasion de la Suisse, que le prestige des espérances qu'avait su propager le Directoire s'évanouit entièrement. Il accrut sa domination, mais il perdit cette influence qui lui avait facilité tant de conquêtes; la France n'avait alors qu'un point où elle pût être frappée, et le Directoire le présenta sans défense aux coups de ses ennemis [2]. »—« Dès lors, dit un autre historien des guerres de la révolution, tous les hommes d'État prévirent la chute d'un gouvernement qui ne prenait pour règle de sa conduite que ses caprices, et

[1] *Lettre à Talleyrand*, 7 germinal.

[2] *Mathieu Dumas, Précis des événements militaires*, I, 428, 429.

qui prétendait régir toutes les nations avec la baïonnette [1]. »

Dix-neuf drapeaux bernois, envoyés au Directoire, donnèrent lieu à une solennité dans le palais du Luxembourg. Un discours emphatique du ministre de la guerre, sur les foudres de la France, produisit moins d'impression que les paroles du chef de brigade Ruby, qui, aprés s'être battu contre les milices bernoises, rendit un éclatant hommage à leur valeur [2].

Le succès de l'armée française enivra moins les Français eux-mêmes que les Vaudois. A la première nouvelle de la prise de Berne, « des flots de peuple se pressent dans les rues de Lausanne, une multitude de courriers partent de tous côtés pour annoncer cette heureuse nouvelle, » lisons-nous dans une relation contemporaine. « Les détonations de l'artillerie, le son de toutes les cloches, les tambours, la musique, les cris, les vivat, les chants patriotiques, la confusion de la fraternité et ce délire de la joie, les autorités se transportant dans toutes les rues pour y proclamer la victoire, le drapeau vert déployé, la foule immense, formaient un spectacle que complétèrent les actions de grâces rendues dans le temple pour le triomphe des armes [3] » étrangères sur une république Suisse; on crut y voir le triomphe de la liberté helvétique. Et pourtant un général français apposait son autorisation au pied des décrets du gouvernement national [4].

Pendant la guerre de Berne, si décisive pour le sort

[1] *Jomini*, X, 331.

[2] *Bullet. offic.* I, 326-330, 335-338; *Berner-Tagebuch*, I, 73-82.

[3] *Bullet. offic.* I, 190-192.

[4] *Publication du Gouvernement provisoire de Berne*, 15 mars; *Berner-Tagebuch*, I, 15.



de la Confédération, sur les bords du lac de *Zurich*, un comité, institué à Küssnacht pour représenter les campagnes, faisait une guerre intestine au gouvernement provisoire. Tandis que celui-ci réunissait environ 800 miliciens dans la ville, pour la défendre, des milliers de mécontens s'assemblaient autour du comité. On fut sur le point d'en venir aux mains. A la nouvelle du sort de Berne, on négocia. Une convention fut conclue, le 10 mars, à Küssnacht. Le gouvernement provisoire la ratifia, puis déposa ses pouvoirs entre les mains d'un nouveau gouvernement provisoire, composé d'un quart de bourgeois et de trois quarts d'habitans de la campagne. Cette autorité prit bientôt le nom d'*Assemblée cantonale* [1]. A *Lucerne*, l'Assemblée constituante s'érigea en Assemblée nationale et s'empara du pouvoir administratif. L'assurance donnée par Brune et par Talleyrand, au nom du Directoire, qu'aucun soldat français ne mettrait le pied sur le territoire lucernois, n'interrompit la fermentation générale des esprits que pendant le temps nécessaire pour célébrer un *Te Deum*.

Les Cantons allemands s'occupèrent sérieusement du projet de *Constitution unitaire;* mais il n'obtint nulle part une aussi prompte faveur que chez les Vaudois [2]. Bâle l'accepta, le 15 mars, avec quelques amendemens. Berne y adapta sa constitution cantonale. La plupart des États hésitèrent ou manifestèrent de l'aversion.

[1] *Meyer*, 553, 554; *Jomini*, X, 324, 325; *Helvet. Annalen*, 11-13; *Posselt's Annalen*, 1798, IIr Bd, 156-161.

[2] Ci-dessus, pp. 9-16.

Tout à coup, au milieu du mois de mars, Brune lança de son quartier général un réglement qui créait une *République rhodanique*, composée de cinq Cantons : le Léman, ci-devant Pays-de-Vaud; Sarine et Broie, ci-devant Canton de Fribourg et pays de Morat et de Nidau; l'Oberland; le Valais; le Tessin [1]. Le plan de cette république, combiné à Paris par le Fribourgeois fugitif Castella, d'accord avec Mangourit et Félix Desportes, résidens français en Valais et à Genève, fut soutenu par des Genevois qui espéraient sauver l'indépendance de leur république. Ochs et Laharpe le combattirent. Un second réglement du général en chef compose une République helvétique des douze Cantons de Bâle, Argovie, Baden, Schaffhouse, Zurich, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, Sargans, Lucerne, Berne et Soleure [2]. Les Petits Cantons du centre, toutefois sans Obwalden, invariablement attachés aux formes antiques de leurs démocraties alpestres, obtinrent de les conserver, réunis sous le nom de Tellgau, en une confédération distincte des deux autres [3]. Brune leur donna des marques d'estime et de bonnes paroles sur la garantie de leur religion, de leurs constitutions et de leur indépendance; ils promirent de ne point porter les armes contre la République française [4].

Ce morcellement de la Suisse, épouvantail imaginé pour vaincre la résistance au système unitaire [5], réunit

[1] *Bulletin offic.* I, 270-273; *Berner-Tagebuch*, I, 23-26.

[2] *Proclamation du général Brune*, Berne, 29 ventôse an VI (19 mars).

[3] *Posselt's Annal.* 1798, II^r B^d 165-172.

[4] *Die Repræsentanten der Stænde Uri u. s. w. an Brüne*; Bern. 16 Mærz.

[5] *Mutach*, II, 11, croit que la formation de la République rhodanique fut conçue pour s'assurer la route du Simplon, idée favorite de Bon-

dans une même opposition les partisans de ce système et les autres amis de la révolution. Sur les bords du Léman, des femmes et des enfants criaient : « Plutôt mourir que de devenir rhodaniques. » Voyant l'accession à une république une et indivisible facilitée par ce stratagème, Brune parut céder et rétablit, après trois jours d'intervalle, la République helvétique. Pour la constituer définitivement, il convoqua les députés de toute l'Helvétie dans la ville d'Arau [1]. Si les autres Cantons eurent la liberté d'élire leurs représentans à leur guise, à Berne les autorités françaises exclurent les membres de l'ancien gouvernement de tous les emplois publics, pendant une année [2]; Brune, de son autorité, raya plusieurs patriciens nommés par les électeurs [3]. Le commissaire Lecarlier, envoyé pour faire cheminer la nouvelle constitution [4], déclara nulles et non avenues les modifications apportées par quelques Cantons au projet de constitution helvétique [5]. Mengaud avait, au contraire, permis ces modifications, pourvu qu'on ne touchât pas aux bases. Cette contradiction blessa; les plus éclairés y virent une progression dans la volonté manifestée par la France de s'as-

parte, pour laquelle plus tard il détacha le Valais, et pour réunir les lacs de la Suisse occidentale et créer une route par eau de Bienne à Genève. Dans ce cas Brune eût difficilement abandonné cette idée sitôt. La promptitude du changement rend l'autre motif plus vraisemblable. Voy. d'autres conjectures dans *de Seigneux, Précis histor. de la révol. du Cant. de Vaud*, I, 169, 170.

[1] *Bulletin offic.* I, 309, 313 et 314.

[2] *V. Tillier*, I, 46.

[3] *Mutach*, II, 12.

[4] *De Rovéréa*, l. II, ch. 7.

[5] *Proclamation de Lecarlier, du 8 germinal* (28 mars) dans *Bullet. offic.* I, 366-368.



servir la Suisse. Lorsque le général en chef mit l'entretien de son armée à la charge de l'Helvétie, les novateurs tremblèrent pour leur popularité, les partisans de l'ancien ordre de choses se réjouirent. La présence des baïonnettes étrangères et le besoin d'être protégé par la France contre l'anarchie et la réaction, firent accepter, dans la majorité des États confédérés, la constitution unitaire. Ailleurs celle-ci rencontra une opposition directe et l'opposition de la discorde. Dans l'Appenzell, la Thurgovie et le Rheinthal, discussions continuelles; luttes entre les autorités et le peuple, entre une contrée et une autre contrée; ici l'arbre de liberté tombe sous la hache des paysans; là il étale dans les airs des banderolles tricolores. Rixes sanglantes dans l'Appenzell. Une partie seulement des Rhodes-Extérieures inclinait vers les idées nouvelles; les Rhodes-Intérieures s'attachaient plus fermement aux formes de leur antique démocratie. Quand on leur disait que « la grande nation les appelait à la vraie liberté, » les Appenzellois catholiques répliquaient avec indignation, faisant allusion à la bannière d'Uri : « Le taureau nous a donné la liberté et un bœuf (Ochs) voudrait nous l'ôter [1]. »

Les amis du nouvel ordre de choses commençaient à craindre qu'il ne fût compromis par les malheurs qui accompagnèrent la chute des anciens gouvernemens et l'occupation française. Le député du gouvernement provisoire de Berne adressa au Directoire exécutif, en faveur du système unitaire, un mémoire [2] dans lequel

[1] *De Rovéréa*, l. II, ch. 7.

[2] *Mémoire remis au ministre des Relations extérieures par le député du Gouvernement provisoire de Berne* (Luthard), 2 germinal. Ce mémoire a été rédigé et signé par Stapfer.

nous lisons ces aveux et ces avertissemens : « Que cette régénération politique n'anéantisse ou ne diminue du moins pas considérablement la liberté civile et le bonheur physique dont les Suisses jouissaient indubitablement dans la plupart des Cantons. Car si leur bien-être venait à disparaître par le séjour des troupes françaises, des déchiremens intérieurs ou des réquisitions qui tariraient les sources de la prospérité publique et des particuliers, le peuple, comparant son aisance d'autrefois avec la pénurie du moment, attribuerait sa ruine au changement de gouvernement, et concevrait une haine éternelle contre les principes sacrés de l'égalité politique, qu'il accuserait de lui avoir ravi son bien-être et de l'avoir plongé dans la misère. Cette haine, d'après le caractère bien connu d'obstination et de ténacité invincible du peuple suisse, jetterait des racines profondes, qu'on n'extirperait qu'avec la race d'hommes énergiques qui habitent les vallées de l'Helvétie. Le Français est souple, mobile et accessible à des sentimens nouveaux ; le Suisse nourrit une affection ou une aversion conçue pendant des siècles, et on sait que prés de cinq cents ans n'ont pu encore étouffer la haine qu'il a vouée à la maison d'Autriche. La nation helvétique quitterait ces rochers que l'immunité d'impôts seule avait habillés de vignobles et couverts de blé. »

Si tel était le langage des partisans les plus purs de la révolution, faut-il s'étonner qu'une résistance ardente se préparât dans la Suisse primitive ? La Révolution francaise avait ébranlé le sol de l'Europe, mais non celui des vallées ceintes de hautes montagnes, berceau de la Confédération. La pauvreté les habitait, mais avec elle le bonheur qui naît de l'indépendance ; le peuple aimait jusqu'aux imperfections de son état

social, parce qu'elles tenaient à ses habitudes; il aimait, disait-il, sa constitution comme une mère qui le rendait heureux depuis des siècles [1]; il restait volontiers soumis à l'autorité des mêmes familles, dont les noms lui rappelaient sa gloire; il subissait docilement l'empire des prêtres, regardant comme le premier de ses biens la religion qui le consolait sur la terre et lui ouvrait les portes du ciel. Les États démocratiques venaient d'ailleurs de donner la liberté à leurs sujets. Assoupies quelques jours par les assurances caressantes de Brune, les peuplades des Petits Cantons se réveillèrent, lorsque les proclamations de Lecarlier et de Schauenbourg les sommèrent d'accepter la constitution helvétique. Elles s'indignèrent que des étrangers voulussent leur apprendre la liberté, à elles, libres depuis cinq siècles, et importer, comme un fruit nouveau, l'égalité au sein de leurs démocraties. Lorsque les ministres des autels, armés des anathèmes de Rome, dirent que le *livret* (nom populaire de la constitution) tendait à la destruction de la religion, de la liberté, de la propriété, à l'introduction de l'injustice, de la licence et de la tyrannie, qu'il fallait le jeter au feu et punir ceux qui le lisaient ou le recommandaient, l'opinion publique de ces pâtres devint de la colère. Vieillards, femmes, enfans, se préparèrent à soutenir une guerre sacrée. La sainte Vierge d'Einsidlen fit des miracles. Uri, Vorort des cinq plus anciens Cantons démocratiques, les convoqua en conférence à Schwyz, pour le 1er avril. Appenzell-Extérieur et Intérieur s'y fit représenter; il vint même, sans invitation, des dé-

[1] *Mémorial d. demokrat. Cantone an d. General Brüne*, dans *Helvet. Annalen*, 6, 7; *Moniteur*, 24 germinal an VI (1798) p. 818.



putés du Tockenbourg, du Rheinthal et de Sargans, où, comme à Uznach, dans le Gaster et la Thurgovie, tous pays anciennement sujets, le livret rencontrait une vive opposition [1]. Quoique émus de ce concours, les cinq Cantons, faute de pleins pouvoirs, n'osèrent accorder voix et séance aux représentans de contrées déjà incorporées par les généraux français dans la nouvelle Helvétie. Les deux parties convinrent de rédiger, dans des séances séparées, deux mémoires concordans, qu'ils enverraient à Paris par une double délégation. Mais celle-ci ne put obtenir des passeports des autorités françaises.

Pendant que la conférence de Schwyz combinait une résistance, le peuple d'Obwalden, dont le commissaire épiscopal de Lucerne apaisait les consciences, fit infidélité à l'énergie nationale. Dès le 7 mars on envoya une députation à Brune, pour lui porter des assurances pacifiques. A la landsgémeinde du 4 avril, le peuple refusa même d'entendre les délégués du Bas-Unterwalden et de Schwyz. Dans cette assemblée les curés prêchèrent la soumission. A leur tête, celui de Saxeln, déjà âgé, mais grand, fort, éloquent, usa de sa puissante influence en faveur de la tranquillité. On objecta que l'article de la constitution qui proclamait la liberté de la presse compromettait la religion catholique. Il triompha de cette objection par ces simples paroles : « Je ne crains pas la liberté de la presse pour mon pays, attendu que nous n'y connaissons que la presse aux fromages. » Un seul ecclésiastique fit opposition, celui de Lungern, jeune homme fanatique. Il voulut parler contre la constitution; il balbutia, perdit la rai-

[1] *Helvet. Annalen*, 7, 16, 17; *Moniteur*, 24 germinal an VI.



son et au lieu de paroles imita le son du tambour [1]. De concert avec l'abbaye d'Engelberg, le gouvernement du Haut-Unterwalden informa le nouveau général en chef, Schauenbourg, qu'il adoptait la constitution helvétique [2].

Dans le Bas-Unterwalden aussi, des hommes imbus d'idées modernes consentaient à sacrifier leur vieille constitution, vénérée du peuple, à l'espoir de perfectionnemens sociaux. Ils regardaient comme une démence le projet de résister avec une poignée de pâtres à une armée aguerrie, formidable par la tactique et par le nombre. Mais le peuple, inébranlable dans l'amour de son indépendance, protégée de Dieu, et recevant d'ailleurs des inspirations du fond du sanctuaire, considérait les intérêts de la patrie sous un jour céleste. Si des prêtres, redoutant une nation hostile au sacerdoce, échauffaient les imaginations par des apparitions et des oracles, on voyait aussi chez le peuple l'amour pur de la religion exalter l'amour pur de la patrie. Le 7 avril, toute la population, précédée d'un grand crucifix et accompagnée de ses prêtres, se rendit à Wyl au bord de l'Aa, sur une pelouse ombragée par des tilleuls et des hêtres, témoins séculaires des assemblées souveraines. Elle se mit à genoux et implora la lumière divine. Un orateur assura que le livret, conçu dans l'enfer, avait été élaboré par Luther et répandu par Calvin. Un autre lut une antique prophétie qui montrait le jeune berger terrassant le géant avec une fronde, le petit peuple de pâtres terrassant la grande

[1] *Témoignage oral de deux contemporains.*

[2] *Nicodem von Flüe, Protocol's Notaten*, 7 Mærz - 17 April 1798.

nation avec le rosaire [1]. Un des curés les plus considérés caractérisa la constitution venue de la Babylone impie, de Paris. Ses auteurs, jansénistes, déistes, athées, philosophes, esprits forts, francs-maçons, illuminés, jacobins, étaient des étoiles errantes condamnées aux ténèbres éternelles, des flots agités qui rejetaient l'écume de leur propre honte. Sophiste habile, il fit voir dans chaque article une atteinte à la foi. Son éloquence brûlante rendit présentes à l'imagination de son auditoire les terribles conséquences de cette œuvre de ténèbres. D'autres dépeignirent la suppression des institutions pieuses, la spoliation des églises, la destruction des autels, l'invasion de tous les vices, les outrages à la vertu. Le peuple ainsi enflammé, les prêtres l'invitèrent à grands cris à rejeter la constitution; le landammann, appuyé sur l'épée nue, insigne de son autorité, confirma l'opinion des ecclésiastiques. Alors la multitude, la tête découverte, les bras étendus vers l'image du Sauveur, jura de sacrifier corps et biens, sang et vie pour la défense de la religion catholique et de la liberté, à l'exemple de ses ancêtres endormis au Seigneur. On déclara traître à la patrie et justiciable du tribunal criminel, quiconque garderait chez lui la constitution helvétique, ou un édit ou journal favorable à la « nouvelle forme de religion, » ou qui en ferait lui-même l'éloge. Tous retournèrent en procession dans leurs foyers, le rosaire à la main et criant : « La religion de nos pères est notre constitution et la croix notre arbre de liberté [2]! »

[1] *Helvet. Annalen*, 24, 25.

[2] *Landsgem. Protoc.* 7 Abrile (sic); *Zschokke*, *Denkwürdig*, II, 95-100.

Uri et Schwyz prirent des résolutions semblables. A Schwyz on permit de courir sus à quiconque aurait dans ses mains le livret infernal. A Zoug on roua de coups des gens qui conseillaient la modération. Des agitateurs de ces deux Cantons parcoururent celui de Lucerne, excitant le peuple de village en village. Attroupé en hordes nombreuses, il parla de piller, d'incendier la ville et d'en égorger les habitans. Ceux-ci forcèrent le gouvernement provisoire, dénué de toute considération, à dresser des batteries aux portes et à informer le général en chef français de la situation présente; Schauenbourg interdit toute communication entre les Cantons réunis à la République helvétique et les Cantons réfractaires, tant que ceux-ci n'auraient pas rétabli l'ordre public et rempli les conditions prescrites. Son arrêté est du 12 avril [1].

Dans ce jour même, où un étranger séparait de la Suisse les Cantons auxquels elle était redevable de son existence et de sa gloire, les députés de la nouvelle Helvétie s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville d'Arau, résidence provisoire fixée par Lecarlier [2], et bientôt après, siége définitif du gouvernement. Ils se regardèrent quelque temps sans savoir quel parti prendre. A la fin, le vieux Bodmer de Stæfa, sur la tête duquel Zurich avait fait passer trois ans auparavant le glaive de la justice [3], prit la parole : « La confusion de cette assemblée, dit-il, est une image de la dissolution générale de notre patrie, » et il conseilla de nommer un président et quatre secrétaires pour la vérification des pouvoirs. Pierre Ochs fut

[1] *Posselt's Annal.* 1798, IIe Bd 210-213, 235, 236.
[2] *Mengaud au min.* 30 germinal.
[3] Voir notre t. XV, 570.

élu président à l'unanimité. Les deux Conseils se séparèrent; le même Ochs obtint la présidence du Sénat; Kouhn, jurisconsulte bernois, celle du Corps législatif. Les Conseils se réunirent pour proclamer, sous la protection d'un corps de grenadiers français, l'indépendance de la nation suisse et sa formation en *République une et indivisible, démocratique et représentative.* Le président du Sénat, placé à une fenêtre, notifia cette résolution au peuple, qui la reçut avec des acclamations auxquelles répondirent des salves de mousqueterie et d'artillerie [1]. Mêmes démonstrations après la lecture publique de la constitution. Le soir de la première assemblée, un banquet réunit les députés des neuf Cantons alors représentés (Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Schaffhouse, Oberland, Sarine et Broie, Léman, Argovie). Le président porta la santé du Directoire exécutif; Mengaud répondit par celle du Corps législatif et de la République helvétique, *une et indivisible.* Ces deux mots, prononcés avec confiance, électrisèrent les députés; tous quittant leurs places allèrent embrasser Mengaud [2]. Dans une publication officielle on donna connaissance à tout le peuple helvétique des faits accomplis; on le prémunit contre l'esprit d'inquiétude et contre la licence, la liberté ne subsistant qu'avec le respect des lois; on lui représenta la nécessité de suppléer aux imperfections inévitables d'une nouvelle organisation politique par la concorde et l'amour fraternel, afin de confondre les calomniateurs de la liberté et les esclaves de l'aristocratie [3]. On choisit pour couleurs

[1] *Bullet. offic.* I, 494; *Posselt's Annal.* 1798, IIr Bd, 207.
[2] *Mengaud au min.* 28 germinal an VI.
[3] *Bullet. offic.* I, 483, 484.

nationales, le vert, le rouge et le jaune; c'étaient celles que portait Guillaume-Tell dans les vieilles peintures de la Suisse, tandis que Gessler et ses satellites se reconnaissaient aux couleurs rouge, bleue et blanche [1].

Ainsi se trouva constitué le nouvel État, imposé par l'astuce et la violence étrangères, formé sur un modèle étranger; édifice élevé sur le sol d'où l'on avait balayé la vieille Confédération.

[1] *Zschokke, Gesch. v. Kampf u. Untergang der Schweiz-Berg-u. Waldkantone.* Bern. und Zurich, 1801, S, 245.





CHAPITRE II.

PREMIÈRE PÉRIODE DU GOUVERNEMENT HELVÉTIQUE : MODÉRATION. LUTTE AVEC LA FRANCE.

Composition du nouveau gouvernement; situation générale. — Amour de l'indépendance dans la Suisse primitive; elle se prépare pour une résistance armée. Dispositions de ses troupes. Premières rencontres. Prise de Lucerne par les Confédérés. Le capucin Paul Styguer. Faits d'armes sur les bords du lac de Zurich et à Küssnacht. Aloïs Réding. Héroïsme de Schwyz. Le curé Marianus Herzog. Combats de Schindelleggi, de Morgarten et d'Arth. Armistice; Landsgémeinde de Schwyz; Capitulation. Les Cantons démocratiques acceptent la constitution unitaire. La principauté d'Engelberg. Guerre des Français dans le Haut-Valais.

Ministères du gouvernement helvétique. Travaux législatifs : mesures capitales; débats sur les droits féodaux, les auberges, la presse et l'indemnisation des patriotes.

Tyrannie spoliatrice de Rapinat. Son insolence politique; son rappel. Laharpe et Ochs nommés directeurs.

[1798, 12 avril — 28 juin.]

Pour rompre avec les abus du système aristocratique, la révolution rompit avec le système même et avec les personnes. Les anciens magistrats écartés, beaucoup d'hommes sans expérience ou même sans instruction, désirèrent gagner le louis d'or, salaire quotidien du législateur, ou le demi-louis alloué aux membres d'une Chambre administrative, ou même l'un et l'autre. La



cupidité, l'intrigue, le tumulte déshonorèrent les assemblées électorales. Les campagnards sans instruction dominèrent par le nombre dans la représentation nationale. Ils y apportèrent avant tout une jalouse défiance des villes. Les Cantons où la révolution s'était faite sans trop de frottemens intérieurs choisirent proportionnellement plus de représentans modérés et instruits. Les Cantons depuis longtemps agités par des mouvemens révolutionnaires élurent, à côté d'un petit nombre d'hommes généreux, des partisans passionnés du nouvel ordre de choses, quelques-uns martyrs de leurs opinions. Lorsque les Petits Cantons furent contraints d'élire, leurs choix tombèrent sur des partisans de l'ancien régime; cependant les ci-devant sujets l'emportèrent sur leurs maîtres dans ceux de Glaris et d'Appenzell. Les Oberlandais, jusqu'alors sujets de Berne, ne nommèrent que des hommes nouveaux; mais quand on leur désignait un candidat, ils demandaient : « S'est-il bien battu » (contre les Français)? Plus des deux tiers des représentans accusaient par leur manque absolu d'éducation les vices du régime déchu. Parmi le tiers plus éclairé, une douzaine d'hommes possédaient une instruction scientifique; mais juristes, pour la plupart, ils ignoraient la science administrative. Avec bien peu d'expérience de la vie publique, les meilleurs dans cette foule mélangée durent entrer en lutte avec les passions et la violence qui les entouraient [1].

Dès l'abord deux partis. La grande majorité, sous le

[1] *Meyer de Knonau*, II, 567, 568. Cet historien calme et impartial ajoute la réflexion suivante : « Un des plus grands malheurs des révolutions et contre-révolutions, qui aigrissent les partis, c'est qu'elles donnent une sphère d'activité étendue et une influence durable à des chefs



nom de *parti patriotique*, ou *démocratique*, ou *révolutionnaire*, prit pour devise : *Liberté, égalité, souveraineté du peuple*. L'imitation servile de la Révolution française lui tenait lieu d'expérience et de capacité. Il haïssait les priviléges et l'égoïsme de l'ancien régime, mais chacun revendiquait les priviléges de sa contrée et morcelait la République par les vues étroites de l'égoïsme local. Le *parti républicain*, issu d'une classe moyenne d'hommes instruits et dans l'aisance, adoptait les principes fondamentaux de la Révolution française, combattait les priviléges de castes et les vices de l'ancienne administration, aspirait aux avantages d'une administration plus uniforme, mais reconnaissait la nécessité de corriger la nouvelle constitution helvétique et de l'adapter aux mœurs du peuple suisse. A l'aristocratie de naissance il substituait le règne des idées et du talent. Les aristocrates déchus croyaient flétrir ces républicains purs par le nom de *Principiers*, ils désignaient le parti plus nombreux par celui de *Révolutionnaires* ou de *Jacobins*.

Par l'influence du parti républicain, on composa le *Directoire exécutif* de cinq hommes recommandés par la modération de leur caractère : Lucas Legrand, de Bâle, philanthrope d'un esprit cultivé, ardent pour le bien, prêt à se sacrifier pour l'indépendance de la patrie,

de partis, à des agitateurs, à des intrigans, que, dans des temps tranquilles, le manque de considération ou le mépris eût écartés des affaires. Cela compromet pour longtemps le bien général, surtout dans les républiques, où il ne peut s'opérer que si les premiers emplois sont confiés à des hommes exemps de défauts grossiers, et que dans les emplois secondaires on ne rencontre pas trop d'hommes qui en soient entachés. Nous ne parlons point ici du mérite inconnu, qui se fait jour pendant les orages politiques et que la confiance publique récompense.



comparant avec douleur la révolution réelle et la république idéale, rêve de son âme; Maurice Glayre, Vaudois, pendant vingt-trois ans secrétaire intime, ensuite ambassadeur du roi de Pologne Stanislas-Auguste, ami de ce prince, quand le malheur eut brisé la couronne sur son front : au début de la révolution vaudoise, comme dans la suite, cet homme d'État, appelé par la confiance publique au timon des affaires, équitable parce qu'il voyait de haut, s'efforça de soustraire le mouvement social à l'impulsion des clubs et de la France et de maintenir l'indépendance nationale; Victor Oberlin, de Soleure, expiait son attachement aux principes de la Révolution française au fond d'une prison, lorsque les portes s'en ouvrirent pour le laisser monter à l'un des fauteuils du Directoire : pour toute vengeance il obtint du gouvernement français la liberté de cinq magistrats soleurois, ses anciens juges, emmenés comme otages à Huningue; Louis Bay, avocat bernois, renommé pour son talent et sa loyauté, défenseur des droits de la bourgeoisie contre les usurpations des familles régnantes, passa, chez les aristocrates, pour un révolutionnaire, chez les patriotes fougueux pour un aristocrate déguisé : il était juste, équitable et noble par le cœur; Alphonse Pfyffer, de Lucerne, appartenait à une famille patricienne sincèrement dévouée à la liberté.

Ces cinq hommes, capables de gouverner un peuple pour son bonheur dans des circonstances moins difficiles, se virent chargés des destinées d'un pays en dissolution dans son intérieur, en partie armé pour la résistance, dominé par des volontés étrangères qu'appuyaient près de trente mille baïonnettes. Le seul Canton du Léman, délivré de ses amis et sorti de sa

première effervescence, développait ses institutions politiques par les soins d'une Chambre administrative éclairée véritablement et libérale. Là, l'institution d'un gouvernement régulier marqua une ère de calme, de sagesse, d'harmonie et de prospérité. Un ordre de choses nouveau remplaçait l'ancien; mais on ne fit ni la guerre aux précédens fonctionnaires, ni la chasse aux emplois; des magistrats amis du peuple le préservèrent de la licence et lui apprirent à respecter la liberté. L'organisation d'une bonne et prompte justice, l'instruction et la moralité publiques furent les premiers objets de leur sollicitude. Ce coin de terre semblait destiné à offrir un modèle d'administration [1]. Presque partout ailleurs en Suisse, malaise et mécontentement; à l'orient et au midi, fermentation, discorde et anarchie; au centre, foyer d'une guerre prête à éclater.

Au berceau de la Confédération, l'amour de son indépendance se conservait avec une vivacité primitive. L'appréhension du joug français et l'interdiction des relations commerciales indispensables à la vie soulevèrent gouvernemens et populations. La landsgémeinde du Bas-Unterwalden, à la suite de son assemblée ardente du 7 avril[2], nomma, le 13, un Conseil de guerre et le munit de pleins pouvoirs pour concerter avec les autres Cantons démocratiques un plan de défense commune [3], au mépris des formidables proclamations de Schauenbourg et du commissaire Lecarlier, au mé-

[1] *Helvetische Annalen*, 31, 32, 37.

[2] Ci-dessus pp. 85-86.

[3] *Landsgem. Protoc.*

pris de leurs interdits et du mouvement de leurs troupes. Les Glaronnais, pleins de confiance dans le Dieu qui secourut leurs pères plus de quatre siècles auparavant, jurèrent dans leur assemblée générale (15 avril) de tout sacrifier pour la défense d'une liberté achetée alors au prix du sang. Toute la milice, de seize à cinquante-cinq ans, fut appelée à se tenir prête; on investit de pleins pouvoirs deux Conseils secrets, l'un pour la guerre, l'autre pour les affaires d'État. Jour et nuit dans les ateliers on réparait des fusils, on fondait des balles, on fabriquait des cartouches, on armait de rayons de fer les étoiles du matin[1]. On déférait au tribunal criminel suprême les partisans de la constitution helvétique, coupables d'avoir parlé en sa faveur, propagé ou lu des journaux qui la recommandaient[2]. Les petits districts de Sargans, Gaster, Uznach et de la Marche, récemment émancipés par leurs maîtres, envoyèrent du secours. Les communes démocratiques des Grisons en furent empêchées par leur gouvernement, par les menaces des Français et les conseils intéressés du ministre d'Autriche. L'égoïsme cantonal, fruit des derniers siècles, faillit entraver la commune défense. Uri, Vorort de la Suisse primitive, ballotté par le désaccord de ses chefs, se crut suffisamment défendu par ses montagnes colossales et par les dangers de son lac; il ne s'associa point au plan de guerre offensive adopté par ses Confédérés, et fut affligé des menaces de Lucerne de rompre avec lui s'il n'acceptait pas la constitution helvétique. « Il n'aurait

[1] Nom d'une massue garnie à l'extrémité de pointes de fer.

[2] *Glaris an Obwalden; Protocols Notaten*, 21 April; Archives helvétiques (à Berne) : *Verfassungs-Widerstand*, Th. XVI.

jamais cru, dit-il, que l'amour fraternel de ses chers Confédérés descendît dans un sépulcre si profond[1]. » Ce Canton ne résolut pas sans peine d'envoyer quelques troupes à Nidwalden et deux officiers au Conseil de guerre de Schwyz. Schwyz comprit l'intérêt commun; il devint le centre de la résistance. A l'ouïe de la proclamation du général français, la fureur transporta l'assemblée du peuple (16 avril). Tous jurèrent de mourir chrétiens et Suisses libres plutôt que de transmettre à leurs fils un joug étranger. Ce même jour, des députés du Canton de Lucerne et des bailliages libres de l'Argovie demandèrent que leurs populations fussent comprises dans la cause commune. En peu de jours surgit une armée de près de 10,000 hommes, la plupart enflammés d'enthousiasme.

A l'instigation de Schauenbourg, qui redoutait l'essor de ces peuplades indépendantes, les Conseils législatifs de la République helvétique une et indivisible recommandèrent en vain aux Cantons dissidens (19 avril), dans une proclamation larmoyante, la constitution unitaire. Le Directoire, en les menaçant de la puissance étrangère qui alors asservissait la patrie, loin de produire plus d'effet, augmenta l'irritation populaire. Les mesures prohibitives qu'on forçait les Cantons constitués à prendre contre les autres faisaient violence à leurs sentimens. Les plus anciens Confédérés émouvaient leurs frères par le langage d'une fraternité cordiale[2]. Glaris écrivit à Zurich « qu'il ne reconnaissait pas dans ses prohibitions leur vieille

[1] Archives helvétiques; *Verfassungs-Widerstand*, Th. XVI.

[2] *Les Conseils de guerre de Schwyz, Bas-Unterwalden, Zoug et Glaris à Lucerne*, 29 avril 1798; Arch. helv. *Verfass. Widerstand*, Th. XVI.

amitié confédérale et l'esprit des vieilles alliances ; » et Zurich allégua des ordres supérieurs, la contrainte, l'inutilité de ses réclamations [1]. Le Directoire représentait dans le même temps à Lecarlier que le désarmement, l'épuisement en numéraire et en denrées, par l'entretien d'une nombreuse armée et par les contributions et réquisitions de toute espèce, empêchaient l'essor de l'enthousiasme auquel le peuple se livrerait « dans un ordre de choses entièrement favorable à sa liberté et à sa situation [2]. » Le joug des Français convertissait à la contre-révolution les populations mêmes qui, comme celles du Hasli et de la campagne de Zurich, avaient accueilli ces étrangers à titre de libérateurs [3].

A défaut de forces et d'organisation militaires, les Petits Cantons avaient donc pour eux une force morale.

« Si le Conseil de guerre assemblé à Schwyz, dit un historien homme d'État [4], avait réuni la petite armée confédérée sur un seul point, elle aurait pu porter une atteinte funeste à la domination des Français en Suisse. » L'audace concentrée de ces pâtres belliqueux, frappant avec promptitude un grand coup, aurait rallié les Suisses à qui la présence des Français pesait et aurait pu rejeter l'armée ennemie au delà du Jura [5]. Le manque d'esprit fédéral y mit obstacle. On forma trois divisions. L'aile droite, sous le colonel Para-

[1] *Glaris à Zur.* 23 avril ; *la Chambre administrative de Zur. à Gl.* 24 avril ; *Ibid.*

[2] *Le Dir. à Lecarlier,* 23 avril ; Archiv. helvét. II, 6, C, 2, t. XVII.

[3] *Rapport de Michel de Bönigen et de Fischer de Brienz au Dir.* 7 mai ; *le préfet de Zurich, Pfenninger, au Dir.* 30 avril ; Arch. helv. II, 6, C, 2, t. XVI.

[4] *M. de Tillier,* I, 70.

[5] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, ch. 3.

vicini, de Glaris, comptant 3,302 hommes, appuyée à l'extrémité méridionale du lac de Zurich, devait pénétrer sur le territoire zuricois, tandis que le colonel zougois Andermatt investirait les bailliages libres d'Argovie. Le centre, 3,650 hommes, destiné à s'emparer du Canton de Lucerne, avait à sa tête Aloïs Réding, général en chef des troupes de Schwyz. Le major Hauser, de Glaris, commandait l'aile gauche; il avait ordre de passer le Brunig pour occuper le Hasli, Brienz, Thoune et soulever l'Oberland. Le plan concerté par les deux principaux chefs, Réding et Paravicini, était de profiter de l'éloignement des troupes françaises, fortes au plus de 20,000 hommes et réparties dans les Cantons aristocratiques, pour s'emparer de Lucerne et de Zurich, fondre sur Arau, y renverser le gouvernement helvétique et provoquer une contre-révolution [1].

A la vue de bannières tant de fois unies aux leurs, les Obwaldiens, déjà soumis à la charte unitaire, s'attendrirent et renouvelèrent leurs sermens d'amitié. Le lendemain, 23 avril, la landsgémeinde rejeta la constitution acceptée; 600 braves allèrent grossir le corps d'armée, ainsi porté à 2,254 hommes. Le Bas-Unterwalden, cette fois, arrêta un mouvement, efficace s'il eût été impétueux; il défendit à ses troupes de franchir la frontière bernoise. — Cependant le peuple de l'Oberland attendait impatiemment les Confédérés pour surprendre dans les murs de Berne les Français ivres de leur victoire. On perdit le temps et l'occasion; on perdit tout.

A l'aile droite le colonel Andermatt s'était jeté dans

[1] *Jomini*, t. X. 351, 352.



les bailliages libres argoviens avec 1,500 hommes, auxquels se joignit un corps franc armé de massues, de lances et de hallebardes. Dans une rencontre près de Hæglingen, le 26, malgré le courage et l'habileté des carabiniers zougois, l'avantage demeura aux Français; de même les jours suivans. La ville de Zoug ouvrit ses portes le 29. Les vainqueurs désarmèrent les habitans et l'arsenal. Le corps principal de l'aile droite, sous les ordres du colonel Paravicini, s'empara, dans la soirée du 28 avril, de la ville de Rapperschwyl, jonction des deux rives du lac. Là et à Wollerau, les Confédérés firent une halte pour attendre le résultat des opérations du corps d'armée central. Les Schwyzois, qui en formaient le noyau, parurent le 29 au matin sur les hauteurs les plus voisines de Lucerne. Leurs chefs firent appel aux sentimens confédéraux des Lucernois [1]. Ceux-ci, d'abord résolus à se défendre, se voyant abandonnés par la campagne et bientôt aussi par les avant-postes, capitulèrent afin d'éviter l'effusion du sang. A peine entrés, les Schwyzois et les Unterwaldiens laissèrent leurs armes à la garde de quelques sentinelles, pour entendre une messe. Au sortir de l'église, sourds à la voix de leurs chefs, ils se précipitèrent tumultueusement dans les tavernes et dans les rues, coupèrent des arbres de liberté au bruit de chansons et d'éclats de rire. Un traité formel fut stipulé entre les chefs et le préfet helvétique, Vincent Rüttimann, tel que les vainqueurs le désirèrent. L'article 4 portait : « Le peuple sera libre de se donner une constitution à sa guise et de s'allier avec d'autres Confédérés pour la défendre. » Pendant cette négocia-

[1] *Meyer v. Knonau*, II, 562, 563.

tion, des hordes de Confédérés se disposaient à piller l'arsenal. Les chefs leur représentèrent en vain l'injustice du pillage et la capitulation conclue. Le capucin Paul Styguer qui, dans le costume de son ordre, avait suivi l'expédition, monté sur un cheval de guerre, des pistolets à sa ceinture, le crucifix dans une main, l'épée dans l'autre, se hissa sur les canons et cria : « Prenez, enfans, prenez ; vous êtes les vainqueurs, tout est à vous. » Il trouva prompte obéissance; les paysans lucernois ne furent pas les moins actifs au pillage. La nouvelle de la prise de Zoug et de l'approche des Français mit un terme à ce désordre. Les Confédérés abandonnèrent Lucerne dans la soirée; les Français y entrèrent le lendemain.

Paul Styguer, ainsi que d'autres prêtres, partageaient avec les chefs militaires l'empire des esprits. Fils d'un paysan de Rothenthourm, audacieux et opiniâtre, il déploya dès son enfance l'art de dominer ses compagnons. Capucin à l'âge de vingt ans, chargé de missions dans plusieurs Cantons, il apprit à connaître le caractère et les faiblesses du peuple des campagnes et à le maîtriser. Le couvent ne pouvait contenir, les châtimens ne pouvaient dompter cette âme de feu, incessament ramenée au milieu du tumulte du monde. Après la chute de Berne, Styguer n'épargna rien pour susciter des ennemis aux Français et à la constitution unitaire; il parcourut monts et vallées, il communiqua au peuple l'ardeur de sa haine et une foi fiévreuse; il visita même les pâtres solitaires pour enflammer leur imagination.

Fidèle au principe de la tactique française, d'obtenir sur un point quelconque un avantage décisif, Schauenbourg dirigea ses forces contre l'aile droite

des Confédérés. Il établit son quartier général à Zurich, le 28 avril, et s'avança sur les deux rives, non sans être inquiété. Les Confédérés changèrent la guerre offensive en guerre défensive. Rapperschwyl capitula le 30. Au moment où les Français allaient franchir la porte, ils reçurent, presqu'à bout portant, le feu d'un bataillon d'Unterwalden, qui n'entendait pas capituler. Le combat recommença de plus belle. Les Français, obligés d'abord de reculer, reçurent du renfort et restèrent maîtres de la ville [1]. Une de leurs colonnes, sous les ordres de l'adjudant-général Freyssinet, attaqua les Suisses près de Wollerau. Repoussée, elle soutint une lutte sanglante de plusieurs heures, entre Wollerau et Richterschwyl; les balles des carabiniers suisses jonchèrent le champ de bataille de cadavres ennemis [2]. Le commandant français avoua n'avoir jamais vu un combat plus opiniâtre. « Tous ces Suisses, dit-il, se sont battus comme des Césars [3]. » Mais lorsque le capitaine Hauser, de Næfels, parvenu près de Richterschwyl, tomba dangereusement blessé, le sort des armes changea. Sa troupe, poursuivie par l'ennemi, ne rouva dans Wollerau, au lieu de renfort, que confusion. Le colonel Paravicini s'était retiré du champ de bataille grièvement blessé [4]. Il entraîna une partie des troupes; les Glaronnais et tous les auxiliaires quittèrent leur poste presque sans combattre. Les vainqueurs occupèrent aussitôt Wollerau et Pfæffikon, au pied de l'Etzel.

[1] *Jomini*, X, 354, 355.

[2] *Bulletin offic.* II, 47, 48, 52, 53.

[3] *Possell's Annal.* 1798, IIr Bd 218.

[4] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, ch. 3. D'autres ont dit la blessure légère ou fictive. M. *Jomini* accorde à Paravicini « un grand courage; » X, 351.

Le lendemain matin une autre division française, repoussée des bords du lac de Zoug, essuya quelques heures plus tard un échec dans le chemin creux où Gessler périt par la main de Tell. Mais bientôt Küssnacht, attaqué du côté opposé par une colonne de Français et de Lucernois, dut capituler.

Les Schwyzois, laissés en observation sur les hauteurs du Rossberg, impatiens d'en venir aux mains, sollicitèrent du Conseil de Schwyz, qu'Aloïs de Réding se mît à leur tête. Il accourut. Revenu jeune du service d'Espagne, avec le grade de lieutenant-colonel [1], Réding était dans sa trente-quatrième année lorsque ses concitoyens confièrent à sa valeur la destinée de la patrie. Une stature svelte et pourtant mâle, une tenue noble, des yeux bleus ombragés par des cils blonds comme sa chevelure, un regard plein de bienveillance et de loyauté, l'agrément de ses traits, la fermeté du caractère, exprimée par ses lèvres minces et serrées, l'art de captiver les campagnards, un courage incontesté, la sincérité de son patriotisme, tout cet ensemble lui conciliait l'affection et la confiance du peuple. Visitant, le 1er mai, les positions les plus importantes, il trouva le défilé de Schorno gardé par 500 hommes d'Uri, décidés à défendre ce passage et les sommités de Morgarten, le poste de Saint-Jostenberg garni d'un bataillon schwyzois et d'un détachement de Zoug, également bien disposés. Descendant ensuite au nord, il vit avec émotion, près de Schindelleggi, à l'entrée d'une val-

[1] Né en 1765, il servit en Espagne, dans le régiment de son frère, comme capitaine, puis lieutenant-colonel. Il revint dans son pays, avec une pension de 1000 florins, après le siége de Saint-Sébastien, où il reçut une blessure grave. Voir entre autres, sur Réding, *Zschokke Prometheus*, III, 54-129.



lée sauvage, flanquée de noires forêts de sapin, les habitans de Wollerau et de Bäch. Ni l'issue funeste du combat de la veille, ni la fuite des troupes auxiliaires, ni le triste sort de leurs frères, ni la dévastation de leurs demeures, ni leurs familles retirées dans des bois presque impénétrables, n'ébranlèrent leur résolution de se battre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Il n'était resté dans leurs deux villages que les morts[1]. Touchés de tant de fidélité, les Schwyzois serrèrent la main de leurs frères. Réding, qui comptait sur l'appui de Paravicini, apprit la disparition de tout le corps auxiliaire de Glaris, Uznach, Gaster et Sargans. Nidwalden, menacé par Lucerne, Obwalden, exposé de trois côtés, s'excusèrent d'envoyer du secours. Le morcellement de la Suisse et l'égoïsme cantonal entravaient toute combinaison d'ensemble et préparaient les désastres au milieu desquels allaient éclater toutes les vertus de l'héroïsme. Presque réduit à lui-même, le petit pays de Schwyz entreprit une lutte contre la puissance devant laquelle l'Europe tremblait ; 4,000 hommes avaient à défendre une ligne de près de vingt lieues. Sa situation désespérée et les malheurs des derniers jours exaltèrent jusqu'à l'enthousiasme le courage de cette peuplade héroïque. Elle implorait de la faveur du Ciel, non pas des miracles, mais une mort digne de ses ancêtres. Vieillards et enfans voulurent être compris dans cette consécration funèbre. Des femmes et des filles, en blouses de bergers, la tête ceinte de rubans blancs, prirent des massues ou d'autres armes. Plusieurs s'attelèrent aux canons enlevés à Lucerne, et les traînèrent à Rothenthourm, par les chemins mon-

[1] *Helvet. Annalen*, 51.



tueux de Steinen et du Sattel. Si quelque lâche tentait de s'échapper, elles le renvoyaient de force sur le champ du combat. Tel se présenta le peuple de Schwyz, résolu de se battre au Morgarten et à la Schindelleggi, pour les plus grands biens de la vie, la liberté, la patrie et la foi.

Serein à la pensée de la tombe, où l'a précédé une épouse tendrement aimée, Aloïs Réding a reçu à genoux la bénédiction de son père et fait ses adieux à sa famille. Armé de l'épée du commandement, il se rend vers son peuple assemblé. « Chers concitoyens et camarades, dit-il, nous touchons au but. Entourés d'ennemis, abandonnés de nos amis, resterons-nous loyalement unis comme nos pères au Morgarten? Voilà toute la question. La mort nous attend. Si quelqu'un la redoute, qu'il se retire; point de reproche de notre part. Ne nous en imposons pas à cette heure. Je préfère cent hommes sur qui je puisse compter, à cinq cents qui fuiraient au moment du danger, amèneraient une confusion par leur fuite et feraient sacrifier inutilement des braves. Je vous promets de ne me séparer de vous ni dans le péril, ni dans la mort. Nous ne fuyons pas, nous mourons. Si ce dessein vous plait, que deux hommes sortent de vos rangs et prennent envers moi un engagement semblable. » — « Oui, nous le tiendrons, nous ne vous abandonnerons pas, » s'écrièrent tous ces guerriers appuyés sur leurs fusils. Deux d'entre eux s'avancèrent vers le chef et lui donnèrent la main.

Dans la nuit du 1er au 2 mai, Réding rejoignit le Conseil de guerre assemblé à Rothenthourm, village situé sur la route de Schwyz à Einsidlen. Le curé d'Einsidlen, Marianus Herzog, demanda audience. On



n'osa refuser. Aussi hautain, aussi ambitieux que Styguer, d'une éloquence non moins fougueuse, plus enclin peut-être à tous les genres de ruse et de violence, sans moralité, mais dissimulant ses vices, il exerçait sur le peuple un empire sans bornes et faisait trembler les hommes éclairés et considérés qu'il décriait sous le nom de perruques. Ses émissaires parcouraient le Canton pour ébranler la confiance du peuple dans ses magistrats et celle des troupes dans leurs chefs. Il se chargea d'occuper, avec 600 hommes de sa paroisse, les défilés de l'Etzel, ce boulevard de Schwyz du côté de Zurich. Il demanda un chef; aucun officier ne voulut partager le commandement avec ce prêtre. Lorsque, dans le Conseil de guerre, il entendit parler de défendre la seconde ligne, au cas que la première fût rompue, il s'emporta violemment. « Cette délibération, dit-» il, est inutile et trahit une vaine crainte. Si l'on » défend Schindelleggi et les autres postes, comme je » compte défendre l'Etzel avec mes gens, la victoire est » assurée. »

Le 2 mai, vers dix heures du matin, environ 2,000 Français parurent devant Schindelleggi. Les carabiniers les arrêtèrent pendant deux heures, en attendant un bataillon qui vint enfin avec deux canons. Les Schwyzois se battirent en héros; les blessés refusèrent de quitter le champ de bataille : mourir pour leur pays leur parut le seul sort digne d'envie. Entre une et deux heures ils firent taire le feu de l'ennemi. A ce moment ils apprirent avec consternation ce qui s'était passé à l'Etzel. Marianus Herzog, arrivé là vers huit heures du matin, exhorta les soldats à rentrer dans leurs foyers et à poser les armes. La résistance était inutile, dit-il, les autres postes ne songeaient point à résister. Il s'enfuit à

cheval. La troupe suivit ses traces. Einsidlen et Schwyz se trouvèrent ainsi ouverts aux Français. Pour n'être pas tournés et pour entretenir des communications avec Einsidlen et Saint-Jost, les vainqueurs de Schindelleggi, qui comptaient 24 morts et 50 blessés, se retirèrent en bon ordre à Rothenthourm. Ils y trouvèrent le bataillon Hédiger qu'une division de 2,000 Français, montés par Egeri, avait chassé de la montagne de Saint-Jost. Les Français occupaient cette crête et toutes les hauteurs jusqu'au Morgarten. Le principal corps d'armée de Schauenbourg, fort de 6,000 hommes, pénétrant par l'Etzel jusqu'à Einsidlen, y demeura pour piller l'abbaye. Une division seulement rejoignit Freyssinet, qui déploya des forces considérables dans la plaine de Rothenthourm. Quelques volées de l'artillerie schwyzoise parurent les arrêter. Réding profita de cet instant d'hésitation. Après le feu de ses deux bataillons, il leur donna le signal impatiemment attendu. Malgré la position avantageuse de l'ennemi, son expérience et la supériorité de son nombre, malgré la ligne de bouches à feu et de fusils qui vomissaient la mort, les braves de Schwyz, la baïonnette en avant, poussant des cris de joie, traversèrent au pas de charge d'abord, puis à la course, une distance de huit cents pas, et attaquèrent les Français avec une impétuosité qui rompit leurs rangs. Après une mêlée d'un quart d'heure, les Français s'enfuirent de tous côtés, beaucoup périrent en fuyant. Des hauteurs du Morgarten, ils s'efforcèrent d'atteindre le village de Sattel, pour prendre les Suisses par derrière. Mais là 300 auxiliaires d'Uri, arrivés le matin sous les ordres du commandant Schmid, et quelques hommes de Steinen s'opposèrent hardiment aux Français et donnèrent au bataillon Hédiger, re-

poussé de la montagne de Saint-Jost, le temps de tomber sur leur flanc gauche, suivant l'ordre de Réding. Dès que les Schwyzois furent réunis, ce cri sortit de tous leurs rangs : « Point de lenteurs : jouons de la » crosse. » La crosse et la baïonnette déterminèrent la fuite des Français avec la rapidité de l'éclair. Deux fois ils essayèrent de se rallier; deux fois les Suisses les culbutèrent. Ceux-ci les auraient poursuivis au delà d'Egeri, dans le Canton de Zoug, si l'Etzel, dégarni de défenseurs ne leur avait fait craindre une surprise. Pour la seconde fois les Schwyzois, sous la conduite d'un Réding de Biberegg, venaient de s'immortaliser à Morgarten. Le même jour, après midi, un autre bataillon Schwyzois, venant du Hasli, monta rapidement au col escarpé du Haggen, pour ne pas laisser ce passage à découvert : il venait de faire plus de vingt lieues de pays en vingt-quatre heures, sans prendre rafraîchissement ni repos. Tels sont les miracles du patriotisme animé par la foi.

Le lendemain 3 mai, de grand matin, deux colonnes françaises, venant de Zoug et d'Immensée, attaquèrent les Schwyzois, trop disséminés sur les flancs des collines qui dominent Arth. Une division essaya de les tourner par la vallée au pied du Righi, mais fut tournée elle-même. Les Schwyzois élevèrent en hâte de petits parapets de bois et de pierres derrière lesquels ils purent soutenir le combat malgré leur faible nombre. Chacun se servait de plusieurs fusils que des enfans chargeaient. Au feu précipité des Français, ils répondaient lentement, mais chaque coup tuait son homme. Femmes, enfans, vieillards apportaient du fer, du plomb, même leur vaisselle d'étain, et fondaient des balles en face de l'ennemi. Un homme de Schwyz, n'ayant plus de

balles en demanda inutilement à son camarade. Atteint d'un coup de feu, il retira la balle de sa blessure peu profonde et rechargea son fusil, en disant : « Ces chiens-là me pourvoient mieux de munitions que toi [1]. » Un carabinier mit dans sa carabine une triple charge de poudre, visa un capitaine au milieu de sa troupe et l'étendit mort. Sa chute fut le signal de la retraite générale des Français.

On trouva sur les champs de bataille des garçons de quatorze ans. Les prisonniers aussi demeurèrent fidèles à leur dévouement. Les Français les engageaient à demander grâce ; ils les conduisaient à l'auberge pour les séduire ; rien ne servait ; ces braves préféraient la mort. Un d'eux fut contraint de poser les armes. On voulut le forcer à demander pardon en acceptant la constitution ; il haussa les épaules. On le menaça de le fusiller : « Fusillez-moi. » Il se plaça contre le mur et tomba [2]. Une vingtaine de paysans armés furent cernés dans une maison : on y mit le feu. Sommés de se rendre, ils moururent dans les flammes (3 mai) [3].

Les vainqueurs, espérant sans doute mettre fin à un patriotisme religieux qu'ils taxaient de fanatisme, enlevèrent la célèbre image de la Vierge d'Einsidlen et l'envoyèrent à Paris [4].

Les troupes près de Rothentourm passèrent la nuit du 2 au 3 mai sous les armes, s'attendant à une surprise ; c'était la quatrième nuit sans sommeil après des journées de combat. A la suite de tant de fatigues, les

[1] *Ebel, Manuel du voyageur en Suisse*, II, 373, 374.

[2] *Helvet. Annalen*, 57.

[3] *Erlacher, commissaire helv. près l'armée franç. au Dir.* 3 mai ; *Verfassungs Widerstand*, t. XVI.

[4] *Moniteur*, 27 floréal et 3 prairial an VI (1798, pp. 950 et 973).



pertes essuyées, la situation désespérée de la patrie, l'impossibilité de résister longtemps à la supériorité du nombre firent naître chez plus d'un père de famille l'idée d'une capitulation. Quelques-uns voulaient qu'on n'y songeât que lorsque les deux tiers d'entre eux seraient étendus au Morgarten, près des tombes de leurs pères. D'autres inclinaient pour un traité qui garantirait la religion et la propriété. L'antique liberté, disaient-ils, pouvait subsister avec des formes nouvelles. Leur avis l'emporta. Réding conclut avec Schauenbourg un armistice de vingt-quatre heures, pour soumettre au peuple assemblé une capitulation dont ils convinrent : la religion catholique serait respectée ; la constitution helvétique acceptée ; garanties réciproques pendant la suspension d'armes [1].

On lut ce projet à la troupe dans la nuit du 3 au 4. La landsgémeinde de tout le Canton fut convoquée à Schwyz pour onze heures du matin. Elle fut nombreuse; les guerriers de Morgarten, de Rothenthourm et de Schorno armés de fusils, de vieux mousquets, de piques, de massues, d'étoiles du matin. Le détachement d'Arth manqua seul, soit à cause de la distance, soit pour garder les bords des lacs de Zoug et de Lucerne. L'ancien landammann Schouler ouvre la séance en peu de mots ; le peuple entier se met en prière pour demander à Dieu lumière et assistance. On lit la capitulation, on entend un rapport. Réding expose les faits d'armes, la situation de l'armée française et de celle de Schwyz, la retraite de ceux d'Uri, le débarque-

[1] Le récit de ces faits d'armes est tiré principalement des *Mémoires de Rovéréa*, l. IV, ch. 3, de *Zschokke, Geschichte v. dem Kampf u. s. w*; du *Manuel d'Ebel*, etc.



ment à Brounnen de 400 Bas-Unterwaldiens, suivi aussitôt de leur départ à la nouvelle qu'on négociait; il finit par conseiller la capitulation. Le même conseil est donné dans une lettre du doyen Tanner de la vallée de la Muotta, que l'âge et les infirmités ont retenu loin de l'assemblée. Au calme succède dans ce moment un orage qui passe d'un sourd murmure à des éclats de colère. Des orateurs populaires vantent avec feu les exploits des aïeux, la vieille constitution, source de bonheur pour le pays, les victoires dont le Tout-Puissant et les saints ont couronné le serment de mourir plutôt que d'accepter le livret, ruine de la foi. Les cris et le tumulte durent déjà depuis une demi-heure; on voit brandir des épées, des fusils se tourner contre ceux d'une autre opinion ; le peuple semble près de s'entre-détruire avec ces armes, glorieusement teintes du sang ennemi. Alors le chanoine Schneller, entouré du respect universel pour sa vie irréprochable et sa loyauté, prend la parole; son aspect rétablit le calme. Il explique l'état des choses. « Le serment prêté, dit-il, a per-
» du de son importance par la garantie que la capitu-
» lation renferme en faveur de notre foi. N'y a-t-il pas
» de la contradiction à témoigner, à cet égard, tant de
» défiance aux Français, et à nous confier à leur parole
» d'honneur en délibérant ici, tandis que nous laissons
» toutes nos frontières dégarnies, et que notre artillerie
» et nos munitions, protégées par quelques hommes
» seulement, pourraient devenir en peu de momens la
» proie de l'ennemi ? Voulez-vous la guerre ? Courez à
» vos postes pour défendre la patrie. Voulez-vous, au
» contraire, mettre un terme à l'effusion du sang et as-
» surer par la capitulation la foi de nos aïeux, la sû-
» reté des personnes et nos propriétés ? Hâtez-vous de

» l'annoncer au général français, afin que les hostilités
» cessent et que les pères soient rendus à leurs enfans,
» les enfans à leurs pères, et les maris à leurs femmes
» angoissées. » Trois fois le tumulte a interrompu l'orateur, trois fois on l'a exhorté à continuer. A la fin la tempête se calme; on vote : le rejet de la capitulation réunit à peine cent voix.

La force des choses mit ce terme à une lutte dans laquelle les descendans des héros du XIVe siècle égalèrent la gloire de leurs ancêtres. Nouvelle preuve que si les gouvernemens des Cantons s'étaient confiés en leurs peuples pour les unir, au lieu de rechercher des protections étrangères, les armées étrangères n'auraient touché le sol de la Suisse que pour le joncher de leurs cadavres.

Les Schwyzois ne comptèrent dans ces journées que 236 morts et 195 blessés. La perte de l'ennemi fut plus que décuple. Il s'éloigna de leurs frontières avec respect pour leur valeur. Schauenbourg honora publiquement tant d'héroïsme et sollicita l'amitié de Réding [1]. Ce capitaine et ses compagnons d'armes venaient de bien mériter des générations futures; car un grand exemple moral est encore plus utile à la postérité qu'une victoire.

Avant les derniers événemens, la moitié des Rhodes-Extérieures d'Appenzell et la landsgémeinde de Gossau, dépendante de l'abbaye de Saint-Gall, avaient rejeté la constitution helvétique, qu'acceptèrent le Tockenbourg, la Thurgovie, la ville de Saint-Gall, les baillia-

[1] « Les paysans se sont battus avec opiniâtreté; ils étaient commandés par des officiers expérimentés, » lisons-nous dans le *Moniteur* du 27 floréal, an VI (1798, p. 950).



ges libres d'Argovie et les bailliages italiens. L'exemple de Schwyz détermina pour l'acceptation Glaris, Uri, Zoug, Appenzell-Intérieur et le Rheinthal[1]. Les Grisons, destinés à former le Canton de Rhétie, attendaient l'issue des événemens et les décisions de Paris et de Vienne. Obwalden adhéra pour la seconde fois en passant le drapeau sur la divergence des opinions politiques[2]. Ailleurs les armes françaises vainquirent la résistance. Nidwalden, soulevé par quelques prêtres ardens, ne se décida pour la constitution unitaire que dans la landsgémeinde du 13 mai, sur la proposition du Conseil et du clergé[3], à l'ouïe des hurlemens de beaucoup de femmes. Le peuple assemblé considéra qu'abandonné de tous ses vieux Confédérés, il ne pouvait être sauvé que par un miracle[4]. A l'aide d'une interprétation accommodante, on délia le peuple du serment patriotique prêté le 7 avril. Pour diminuer l'influence des Cantons populaires, les Conseils helvétiques modifièrent la division territoriale admise dans la constitution d'Ochs, et formèrent de ces petits États et de peuplades autrefois sujettes trois Cantons plus étendus[5]. Obwalden fit faire à Rapinat des représentations contre la fusion des quatre Cantons primitifs en un seul. Le commissaire répondit que la France

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 11, 13.

[2] *Dreifacher Landr.* 7 May; *Landsgem.* 10 May.

[3] « Ræth u. Priesterschaft; » *Nidw. an Obwalden.*

[4] *Landsgem. Prot.*

[5] 1° Canton Waldstetten (Uri, Schwyz, Unterwalden et Zoug); 2° C. Linth (Glaris, la Marche, Rapperschwyl, Gaster, Uznach, le Haut-Tockenbourg, Sargans, Werdenberg, Gambs, Sax et le Rheinthal jusqu'au château de Blatten); 3° C. Sentis (Appenzell, le Bas-Tockenbourg, la Ville et le Pays de Saint-Gall).

y était décidée, fallût-il employer la force des armes[1]. Cette mesure, dirigée particulièrement contre les Cantons primitifs, dont elle réduisit les représentans de quarante-huit à douze, unit entre elles plus intimement, par un intérêt commun et une haine commune, ces populations blessées dans leur fierté nationale[2].

Le demi-Canton du Bas-Unterwalden renfermait dans la plus haute de ses contrées habitables une monarchie. Le prince-abbé d'Engelberg régnait au pied du Titlis, roi des Alpes unterwaldiennes, sur une vallée de deux lieues de long, et dont la plus grande largeur n'excède pas une demi-lieue[3]. Les abbés avaient primitivement défriché la vallée, puis donné des terres en fief à leurs domestiques et aux ouvriers ou agriculteurs employés à ce défrichement. Les habitans devinrent ainsi les sujets de l'abbaye, mais sans charges bien onéreuses, quoiqu'ils payassent cens, dîme, laud et un droit pour le cas de mort. Lorsque la Suisse subit une invasion en 1798, le gouvernement de Nidwalden, auquel l'abbaye ressortissait politiquement, exprima, dans une lettre au prélat (5 février), l'espoir qu'il concourrait à la défense de la patrie. A ce moment, le bruit de la révolution helvétique réveilla dans ce petit pays un écho lointain. L'abbé Léodegar Salzmann, longtemps bienfaiteur de ses sujets, mais alors

[1] *Dreifacher Landr.* 27 May.

[2] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 117.

[3] Source : Archives de l'abbaye d'Engelberg, particulièrement *Actuum capitularium liber quintus*, 2 vol. in-folio. L'entrée de ces archives inexplorées et même de la partie la plus secrète m'a été accordée avec la plus aimable hospitalité par Sa Grâce l'abbé actuel Eugène de Büren.

vieux et malade, découvrit que, déshabitués des armes depuis plus d'un demi-siècle, ils avaient dormi tout ce temps du doux sommeil de la paix[1]. Il ordonna la convocation de la commune pour organiser la milice en cohortes. Les sujets, dirigés par un comité, refusèrent de se défendre à moins d'être affranchis. « Si l'abbé a des serviteurs prêts à combattre pour lui, dirent-ils, il n'a qu'à les solder. » Des agitateurs coururent de maison en maison. Le bourreau de Stanz, venu par hasard à Engelberg, fut au nombre des apôtres de la liberté.

Une conférence des délégués de la commune et des conventuels eut lieu le 11 février. L'abbé y parut soutenu par deux des siens. Un homme comblé de ses bienfaits débuta par faire beaucoup de bruit. L'abbé, malgré sa faiblesse, rappela dans un discours qu'il avait constamment traité ses sujets en père. « Je vais » paraître devant le tribunal de Dieu, dit-il, je ne le » redoute pas : j'ai toujours préféré la miséricorde à » la justice et travaillé au bonheur de la vallée non » moins qu'à celui de l'abbaye, dont j'ai juré, à Lu- » cerne, devant l'autel, de maintenir les droits. Dans » le péril actuel de toute la Suisse, j'espère que vous » contribuerez au maintien de la sûreté et de la » tranquillité. » Epuisé par cet effort et par la maladie, le vieillard se retira. Le boucher du village, choisi comme orateur de l'assemblée, répondit en termes convenables : « L'ennemi est aux portes, il ne de- » mande autre chose que l'émancipation des sujets par » les gouvernemens. La liberté est un noble bien au- » quel l'homme aspire incessamment. Si les sujets du

[1] « Dulcissimo pacis somno hucusque oppressi. »



» chapitre l'obtiennent, ils emploieront leurs forces, » leurs biens et leur vie à le défendre, et ils respecte- » ront les religieux comme leurs pères et leurs pas- » teurs. Loin d'eux la pensée d'attenter aux propriétés » du couvent! » Sur le refus du prieur, l'ammann civil mit aux voix l'affranchissement de la vallée. Tous les délégués levèrent la main avec des jubilations, même les domestiques du couvent et le laquais de l'abbé en livrée. Bruit et calme, mémoire, délibération et conférence, concessions réciproques enfin dans une assemblée générale tenue le 21 février. La paix est faite, mais froidement.

Le 25 on organisa les milices, quatorze compagnies de 25 hommes. Elles se déclarèrent prêtes à sacrifier leurs jours pour la religion et la patrie. Quand il fallut marcher avec Nidwalden, des excuses, telles que l'âge, la maladie, le manque de forces, des défauts corporels, décimèrent la troupe; plusieurs payèrent un remplaçant jusqu'à 25 ou 30 louis. Le bruit se répandit que les Français arrivaient par le Hasli. Trouble, pleurs et lamentations. On envoya explorer le passage du Joch et prendre des informations dans le Hasli. Les explorateurs s'établirent dans un chalet, où ils consommèrent les vivres et le vin emportés du couvent en abondance, et envoyèrent l'un d'eux raconter une fable rassurante. La vallée d'Engelberg délégua deux députés vers Schauenbourg, pour lui porter la nouvelle de sa liberté et la promesse d'éviter tout ce qui troublerait la bonne intelligence entre la République française et le peuple libre d'Engelberg (la vallée comptait de quinze à seize cents habitans). Le chapitre, pressé par les événemens, abdiqua le 30 mars sa souveraineté par un acte formel, et en donna communication au re-

présentant de la République française. Il en reçut cette réponse :

« Citoyens moines,

» J'ai lu avec plaisir votre lettre du 1er avril (V. S.)
» dans laquelle vous m'annoncez avoir rétabli le peu-
» ple de la vallée d'Engelberg dans le droit de sa
» souveraineté. J'applaudis à cette restitution bien na-
» turelle d'usurpations antiques et éternellement con-
» traires aux droits imprescriptibles de la nature, et à
» la jouissance desquels les hommes indistinctement
» sont également appelés.

» Cette reconnaissance de votre part, d'un principe
» sacré et inaliénable, est sans doute d'un grand prix,
» et sous ce rapport, Citoyens moines, vous êtes recom-
» mandables ; mais devenez-le davantage, et donnez
» encore un autre exemple : n'attendez pas que la
» philosophie aille vous expulser des asiles de la pa-
» resse et de l'inutilité.

» Quittez la livrée de la superstition, rentrez dans la
» société, et faites-y briller des vertus en assez grand
» nombre pour faire oublier celles de vos années con-
» sacrées à la nullité monacale.

» Salut et fraternité,

» J. Mengaud [1]. »

Ce langage outrageant, dont le souvenir doit se conserver, alluma l'indignation d'hommes au cœur noble. L'un d'eux, F.-C. Laharpe, alors à Paris, remit au ministre des Relations extérieures, le 6 floréal, la note suivante, que lui dicta l'amour de la justice et non

[1] *Lettre* du 24 germinal an VI (13 avril).



quelque propension pour les monastères et l'ordre de choses qu'ils représentaient.

« La réponse du citoyen Mengaud aux moines d'Engelberg et à leur vénérable abbé m'a pénétré de » douleur. Quel mauvais génie pousse donc vos agens » à maltraiter de préférence les hommes généreux qui » donnent l'exemple aux autres? L'abbé d'Engelberg » jouit depuis longtemps de l'estime bien méritée de » tous ceux qui le connaissent, et un souverain qui » consent de bonne grâce à devenir simple citoyen, est » digne des égards d'une nation éclairée et généreuse. »

Le peuple de la vallée accepta la constitution helvétique. L'abbé Léodegar rendit le dernier soupir à l'heure même où l'on planta l'arbre de la liberté [1].

Quoique Lucerne n'eût montré aucune sympathie pour les Petits Cantons pendant leur lutte avec les Français, ceux-ci enlevèrent, une nuit, cinq magistrats de cette ville, presque tous vieillards, et les emmenèrent comme otage à Huningue [2].

On avait craint à tort que la France ne détachât Bâle de la Confédération [3]. La Suisse entière, à l'exception de Genève, incorporée à la France [4], sembla soumise, moins de gré que de force, au nouveau système politique.

Cependant au pied du glacier du Rhône, les *Haut-*

[1] Il n'y eut plus d'élection d'abbé jusqu'au 24 mai 1803 ; alors on élut l'économe Charles Stadler, homme d'esprit et de talent, à qui l'on est redevable de la rédaction des actes du couvent pendant la révolution, et qui joua le premier rôle dans le couvent durant la maladie de l'abbé. Son portrait annonce une grande et vive intelligence. Il mourut en 1822 et eut pour successeur l'abbé actuel, Eugène de Büren.

[2] *Von Tillier*, I, 95.

[3] *Ib.* 96.

[4] Notre t. XV, 504 et 505.



Valaisans, enfermés dans leurs vallées par les deux chaînes de montagnes les plus élevées de la Suisse, demeuraient, malgré leur soumission factice au nouvel ordre de choses, attachés à leurs vieilles coutumes. Un soulèvement commença dans le dizain de Rarogne. Les menaces de Mangourit[1] l'accélérèrent. L'héroïsme de Schwyz et d'Aloïs Réding détermina l'explosion; le cri de guerre passa de bouche en bouche, de vallée en vallée. Le 6 mai, quatre mille Haut-Valaisans, en partie armés de piques et de fourches, ayant contourné Sion et bloqué la ville, y entrèrent au son des cloches et aux acclamations du peuple. Mangourit avait déjà pris la route de Saint-Maurice, d'où il se réfugia sur le sol vaudois, à Bex. Deux bataillons du Léman, rassemblés avec quelque peine, entrèrent en Valais, sous les ordres du général Bergier, qui remit ensuite le commandement en chef au général français Lorges. Le 15, les Haut-Valaisans se postèrent derrière la Morge, torrent à une lieue en avant de Sion. Lorges, disposant de douze pièces de canon, les attaqua; ils défendirent une bonne position avec intrépidité, disputant chaque ravin, chaque arbre, chaque maison. Le bataillon Montserrat, détaché par les montagnes vers Allion, au nord de Sion, eut à soutenir des combats à outrance, dans un chemin large de deux pieds, au-dessus de précipices affreux. Presque la totalité du bataillon reçut des blessures. Trois cents Valaisans mordirent la poussière[2]. Un combat non moins opiniâtre ensanglanta les flots rapides de la Morge. Le général français fit franchir le torrent au pas de charge et emporter la position

[1] *Proclamation aux habitans du dizain de Rarogne*, 27 avril 1798.

[2] *Rapport de Montserrat*, 16 mai, dans *Bullet. offic.* II, 175, 176.

des Valaisans, qui se retirèrent sur Sion en disputant chaque dent de rocher. Sion arbora le drapeau blanc. Déjà les Français y faisaient leur entrée, lorsque, par le fait d'une seule tête exaltée, le feu de deux canons chargés à mitraille, près d'une des portes, leur tua quelques hommes. Aussitôt commença un massacre horrible. Sept à huit cents Valaisans restèrent sur la place. Le pillage de la ville dura six heures; tout devint la proie des soldats, qui enlevaient dans les rues aux habitans leurs vêtemens et leurs chaussures. L'évêque, brutalement frappé par un soldat, se vit arracher son anneau pastoral; son grand vicaire, vieillard de quatre-vingt-six ans, reçut trois coups de baïonnettes, dont il mourut quelques jours après. Des femmes expirèrent après avoir souffert les derniers outrages en présence de leurs maris. Ces insultes à l'humanité furent autorisées par le général Lorges, dont les longs cheveux blonds encadraient de leurs boucles un visage jeune et gracieux. Il imposa aux vaincus des conditions fort dures. Plus de soixante des principaux citoyens, dans leur nombre des vieillards, furent enfermés à Berne et à Chillon, où ils enduraient les douleurs de l'angoisse, quelques-uns les douleurs de leurs blessures. Le pays se soumit à la nouvelle constitution; on brisa ses armes, on dépouilla ses églises; il se tut sous l'oppression de la victoire étrangère; les arbres de liberté se relevèrent dans tous les lieux où le peuple les avait renversés [1]. Les troupes vaudoises obtinrent, par leur bravoure, les éloges du général français; mais elles encoururent le blâme public par leur pillage. Un

[1] *Bulletin offic.* II, 139, 140, 160, 161, 175-183; *Boccard, Hist. du Valais*, 285-293.



artilleur de Vevey, à son retour de Sion, se présenta devant son père, simple artisan. « Où est ton butin? » dit le vieillard d'une voix altérée. — « Mon père, je n'en ai point. » — « Eh bien! embrasse-moi. Si je t'avais vu chargé de dépouilles, je t'aurais renié pour mon fils [1]. »

Les faits d'armes récens inclinèrent l'opinion de la Suisse en faveur des soutiens de l'indépendance et de l'honneur de la Suisse. Elle osa se produire même au sein des Conseils législatifs, par l'organe d'Escher, dont la vie philanthropique fut couronnée depuis par le surnom « de la Linth. » — « Il est temps enfin, dit-il, » de parler avec franchise. Les Petits Cantons ont » passé, jusqu'il y a peu de semaines, pour le peuple le » plus libre de la terre, pour celui qui le premier en Eu- » rope conquit la liberté; et maintenant que les Fran- » çais prétendent leur imposer une liberté inconnue, » et que ces peuples défendent avec un courage sans » exemple celle de leurs pères, universellement res- » pectée, on les accuse de n'aimer, ni la liberté, ni la » patrie, et de n'agir que par un aveugle fanatisme! » Escher ajouta: « Il est peut-être imprudent de tenir » un pareil langage au milieu des baïonnettes fran- » çaises, mais le vrai patriote, l'ami de la liberté et de » la vérité, ne connait point de péril quand il doit » prêter son appui à l'innocence et à la verité. »

Vers la fin de mai, tout ce qui avait fait partie de l'ancienne Confédération, à l'exception des Grisons et

[1] *Bulletin offic.* II, 205, 206. Le Bulletin cite un second exemple d'un semblable désintéressement. Le chef de bataillon L. Blanchenay défendit son bataillon contre l'accusation d'indiscipline et de pillage. *Ib.* 243. Mais le fait du pillage est mis hors de doute par une *lettre du ministre des Relations extér. Bégos, à Schauenbourg*, 28 mai; Arch. helv. *Corresp. du min. des R. ext.* t. I.



des parties incorporées à la France [1], se trouva réuni dans la nouvelle *République helvétique, une et indivisible.*

Pendant que les armes étrangères rougissaient le sol helvétique du sang de ses enfans, expié par des flots de sang français, et que des martyrs volontaires immortalisaient leur amour pour la vieille Suisse, le gouvernement de la Suisse unitaire s'organisait et s'essayait à l'accomplissement de sa tâche. Il créa six ministères. Celui des Relations extérieures ou des affaires étrangères se bornait à peu près aux rapports avec la France et la République cisalpine, bien que les intérêts communs de la liberté républicaine semblassent devoir former un lien entre l'Helvétie et les Républiques romaine, ligurienne et batave [2]. Ce ministère fut confié au Vaudois Bégos, que son amour du plaisir fit surnommer « le ministre étranger aux affaires, » mais qui par lui-même ou par son secrétaire Boisot, autre Vaudois, soutint dans mainte occasion importante la dignité de l'État qu'il représentait. A la tête du ministère de la guerre, vacant pendant quelques mois, on vit arriver au mois d'octobre Répond, échappé au massacre du 10 août. Meyer de Schauensée, patricien lucernois, porta dans la direction suprême de la justice et de la police la loyauté d'un honnête homme, un dévouement

[1] Genève, Mulhouse et la portion de l'évêché de Bâle comprise dans le territoire suisse.

[2] La République ligurienne fut proclamée en 1797, les Républiques romaine et batave en 1798. La Cisalpine fut représentée en Helvétie par le plénipotentiaire français Visconti, présenté le 3 mars 1799; *Bullet. offic.* VI, 134-136.



et une impartialité qu'on pouvait ne pas attendre de sa naissance. Finsler, de Zurich, versé dans presque toutes les branches des connaissances humaines et financier habile, se chargea de l'administration alors fort épineuse des finances. Rengger, de Brougg, médecin élevé à la présidence du tribunal suprême, passa au ministère de l'intérieur, plus approprié à l'étendue de son esprit et de ses connaissances. Par un choix non moins heureux on créa ministre des arts et sciences, Albert Stapfer, professeur de philosophie et de philologie à l'académie de Berne, marquant alors déjà par la noblesse et l'élévation de ses vues, illustré depuis par la profondeur de l'intelligence et du savoir.

L'enthousiasme révolutionnaire se soustrait rarement au voisinage du ridicule. Les Conseils délibérèrent minutieusement sur le costume des diverses autorités supérieures ou subordonnées. Toutes portèrent un habit bleu à un rang serré de boutons, les juges du tribunal suprême un habit noir. Sur le chapeau rond des membres des deux Conseils se balançaient des panaches rouges pour le Corps législatif, verts pour le Sénat, tricolores pour le Directoire. Les Directeurs, dans les occasions solennelles, portaient, au lieu de l'épée aristocratique, un grand sabre républicain, suspendu à un ceinturon de maroquin vert. Des écharpes de diverses couleurs désignaient les autorités secondaires et les agens du gouvernement[1].

Une législature neuve aux affaires dans une répu-

[1] Lois du 3 et du 10 mai. Nous renvoyons une fois pour toutes nos lecteurs, pour la citation des lois et décrets, aux ouvrages suivans, où ils les trouveront dans leur ordre chronologique : *Bulletin des lois et décrets du Corps législatif de la République helvétique*. Laus. 1798 — 1803, 7 vol.



blique de nouvelle création dut s'égarer quelquefois en se frayant une route[1]. Marchant sans réglement, elle passait souvent sans ordre d'une affaire à l'autre, traitait incidemment des questions générales d'une haute portée, ne séparait pas toujours l'administration des travaux législatifs, se voyait entravée dans sa marche par des détails, fréquemment par des discussions sur des autorisations de mariage à des degrés défendus, surtout par les pétitionnaires, parmi lesquels on remarquait la fécondité des Vaudois. Ainsi l'inexpérience de l'assemblée, l'indiscrétion du public et celle de quelques orateurs faisaient perdre beaucoup de temps.

Les législateurs prirent plusieurs décisions capitales, quelquefois à la suite de débats approfondis. Ils déclarèrent (23 avril) tous les biens des ci-devant Cantons biens nationaux, mais en même temps chargèrent l'État de toutes leurs dettes légitimes et bien prouvées; ils statuèrent (8 mai) la liberté absolue de commerce entre tous les Cantons; organisèrent avec soin l'institution nouvelle des préfets nationaux, et leur donnèrent des instructions fort étendues (10 mai); abolirent la torture (13 mai), l'impôt sur les Juifs (1er juin), la traite foraine, auparavant en usage entre divers Cantons et communes (12 juin); permirent le mariage entre les personnes de religions différentes (3 août).

in-8°. *Tageblatt der Gesetze und Dekrete der Gesetzgebenden Ræthe der helvetischen Republik.* Bern, 1798—1800, 3 Bde in-8°.

[1] Les délibérations des Conseils se trouvent à leur date dans les journaux suivans : *Bulletin officiel,* plus tard *Bulletin helvétique,* Laus. in-8°; le *Nouvelliste Vaudois,* Laus. in-8°; *Journal des deux Conseils,* Laus. in-8°; *Der schweizerische Republikaner von Escher und Usteri,* Zurich, in-4°; *Der neue schweiz. Rep. v. E. u. U.* Zurich, in-4°; *Berner Tagebuch u. Walthards Zeitung,* Bern. in-8°; *Helvetische Annalen; — Neuigkeiten; — r. Zuschauer,* Bern. in-4°; etc. etc.



Dans cette première période, les législateurs s'efforcèrent d'unir le pays entier par des liens moraux, mais des mésintelligences éclatèrent entre le Grand-Conseil et le Sénat, entre le Sénat et le Directoire à propos de la division territoriale et politique des Cantons; on attribua au Directoire des vues ambitieuses[1].

Une des principales discussions de cette période et la plus longue concerna l'abolition des droits féodaux; l'époque et l'assemblée s'y peignirent tout entières. La totalité de ces droits en Helvétie s'élevait à cent dix-huit millions[2], dont quatre-vingt-dix appartenaient à l'Etat et vingt-huit à des particuliers. On traita moins le point de vue de l'économie politique alors accessible à peu d'intelligences, que celui du droit. « Féodalité, moyen âge, despotisme seigneurial » offrirent un thème à souhait pour des déclamations révolutionnaires. Comme il arrive en temps de crise, les déclamateurs s'excitaient mutuellement et l'admiration du public encourageait les exagérations. On applaudissait Schoch, d'Appenzell, qui voyait dans les droits féodaux une invention du démon et voulait qu'on les lui renvoyât[3]; Gapani, de Fribourg, qui, s'élevant contre la féodalité, disait : « Nous avons déjà coupé » quelques branches de l'arbre; mais il faut l'atteindre » à la racine même et finir par le renverser; » et surtout Ehrmann, quand il s'écriait : « Nous avons écrasé » l'oligarchie, il faut en couper la queue[4]. » La force de la raison dans la bouche des orateurs vaudois Secretan, Carrard et Desloës causa moins de transports.

[1] *Moniteur*, 13 prairial an VI (1798, p. 1014).

[2] Le franc de Suisse équivaut à peu près à 30 sous de France.

[3] Séance du 23 mai.

[4] *Ib.* du 29 mai.

« L'arbre de la féodalité doit tomber, dirent-ils; mais » sa chute doit être ménagée; il ne doit pas écraser. » Que le peuple soit affranchi, mais la propriété res- » pectée[1]. » Kouhn, de Berne, jurisconsulte éminent par le talent et la loyauté, démontra la légitime propriété des dîmes seigneuriales[2]. L'accent de la passion anima le langage de ceux qui le combattirent. Herzog, d'Effingen, soutint que l'abolition des droits féodaux était l'objet principal de la révolution. « A quoi sert- » il, demanda Trösch, de faire disparaître des bâti- » mens publics, les ours, les aigles, les basilics et toutes » les bêtes formidables? C'est l'essentiel qu'il faut faire » disparaître, la dîme et les cens. » Schoch s'écria : « Abolir la petite dîme et non la grande, ce serait vou- » loir mettre à mort l'enfant dangereux en épargnant » l'homme dangereux. Je voudrais savoir si la sueur » qui mouille les cheveux du laboureur fatigué n'est » pas plus utile et plus précieuse que la poudre qui » orne la tête du citadin. » Næf estima que le campagnard mangeait depuis assez longtemps des pommes de terre et qu'il devait enfin jouir des droits de l'homme[3]. Escher, de Zurich, fit voir que l'abolition des droits féodaux, si le fardeau de l'indemnité retombait sur l'État, n'enrichirait que les grands propriétaires, les magnats de village. « L'aristocratie des » riches, ajouta-t-il, est pire encore que celle des » oligarques. J'entends crier de quelques parties de » cette salle que celui qui ne veut pas abolir la dîme » sans indemnité[4] n'est pas un patriote. Je méprise

[1] Séance du 4 mai.

[2] *Ib.* du 22 mai.

[3] *Ib.* du 23 mai.

[4] De la part de ceux qui payaient la dîme.

» ces cris. Oui, je le déclare, si le patriotisme consiste » à piller, à enrichir celui qui a déjà trop, et à ne rien » faire pour le pauvre, je ne suis pas un patriote. On » parle de la France. Mais que lui a valu une semblable » abolition ? l'assignat, le maximum et puis la guil-» lotine [1]. » L'avocat Secretan [2], l'un des plus éloquens orateurs de l'assemblée, voulut concilier l'intérêt général et la justice. « Les châteaux forts, les tours, les » créneaux prouvent assez que les droits féodaux ont » été établis par la violence. La superstition est la » mère de la dîme. Le peuple en a réclamé depuis long-» temps l'abolition, mais représentations, procès, com-» missions, tout a été inutile ; on montrait des chartes » latines, et tout était dit; les juges n'étaient pas » moins intéressés que le souverain à condamner les » plaignans. » On objecte le vide que produira dans les finances l'abolition de la dîme. Il répond : « Qui paie » cet impôt ? Une seule classe de cultivateurs, les déci-» mables. Et l'on croira que l'Helvétie entière ne » pourra donner ce qui était précédemment exigé d'une » partie des citoyens ! Et quelle différence encore dans » la destination des impôts ! Il n'y a pas longtemps » que, lorsque je voyais enlever les gerbes de mon » champ, je me demandais qu'en va-t-on faire ? Et je » me répondais : Cette dîme va fournir aux caprices » du luxe, à payer des laquais, à dorer des carrosses, à » entretenir la vanité de nos ci-devant seigneurs. Au-» jourd'hui, au contraire, j'emporterai dans mon gre-

[1] Séance du 28 mai.

[2] Louis S., depuis lors l'un des avocats les plus éminens du Canton de Vaud, conseiller d'État, landammann, enfin président du Tribunal d'appel.



» nier ma récolte tout entière, et lorsque l'agent de la » République entrera dans ma maison pour demander » l'impôt, je le paierai avec joie et je dirai à mes en- » fans : C'est pour la réparation des chemins, c'est pour » le paiement des ministres du culte, en un mot, c'est » pour le bien de la nation [1]. »

Cette question eut plusieurs phases. Le 4 mai, les Conseils abolirent les droits féodaux personnels sans indemnité. Le 3 juin, ils exceptèrent les droits personnels convertis en droits réels. Enfin une loi du 10 novembre, statuant sur l'ensemble de la matière, abolit toutes droitures et redevances féodales, partie sans indemnité, partie contre indemnité. On accorda aux propriétaires des grandes dîmes quinze fois le produit moyen de cette redevance. Cependant le dernier mot n'était pas encore dit sur cette matière; on y revint dans les périodes suivantes de la révolution.

Des conflits parlementaires s'élevaient aussi entre les principes d'une liberté sans limites et l'intérêt de la moralité. La discussion la plus caractéristique de ce genre fut celle sur le droit d'auberge. Quelques orateurs, surtout les propriétaires de vignobles, réclamaient pour chaque producteur le droit de vendre ses produits à sa guise; d'autres repoussaient toute restriction du droit de vendre vin comme attentatoire à la liberté. De chaleureux partisans de la liberté demandèrent qu'on la restreignît dans l'intérêt des mœurs et du bonheur du peuple. Carrard montra dans la moralité l'avantage général. Il rappela la mention honorable insérée au protocole en faveur de communes qui avaient protesté contre l'établissement de tavernes sur

[1] Séance du 25 mai.



leur territoire, les regardant comme une source de ruine. Houber ajouta : « L'occasion séduit; le goût » de la boisson augmente, il ne diminue jamais. Où il » n'y a point de cabarets, le citoyen n'est pas entraîné » de son travail dans les cabarets d'un autre village. » L'intérêt de la morale est aussi celui de l'industrie. » Des hameaux ont des tavernes depuis trois mois, et » déjà, aujourd'hui qu'ils en voient le résultat, ils » voudraient les supprimer. » Nul ne parla plus éloquemment que Secretan. « La liberté a pour objet le » bonheur du peuple ou je n'entends rien à la liberté, » dit-il. Qu'est-ce qui fait les familles malheureuses, » les péres paresseux, les fils corrompus, les ménages » mécontens, les citoyens vicieux? Le vin. Qu'est-ce » qui fait les ivrognes? L'occasion. Nous avons dans le » Léman des communes qui possèdent des citoyens riches, très-riches; elles n'ont point de cabarets. Nous » en avons d'autres qui, démoralisées, se sont ruinées » par les procès et la débauche. D'où vient cette différence? Celles-ci ont des cabarets. Diminuez les occasions » du mal, de la corruption, de la ruine. L'éducation » seule est insuffisante, surtout chez le campagnard, » pour détruire tous les effets des tavernes. Une semblable restriction ne s'appelle pas despotisme, mais » prévoyance, sagesse, loyauté, amour de la patrie[1]. »

Un phénomène ordinaire à la suite des révolutions se reproduisit dans ces assemblées législatives. Tant que l'esprit révolutionnaire fait la guerre à la vieille société, il revendique une liberté sans bornes pour la presse, arme la plus puissante des novateurs. Mais du

[1] Séance du 14 septembre 1798; *Berner-Tagebuch*, IIe semestre, n° 3, s. 23 u. 24.



jour où la victoire leur est acquise, la presse cesse d'être sacrée, quand ses attaques se dirigent contre les institutions nouvelles et contre les fautes de la révolution. Des publicistes, qui critiquaient avec causticité les erreurs du nouveau régime ou les discutaient avec une logique redoutable, Bürkli[1] à Zurich, Haller[2] à Berne et d'autres allumaient la bile d'une partie des Conseils et provoquaient des paroles et des avis peu parlementaires. Un pas de plus, et la colère des législateurs empiétait sur les attributions du pouvoir judiciaire[3].

Les ressentimens révolutionnaires se produisaient aussi dans l'occasion, non sans bassesse. Le 5 mai, le citoyen Reymondin parut dans l'assemblée pour présenter au nom de dix-neuf Vaudois, victimes comme lui, en 1791, de l'oligarchie bernoise[4], une pétition, dans le but d'obtenir des indemnités pour leurs souffrances. L'honneur du martyre politique ne les contentait pas sans le profit. L'assemblée étendit la question à toutes les victimes de la cause de la liberté[5]. On la traita dans un grand nombre de séances[6]. Une commission proposa que tous les amis de la liberté persécutés depuis 1789 fussent indemnisés par les anciens oligarques, et à cet

[1] Rédacteur de la *Gazette du Vendredi*, appelée aussi *Gazette de Bürkli*, qui subsiste encore actuellement, journal le plus répandu de ceux qui se publient en Suisse.

[2] Louis de Haller, professeur de droit à l'Académie de Berne, joua dès lors un rôle politique; il est célèbre par son livre sur la restauration du droit et par son abjuration du protestantisme.

[3] Voir entre autres, séances du Grand-Conseil des 5 et 12 juillet et celle du Sénat du 13; Gr.-Cons. 3 novembre, 12 décembre, Sénat 2 novembre.

[4] Voir notre t. XV, 528 et 529, note 7.

[5] *Bullet. offic.* II, 60.

[6] Elles sont rendues avec assez de détail dans les *Helvetische Annalen* et *Helv. Nachrichten*.



effet les biens de ceux-ci mis sous séquestre comme hypothèque pour l'indemnisation. Tout le monde adopta le principe de l'indemnité ; mais de nobles champions, Escher, Souter, Kouhn, combattirent la haine et la vengeance à demi déguisées en justice rétroactive. Rellstab veut faire payer par les anciens gouvernans, outre l'indemnité, les frais de poursuites pris dans les caisses de l'État. Trösch ajoute que pour leurs crimes, il faut les exclure pendant dix ans de tout emploi public. Billeter, de Stæfa, cite des patriotes martyrs de leur patriotisme, et réduits à la mendicité, au désespoir, au suicide. Il demande que les deux cents oligarques zuricois les indemnisent. Houber, de Bâle, estime que ni les tribunaux de district ni les tribunaux de Canton ne sont aptes à prononcer contre les oligarques, attendu qu'ils ne sont pas versés dans la science des révolutions ; le tribunal suprême ne saurait non plus prendre la chose sur lui : il demande donc un tribunal spécial pour cet objet, un tribunal révolutionnaire. « Qui m'a banni ? » demande Nucé ; qui, dans le Valais, a fait tomber la » tête de cinq infortunés ? qui a plongé dix-sept familles » dans l'indigence et le malheur ? qui a vomi toutes » ces sentences de sang contre des patriotes ? Il n'est » pas difficile de répondre à de telles questions. Un » membre veut nous renvoyer devant les tribunaux ; eh » bien ! j'y consens, à une condition cependant, c'est » qu'il m'y donnera des juges intègres et des avocats » qui ne m'enlèveront pas le peu que les oligarques » m'ont laissé. Certes, je ne comprends pas quel esprit » s'insinue dans cette assemblée ; mais il me semble » qu'on montre une indulgence excessive pour de » grands scélérats, et qu'on a plus de pitié d'eux que de » leurs malheureuses victimes. A de grands maux il

» faut de grands remèdes, et je n'en vois point d'autres » que la formation d'un tribunal extraordinaire pour » ces sortes de cas. » Schoch ne pense pas que les patriotes persécutés doivent tout pardonner généreusement aux oligarques : « Le vrai christianisme, dit-il, ne trouve sa place que dans le pays de Cocagne. » Le même orateur demande que les oligarques, auxquels il prodigue les noms les plus injurieux, soient dépouillés de tous leurs biens et réduits à la mendicité [1]. Ces sentimens, vivement applaudis par les révolutionnaires exaltés de l'assemblée et des tribunes, soulevèrent l'opinion générale contre une mesure arbitraire soutenue avec si peu de pudeur. Les Conseils ne purent plus, à la fin, que renvoyer les patriotes persécutés à s'adresser aux tribunaux pour les indemnités qu'ils estimaient leur être dues [2].

Le langage que nous venons d'entendre, les signes d'approbation et d'improbation donnés par des membres de l'assemblée ou soufferts de la part des tribunes, les pétitionnaires admis à la barre, les honneurs de la séance accordés, les accolades fraternelles, toutes ces formes trahissaient une origine française. La publicité dans les institutions politiques n'était pas trop chèrement payée par ces inconvéniens passagers.

L'imitation des allures révolutionnaires françaises se montrait, en dehors des autorités, dans ces clubs

[1] Séances des 21 mai, 8 et 15 juin, etc.

[2] *Loi* du 18 octobre 1798; *von Tillier*, I, 120. L'estimation de ces indemnités paraît avoir été quelquefois fort élevée : p. e. un citoyen demanda pour trois mois d'arrêts domestiques une indemnisation de 8248 livres. Walthard publia dans son journal une satire plaisante de ces sortes de réclamations; *Berner Tagebuch*, n[os] 67, 68.

politiques qui dominent quelquefois les autorités, en attendant qu'ils les entraînent avec eux dans une ruine commune. La *Société des Amis de la liberté, de Lausanne*, était l'une des plus fougueuses[1]. Le Directoire jugea nécessaire d'adresser à son sujet un message au Grand-Conseil (5 juin). Il y dit : « On voit là cette démagogie dangereuse qui cherche à égarer le peuple sous le prétexte de son intérêt, qu'on lui présente sous un faux jour. On entend là ces grands mots : *aristocratie, perfidie, patriote, salut de la patrie*, etc., qu'on n'emploie que pour diviser le peuple, faire naître et alimenter les défiances et les haines. On commence déjà à y faire des dénonciations, à calomnier et à persécuter des hommes éclairés qui veulent réellement le bien de l'Helvétie. — Une feuille périodique, sous le titre du *Régénérateur, par Reymond*, met avec la plus grande activité ces discussions en circulation, et parle déjà d'une *saignée* comme dernière ressource et *des grands remèdes aux grands maux*[2]..... Tout homme qui consulte l'expérience et observe la marche des révolutions, doit convenir que les plus grands maux qui désolent la société émanent ordinairement de ces assemblées, formées d'abord par des hommes probes, moraux, amis éclairés de la liberté et de la patrie, dans le but bienfaisant d'éclairer le peuple, d'avancer le règne de la justice avec celui de la liberté; mais bientôt déplacés par ces hommes ambitieux et immoraux qui, sous le masque du patriotisme, cherchent à assouvir

[1] Ci-dessus, p. 26-29.

[2] *Régénérateur*, n° 4, 1er juin 1798, pp. 15 et 16. Le langage de ce journal était violent et passionné.

des vengeances particulières, à satisfaire leur soif de gouverner et à s'enrichir des dépouilles de leurs victimes et aux dépens du peuple [1]. »

Le Directoire subissait de son côté, avec toute la République, l'influence française. L'attitude des autorités helvétiques attestait que, sous le nom de libérateurs, on s'était donné des maîtres. L'histoire des outrages infligés à l'Helvétie et à son gouvernement par des agens spoliateurs serait longue; quelques traits la résumeront. Le commissaire-ordonnateur Rouhière vendit à vil prix à Berne la collection des instrumens servant à la fonderie de canons, établissement précieux et unique dans l'Helvétie [2]; il vendit des armes enlevées à l'arsenal de Soleure; le ministre des Relations extérieures lui écrivit : « N'y a-t-il pas eu assez de sang versé dans nos contrées jadis si paisibles? Êtes-vous indifférent à la voix de l'humanité et à l'accent du malheur, ou bien cherchez-vous à connaître le degré de la patience du peuple helvétique [3]? » La Chambre administrative d'Argovie se plaignit des commissaires français qui exigeaient des fournitures énormes et au-dessus de ses moyens. Le Directoire helvétique fit des protestations pleines de dignité contre les extorsions et contre les scellés apposés par les commissaires français sur les caisses publiques de plusieurs Cantons, même « sur

[1] *Bulletin offic.* II, 328-330; comparez 357; *Moniteur,* 7 messidor an VI (1798, I, p. 1109). Le 20 septembre Reymond fut condamné à une peine correctionnelle pour avoir inséré dans le *Régénérateur* une adresse séditieuse. *Helv. Annalen,* 302; *Bullet. offic.* III, 381-383.

[2] *Le Direct. helv. au c. Rapinat,* 6 mai 1798.

[3] 10 mai.



les caisses de charité, des hôpitaux, de soulagement de l'humanité souffrante, dont jamais cependant le service n'avait été plus indispensable. » Il représenta « que les trésors publics en Suisse étaient l'épargne du peuple; que le Directoire français n'avait pas déclaré la guerre au peuple suisse, mais lui avait promis, au contraire, amitié, liberté, indépendance et bonheur; qu'enlever ses propriétés au moment où l'on avait besoin de fonds pour maintenir la tranquillité et la sûreté, c'était organiser l'anarchie et une Vendée[1]. » Le Directoire fit à son tour sceller les caisses du sceau national. Il réclama auprès du commissaire en chef Rapinat. Rapinat lui répondit : « Je dois vous faire part, citoyens Direc-
» teurs, que je suis dans la ferme intention de faire
» respecter les ordres du gouvernement français. Vous
» devez vous pénétrer de cette vérité, que vous ne
» pouvez avoir le droit de mettre des entraves aux me-
» sures qu'il a ordonnées. Vos pouvoirs sont bornés à
» l'administration de la République helvétique et ne
» peuvent aller plus loin..... En conséquence de ces
» principes, je viens de faire briser les scellés que votre
» commission avait fait apposer à Berne sur les caisses
» et établissemens publics, parce que ces caisses sont
» la propriété française; et il vous paraîtra sans doute
» inconvenant qu'on se soit permis de croiser les scel-
» lés que le citoyen Rouhière avait déjà apposés d'a-
» près les ordres et instructions du gouvernement
» français et mes invitations particulières. Je viens
» aussi de prendre un arrêté qui fera disparaître les
» entraves sans cesse renaissantes[2]. » Le Corps légis-

[1] *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 11, 12 et 23 mai.

[2] *Lettre de R. au Direct. helv.* Berne, le 25 floréal, dans *Bullet. offic.* II, 145, 146.

latif entendit la lecture de cette lettre dans le silence de la stupeur. Le Directoire protesta solennellement contre les procédés et les prétentions du commissaire. « Il est de vos devoirs, lui écrivit-il, d'honorer en nous » l'ouvrage et la volonté du gouvernement qui nous » protége; ou si telle était sa pensée de nous avilir et » de nous réduire aux fonctions d'une Chambre admi- » nistrative, nous vous invitons à nous présenter vos » pouvoirs qui nous sont absolument inconnus[1]. » Sur ces entrefaites, le Directoire français, par un arrêté du 24 floréal (13 mai), chargea son commissaire Rapinat de faire juger par un conseil de guerre les militaires, commissaires ou administrateurs coupables de vols et dilapidations, soit à titre de réquisition, soit sous tout autre prétexte. Rapinat fit afficher cet arrêté dans toute l'Helvétie (18 mai)[2], mais il ne se dénonça pas lui-même au tribunal militaire[3]. Trois semaines plus tard (6 juin), Rapinat, Rouhière et Pommier, accompagnés de soldats, firent ouvrir le trésor de Zurich et en emportèrent l'argent sur des chariots, malgré la résistance des autorités. Quelques jours après on en ramena une partie. La caisse de l'administration des sels de Lucerne, indispensable au commerce des fromages, presque seule

[1] *Lettre* du 17 mai; *Ibid.* 153, 154.

[2] *Bullet. offic.* II, 216.

[3] « On rapporte qu'en passant à Arau, pour se rendre à Zurich, Rapinat fit une visite aux membres du Directoire helvétique, et leur dit entre autres choses : « Citoyens Directeurs, s'il s'élève encore quelques petites difficultés entre nous, vous n'avez pas besoin d'écrire à Paris, ni d'y envoyer des courriers. Tout cela fait du mauvais sang. Il faut que nous arrangions les choses entre nous, et vous verrez que nous serons toujours d'accord. » Quand il sortit les Directeurs voulurent l'accompagner. Il s'y opposa en disant : *Je vous rappelle à votre dignité, à laquelle le peuple vous a élevé.* » *Moniteur,* 19 prairial, an VI (1798, p. 1037).

ressource des Cantons montagneux, se trouvait grevée d'une hypothèque de 6,000 louis. Rapinat laissa la dette et fit enlever la caisse. Le commandant de la place, officier français, refusa d'abord de prêter main-forte pour l'exécution de cet ordre, doutant de son authenticité, tant il le trouvait odieux [1]. Le gouvernement helvétique avait mis le séquestre sur les biens des corporations religieuses, afin de les sauver; Rapinat ordonna « la levée de tout séquestre, de quelque part qu'il pût avoir été apposé, nonobstant toutes réclamations ultérieures [2]. » Schauenbourg et le Directoire français ajoutèrent à ces outrages les réponses hautaines ou dérisoires qu'ils firent aux plaintes du gouvernement helvétique et de son ministre Zeltner à Paris, sur ces spoliations et sur la misère à laquelle l'accumulation et les excès des troupes françaises réduisaient le pays [3]. Le ministre des Relations extérieures écrivit

[1] *Le min. des Rel. extér. à Zeltner*, 11 juin. Rapinat, dans une lettre au général en chef de l'armée française en Helvétie, convient que les mesures prises contre les habitans de Lucerne seraient « vexatoires, oppressives et injustes, si le dévouement pour la cause de la liberté les guidait; mais il a fallu des peines incroyables pour les déterminer à accepter la constitution; d'ailleurs ils ont conservé dans leur enceinte le nom du pape et des prêtres déportés; ils ont complaisamment provoqué l'irruption des rebelles des petits Cantons. Il a fallu de la troupe en suffisance et prendre des otages. » Ces raisons furent réfutées par le ministre de la justice *Meyer* dans une *Lettre à Schauenbourg*, du 4 juin.

[2] *Le min. des Rel. ext. à Zeltner*, 14 juin.

[3] Zeltner, ministre plénipotentiaire helvétique à Paris, adressa fréquemment au ministre des affaires étrangères les plaintes de son gouvernement sur les vexations et les spoliations auxquelles les Cantons étaient en proie. Le 2 prairial il envoya au Directoire exécutif français un long *Mémoire*, où il exposa tous les faits à la charge des agens français, et le 7 prairial un *Résumé des faits*. Il revint plusieurs fois à la charge; le gouvernement français garda le silence.

donc avec raison : « Il implique contradiction que le Directoire exécutif de France ait voulu nous soustraire aux abus de l'autorité aristocratique pour nous assujettir à ceux du despotisme militaire, nous rappeler à la dignité d'une nation libre et nous laisser avilir par ses agens [1]. » La nation helvétique ne sut voir une compensation pour tant d'extorsions dans le don que Schauenbourg lui fit de dix à douze chariots pesamment chargés d'images de saints de toutes espèces, de cent dix lits et d'autres meubles enlevés au couvent d'Einsidlen, et envoyés dans la ville d'Arau, siége du gouvernement hélvétique, pour en compléter, dit-on, l'ameublement aux dépens de la superstition [2].

L'humiliation n'était pas encore à son comble. L'arrêté du Directoire français, que Rapinat avait fait imprimer en français et en allemand et afficher dans toutes les communes de l'Helvétie, le munissait de pleins pouvoirs en vertu desquels il devait exercer dans le territoire de la République helvétique toute autorité supérieure en matière civile, politique et de finances, en ce qui pouvait concerner la République française [3]. Comme pour tenter jusqu'à quel point les Suisses, inhabiles encore dans la théorie, mais habitués à la pratique de la liberté, se plieraient au joug étranger, Rapinat statua par une proclamation que nul citoyen suisse revenant d'un autre pays ne pourrait rentrer en Helvétie sans un passeport du lieu de sa résidence, approuvé par la Chambre administrative,

[1] 8 mai.

[2] *Moniteur*, 15 prairial an VI (1798, p. 1024).

[3] *Helv. Analen*, 106 ; *Bullet. offic*, II, 260.



vérifié par le préfet du Canton et légalisé par le chargé d'affaires de France. Cent francs d'amende pour chaque contravention. En cas de récidive, il traduisait les citoyens et les membres de toutes les autorités devant un conseil de guerre.

Rien n'arrêta l'audace de ce proconsul. Il osa écrire au Directoire helvétique le 16 juin, que, pour concilier l'intérêt des deux Républiques, il ne lui restait qu'à « réformer les autorités constituées de la » Suisse, supérieures et inférieures. La ville de Berne, » dit-il, ce foyer de l'oligarchie la plus vénéneuse, » vous influence publiquement.... Si la ville de Berne, » si celle de Lucerne ne voyaient point dans le Directoire des citoyens nés dans leurs enceintes, ces Cantons ne résisteraient point à acquitter la contribution » de guerre. Si les Chambres administratives de ces » deux Cantons ne se sentaient point ouvertement soutenues dans le Directoire helvétique, elles n'entraveraient point avec autant d'impudeur les ordres de » mon gouvernement. Il est donc urgent de ma part » de rétablir les choses dans l'état dans lequel elles ont » dû être, et cela en vertu des pouvoirs qui me revêtent » de toute autorité supérieure, en matière civile, politique et de finances. » Il accuse ensuite les Stapfer, les Jenner, les Luthard, d'être les amis de l'oligarchie[1]; les journaux indépendans d'être soudoyés par

[1] Stapfer et Luthard, délégués par le gouvernement de Berne auprès du Directoire français, entamèrent, de concert avec Jenner, ministre plénipotentiaire de la République helvétique, des négociations pour obtenir le rappel des troupes françaises, ainsi qu'un traité qui stipulât, pour la Suisse, le droit de rester neutre dans les guerres de la France, la restitution des armes enlevées aux habitans de plusieurs Cantons et des titres de créances sur l'étranger, saisis par le général Brune (*Biographie des hommes vivans*,



l'Angleterre; il « pense que les citoyens Bay, de Berne, » et Pfyffer, de Lucerne, agiraient très-prudemment, » s'ils donnaient leur démission de Directeurs.... Le » ministre des Relations extérieures de l'Helvétie, con- » tinue-t-il, n'est pas dans de meilleures dispositions... » c'est ce ministre qui, de concert avec les Bernois, » s'agite en tout sens pour faire accréditer le système » d'une nouvelle oligarchie. Le secrétaire général » Steck est aussi dangereux par sa conduite qu'il l'est » par ses opinions. Je présume que le ministre et le » secrétaire général ne tarderont pas à se démettre de » leurs fonctions. » Après avoir accusé d'autres autorités encore et proposé nominativement des remplaçans, il finit par exiger les démissions qu'il avait commencé par conseiller, et annonce qu'il remplacera les deux directeurs démissionnaires par des nominations de son choix [1].

Deux jours après, un nouvel arrêté dépassa même cet excès d'insolence. « Considérant que, s'il est vrai, » d'un côté, que la Suisse est jusqu'à présent la con- » quête de l'armée française, il ne l'est pas moins, de » l'autre, que c'est aux agens du gouvernement fran- » çais à diriger toutes les opérations civiles, politiques » et de finances qui peuvent avoir lieu en Helvétie; » après ce début et d'autres considérans, il « requiert le » général en chef d'ordonner ce qui suit : Article 1er. » Toutes les motions, tous décrets portés par le Corps » législatif, tous arrêtés pris par le Directoire helvé- » tique et les Chambres administratives qui contra-

art. *P. A. Stapfer*; Stapfer lui-même en est l'auteur). La négociation contrariait Rapinat.

[1] *Bulletin offic.* II, 413-417.



» rieraient les mesures prises, soit par le commissaire » du gouvernement près l'armée française en Suisse, » soit par le général en chef ou en vertu de leurs » ordres, sont déclarés nuls et de nul effet. » Défense aux autorités et aux habitans de les exécuter. L'article 2 soumet à un jugement militaire comme perturbateurs de la tranquillité publique tous ceux qui, par des discours, des actions, des décisions ou des articles de journaux, aigriraient les habitans de l'Helvétie contre les Français [1]. Le représentant de Bâle, Houber, n'eût pas alors répété ces paroles applaudies dans le Grand-Conseil un mois auparavant : « On nous parle » toujours de puissances étrangères. Quoi! les Fran» çais étrangers! les Français qui viennent de rompre » nos chaînes! les Français qui ont sacrifié leur sang » pour la cause de notre liberté, cette nation bienfai» sante serait donc étrangère au milieu même du peu» ple qu'elle vient de délivrer! »

Des voix éloquentes protestèrent dans le Grand-Conseil contre les outrages faits à la nationalité. « A » quoi nous sert, s'écria Souter, de Zofingue, notre » constitution qui nous promet la liberté et l'indé» pendance? A quoi servent nos délibérations, si nous » sommes à tout moment sous l'autorité des agens » français? A quoi nous servent nos formes judi» ciaires, si nos concitoyens peuvent être traînés de» vant des conseils de guerre? Quoique je ne sois pas » président, je jure de vivre libre ou de mourir. » — « Vivre libre ou mourir, répéta l'assemblée, » et les tribunes éclatèrent en applaudissemens. « Combien de » temps, demanda Nucé, du Valais, une puissance

[1] *Bullet. offic.* II, 400, 402.

» étrangère nous prescrira-t-elle encore des lois ? Nous » avons une constitution ; nous sommes une puissance » indépendante. Il faut le dire : des gens envoyés par » la République française voudraient nous donner des » fers ; mais avant de le souffrir, il faut qu'on me dé- » chire le cœur et qu'on me traîne à l'échafaud. Je re- » commanderais alors ma femme et mes enfans à la » Providence, et je mourrais [1]. »

Pour éviter à la patrie de plus grands maux, comme s'il y en avait de plus grands que son avilissement, les Directeurs Bay et Pfyffer, le ministre des Relations extérieures Bégos et le secrétaire général Steck donnèrent leur démission. Escher seul eut le courage de s'opposer à son acceptation. Rapinat nomma directeurs les deux sénateurs Ochs et Dolder. Ochs, plein de ressentiment de n'avoir pas été compris dans la première composition du Directoire [2], Ochs, protégé con-

[1] Séance du 3 juin, entre autres dans le *Moniteur* du 29 prairial an VI (1798, p. 1079); *Helv. Annalen*, 106, 107.

[2] Il exhala naïvement son ressentiment dans une séance du Sénat, où l'on débattit la division territoriale des Cantons (ci-dessus p. 124). Il en voulait surtout au directeur Bay, son antagoniste personnel. « Le Directoire, dit-il, trahit ses vues ambitieuses ; il s'est déjà arrogé différens pouvoirs et a dépassé les bornes de son autorité ; il est dirigé par un membre influent, qui doit inspirer de la méfiance pour tout ce qui émane de lui. Cette méfiance est bien naturelle : avant même qu'il fût nommé, on a employé des brigues dont on doit rougir à présent. Je somme chaque membre du Sénat de déclarer si, à cette époque, il ne lui a pas été dit des choses qui sont maintenant reconnues pour des mensonges impudens. Et celui qui a été l'instrument principal de ces brigues, qui depuis longtemps a travaillé contre la nouvelle constitution, siége présentement dans le Directoire. *J'ai éprouvé de sa part de secrètes cabales*, et je ne crains pas de dire publiquement que *cet homme est un coquin*. Il est parvenu à la place qu'il occupe par de mauvaises voies, et ce qui s'est fait par lui jusqu'ici est tout aussi mauvais. » Dans d'autres reproches faits au Directoire, Ochs ajouta : « Ce sont là autant de preuves qu'il



tre des bruits défavorables par le gouvernement français [1], lut un discours dans lequel il déclara « qu'il » appartenait à la puissance libératrice qui avait sou- » tenu les vœux des vrais patriotes, anéanti la cho- » quante inégalité des droits et régénéré la patrie, de » choisir les moyens de sauver son ouvrage. Que le » représentant de cette puissance avait daigné jeter » les yeux sur lui; qu'il respectait sa volonté, tout » comme la confiance dont il se voyait honoré relevait » son courage. » Des applaudissemens accompagnérent chaque partie de cette scène [2]. Installation des deux Directeurs le même jour, festin, illuminations [3]. Quatre jours plus tard, transports de joie, lorsque les Conseils apprirent la désapprobation de Rapinat par le Directoire et son rappel [4], par conséquent l'annulation de son dernier acte; on eût dit d'une fête de la liberté [5]. Cependant Rapinat, presque aussitôt, fut maintenu en qualité de commissaire, et le sénat en témoigna publiquement de la satisfaction [6]. Avec la permission de la France, le Grand-Conseil, sur une présentation quintuple du Sénat, élut au Directoire Frédéric-César Laharpe, alors à Paris, et le sénateur Ochs, enfin par-

y a dans le Directoire des personnes qui, ou sont frappées d'aveuglement, ou ont de coupables intentions. Dans le premier cas, il faut qu'ils abdiquent; dans le second, il faut qu'on les éloigne. » *Moniteur* du 13 prairial an VI (1798, p. 1014).

[1] *Bullet. offi.* II, 94, 95; *Berner-Tageb.* I, 236, 237.

[2] Séance du 21 juin.

[3] *Bullet. offic.* II, 406.

[4] *Lettre de Schauenbourg au Gr.-Cons.* Zurich, le 6 messidor; *Moniteur* du 16 messidor (1798, p. 1146).

[5] Bignon, secrétaire de la légation française en Suisse, estima que la seconde de ces fêtes exprimait une satisfaction plus réelle et plus sincère que la première. *Au min.* 8 messidor.

[6] *Moniteur* du 20 messidor an VI (1798, p. 1162).

venu à son but. C'était le 28 juin. Ce jour-là, les Conseils déclarèrent par un décret que l'armée française avait bien mérité de la liberté du peuple helvétique[1].

Pendant cette première période, le Corps législatif prima, c'était son rôle; et le Directoire, malgré la difficulté des circonstances, honora son gouvernement par sa modération, et le principe de l'indépendance nationale par des protestations énergiques.

[1] *Bullet. des lois*, I, 185.





CHAPITRE III.

COMMENCEMENS DE LA PRÉPONDÉRANCE DU DIRECTOIRE.

Négociations pour un traité de commerce. Traité d'alliance. Ascendant de Laharpe; le Directoire se place au-dessus des Conseils. Traitemens; lois irritantes; serment civique. Fermentation dans la Suisse primitive et les Cantons avoisinans, surtout dans le Bas-Unterwalden; les prêtres; la landsgémeinde; le capucin Paul Styguer. Les Français apportent la guerre. Massacre de Stanz; Schauenbourg et le Directoire. Humanité. Pestalozzi. — Légion helvétienne. Invasion de Glaris. — Situation du gouvernement; pénurie. Le corps de 18,000 auxiliaires. — Sévérité croissante des lois et des mesures du gouvernement.

Les Grisons : partisans et adversaires de la réunion de ce pays à l'Helvétie. Agitations. Retour à l'ancien gouvernement fédératif. Les patriotes devant les Conseils helvétiques. Politique molle de la France; prédominance de l'Autriche. Diète. Dictature militaire du Conseil de guerre. Convention ensuite de laquelle les Autrichiens occupent le pays des Grisons. Position de l'armée de Schauenbourg.

L'émigration suisse et la ligue étrangère; l'avoyer de Steiguer; le colonel de Rovéréa. Le Directoire ordonne une levée d'hommes; autres mesures sévères. Le directeur Legrand remplacé par Bay. — Perrochel. — Dispositions diverses des populations. Excès commis par les troupes françaises.

[1er juillet 1798 — fin février 1799.]

Frédéric-César Laharpe reçut à Paris la nouvelle de sa nomination au Directoire helvétique; il demanda



au Directoire français l'autorisation de l'accepter [1]. L'espérance de rapprocher les deux gouvernemens et d'être utile à son pays détermina une acceptation, dont bien des motifs pouvaient le détourner. Le général français Schauenbourg célébra l'élection d'Ochs par une fête et fit tirer le canon sur la plate-forme de Berne, contiguë à la grande église, un dimanche matin, pendant le sermon [2]. Les partisans les plus vifs de la révolution de la France et de celle de l'Helvétie espérèrent, les amis de l'indépendance de la Suisse craignirent une union plus intime entre les deux gouvernemens [3].

Pendant la première période, le Directoire profita de ses bons rapports avec la France pour négocier à Paris un *traité de commerce*. Il confia ce soin à un Bernois, l'un des diplomates les plus habiles que la Suisse ait produits, Abraham-Amédée de Jenner, déjà connu par son talent et ses succès dans des stipula-

[1] « Avant de répondre à la confiance des représentans de ma nation, il m'importe essentiellement de savoir si le Directoire exécutif de la République française agrée le choix de ma personne..... Le gouvernement helvétique devant se concerter avec les agens du gouvernement de la République française doit être composé d'hommes qui vous soient agréables, et dont l'attachement à la République française ne soit ni de commande, ni de fraîche date.... La République helvétique doit, selon moi, être l'éternelle amie de la française, etc. » *Moniteur* du 10 thermidor an VI (1798, p. 1242).

[2] *Mutach's Revolutionsgeschichte*, II, 65.

[3] Le Corps législatif helvétique a prohibé par un décret le recrutement pour les régimens étrangers. Le Directoire charge Zeltner de demander confidentiellement en son nom quelles sont les intentions du Directoire français sur le sort des régimens en Espagne. « Vous ajouterez que si ces intentions sont contraires aux motifs qui ont dicté le décret, et quoique ce décret semble préjuger la question, il y aurait peut-être encore quelque moyen d'engager le Corps législatif à prendre cet objet en considération. » *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 9 juillet 1798.

tions financières [1]. Il lui associa un Soleurois libéral, Zeltner, envoyé à Paris par son Canton, ensuite nommé chargé d'affaires de la République helvétique. Ces deux plénipotentiaires activèrent entrevues et correspondance avec Talleyrand ; le Directoire recourait pour eux et pour lui-même aux lumières des Suisses les plus éclairés sur ces matières [2]. Mais les négociations, toujours sans résultat, traînèrent pendant une année. Le

[1] Sa nomination lui fut notifiée le 27 mai. *Pichon*, secrétaire de la légation française, trace le portrait de ce diplomate avec exactitude (*Lettre au min.* du 30 brumaire an VII). « *Jenner* appartenait à la classe oligarchique. Sa famille était une des plus nombreuses comme des plus influentes de Berne. Il occupait à l'époque de la révolution la place de directeur des monnaies de Berne, que ses talens et ses voyages le mettaient dans le cas de remplir avec distinction. Il était connu pour être du parti novateur et français, au milieu de ces magistrats qui ne pensaient pas que le mouvement du siècle pût les atteindre dans leurs montagnes. Son nom parvint aux oreilles de Brune, qui, en ne trouvant point de talents forts parmi les révolutionnaires, s'attacha promptement Jenner. Il l'employa à différentes choses, dont il s'acquitta avec honneur et avec loyauté, et finit par l'envoyer à Paris pour traiter d'un accommodement. C'est ainsi que Jenner s'est trouvé mis dans la révolution et dans les affaires de la République helvétique. J'ai peu ou point trouvé d'hommes ici qu'on pût lui comparer pour les vues d'ensemble et pour le tact des affaires. Il a, en bonne et saine économie, beaucoup de connaissances, et possède d'ailleurs, avec l'extérieur d'un Suisse, infiniment de souplesse et d'art pour manier les hommes. J'ai trouvé qu'il était on ne peut mieux répandu à Paris, et on ne peut mieux informé. Sa fortune particulière le met dans le cas d'y jouer un autre rôle que les appointemens que donne la République helvétique ne lui permettraient. S'il reste encore quelque temps dans cette capitale, ce sera un des hommes les plus déliés, les plus adroits et les plus propres à ce qu'on peut appeler intrigue, dans le sens honnête dont cette expression est susceptible. Je n'ai guère trouvé que lui ici qui pût parler de la Suisse en général. »

[2] Nous voyons, par exemple, le citoyen Pellis, consul suisse à Bordeaux, correspondre avec le Directoire et les plénipotentiaires helvétiques à Paris, sur le traité de commerce, et le Directoire l'inviter à continuer ses observations. *Le min. des Relat. extér. au cit. Pellis*, 24 décembre 1798.

négociateur français suscitait des difficultés, donnait des espérances, puis les renversait; quand on croyait tout conclu et ratifié, on voyait surgir un nouvel obstacle [1]. Sans doute afin d'assouplir la Suisse dans cette affaire, la France interdit d'exporter pour ce pays ami les lins et les chanvres de Belgique que 10,000 bras attendaient avec impatience pour se créer leur subsistance pendant l'hiver. Qu'allait devenir l'industrie suisse, gênée en Italie, resserrée du côté de la France, menacée en Allemagne dans le cas d'une guerre? L'Helvétie, à cette heure, n'obtenait pas même de la grande République, son amie, la permission d'exporter des grains, et la pénurie du gouvernement le mettait dans l'impossibilité de faire un achat tel que les circonstances l'exigeaient. Il se voyait réduit à désirer des achats hebdomadaires [2]. Que voulait la France? Faire marcher de pair le traité de commerce et la levée d'un corps auxiliaire de 18,000 hommes. On lui représentait en vain que d'un bon traité de commerce naîtrait, parmi le peuple de l'Helvétie, la confiance et l'amour pour la République française, et parmi la jeunesse, le plaisir de servir dans les rangs des auxiliaires [3]. Le Directoire faisait des efforts pour effectuer la levée des 18,000 hommes, mais des efforts impuissans : les caisses étaient vides, les magasins dépourvus de grains; ni habillemens, ni armes pour les soldats; le gouvernement français s'était en-

[1] *Correspondance du min. des Relat. extér.* lettres très-fréquentes; voir entre autres celles à *Jenner* du 8 avril et du 6 mai 1799; mais surtout les lettres nombreuses de Jenner et de Zeltner à Talleyrand.

[2] *Le même à Perrochel*, 22 novembre; à *Zeltner*, 3, 5, 7, 14 décembre 1798.

[3] *Le même à Zeltner*, 23 février 1799.

gagé à y pourvoir; il fit parvenir en tout et pour tout 20,000 livres [1].

Les plénipotentiaires helvétiques menaient de front avec ce premier traité des négociations pour un *traité d'alliance* défensive sur la base de la neutralité. Mais la France, afin de mieux assujettir la politique de l'Helvétie à la sienne et d'unir les deux peuples en présence d'un ennemi commun, fut invariable dans sa détermination de ne conclure qu'une alliance à la fois défensive et offensive. Talleyrand conduisit les négociations vers ce but avec une constante uniformité de vues. Ochs le secondait en gagnant par la persuasion quelques-uns de ses collègues, Oberlin le premier; il ébranla même Laharpe; Glayre seul fut immuable [2]. Ochs informa confidentiellement l'habile ministre français de ce succès et lui fournit ainsi les moyens de vaincre la résistance des plénipotentiaires helvétiques. Talleyrand en convint et avoua qu'on devait à Ochs « la signature d'un pacte qu'il regardait, lui, comme digne des deux nations [3]. » Quoique les Suisses

[1] *Le même au même*, 10 février 1799.

[2] *Ochs à Talleyrand*, 23 thermidor an VI.

[3] *Talleyrand à Ochs*, 5 fructidor. M. F.-C. de Laharpe m'a raconté plusieurs fois que la France était sur le point de consentir à un traité d'alliance défensive seulement, lorsque parut dans le *Républicain*, rédigé par Escher et Usteri, une note fulminante renfermant les griefs de la Suisse contre la France. Reubell l'attribua faussement à Laharpe; elle sortait de la plume du secrétaire de la légation helvétique, de Fellenberg, célèbre depuis comme fondateur des instituts de Hofwyl. Dès ce moment, me disait M. de Laharpe, la France le prit sur un ton plus haut, et refusa de traiter sur une autre base que celle d'une alliance défensive et offensive. Le fait rapporté peut avoir influencé tel directeur atrabilaire comme Reubell, mais non le ministre qui dirigeait les négociations. Talleyrand avait des vues trop hautes et un esprit trop capable de subordonner de mesquines passions aux calculs de l'homme

eussent toujours considéré une alliance offensive comme contraire à l'indépendance d'un petit État, et que, par répugnance, ils se fussent abstenus d'en conclure entre eux, ils durent fléchir devant la persistance du ministère français. L'effet général du traité fut que chacune des deux Républiques pouvait, en cas de guerre, requérir la coopération de son alliée. La puissance requérante spécifiait alors contre qui la coopération était réclamée; par là la puissance requise conservait la neutralité vis-à-vis de celles qui, en guerre avec la puissance requérante, n'avaient point été particulièrement désignées par elle. La nature et la quotité des secours mutuels devaient être déterminées par des conventions spéciales. La République française garantit à la République helvétique son indépendance et l'unité de son gouvernement contre les tentatives de l'oligarchie et de ses alliés. En échange de cet appui, objet essentiel pour le gouvernement helvétique [1], la France obtint l'incorporation de l'évéché de Bâle et de la principauté de Porentruy, le libre et perpétuel usage des deux routes commerciales et militaires qui assuraient les communications de la République française avec l'Allemagne méridionale et l'Italie [2]; pour les citoyens français la liberté d'aller et de venir en Helvétie, d'y former tous les genres d'établissemens et d'y exercer

d'État, pour se laisser détourner de sa voie par un incident ou par la mauvaise humeur. Je n'ai pas trouvé, dans toute la correspondance officielle sur le traité d'alliance, la moindre trace du fait dont on vient de parler.

[1] *Protocole secret du Directoire*, 7 août 1798.

[2] « De semblables routes assujettissent les contrées qu'elles traversent à l'autorité militaire et à la police du plus grand État. Les ducs de Lorraine en firent autrefois l'expérience à l'égard de la France. » *Meyer von Knonau*, II, 575, n. (**).



tous les genres d'industrie. Si la France s'engageait à fournir à la Suisse tous les sels dont elle aurait besoin, celle-ci renonçait à tous les arrérages de sels qu'elle pouvait avoir à réclamer[1]. Ce traité, signé à Paris le 19 août, ratifié par les Conseils helvétiques le 24, ne fut publié et rendu exécutoire qu'un mois plus tard. On craignit, au moindre danger, l'intervention d'une armée française. On craignit que la Suisse ne fût, à son tour, entraînée dans les guerres étrangères. On la vit soumise à l'influence de la France, liée à sa cause envers et contre les autres États, surtout contre l'Autriche[2]. Talleyrand avait dit en effet, dans le cours des négociations : « Il faut aujourd'hui que la Suisse soit autrichienne ou française, je ne suppose point qu'elle hésite sur le choix[3]. » Dans les jugemens sévères sur le Directoire helvétique, on ne tint pas assez compte de la situation de ce gouvernement, des circonstances de l'époque et de l'ascendant de l'autre partie contractante[4]; on ignorait sans doute la résistance opposée par la diplomatie helvétique au principe d'une alliance offensive[5]. Lorsque le traité fut conclu, le ministre des Relations extérieures écrivit : « En règle avec la République notre mère et notre amie, nous tâchons à présent de nous arranger à l'amiable avec nos voisins[6]. »

[1] Voir le traité dans *Bulletin des lois*, I, 413-427.

[2] *C. L. von Haller*, *Gesch. d. Wirkungen u. Folgen d. Œstreichischen Feldzugs in d. Schweiz*, 6-9.

[3] *Ochs à Talleyrand*, 28 thermidor.

[4] M. de Tillier, en homme d'État, est plus équitable, I, 123, 124.

[5] Voir la *Correspondance du ministre des Relations extérieures*, entre autres ses lettres à Zeltner des 9 et 14 août 1798, et la *Correspondance active de Zeltner et de Jenner avec Talleyrand*.

[6] *A Zeltner*, 3 septembre.

Le Directoire espérait obtenir enfin au prix d'une telle alliance la conclusion du magnifique traité de commerce par lequel les marchandises du cru ou de la fabrique suisse entreraient en France en payant le 6 pour 100 de la valeur. Ce traité, dont nul autre n'approcha depuis, manqua, nous assure-t-on, par les intrigues des contre-révolutionnaires qui avaient établi leur foyer dans la Suisse orientale. Par haine politique, ils soulevèrent la France contre une négociation dont la Suisse orientale devait retirer d'immenses avantages pour son commerce et son industrie alors en stagnation. Ils représentèrent que des marchandises anglaises entreraient en France sous le nom de marchandises suisses [1]. L'intérêt propre de la France, parfaitement compris par les hommes qui la gouvernaient, fut sans doute plus déterminant encore que les suggestions politiques. Ils surent faire valoir la petitesse de la Suisse, sa situation peu favorable à l'activité du commerce français, l'opposition directe de l'écoulement de quelques-uns de ses produits avec l'écoulement des mêmes produits du sol et de l'industrie de la France; le danger d'une stipulation que réclameraient aussitôt tous les alliés dont la puissance, la situation et les besoins alimentaient le commerce français; le caractère illusoire de la réciprocité souvent reproduite dans le projet helvétique; l'immensité du marché que la France ouvrirait à la Suisse, sans trouver elle-même qu'un débouché médiocre dans ce pays qui, bien qu'il méritât, avoua-t-on, tous les égards du gouvernement français, n'était pas au premier rang

[1] Renseignements donnés à l'auteur par M. F.-C. de Labarpe, qui possédait les documents relatifs à cette affaire.



des puissances de l'Europe[1]. Ces considérations pesèrent probablement dans la balance d'un tout autre poids que les ressentimens de l'oligarchie suisse. Le traité ne fut pas conclu. Des négociations pour le modifier continuèrent longtemps encore sans plus de succès. Le Directoire français, satisfait, accorda aux sollicitations du gouvernement helvétique, comme preuve de son empressement à l'obliger, la liberté de Rusillon et de Pillichody, agens vaudois de la réaction aristocratique, détenus au Temple[2].

Un Français fut mécontent de la nouvelle alliance, Rapinat, qu'elle entravait dans la perception des contributions; il se plaignit de ne pouvoir plus employer que les moyens de persuasion. Le Directoire lui répondit que « son intention était toujours de se montrer généreux envers ses nouveaux alliés, et de ne pas poursuivre rigoureusement le paiement de l'arriéré[3]. » Il donna le même avis à son ministre de la guerre, ajoutant « qu'à compter du jour de l'échange des ratifications le service entier des troupes françaises en Helvétie serait à la charge du Directoire[4]. » Reconnaissons à cette époque la bonne foi du Directoire français, si souvent obscurcie par la conduite de ses agens, par

[1] *Le min. de l'Intérieur* (François de Neufchâteau) *au min. des Relat. ext.* le 5 nivôse; *Observations de celui-ci* (Talleyrand) *sur le projet de traité de commerce.*

[2] Lettre de Zeltner et Jenner, du min de la Police générale et du min. des Relat. ext. fructidor. F.-C. Laharpe, adversaire politique des deux prisonniers, s'employa très-activement à obtenir leur libération.

[3] *Le min. à Rapinat,* 25 fructidor an VI. Avant de décider combien il remettra de cet arriéré, le Directoire veut savoir exactement ce qui a été payé; il signale des erreurs de plusieurs millions dans les calculs de Rapinat.

[4] *Talleyrand au min. de la Guerre,* 25 fructidor.

le malheur des circonstances, comme aussi par l'astuce de sa politique [1].

A l'intérieur, on devait ajouter au traité d'alliance un sanglant commentaire. Le nouveau directeur, Laharpe, marqua bientôt, par l'ascendant de son caractère, la place morale du Directoire au-dessus des Conseils, qui avaient dominé pendant la première période et à qui cette autorité devait être constitutionnellement subordonnée comme pouvoir exécutif. Ils adoptèrent une loi organique du Directoire, destinée à investir de *la confiance du peuple les fonctionnaires élevés aux places les plus éminentes de la République*, à écarter, pour cet effet, *les restrictions qui montreraient une espèce de doute de leur probité*, à assurer *la marche prompte des affaires*, à donner enfin à ce pouvoir une force plus compacte [2].

[1] Le 4e article secret du traité d'alliance portait qu'à compter de l'échange des ratifications, les troupes françaises en Helvétie devaient être successivement diminuées, de manière qu'elles eussent totalement évacué le territoire au bout de trois mois. Talleyrand écrivit à Rapinat le 3 vendémiaire an VII : « Vous ne connaissiez pas cet article en établissant que les ressources pour l'entretien de l'armée ne suffiraient que pour deux ou trois mois. Le Directoire veut rembourser la somme prêtée par le Léman à Ménard. Son intention est que ce remboursement s'opère par compensation. Résolu d'observer dans toute leur étendue les stipulations du traité d'alliance, il m'a chargé d'entrer en explication avec les ministres helvétiques sur la manière dont devra être exécutée la rentrée partielle et successive de l'armée française, parce qu'il pourrait arriver que dans les circonstances présentes la Suisse désirât que les troupes n'abandonnassent pas son sol, exposé encore à des commotions dangereuses et non rassuré contre la conduite de ses voisins. Dans ce cas le Directoire consentirait à ne retirer l'armée française qu'à une époque plus reculée et convenue, et même il serait porté à se charger lui-même de la subsistance et de l'entretien de cette armée, quoiqu'elle devînt auxiliaire par la réquisition, et par conséquent susceptible d'être entretenue par la puissance requérante. »

[2] Loi du 11 août 1798.



Les commissaires français avaient pillé les caisses publiques, les armées françaises épuisé les autres ressources, le nouveau gouvernement s'était privé des revenus féodaux et le nouveau système de finances ne produisait pas encore ce qu'on pouvait en attendre. Malgré cette situation, les Conseils décrétèrent successivement, pour toutes les autorités, des traitemens annuels exorbitans : chaque membre des deux Conseils devait recevoir 275 louis [1], chacun des six ministres 400 louis et un logement, et en outre le ministre des Affaires étrangères une gratification de 200 louis pour les dépenses de la représentation [2]; chaque directeur 800 louis et un logement [3]; le secrétaire général du Directoire 250 louis et un logement [4]; les préfets de Canton 250 louis et un logement [5]; les administrateurs de Canton 150 louis [6]. Les propositions primitives dépassaient ce tarif [7]. D'après le calcul du ministre des Finances la totalité des traitemens s'élevait à 3 millions de florins [8]. Cette générosité inopportune excita les murmures du peuple, réduit à la pauvreté par l'occupation étrangère. La pénurie de numéraire obligea les Conseils à remplacer bientôt après législativement les traitemens les plus élevés par des à-compte [9]. Autre imprudence : l'interdiction du noviciat (20 juillet), l'abolition des lois sur les mariages mixtes (2 août),

[1] Loi du 2 juillet 1798.
[2] Loi du 16 août.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Loi du 12 septembre.
[6] *Ibid.*
[7] Voir *Helv. Annalen*, 127.
[8] Séance du Grand-Conseil. 14 juillet 1798.
[9] Décrets des 8, 13 août, 15 septembre.

irritèrent les susceptibilités catholiques, déjà blessées par le séquestre des biens des cloîtres, chapitres et abbayes (8 mai), et par la suppression des dîmes, qui compromettait l'existence du clergé [1]. Le feu couvait sous la cendre, une nouvelle loi, des 11 et 12 juillet [2] le fit éclater; elle ordonnait que tous les fonctionnaires publics et tous les citoyens, sans excepter les ministres des cultes, prêtassent le serment civique qui les astreignait à « servir la cause de la liberté et de l'égalité en bons et fidèles citoyens, avec toute l'exactitude et le zèle dont ils étaient capables et avec une juste haine contre l'anarchie et la licence. » On fixa des époques différentes pour les différens Cantons. La loi punissait de la perte des droits civiques ceux qui refuseraient ou négligeraient de prêter le serment, et menaçait de la déportation quiconque ferait la moindre tentative pour troubler l'ordre légal. Pour prévenir tout écart, le Directoire poussa la prudence jusqu'à prescrire lui-même les discours, adaptés aux convenances locales, que les préfets devaient prononcer avant la prestation du serment [3]. Une grande partie de l'Helvétie se soumit sans difficulté. Les démocraties pures firent plus de résistance. Dans les Rhodes-Extérieures d'Appenzell, il y eut des scènes de tumulte; des citoyens furent maltraités, des fonctionnaires publics obligés de s'enfuir (30 août). Les amis de la tranquillité l'emportèrent pourtant. On arrêta et punit de fortes amendes les auteurs des désordres; le plus coupable fut exposé

[1] Voir la réclamation de l'administration du Canton de Sentis, *Séance du Grand-Conseil*, du 29 juin 1798.

[2] *Bulletin des lois*, I, 213-216.

[3] *Bignon au min.* 26 thermidor.

au carcan à Saint-Gall, battu de verges et condamné à six ans de détention [1].

La principale résistance se préparait dans les vallées alpestres du centre. Leurs habitans, se défiant par caractère de toute innovation, craignaient, à chaque institution nouvelle, pour leur religion, leurs coutumes et leur intérêt. Comme le cercle de leurs idées est borné, leur imagination donne des ailes au soupçon. Un malentendu échauffa leurs têtes. Rendus plus défians encore à cette heure, par des autorités imposées, par des dénominations étrangères et par la multitude des lois, dont ils ne comprenaient pas le langage, ils prêtaient l'oreille aux suggestions hostiles des prêtres, inspirés par l'évêque de Constance [2]. La loi sur le serment civique alluma parmi tout le sacerdoce les flammes de la haine. « On prétend nous forcer par serment d'anéantir l'église catholique romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut. » Une agitation croissante sortait des cellules des moines et des confessionnaux. Les cloîtres de Mels, de Méran et de Saint-Gérold en Tyrol, exhortaient par des messages la Haute-Helvétie à repousser le serment. Einsidlen, Saint-Gall, élevèrent leurs voix. Placé sous la protection de l'Empire,

[1] *Papiers de M. J.-G. Zellwéguer. Bull. offic.* VI, 300, 301.

[2] « C'est toujours de Constance que part un souffle désorganisateur, qui réveille dans les Petits Cantons le fanatisme et la désobéissance aux lois. » *Le secrét. de légation Bignon au min.* 16 floréal an VI. *Le même* écrivait *au min.* le 26 fructidor : « L'évêque de Constance, qui attise en secret le feu de ces dissensions, proteste au Directoire helvétique de ses dispositions amicales ; il avait tenu un autre langage et n'approuvait pas le serment ordonné. On lui a fait sentir qu'en suivant cette marche il hasardait les droits spirituels et temporels qu'il exerçait sur le Directoire helvétique. Cette menace l'a guéri de ses scrupules, et il affecte des sentimens pacifiques. »



l'abbé de Saint-Gall fit entendre au Directoire la prière unie à l'audace. L'opposition d'autres prélats offrit un caractère plus modéré.

Avec les voix des prêtres se confondait la voix des émigrés français et suisses. Errans près des frontières, ils jetaient des paroles excitantes au milieu des populations démocratiques. Cependant le parti aristocratique de l'intérieur demeurait étranger à ces menées. Pitt même doit avoir déconseillé un soulèvement isolé et prématuré; l'avoyer Steiguer, enfin, s'efforça de le prévenir par un message [1].

Mais la fermentation augmentait de jour en jour parmi le peuple; le Canton des Waldstetten en fut le principal foyer. Des capucins et d'autres émissaires essayaient presque sans succès de la propager dans le Canton de Lucerne, dans les Cantons de Baden, Argovie, Berne, dans l'Oberland, dans le Valais, à Soleure et même dans les Alpes vaudoises. La chapelle de Notre-Dame-des-Neiges, sur le Righi, devint le but de fréquens pèlerinages politiques sous apparence de religion : les Français avaient ravagé la chapelle d'Einsidlen, consacrée par les anges.

Leur général, Schauenbourg, prévoyant la guerre, commença par semer la discorde. Uri prit l'engagement de ne résister que dans ses foyers et se tint en effet tranquille; toujours il se croyait plus en sûreté derrière ses montagnes que derrière le rempart de l'union confédérale. Schwyz, instruit par ses mandataires, envoyés pour prendre des informations précises, que la coopération autrichienne serait nulle ou tardive et se rappelant sans doute l'inefficacité de ses récens

[1] *Von Tillier*, I, 131, 132.

sacrifices, promit d'obéir [1]. Néanmoins dans le village schwyzois de Morschach, situé sur un rocher au bord du lac, quarante hommes, à la voix de leur curé et de son vicaire, se conjurèrent au mois de juillet, pour exciter toutes les communes du district à rompre la capitulation et à massacrer les partisans de la nouvelle charte. Une trahison fit échouer ce dessein. A la suite d'un complot, des délégués de toutes les communes du Canton s'assemblèrent dans le bourg de Schwyz, le 18 et le 19 août. Les capucins et le curé Réding leur déclarèrent que la religion n'interdisait pas le serment civique; le parti des conjurés les accusa de timidité. Des explications demandées aux magistrats et qui furent peu satisfaisantes, produisirent un grand tumulte. Le préfet du gouvernement s'enfuit. Le Directoire exigea que Schwyz se soumît aux autorités constitutionnelles et livrât au préfet de Lucerne dix des chefs de ce mouvement [2]. L'un d'eux alla lui-même rendre compte au gouvernement de tout ce qui s'était passé. Le Directoire respectant la confiance avec laquelle cet homme s'était remis entre ses mains, lui dit : « Puisque vous convenez que vous et tels autres avez dirigé le mouvement contre-révolutionnaire, il nous importe de nous assurer de votre personne; il faut vous rendre en prison à Lucerne. » Ce Régulus montagnard, retournant à Schwyz, conduisit à Lucerne ceux des hommes désignés par le Directoire, qui n'avaient pas pris la fuite, et avec eux se constitua dans cette ville [3]. Le peuple se calma.

[1] *De Rovéréa*, l. IV, ch. 4, commencement.
[2] *Zschokke, Denkwürdigkeiten*, II, 131-149.
[3] *Bignon au min.* 26 fructidor.

Unterwalden seul persista dans la résistance. A la voix des prêtres, que le peuple prenait pour la voix de la religion, l'agitation populaire allait pour la seconde fois faire du Bas-Unterwalden son théâtre [1]. Un triumvirat sacerdotal, en possession de la confiance illimitée du peuple, gouvernait les esprits avec un pouvoir absolu; le curé Kæsli de Beckenried, plein de zèle, mais sans cœur; le chapelain Jacob Kaiser, homme pieux mais ignorant; enfin, le plus passionné, le plus ambitieux, le plus actif de tous, Gaspard-Joseph Lüssi, diacre de Stanz. Lüssi, secondé par les émissaires des émigrés suisses, promettait le secours de l'Autriche et une attaque de l'Empereur pour le 15 août.

Le gouvernement était représenté dans le Canton des Waldstetten par le préfet Aloïs Von Matt, esprit lucide, actif, libre de préjugés, connaissant son peuple et riche des dons qui plaisent au peuple; mais partisan du système unitaire, il n'échappa ni à la haine de ses concitoyens, ni à l'amertume qui accompagne les luttes des opinions politiques. Moins souple que lui, mais loyal, franc et ferme, le sous-préfet d'Unterwalden, Louis Kaiser, de Stanz, jeune homme de talent et d'un patriotisme à toute épreuve, habitué dans le service d'Espagne à vivre avec des soldats, grave, rigoureux dans l'accomplissement de ses devoirs, commandait l'estime, mais inspirait au bas peu-

[1] SOURCES : *Zschokke Denkwürd*, II, 149-191 ; *Der schröckliche Tag am 9ten September des Jahrs* 1798 *in Unterwalden, von wirklichen Augenzeugen æcht beschrieben; J. Businger, die Geschichten des Volkes von Unterwalden*, II, 388-447 ; la partie stratégique, fort développée dans cet ouvrage, et reproduite aussi par M. *de Tillier*, I, 142-154, est tirée d'un travail spécial du major *Conrad Fæsi in Neuenhof* de Zurich.



ple et aux prêtres une crainte mêlée de haine. Von Matt avait inutilement tenté de calmer, par ses paroles et par une proclamation, prêtres et peuple, en leur montrant que la religion ne courait aucun péril. Après lui, Louis Kaiser ne perdit pas courage. Il connaissait plus d'un ami de l'ordre et savait que le commissaire épiscopal, Krauer, homme savant et pieux, déconseillait la révolte et autorisait la prestation du serment. Il convoqua une conférence de tout le clergé du Bas-Unterwalden pour le 18 août. Le curé Kæsli la présida dans le couvent des capucins. Le sous-préfet se présenta devant le chapitre; on débattit la question du serment civique avec ardeur, avec colère. Ce jour-là, comme presque toujours, la modération exigea du courage. L'assemblée décida de consulter l'évêque de Constance. Pendant que les hommes de Dieu se livraient à leur véhémence, une troupe de paysans s'agita près du monastère. Kaiser, sorti du chapitre au moment de la délibération finale, se rendit dans le jardin. Les paysans l'entourèrent : « Point de serment! point de serment! maudits soient les hérétiques et les scélérats qui le prescrivent! » Les paroles modérées du sous-préfet et ses paroles sévères attisèrent la flamme. La horde, ivre de vin et de colère, menaça ses jours. Un des furibonds lui jeta une corde au cou, applaudi par des cris de joie sauvage. Délivré par quelques hommes plus calmes, Kaiser se réfugia au sein du clergé. Les émeutiers, assiégeant les portes du couvent, ordonnèrent à ce magistrat de se démettre de ses fonctions et de faire amende honorable. « Je n'ai fait que mon devoir, répondit Kaiser, pourquoi me maltraitez-vous? Est-ce parce que j'obéis aux lois? Je n'ai jamais désiré les emplois. Je suis soldat et je me

démets d'une magistrature que je n'ai acceptée que par amour pour la patrie. » Kæsli et Lüssi, souriant d'une victoire qui était la leur, tendirent la main à Kaiser; ils exhortèrent les paysans, qui voulaient le juger, à ne lui faire aucun mal. On organisa un gouvernement insurrectionnel. On enferma dans l'hôtel-de-ville le sous-préfet et cinq autres fonctionnaires ou amis du gouvernement. Ainsi finit cette assemblée, signal d'une révolte générale [1].

Le peuple demanda une landsgémeinde. Elle s'assembla le 20 août. Les prêtres, craignant la vengeance du gouvernement, évitèrent qu'on ne violât la capitulation conclue avec Schauenbourg et qu'on ne rompît avec le nouvel ordre de choses. L'assemblée populaire chargea quatre délégués de porter aux autorités centrales les plaintes du pays. Ceux-ci, arrêtés à Lucerne par les troupes françaises qui se préparaient à une invasion des Waldstetten, ne purent continuer leur route que lorsqu'on eut remis les prisonniers en liberté et rétabli le sous-préfet dans son emploi. Quand le Directoire, au lieu de soumission, entendit parler de conditions et de griefs, il ordonna l'arrestation des chefs de la révolte et prit des mesures énergiques contre le pays. Les prêtres, prévoyant l'orage, cherchèrent leur sûreté personnelle dans un soulèvement général. Ils soufflèrent la guerre, promirent l'appui de l'Empereur et sollicitèrent le secours plus effectif d'Uri, de Schwyz et d'Obwalden.

Le peuple s'assembla de nouveau le 29 pour entendre ses délégués revenus d'Arau. Le landammann ne se présenta pas pour ouvrir l'assemblée, appuyé sur la

[1] *Rapport de L. Kaiser au Dir.* Arau, 27 août.



grande épée cantonale. Le curé Kæsli, de Beckenried, monta résolument sur l'éminence réservée aux magistrats. Il fit lire les ordres du gouvernement, soumission du pays, arrestation des chefs du mouvement. Une indignation plus générale et plus ardente que les prêtres ne croyaient l'avoir allumée parcourut ces rangs serrés. « Non, non, » criaient mille voix, tandis que tous les yeux étincelaient, « ils demandent notre sang, ils demandent les têtes de nos pasteurs. Sonnez le tocsin; il y va de la religion. Espérons en Dieu et en l'intercession de la Vierge Marie. » Kæsli parla longuement et avec chaleur contre le venin de la constitution et les fruits funestes de l'arbre de liberté. « Si mon sang doit couler, dit-il, qu'on abatte ma tête ici, devant la landsgémeinde, plutôt que de me livrer aux destructeurs des trônes et des autels. » Le diacre Lüssi tonna contre la constitution impie. « On attaque la sainte religion catholique; les jours des premières persécutions des chrétiens renaissent. On viole les promesses de la capitulation. Montrez du courage, pieux Unterwaldiens, nul Français n'osera poser le pied en-deçà de vos frontières. » Le peuple décide de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la religion et la patrie. Il institue un conseil de guerre; au sortir de son assemblée, les rochers répercutent ses cris de joie. Dans tous les villages préparatifs et bruits de guerre. On rassemble armes à feu, sabres, poudre et balles. De jeunes femmes s'arment pour affronter la mort à côté de leurs maris; d'autres aident à faire des cartouches, à élever des parapets et des remparts aux frontières ouvertes. On dresse des batteries; on braque des canons; on enfonce des pieux dans le lac, pour entraver l'abordage. Les citoyens qui avaient combattu



la rébellion s'enfuirent avec leurs femmes et leurs enfans, par des sentiers montagneux, dans l'Obwalden et à Lucerne.

Au 30 août expirait le terme fixé par le gouvernement helvétique pour la soumission. Le voyant près de s'écouler, il le prolongea jusqu'au 6 septembre, à la suggestion de Schauenbourg[1]. Mais la persuasion étant sans force et le pouvoir exécutif sans autorité, celui-ci n'osait pas même faire connaître aux insurgés l'alliance conclue avec la République française[2] et qui s'appuyait surtout de l'armée victorieuse de la grande nation[3]. Le Directoire écrit donc, le 30 août, à Schauenbourg, « que le moment des négociations amiables est passé et que celui de la force et de la sévérité commence. » Il le « prie de vouloir bien ordonner que les troupes françaises marchent sur les communes du district de Stanz et de déclarer la capitulation rompue pour tous les lieux où ces troupes entreront. Le Directoire sait, continue-t-il, que votre zèle infatigable ne vous permettra pas de perdre un moment. La valeur des troupes françaises ne laisse aucun doute sur l'événement; mais qu'à la bravoure elle réunisse encore le nombre, car la petite troupe des révoltés peut, si un moment seulement elle osait espérer le succès, devenir une armée. Le désarmement de toutes les communes qui ont pris part à l'insurrection peut seul ramener la tranquillité, et prévenir pour l'avenir de semblables maux.

[1] *Schauenbourg au Direc.* 14 fructidor an VI; *Archiv. helvét.* II, 6, C, 2.

[2] *Rapport du Préfet von Matt au Dir.* 29 août; *Arch. féd.* II, 6, c. 2; *Verfassungs Widerstand*, t. 32.

[3] *Le min. des Relat. extér. à Haller, min. de la Rép. helv. à Milan*, 21 août.

Citoyen général, vous excuserez l'instance de nos sollicitations. Elles vous sont une preuve de la confiance entière que nous avons en vous, de l'espérance que nous avons mise uniquement en vous, et de l'importance que nous attachons au sujet de nos alarmes[1]. » Cinq jours après le Directoire prie encore le même général « de nommer une commission militaire pour juger comme traîtres à la patrie, et sur-le-champ, tous ceux des révoltés qui seraient pris les armes à la main[2]. » Le sort était jeté : l'ange de la mort planait sur un coin de terre que Dieu semble avoir créé avec amour comme un asile du bonheur et du calme. L'armée de Schauenbourg s'approchait, en vaste cercle, de ce pays. Le conseil de guerre du Bas-Unterwalden, présidé par un ancien magistrat, appauvri et sans vigueur, recevait les inspirations de Lüssi. Le diacre de Stanz y assistait armé d'un pistolet qu'il plaçait sur le bureau; il opinait le premier et nul n'osait le contredire; il ordonnait des arrestations et dirigeait les enquêtes. Il prêchait incessamment la guerre et sommait les conseillers moins belliqueux de ne pas plier comme des roseaux au souffle du vent. Du conseil il se rendait au camp pour entretenir le peuple dans une ivresse guerrière, promettant que Dieu ferait des miracles et que la Vierge protégerait les siens contre les balles des Français. Le peuple crut à ses promesses; quelques pâtres virent même la mère de Dieu apparaître au-dessus de la montagne, dans une étoile qui descendit vers la frontière, près d'Ennetmoos. Einsidlen et d'autres couvens distribuèrent, sous diverses formes, de saintes amulettes contre

[1] *Rapport de von Matt.*
[2] *Le Direct. à Schauenb.* 4 septembre.

les balles et l'arme blanche; le peuple, transporté de joie, les arborait en cocardes ou les attachait à ses habits.

Tandis que les pâtres s'exerçaient aux armes, les yeux fixés sur le ciel, et disaient des rosaires, Lüssi mit en sûreté son argent et ses créances et le chapelain Kaiser quitta nuitamment le pays. Le capucin Paul Styguer y revint, au contraire, à l'heure du danger. Bien différent de Marianus Herzog, qui cacha sa lâcheté dans l'ombre, Styguer ne s'était réfugié dans un monastère du Tyrol, qu'après avoir pris part à tous les glorieux combats de Schwyz. Maintenant il parcourait en habit de paysan les vallées de Schwyz et d'Unterwalden, excitant le peuple par la promesse de miracles, par des amulettes et des saillies. Un jour il visita les trois camps des Unterwaldiens, monté sur un superbe étalon, en uniforme de chasseur, le sabre au côté, un panache au chapeau. Tour à tour soldat et prêtre, il inspectait les postes, disait la messe, et promettait la victoire au nom du Ciel et de son sabre. Il annonça 2,000 auxiliaires de Schwyz et de Glaris, et une armée autrichienne. Agent, pour les Petits Cantons, d'une coalition étrangère et suisse, Styguer outre-passa son mandat. Le bruit d'un prochain secours de l'Autriche provint des imprudentes assurances du général autrichien Auffenberg, qui, de son quartier de Brégenz, entretenait le fol espoir qu'une agression contre les Français serait incontinent appuyée par les troupes qu'il commandait [1]. « Puissions-nous être attaqués avant l'arrivée

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, ch. 3. Ces provocations réitérées ne furent ni avouées ni désavouées par la cour de Vienne; Auffenberg, qui les fit, conserva sa place. M. de Rovéréa en conclut que l'Autriche suivit, à l'égard de la Suisse et même de la coalition, une politique tortueuse. *Ib.* et ch. 5, note.



de ce secours! disait le capucin. Union et courage! nous chasserons les Français de toute la Suisse, et au nouvel an nous pellerons nos pommes de terre à Paris. » Lâche quelquefois en dépit de son audace, il prédisait qu'au moment de la mêlée il deviendrait invisible, mais qu'il n'en combattrait pas moins pour la religion [1].

Le Conseil de guerre adressa, le 4 septembre, au peuple de Schwyz et à celui d'Obwalden, une lettre pour implorer leur assistance dans la détresse; ses délégués en portèrent une autre au général-major Auffenberg, dans laquelle on le sommait de remplir ses promesses réitérées; elle fut transmise au baron de Thugut à Vienne. Ces lettres sont des documens de l'énergique dévouement de cette peuplade [2]. Schwyz et Obwalden, au lieu d'un secours demandé, envoyèrent des exhortations à détourner du pays l'imminente calamité.

La vallée du Bas-Unterwalden s'ouvre vers le midi sur le lac des Quatre-Cantons, à la rive de Stanzstad. Des barques montées par des Français s'approchèrent trois jours de suite de cette rive pour observer les dispositions des Suisses; chaque fois elles furent repoussées par le feu d'une batterie établie à Kehrsiten. Le second terme accordé pour la soumission expira. Schauenbourg commandait de 12 à 16,000 hommes aguerris. Les Unterwaldiens lui opposèrent 2,000 bergers répartis sur dix points des frontières, que protégeaient ici une palissade, là un rempart, ailleurs un fossé dans lequel on avait conduit l'eau d'une rivière. De leurs huit pièces de canons, six défendaient le rivage, deux la frontière du côté d'Obwalden. Schauen-

[1] *Bignon au min.* 26 fructidor.

[2] *De Rovéréa*, l. IV, ch. 4, commencement.

bourg forma trois divisions de son armée : quelques mille hommes arrivèrent par Thoune, l'Oberland et le Brünig aux frontières d'Unterwalden et occupèrent aussi l'abbaye d'Engelberg. Un second corps marcha sur Stanz par Lucerne et l'Entlibouch ; le troisième se dirigea par le lac sur Stanzstad. Le 7 et le 8 septembre, l'artillerie française fit voler de la rive de Winkel et de Hergiswyl, une grêle de boulets enflammés contre Stanzstad et Kehrsiten, sans faire beaucoup de mal. Les bateaux destinés à l'attaque ne purent avancer. De vifs combats s'engagèrent près d'Alpnach sur le golfe sud-ouest du lac et dans la forêt du Kernwald qui sépare le Haut et le Bas-Unterwalden. Les Français perdirent beaucoup de monde dans ces deux journées. Les Unterwaldiens, tireurs éprouvés, retranchés derrière des parapets, des rocs et des buissons, ne comptèrent qu'un mort et un blessé. Leurs succès encouragèrent les mécontens des Cantons voisins. Encore un revers pour les ennemis, et l'armée de Schauenbourg s'engloutissait dans le gouffre d'une rébellion générale. Au mépris des autorités helvétiques et des postes destinés à garder la sortie, 200 volontaires de Schwyz et 30 d'Uri traversèrent le lac le 8 septembre.

Schauenbourg, jusqu'à ce jour, n'avait voulu qu'éprouver la force et la position des Suisses. Il fixa l'attaque générale au 9. Dès le point du jour, le tonnerre de son artillerie roula le long des montagnes. Ses trois divisions approchaient à la fois. Le combat s'engagea le plus vivement sur la frontière du Haut Unterwalden, où 600 Unterwaldiens se trouvaient dans la plaine, derrière des parapets. Attaqués par une grêle d'obus, ils gravirent les collines garnies de buissons qui enceignent le Drachenried, et occupèrent, en



dépit d'un feu continuel, une hauteur à une demi-lieue de Stanz. Les carabiniers portèrent la mort dans les rangs des Français qui avançaient. Ceux-ci tentèrent d'escalader la colline. Au milieu du tonnerre des canons, on se battit à la baïonnette. Des quartiers de roc roulaient du haut de la montagne. Les Français cédèrent, puis revinrent à la charge. Ils redoublèrent le feu de leur artillerie et cherchèrent à culbuter avec une forte colonne l'aile gauche; mais ils y rencontrèrent les braves de Schwyz et d'Uri. On les repoussa sur tous les points. La droite des Unterwaldiens s'appuyait au Rozberg, célèbre depuis l'émancipation de la Suisse. Pour les tourner, les Français, près de la cascade que les voyageurs admirent, entrèrent dans le Rozloch, défilé resserré entre des rocs à pic et boisés. Les carabiniers cachés dans les bois les accueillirent par un feu meurtrier; des blocs de rocher, des pierres, des billots de bois achevèrent le carnage et la déroute; peu échappèrent, presque tous blessés. Les Français jonchaient la terre de leurs cadavres. Les Suisses parvinrent à séparer leurs deux colonnes; avec un corps de réserve de 5 à 600 hommes, ils auraient remporté la victoire, mais il leur manquait des troupes, un plan, un chef; leurs commandans faisaient l'office de simples carabiniers. A la fin, les deux ailes et le centre de l'armée française s'avancèrent simultanément; le Rozberg fut pris, l'artillerie suisse réduite au silence; vingt-cinq hommes et douze femmes mordirent la poussière; le reste s'enfuit à Stanz ou à Buochs. Les Français annoncèrent leur victoire à leurs frères d'armes par l'incendie de la chapelle de Winkelried.

Sur le lac, ils firent des attaques pendant plusieurs

heures sans succès ; leurs trente bateaux, munis d'une formidable artillerie, ne purent aborder nulle part. Les défenseurs de la patrie combattirent en désespérés au milieu d'une grêle de boulets. Au signal donné par l'armée de terre, les bateaux touchèrent enfin au rivage. Une partie de la troupe marcha sur Kehrsiten, l'autre, par les flancs du Bürguen, sur Stanzstad. Une nouvelle lutte s'engagea sur cette montagne; mais les prodiges de la valeur suisse n'arrêtèrent pas la victoire des Français.

Pendant que tout un peuple se battait héroïquement, Lüssi disait la messe et donnait la communion à des soldats, même quand ils avouaient n'être pas à jeun. Il attendit l'issue de la lutte avec angoisse. A la première nouvelle des progrès de l'ennemi, il courut tout pâle à sa maison, s'écriant : « Les jugemens de Dieu sont impénétrables; il faut prier sans relâche. » Quand les Français approchèrent de Stanz, il prit la la fuite. Kæsli et même Paul Styguer s'enfuirent entrainés par la même terreur.

L'horloge de l'église de Stanz marquait onze heures et demie, lorsque les premiers ennemis entrèrent dans ce bourg. Le président du district, accompagné d'un autre habitant, se présentèrent à eux un petit drapeau blanc à la main; ils imploraient la clémence du vainqueur. A cet instant, dit-on, un coup de feu imprudent abattit de son cheval l'officier de l'avant-garde. Les deux médiateurs tombèrent percés de balles. La fureur des Français ne connut plus de bornes ; le pillage, le massacre, l'incendie marquèrent tous les pas de l'armée. Des fugitifs se battaient encore dans les prairies, derrière des buissons. Des femmes, des enfans opposaient aux ennemis une résistance impuissante.

Bâtons, massues, haches, faux, tout devint une arme aux mains du désespoir. On demandait grâce, nul ne faisait grâce. Les Français égorgèrent femmes, vieillards, enfans au berceau. Ils perçaient de leurs baïonnettes des nourrissons sur le sein de leurs mères et les lançaient dans le brasier de l'incendie. Les flammes et la fumée s'élevaient de toutes les habitations. Le curé sexagénaire Lüssi, celui-là vénérable, implorait dans l'église la miséricorde divine, entouré d'un petit nombre de fidèles. Au moment où il élevait l'hostie, une balle l'étendit mort aux pieds de l'autel. Un prêtre fut brûlé dans sa maison. Deux autres, sur le lit de mort, venaient de recevoir les derniers sacremens; ils moururent égorgés. On entendait de toutes parts le vagissement des enfans, les cris des victimes, des coups de feu, le pétillement des flammes, le craquement des maisons qui s'écroulaient. En présence de ce spectacle, les vainqueurs outrageaient dans leur honneur, en pleine rue, des mères et leurs filles; si des femmes résistaient, ils les mutilaient, leur coupaient les joues, les tuaient à coups de baïonnettes et assouvissaient sur leurs cadavres une passion brutale. Ordres ni menaces ne les arrêtèrent. L'humanité se réfugia dans le cœur de quelques officiers. L'histoire doit conserver le nom du général Mainoni et du chef de la légion noire, le colonel alsacien Muller, anges sauveurs au milieu de leurs hordes. Les horreurs de la victoire continuèrent tout le jour et toute la nuit. L'arrivée de Schauenbourg les modéra plutôt qu'elle n'y mit fin. Elles se répétèrent ailleurs. Les habitans de Buochs, excités par Paul Styguer, qui couvrit sa fuite par de belles paroles et en leur jetant une bourse pleine d'or anglais, résistèrent aux Français et en tuè-

rent dix. L'incendie réduisit en cendres leur magnifique village. Le célèbre peintre Würsch, à cette heure vieillard aveugle, assis devant sa porte, expira dans les flammes de sa maison. Le pillage et le sang signalèrent quelques jours encore la victoire. Le massacre et l'incendie marquèrent de village en village, de vallée en vallée, chaque pas du vainqueur[1]. Le Bas-Unterwalden offrit l'aspect d'un tombeau d'où s'élevait une épaisse fumée. Semblable à un nuage, elle couvrit pendant deux jours la haute vallée d'Engelberg et obscurcit l'éclat du soleil; durant la première nuit, la rougeur funèbre du ciel attrista les regards[2].

Le lendemain du massacre, le Directoire pria Schauenbourg d'ordonner que l'arbre de la liberté fût planté dans tout le pays qu'il venait de soumettre[3].

D'après les enquêtes officielles, une église, huit chapelles, trois cent seize habitations, deux cent vingt-neuf granges et trente-huit petits bâtimens étaient devenus la proie des flammes. On évalua la perte causée par le pillage et l'incendie à 1,498,606 florins. 414 personnes perdirent la vie[4]; dans ce nombre, plus de 130 femmes, jeunes filles et enfans. Environ 90 hommes seulement tombèrent sur le champ de bataille[5]. Les autres victimes ne furent guère que des vieillards et des malades. Il y eut peu de blessés.

[1] *Pétition de Fr.-Nic. Zelger au Dir.* 12 septembre; Arch. helvét.; *Rapport de von Matt au Dir.* 15 septembre.

[2] Arch. d'Engelberg. *Actuum Capitul.* t. II.

[3] *Le Direct. à Schauenbourg,* 10 septembre.

[4] Ce chiffre, plus élevé que celui que donnent les historiens (386), se trouve dans l'inscription du monument érigé, en 1807, au cimetière de Stanz.

[5] Les *Acta Capitul.* portent, pour le Canton, les bâtimens détruits à 628 et le nombre des tués et des fugitifs à 10,424.

Les Français payèrent chèrement leurs succès. Schauenbourg, dans une lettre au général Jordy, avoue 350 blessés pendant la seule journée du 9 septembre. « C'était une journée des plus chaudes que j'aie jamais vues, » écrivit-il. On n'a pu savoir le chiffre des tués; les généraux le portèrent à plusieurs mille. La plus grande perte des vainqueurs, c'est le souvenir d'une victoire si difficilement remportée par une armée considérable et aguerrie sur une petite troupe de pâtres sans chef, le souvenir d'une victoire souillée par les atrocités de la barbarie.

Aujourd'hui, de belles habitations ont pris la place de tant de ruines fumantes; chaque année Dieu revêt de magnificence ces monts et ces collines; où se voyaient des mares de sang, une population vigoureuse et gaie travaille et chante sur de vertes pelouses. On oublie de maudire les prêtres qui égarèrent le dévouement de leurs ouailles; on voudrait oublier les crimes du vainqueur. Que reste-t-il donc de tant de maux dans ce doux pays? Une admiration et une reconnaissance éternelles acquises à un peuple qui, même séduit, sut mourir pour un bien immatériel, la religion, et pour un intérêt général, la patrie [1]. Cet exemple, gain

[1] Nos lecteurs seront sans doute curieux de connaître le jugement que Jean de Muller, alors conseiller aulique du cabinet de Vienne (voir notre *Biographie de J. de M.* p. cxx), porta sur l'événement du Bas-Unterwalden. Il écrivit, à la fin de septembre, au général Hotze : « Il est » bien malheureux que les Petits Cantons aient fait cette explosion avant » de savoir si nous pouvions les assister *dans ce moment*, car l'intention » est toujours la même; mais les *momens* dépendent des circonstances » que nous ignorons tous.... Quelle idée que cinq paroisses qui font à » peine la moitié de l'Unterwalden, sans être sûres de l'assistance de » Schwyz et d'Uri, ni du Valais, sans savoir si nous pourrons à présent » les soutenir, s'avisent de se déclarer en guerre contre les oppresseurs

de la postérité, fut perdu pour l'heure présente. Dix mois plus tard, combinée avec d'autres soulèvemens, la résistance de Nidwalden eût délivré la Suisse de l'oppression étrangère. Mais tout devait montrer dans ce temps la puissance du patriotisme religieux et l'impuissance de l'héroïsme sans concorde.

L'Europe frémit. Malgré l'appauvrissement général, la charité multiplia ses ressources à Berne, à Zurich, à Bâle, dans d'autres villes suisses. Schauenbourg lui-même fit entendre des accens de douleur à la vue du désastre de cette belle contrée. Il rappela les habitans réfugiés dans les forêts, ordonna de leur distribuer chaque jour douze cents rations de pain et de viande, de garder ce qui restait de leurs provisions de blé, de sel et d'autres denrées, de rassembler les troupeaux dispersés et de les rendre à leurs propriétaires. Ce général ayant frappé d'une contribution forcée de 60,000 francs le district de Schwyz, qui posa les armes, de même qu'Uri, le Directoire helvétique le pria d'accepter cette somme, comme marque de sa reconnaissance pour lui et pour l'armée qu'il commandait[1]. Schauenbourg répondit : « La contribution pour la perception de laquelle j'avais donné des instructions, n'était destinée qu'au soulagement des malheureux instrumens du fanatisme et de la sédition ; mon plus grand désir, comme celui de l'armée que je commande, est que les sommes perçues ne reçoivent pas d'autre emploi[2]. » Le chef étranger et ses farouches soldats ne virent plus

» de toute la Suisse ? Je les plains de toute mon âme; je donnerais mon » sang pour les sauver. »

[1] *Le Dir. à Schauenbourg*, 15 septembre 1798.

[2] 3e jour complémentaire an VI (20 septembre).

sur ce sol ravagé que des victimes; le Directoire helvétique [1] et les Conseils surent y distinguer des patriotes et des rebelles. L'un proposa, les autres décrétèrent la « déclaration solennelle que l'armée française et le citoyen général Schauenbourg avaient bien mérité de la République helvétique. » Le même décret portait que les rebelles seraient poursuivis criminellement et les orphelins délaissés par les *patriotes*, élevés aux frais de la République. Il ordonnait pourtant une collecte générale en faveur de tous les incendiés [2]. Le Directoire avait proposé qu'on appliquât les biens des rebelles à dédommager les familles des patriotes morts en défendant la constitution ou les patriotes eux-mêmes qui souffraient pour cette cause [3]. Les sentimens de cette autorité trouvèrent des organes dans les Conseils. Mais la voix de l'humanité et de l'honneur national se fit aussi entendre par la bouche éloquente d'Escher [4]. Le 7 octobre, le peuple du Bas-Unterwalden [5] prêta serment de fidélité à la constitution, au milieu des décombres. Néanmoins, à la suite du soulèvement de Stanz, les prisons se remplirent de victimes que la lenteur de la justice y laissa longtemps entassées et gémissantes [6].

[1] Le message du Directoire sur les soulèvemens dans les Cantons démocratiques et le vaste plan dont il les croyait l'effet, fut lu à la séance du Grand-Conseil du 19 septembre; il est analysé dans *Helv. Annalen*, 298-301; il se trouve textuellement dans le *Bullet. offic.* III, 357-367.

[2] *Décret* du 20 septembre 1798, dans *Bulletin des lois*, I, 410-412.

[3] *Message du Directoire* du 17 septembre.

[4] Séance du 19 septembre, dans *Schweiz. Republikaner*, I, 665-667.

[5] Engelberg et Hergiswyl avaient déjà fait leur soumission le 24 août.

[6] *Message du Directoire au Corps législatif*, 4 décembre; *le ministre de Justice et Police au Dir.* 9 janvier 1799; beaucoup de pétitions dans Arch. fédér. II, 6. C, 2. *Verfun. Widerstand*, t. XVIII.



Après les scènes de Stanz, les Français se retirèrent sur Arth et y restèrent jusqu'à la fin de l'année. Le 16 octobre, ils forcèrent les habitans de livrer les lances, les hallebardes, tous les anciens monumens que les familles conservaient en souvenir de la gloire de leurs pères. On eut beau représenter que c'étaient des trophées conquis par la liberté et l'égalité sur le despotisme; tout fut brûlé sur la place publique; l'acier et le fer, jetés dans le lac. Le lendemain, les libérateurs contraignirent les fils des vieux Suisses à planter un arbre de liberté sur les cendres des armes arrachées à la tyrannie [1].

Le gouvernement venait de transférer son siége d'Arau à Lucerne [2]. Là, dans le voisinage du théâtre de la désolation, il prit un intérêt plus actif à l'infortune. Deux hommes dévouèrent une sollicitude éclairée au soulagement du Bas-Unterwalden, Trouttmann, sous-préfet d'Arth, envoyé sur les lieux comme commissaire, et Rengger, ministre de l'Intérieur. Ils appliquèrent les secours sans distinction d'opinion politique et sans encourager la paresse et la mendicité. Leurs efforts et leur persévérance n'extirpèrent pas les vices des vieilles habitudes, mais introduisirent pourtant des améliorations agricoles et quelques branches d'industrie. Pour améliorer le peuple moralement, le gouvernement nomma curé de Stanz un homme ardent pour le bien, charitable, éclairé, le chanoine Bousinger, historien d'Unterwalden. Mais surtout il fonda dans Stanz une maison des orphelins. Pestalozzi, appelé à la diriger, se vit entouré de près de cent enfans pauvres. Il

[1] *Ebel, Manuel du Voyageur en Suisse*, II, 110-111.

[2] Le Corps législatif recommença ses séances dans cette ville le 4 oct.

commença là cette vie d'abnégation et de dévouement consacrée tout entière à la régénération de l'espèce humaine par l'éducation de la jeunesse. Il vécut comme un mendiant, selon son expression, afin d'apprendre l'art de faire vivre les mendians comme des hommes. Concentrant toute sa vie dans le sanctuaire de son âme, il négligeait le soin de son corps. On le rencontrait dans la rue sans chapeau, les cheveux ébouriffés, la barbe longue, les bas retombant sur des souliers mis en pantouffles ou sans cordons, l'habit couvert de poussière ou boutonné de travers. Quand on le rendait attentif à ce désordre : « Laissez-moi, disait-il, je suis pauvre, je veux être pauvre ; je ne suis et ne veux être riche que par mes pauvres enfans ; ceux-là me comprennent ; le jugement des autres ne m'importe guère. » Et pourtant ses dehors l'exposaient à la risée du peuple [1]. Unissant, ainsi que tous les grands éducateurs, la tendresse du cœur à la lucidité de l'intelligence, il ne fut pas seulement le père de ses orphelins, mais leur mère et même leur bonne. Des ruines de Stanz, sortit le Luther de l'éducation [2].

En présence de ces soulèvemens populaires, les Conseils de la République instituèrent une *Légion helvétienne* de 1,500 hommes, que le Directoire aurait le choix de lever en entier ou seulement en partie, pour

[1] *Zschokke, Prometheus*, I, 252, 253, 258.

[2] Le Directoire envoya dans le Bas-Unterwalden, pour constater la situation du peuple et de la jeunesse, deux commissaires, hommes d'une haute intelligence, Henri Baumgartner, instituteur au collége de Berne, et Emmanuel de Fellenberg, dans la suite fondateur des établissemens de Hofwyl. Leur intéressant *Rapport* se trouve dans le *Republikaner*, II, 4, 7 ; il a été aussi imprimé à part.



le maintien de l'ordre et du repos public [1]. Pour organiser cette troupe, le Directoire appela comme ministre de la Guerre, le Soleurois Keller, commandant à Bruges, au service de France.

Par l'ordre de Schauenbourg, 2,400 Français envahirent subitement, le 19 octobre, la vallée de Glaris, surprise de recevoir de tels hôtes, étonnés à leur tour de la parfaite tranquillité de ce petit pays. L'ordre portait la remise de toutes les armes sous peine de mort. Arsenal, trésor, grenier public, les Français vidèrent tout. Sur les représentations du préfet, ils restituèrent les armes, mais retinrent le reste comme bonne prise. Glaris avait prêté le serment de fidélité le 26 août et l'avait gardé [2]. Sa population, agricole et très-industrielle, mélangée, mobile, impressionnable, ne donnait pas beaucoup de garanties au nouvel ordre de choses, ni beaucoup de sujets de craindre, pourvu qu'on ne la froissât pas et ne touchât pas à la religion. Les anciens souverains se montraient moins dévoués à la révolution que les anciens sujets, les Catholiques moins que les Protestans dans ce pays où se rencontraient ces élémens contraires [3].

La Suisse entière était soumise, mais en partie seulement satisfaite. Les Cantons français, l'Argovie, la

[1] La légion devait être composée au complet d'un grand et d'un petit état-major de 20 personnes, puis de 100 hommes d'artillerie, de 600 d'infanterie de ligne, de 400 chasseurs à pied et de 400 hussards. *Loi du 4 septembre* 1798.

[2] *Von Tillier*, I, 175-176.

[3] *Le préfet du Canton Linth* (Heer) *au Directoire*, 16 juillet 1798; Arch. helvét. carton *Sicherheits-Polizey* (police de sûreté).



campagne de Bâle, quelques contrées de la Thurgovie et la moitié du Canton de Zurich, voisin de Schwyz, prouvaient par leur calme leur attachement au nouvel ordre de choses. Des sentimens bien différens animaient les Cantons de Berne, Soleure, Fribourg, Schaffhouse et les villes de Zurich et de Bâle. Une révolution politique remplaçant l'ancienne tranquillité, les charges d'une armée conquérante, là où l'on n'avait pas vu pendant des siècles un soldat étranger, produisaient dans les esprits une irritation contenue avec peine[1]. Les dispositions variaient d'ailleurs suivant les circonstances et les contrées; dans le Canton de Soleure, par exemple, les habitans de la rive droite de l'Aar étaient mieux disposés que ceux de la rive gauche, plus voisins du Frickthal, cultivant la vigne et souvent attablés dans les auberges[2]. Pas de révolte, mais pas d'affection. La constitution se soutenait appuyée par la présence d'une armée française, mais elle ne poussait pas de racines dans le sol. La masse du peuple, indifférente pour les principes philosophiques de la nouvelle charte, ne voyait dans celle-ci qu'une perturbation de ses habitudes. L'inertie populaire se soulevait même contre les améliorations. Le gouvernement, placé entre la tâche de tout centraliser et un fédéralisme cinq fois séculaire, entre la susceptibilité de l'indépendance nationale et la domination française, ne suivit pas une marche assez ferme pour doter le pays d'institutions utiles, et perdit beaucoup de temps; il essaya de déguiser sa faiblesse à force de rigueur, et s'aliéna la confiance. Ses me-

[1] *Le préfet de Berne* (Ant. Tillier) *au Dir.* 11 juillet 1798; Arch. helv. l. c.

[2] *Le préfet de Soleure au Dir.* 27 décembre 1798; Arch. helv. l. c.

sures révolutionnaires multiplièrent ses ennemis. L'inexpérience des affaires, les séductions de la tribune et surtout les entraves journellement suscitées par la présence d'une armée française l'empêchèrent de travailler au bien général. Lorsque les deux Conseils législatifs se transportèrent à Lucerne au commencement d'octobre, les deux présidens, en ouvrant leur session, déplorèrent six mois employés avec peu de fruit. Un message du Directoire leur traça une marche plus décidée.

L'abolition des droits féodaux, privant le clergé protestant de la partie la plus considérable de son revenu, l'unit à l'opposition du clergé catholique. Le gouvernement tarit lui-même une source essentielle de son revenu avant d'avoir un nouveau système d'impôts. Le Sénat avait rejeté un plan d'impositions directes sur les biens-fonds et les capitaux et d'impositions indirectes présenté par le ministre des Finances Finsler. Une commission du Corps législatif, nommée à la demande du Directoire, trouva le trésor presque vide. On y suppléa par un emprunt de 350,000 francs de France, qu'on obtint de Rapinat sur l'argent enlevé par lui aux Suisses. On convertit en régales le commerce du sel et les postes. A la fin, la nécessité contraignit les Conseils d'accepter le système de Finsler [1], qui devait rapporter environ 14 millions de francs de Suisse. Cinq jours plus tard, une loi complémentaire, hâtant le moment de l'exécution, décréta en forme d'avance sur l'impôt futur la perception d'une contribution provisoire de deux pour mille de la fortune [2].

[1] Loi du 17 octobre 1798.

[2] Loi du 22 octobre.

Cependant la République française, en exécution du traité d'alliance, exigea de la République helvétique la formation d'un corps de 18,000 hommes, comme auxiliaires des troupes françaises contre l'ennemi que le gouvernement français désignerait. Une convention spéciale, conclue à cet effet le 30 novembre, obtint d'urgence la ratification des deux Conseils le même jour [1]. Cette hâte, l'introduction des exercices d'après l'ordonnance française [2], les périls d'une guerre imminente disposèrent si mal la jeunesse helvétique au recrutement, qu'au mois de mars le Directoire eut besoin d'une autorisation extraordinaire pour l'accélérer. On statua de poursuivre pour crime de lèse-nation ceux qui s'opposeraient aux enrôlemens d'une manière directe ou indirecte [3]. On en vint à répartir le recrutement sur toutes les communes de l'Helvétie [4]. Des gens même de la dernière classe du peuple déclarèrent qu'ils tueraient leurs fils plutôt que de les laisser servir sous les drapeaux français. Un sobriquet populaire nomma le corps des 18,000 « les dix-huit douzaines [5]. » Cependant beaucoup de jeunes gens et d'hommes faits, même des officiers supérieurs, bravaient les obstacles pour aller s'enrôler dans un corps d'armée que des émigrés étrangers et suisses formaient à la frontière, dans le dessein de combattre les Français et de délivrer la Suisse de leur joug. Une loi du 3 décembre

[1] *Bulletin des lois*, II, 127-134. La convention est dans le *Moniteur* du 28 frimaire an VII (1798), pp. 357, 358.

[2] Loi du 20 décembre, *Ib.* 190, 191.

[3] Décret du 12 mars 1799.

[4] Loi du 25 mars.

[5] *Meyer*, II, 576. En allemand suisse il y a une certaine consonnance entre les mots *mille* et *douzaine*, *tused*, *dutzed* ou *dutze*.

1798 statua contre ces jeunes gens la perte de leurs droits de citoyen et dix ans de fers ; contre les embaucheurs et les provocateurs à l'émigration, la peine de mort [1].

Toujours docile envers la France, le Conseil législatif venait, dans une séance secrète, de laisser à la disposition de la République française les cinq régimens suisses au service de la Sardaigne. Les nouveaux maîtres de l'Italie ayant forcé, par une suite d'attaques et d'après un plan combiné de longue main, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, à descendre du trône de ses pères, ils incorporèrent le Piémont à la France. Les régimens suisses continuèrent à recevoir leur solde sur les revenus du Piémont, mais ils furent convertis en deux légions helvétiques, composée chacune, comme les demi-brigades françaises, de trois bataillons. Les Cent-Suisses de Turin servirent comme gendarmerie à pied [2].

La sévérité croissante des lois et des mesures du gouvernement helvétique contre ses ennemis révélait chez le peuple une aversion croissante pour le nouvel ordre de choses et pour l'occupation étrangère.

Sans même parler de quelques soulèvemens partiels, étouffés par les autorités ou par l'apparition des armes étrangères, les rapports du gouvernement helvétique avec une grande partie de ses administrés ressemblaient à un état de guerre journalière. Cette opposition contre-carrait tout, bonnes intentions du gouvernement, travaux administratifs, législation, institutions civilisatrices; si elle n'arrêtait pas tous les genres de

[1] *Bulletin des lois*, II, 136-138.
[2] *Von Tillier*, I, 187-191.



progrés, au moins elle les ralentissait. Ces entraves politiques allaient se compliquer des embarras et des fléaux de la guerre étrangère transportée sur le sol de l'Helvétie. Avant de la raconter tournons les yeux vers la Confédération des Grisons, qui faillit allumer une guerre européenne.

La France et l'Helvétie désiraient l'incorporation des Grisons dans la nouvelle République unitaire [1]. Deux fois le gouvernement helvétique leur en adressa l'invitation. Le congrès des trois Ligues grises différa sa réponse, « en attendant qu'il reçût des instructions plus précises de Paris [2]. » Les patriotes grisons souhaitaient depuis longtemps une réforme de l'État, plus de centralisation, mais non une fusion avec la Suisse. La chute de l'ancienne Confédération changea l'état de la question. Le résident français, Florent Guyot, et le chargé d'affaires autrichien, le baron de Cronthal, devinrent pressans dans deux sens opposés. La Diète soumit aux communes la demande de la réunion à l'Helvétie. Les deux partis opposés ne négligèrent aucun moyen de succès. Un écrivain, célèbre depuis dans tous les genres de littérature, Henri Zschokke, originaire de Magdebourg, mais naturalisé comme citoyen grison, en récompense de services rendus à l'instruction nationale, exposa dans deux brochures [3] les avan-

[1] Nous avons surtout consulté *Zschokke's Denkwürdigkeiten der helvetischen Staatsumwælzung*. Wintherthur, 1803-1805, 3 B[de] in-8°, I, 165-268; c'est la base du récit concentré de M. *de Tillier*, I, 166-181; *Helvetische Annalen*, 190, 218-220, 235, 236, 273, 274, 347-357.

[2] *Réponse* du 14 mai 1798; *Bull. offic.* II, 171, 172.

[3] *Vaterlændisches Vort über die Frage : Soll Bündten sich an die ver-*



tages de la réunion, seul moyen de faire fleurir la petite république. Cet écrit, épuisé en deux jours, réimprimé, traduit dans les diverses langues des Grisons, se répandit même dans les vallées les plus reculées, ici accueilli avec enthousiasme, là brûlé ou même foudroyé d'un anathème; en plus d'un endroit il donna lieu à des rixes sanglantes. Les adversaires de la réunion dépeignaient la situation de la Suisse, sa dépendance, et racontaient les faits et gestes des Français. Le Prettigau, la Basse-Engadine et la Haute-Ligue étaient presque unanimement opposés à la réunion. Dans le parti autrichien les diverses branches de la riche famille de Salis exercèrent une immense influence par leurs nombreux cliens, serviteurs et débiteurs. La majorité des communes rejeta la demande de la République helvétique (29 juillet). Le peuple du parti triomphant célébra sa victoire par des violences; les patriotes se virent réduits à repousser la force par la force, comme dans l'état sauvage. La population des communes de la minorité adopta les arbres de liberté et la cocarde helvétique. Près de la frontière orientale et du défilé de Luziensteig, la juridiction de Mayenfeld et la commune de Malans devinrent le centre de ce parti; on parla même de se réunir à l'Helvétie et de se séparer des Grisons. Cette pensée et la brutalité de ses antagonistes semblaient annoncer la prochaine dissolution de l'État.

Le gouvernement sorti des mouvemens révolutionnaires racontés précédemment [1], sentant la confiance

einte Schweiz schliessen? Soll Bündten ein eigener Staat bleiben? et *Freie Bündner, verlasst die braven Schweizer nicht.* 16 p. in-8°.

[1] Notre t. XV, 590-601.



du peuple ébranlée, consulta les communes sur la prolongation de son autorité. La majorité ne s'étant pas décidément prononcée en sa faveur, il abdiqua et l'ancien gouvernement fédératif prit sa place, laissant les rênes de l'État dans les mains habiles des Salis. Ce fut au commencement du mois d'août. Beaucoup de patriotes, comme ils se nommaient, se réfugièrent, devant la persécution, à Ragaz, village suisse voisin de la frontière. Mayenfeld et Malans, ainsi que les patriotes épars restés au pays, déléguèrent vers le gouvernement helvétique pour obtenir la sûreté des propriétés et des personnes et l'incorporation des deux communautés. Le Corps législatif accueillit ces demandes par des acclamations, et le représentant des pétitionnaires, Zschokke, reçut au Grand-Conseil les honneurs de la séance et l'accolade fraternelle. Le Directoire exécutif mit une lenteur dilatoire dans ses rapports avec les communes disposées à la réunion, inspiré sans doute par les conseils du gouvernement français.

A cette heure encore, comme durant tout le XVIII[e] siècle, la France suivit à l'égard des Grisons une politique flottante, l'Autriche une marche décidée. L'une ne sut jamais se créer un parti puissant; l'autre avait calculé l'importance politique et militaire de ce pays fortement accidenté, limitrophe des États autrichiens et de l'Italie. Les rapports des deux puissances, leurs négociations à Rastadt et à Selz, les dispositions de la Russie et de la Prusse, hostiles à la France républicaine, tout présageait une guerre. Nelson, dans les eaux de la Syrie, incendia la flotte française. L'Europe ne l'apprit que vers le milieu de septembre. La grande nation baissa le ton; les puissances

ennemies prirent une attitude plus fière. Des forces autrichiennes s'accumulaient dans le Voralberg et près des frontières grisonnes. Des troupes françaises avancèrent de leur côté. L'ambassadeur de Vienne au congrès déclara que, vu l'importance des passages de Luziensteig et de Mayenfeld, l'occupation de ce pays par les Français ou sa réunion avec l'Helvétie serait un obstacle au maintien de la paix. Les agens de la France se gardèrent de favoriser trop ouvertement la réunion; ils se contentèrent de donner aux patriotes de bonnes paroles. Le gouvernement helvétique désirant maintenir la neutralité, source de paix pendant plusieurs siècles, se trouvait embarrassé entre la constitution qui lui prescrivait d'inviter les Grisons à s'unir à lui, les démarches du ministre français qui tendait au même but, et la déclaration de l'Autriche [1].

Une Diète des Trois Ligues s'assembla dans Ilanz, le 12 septembre. La nouvelle du massacre de Stanz augmenta la prépondérance des partisans de l'ancienne constitution et de l'Autriche. Encouragés par Hotze [2], ils comprirent que la soumission des Petits Cantons rendait plus urgentes des mesures décisives, décrétèrent un armement de 6,000 hommes, et remirent les rênes du gouvernement à un Conseil de guerre, dictature militaire, composée à leur gré. Toutefois cette autorité assura le Directoire helvétique de ses dispositions amicales [3]. Dès qu'elle eut mis des troupes sur pied, Mayenfeld et Malans recoururent aux armes pour observer, près de Luziensteig, l'armée au-

[1] *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 30 juin 1798.

[2] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, ch. 5.

[3] *Protoc. du Directoire*, 29 septembre.

trichienne et pour se garder d'une surprise de la part des troupes du gouvernement. Des hostilités eurent lieu entre celles-ci et les patriotes. Les deux communes occupées durent fournir des otages. L'activité du Conseil de guerre mit en mouvement le peuple de toutes les vallées. Des bruits irritans se répandirent, la terreur et l'anarchie régnèrent. A Coire, la haine contre la France et l'Helvétie s'exhalait dans les chaires et dans les cabarets; les jours de marché on signalait aux campagnards les maisons et les personnes des patriotes comme dignes de leur colère; on injuriait, on maltraitait, sous les yeux du gouvernement, des magistrats dont on condamnait les opinions. On lançait parmi le peuple et dans les rues des chiens portant à la queue la cocarde helvétique. Les patriotes restaient, en tout lieu, exposés sans protecteur à la persécution. Guyot réclama, exposa des griefs, menaça de quitter le territoire. N'ayant obtenu qu'une réponse justificative, il partit en effet. Son départ exposait le pays à une invasion des troupes françaises qui l'entouraient de plusieurs côtés. Le Conseil de guerre, persuadé de l'impossibilité de défendre les frontières avec les ressources et aux frais de la République, se jeta dans les bras de l'Autriche. Aux yeux de cette puissance, la translation du gouvernement helvétique à Lucerne, ville centrale et à l'abri d'un coup de main (28 septembre), annonçait que d'une part au moins on se croyait près du dénoûment [1]. Une convention fut conclue le 17 octobre [2], et motivée dans une proclamation au peuple. Les généraux autrichiens devaient faire occuper tous les

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, ch. 5.
[2] On la trouve dans *Helv. Annalen*, 345, 346.

passages et défilés par autant de troupes qu'il en fallait pour leur défense et pour la sûreté du pays. Ils ne demandèrent pour leurs troupes que le logement et promirent que, pour tout le reste, elles ne seraient point à charge aux habitans. Ils s'engagèrent à se conformer en toute occasion à l'alliance héréditaire entre la maison d'Autriche et la République grisonne, ainsi qu'aux autres traités, sans se mêler jamais des affaires intérieures du pays. Du 19 au 20, dix bataillons autrichiens arrivèrent sur le territoire grison; quatre autres, prêts à les soutenir, s'arrêtèrent à peu de distance de la frontière. A ce moment cessa toute tentative de réunir les Grisons à la Suisse.

Avant l'entrée des Autrichiens, Zschokke, au nom des Grisons émigrés, implora l'intervention de la France et du Directoire helvétique. Toujours deux partis appuyés sur deux puissances étrangères. Le gouvernement séquestra les biens des émigrés et défendit à leurs familles de leur faire parvenir le moindre secours. Sur le territoire suisse, où ils cherchèrent un asile, les six cents Grisons qui avaient voté pour la réunion de leur pays à l'Helvétie, ne rencontrèrent, de la part du peuple, que défiance, mépris, outrages même; il les regardait de mauvais œil, comme amis des Français. Le gouvernement helvétique, au contraire, les prit sous sa protection, les reçut et les considéra comme citoyens helvétiques, et intervint en faveur de ceux de leurs compatriotes qui expiaient dans des prisons leur attachement à l'Helvétie [1]. Zschokke, accompagné des émigrés Planta, Bavier, Salis, le poëte, et admis devant le Corps législatif, prononça de bril-

[1] *Décrets* du 29 août, 22 et 24 octobre 1798.



lans discours de remerciement et reçut de nouveau l'accolade fraternelle. Dans les Grisons, sous le régime du Conseil de guerre, les communes patriotes, même Mayenfeld et Malans, renièrent ces députés comme leurs représentans.

En attendant le développement des rapports des Trois Ligues avec la République helvétique, les Français parurent ne point s'émouvoir de l'occupation de ce pays par l'Autriche. Trente mille hommes, sous les ordres de Schauenbourg, gardaient la Suisse orientale depuis la frontière des Grisons jusqu'à Schaffhouse et il arrivait journellement de nouvelles forces. Ce général annonça, par un ordre du jour, que le mouvement effectué par les Autrichiens ne troublerait point la bonne harmonie des deux puissances, et que ses troupes devaient s'abstenir de tout acte d'hostilité. Et pourtant l'événement qui venait de s'accomplir était d'une portée européenne : en effet, l'Autriche, sans coup férir, se trouvait maîtresse des passages les plus essentiels dans le cas d'une guerre en Italie ou en Suisse. Le gouvernement français comprenait aussi l'importance stratégique du pays des Grisons [1]; mais le désastre d'Aboukir et la déclaration de guerre de la Porte-ottomane ajournèrent l'exécution de ses plans et sa vengeance [2].

L'Autriche occupa le pays des Grisons en attendant la guerre, parce qu'elle méditait depuis le mois de juin

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, chap. 3, juillet 1798.

[2] *Ib.* ch. 6.



de délivrer la Suisse de ses maîtres [1], mal déguisés en protecteurs. Une coalition se forma dans ce but. Des conférences de plus en plus fréquentes eurent lieu à Vienne, chez le baron de Thugut, premier ministre de l'Empereur. Là se rencontraient habituellement l'avoyer Steiguer, le général autrichien Hotze, originaire de Richterswyl au Canton de Zurich, qui avait accepté au mois de février 1798 l'appel du Vorort de défendre sa patrie [2], le baron de Planta, député des Ligues grises à Vienne, pour les affaires de la Valteline, le colonel de Rovéréa, du Pays-de-Vaud [3]. Le prince Frédéric d'Orange prit quelquefois part aux délibérations : destiné, malgré sa jeunesse, au commandement de l'armée autrichienne d'Italie, il aspirait à l'expulsion des Français du territoire suisse, afin d'y établir sa ligne de communication avec le Haut-Rhin et le Haut-Danube. On convint avec le ministre britannique, que son cabinet fournirait immédiatement les fonds nécessaires au travail que l'on allait entreprendre, et des subsides suffisans dès que la guerre commencerait. Un corps de Suisses émigrés devait s'agréger, comme auxiliaires, à l'armée autrichienne. L'avoyer de Steiguer se chargea de gagner à la coalition le roi de Prusse et l'empereur de Russie, par l'entreprise du prince de Repnin, son envoyé extraordinaire à Berlin. L'abbé de Saint-Gall, Pancrace Vorster, était infatigable à exciter ses anciennes ouailles par l'organe de ses moines, alors disséminés en Thurgovie et en Souabe. Hotze, de concert

[1] Audience de l'avoyer Steiguer chez l'Empereur, dans les *Mém. de Rovéréa*, l. III, ch. 7.

[2] *Berner Geheimes Manual*, 5 Februar 1798.

[3] Auteur des *Mémoires* cités dans notre t. XV, p. 505 et suiv. et fréquemment dans celui-ci.

avec le baron de Cronthal, ministre impérial à Coire, reçut pour instruction d'engager en secret le peuple des Trois Ligues à réclamer ostensiblement l'assistance armée de l'Empereur contre les Français, en vertu des droits de protectorat que lui donnait sa seigneurie de Ræzuns.

Le colonel de Rovéréa entreprit l'organisation du *travail* [1], qui consistait dans un ensemble d'opérations clandestines, destinées à observer et à diriger l'esprit public, à étudier les localités et les ressources utiles au but de la coalition; il devait entretenir les élémens de réaction, empêcher leur manifestation intempestive, les rallier à un centre, afin de les déployer à propos avec ensemble, prudence et vigueur, pour délivrer la Suisse des Français dès que la guerre aurait éclaté. Les efforts de la coalition comprimèrent, dans le plat pays, les mouvemens insurrectionnels excités par l'exigence du serment civique, mais échouèrent dans les Petits Cantons. On promettait obéissance au général Hotze, comme chef militaire. Ce général, l'avoyer de Steiguer et l'abbé de Saint-Gall figuraient sur la première ligne des collaborateurs de Rovéréa [2]. L'exécution du plan fut confiée, pour chaque contrée de la Suisse, à un personnage sûr et influent. Un employé des bureaux du Directoire, largement rétribué, envoyait un bulletin régulier de

[1] Terme alors consacré; nous en donnons une définition concrète dans le texte. Les faits qui suivent sont puisés dans les *Mémoires de Rovéréa*, l. IV, ch. 2 et 3.

[2] Sur la seconde, le baron de Salis-Marschlins, le comte Eugène de Courten, l'ancien baillif Gougger de Dornach et Bourckhard du Kirschgarten, négociant bâlois qui n'avait de consistance que par sa fortune (père du célèbre voyageur en Arabie).



ce qui se passait de moins public dans ce centre du gouvernement. Déguisés en marchands ambulans ou en ouvriers, des émissaires parcouraient les villes et les campagnes, et fournissaient à un bureau central les matériaux pour un rapport hebdomadaire sur la situation des troupes françaises, sur les projets de lois et sur les dispositions des habitans. On expédiait des doubles des rapports généraux à l'avoyer Steiguer à Berlin, à la chancellerie de Vienne, au commissaire britannique à Würzach, et parfois à l'agence royale de France à Uberlingen. L'émigration fréquente, provoquée par l'enrôlement des 18,000 hommes qu'exigeait la France, embarrassa la coalition; elle ne pouvait l'empêcher, de peur de faciliter la levée de troupes qui contre-carreraient une réaction vigoureuse au début d'une guerre. D'un autre côté, elle ne savait que faire d'un corps d'émigrés; les États frontières du Rhin auraient craint de se compromettre en les recevant, et l'Angleterre refusait tout subside avant que les hostilités eussent commencé. L'embarras allait augmenter lorsque le Directoire, après avoir lancé deux décrets contre les principaux émigrés suisses et prononcé le bannissement ainsi que le séquestre des biens de ceux d'entre eux qui ne rentreraient pas sous dix jours, ordonna la levée des hommes de dix-huit à vingt-cinq ans. La croyant destinée à compléter les 18,000 auxiliaires promis à la France, la plupart des jeunes gens, afin de s'y soustraire, résolurent de s'expatrier [1]. Le Directoire, averti par un commencement de résis-

[1] Le ministre des Cultes invita le clergé, principalement des Cantons frontières, à détourner les jeunes gens de l'émigration par des moyens de persuasion. *D. Helvet. Min. d. Künste u. Wissensch. an d. Religionslehrer* u. s. w. 8°. 145.



tance et par la rumeur générale, convertit la levée en un ordre aux conscrits de se tenir chez eux, prêts à marcher, mais avec l'assurance qu'ils ne sortiraient pas des frontières. Un Bernois, le commissaire général Wyss, qui joua dans l'émigration le rôle d'un intrigant intéressé [1], attira imprudemment à Wangen, au mois de février 1799, 600 paysans bernois et soleurois, amenés par quelques jeunes officiers, ci-devant au service de Hollande. Dénués de ressources, soutenus momentanément par les soins de l'avoyer de Steiguer et du colonel de Rovéréa, ils allaient trouver une existence dans la guerre [2], ainsi que tous les Suisses émigrés.

Inquiété par les émissaires de la coalition et par les bruits qu'ils semaient, le Directoire se fit inviter par les Conseils législatifs à prendre des mesures d'une sévérité proportionnée à la grandeur des maux dont ses antagonistes menaçaient la patrie, et à veiller sur les agens qui entretenaient une correspondance entre les ennemis du dehors et ceux du dedans [3].

Au nord de la Suisse, les Cantons de Baden, de Schaffhouse, même de Bâle, soumis à la nouvelle constitution, étaient tranquilles. Plus de 3,000 hommes de diverses parties de la Thurgovie s'avancèrent un jour sur des barques et des bateaux jusque vers le milieu du lac de Constance, et là, jurèrent solennellement leur adhésion à la constitution helvétique [4]. Mais, dans cette contrée comme ailleurs, les capitales d'anciens Cantons renfermaient des foyers de méconten-

[1] *De Rovéréa*, l. IV, ch. 7.
[2] *Id.* l. V, ch. 1.
[3] Loi du 5 novembre 1798.
[4] *Moniteur* du 26 fructidor an VI (1798, p. 1426).

tement. La ville de Zurich montrait ouvertement son opposition. Les partis contraires s'observaient avec défiance ou s'entre-heurtaient dans les Cantons autrefois aristocratiques, dans ceux du Sentis et même de Vaud. Ici la société populaire de Lausanne, imitatrice des clubs de Paris, exaspérait et les partisans de l'ancien ordre de choses et les hommes modérés. L'opposition aristocratique redoubla d'activité dans la contrée d'Yverdon; à une autre extrémité du Canton, dans le district d'Aigle, le peuple manifesta publiquement son éloignement pour le nouvel ordre de choses; à Vallorbes, on arrachait les lois à peine affichées. Dans la généralité des districts, les citoyens se plaignaient des traitemens élevés des premières autorités, et les accusaient de vivre dans l'abondance au prix des sueurs du peuple. Les agens nationaux, chargés de fonctions pénibles et privés de salaire, demandaient leur démission, regardant leur tâche comme une corvée que chacun devait remplir à son tour. Le désordre régnait dans l'administration financière de beaucoup de communes[1]. Les populations catholiques surtout, inspirées par leurs prêtres et ne connaissant que par eux les publications officielles, qu'elles ne savaient pas lire, abhorraient le régime unitaire.

A la fin de janvier, le Directeur *Legrand*, obligé par la mort de son beau-père de se mettre à la tête de sa maison de commerce, demanda sa démission. Le Corps législatif la lui accorda, non sans regret, mais dans des termes très-honorables, et le remplaça par l'ancien Directeur

[1] *Rapport du préfet du Léman au min. de Justice et Police*, février 1799.



Bay, le ferme antagoniste de Rapinat. Ce commissaire partit bientôt après, chargé d'or et de malédictions [1].

Mengaud avait quitté son poste au milieu de juillet [2], comme il était venu, « avec le cœur pur et les mains pures, » dit-il lui-même; personne, en effet, ne contestait son intégrité en fait d'argent [3]; personne ne contestera sa duplicité politique. Il eut pour successeur un ancien noble, Perrochel, qui s'était fait dans plusieurs missions diplomatiques une réputation de bienveillance, de lumières et d'honnêteté. Celui-ci vint en Helvétie, vers la fin de novembre, organe de sentimens concilians. On devina, par la modération de son langage, l'intention de la France de gagner la Suisse par une plus grande modération de procédés, à l'approche de la guerre [4]. Les instructions qu'il reçut portaient en effet : « Il ne faut plus chercher dans le passé les élémens de la conduite à tenir. Les instructions et les devoirs du ministre plénipotentiaire sont tous dans le traité d'alliance, comme sa mission en est un des effets. Elle atteste la parfaite indépendance du gouvernement helvétique, et l'intention du Directoire est que toute sa conduite soit particulièrement dirigée à respecter et à faire ressortir sans cesse cette indépendance. Il n'oubliera jamais qu'il est envoyé vers une nation libre, vers un gouvernement ami, et que si quelques faits inséparables de l'état de guerre avaient froissé le cœur des Helvétiens en affectant leur dignité, c'est au ministre plénipotentiaire de la République à faire oublier ces momens d'angoisse et à contribuer de tout son pou-

[1] *Von Tillier*, I, 197.

[2] Il ne quitta Bâle, où il avait résidé, que vers la fin de septembre.

[3] Sous un autre rapport, voir notre t. XV, 629.

[4] *Von Tillier*, I. 191.

voir au plus grand développement de l'énergie qui est dans le cœur des descendans de Guillaume-Tell.... Si le Directoire helvétique trouve lui-même nécessaire que les troupes françaises demeurent en Helvétie, sans se prévaloir même de l'article 2 du traité patent, le Directoire français consentira à payer l'entretien de l'armée française aussi longtemps qu'il la laisserait sur le territoire helvétique. » Le ministre invita Perrochel à porter dans les conférences verbales de la sincérité sans aigreur et de la chaleur sans violence.

Mais les faits répondaient mal à l'aménité du langage.

La calamité de l'occupation militaire pesait sur la Suisse, depuis l'origine de la révolution, et chaque jour s'appesantissait. Zeltner, plénipotentiaire du gouvernement helvétique à Paris, avait inutilement réclamé les fonds, l'artillerie, les armes, les magasins enlevés à la nation helvétique, l'appui nécessaire à ses autorités et la réduction des troupes françaises. Il avait inutilement écrit aux Directeurs qui, du fond du Luxembourg, décidaient du sort des nations : « Calmez, » lorsqu'il en est encore temps, calmez la fermentation » du peuple suisse, vous le pouvez. Souvenirs du passé, » souffrances actuelles, dangers futurs, concussions, » tout concourt à l'agiter [1]. » Ces conseils supplians ne furent ni écoutés avant la funèbre catastrophe de Stanz, ni suivis depuis. Si le général en chef s'était borné à permettre à ses agens de puiser dans les magasins publics des grains pour remédier à l'imprévoyance intéressée des fournisseurs, malgré cette violation du traité d'alliance, malgré l'épuisement de la

[1] *Moniteur* du 2 fructidor an VI (1798, p. 1330).

Suisse, l'incertitude des récoltes et le besoin de provisions nationales pour y suppléer [1], le peuple n'aurait pas murmuré peut-être. Des souffrances directes, immédiates, lui arrachèrent des plaintes et des larmes. Les logemens militaires l'accablaient : on voyait des corps nombreux accumulés dans un petit espace de pays, 20, 30, 50 hommes dans chaque maison, même chétive, sans compter les chevaux. Quand, sur la plainte d'une commune, on déplaçait une compagnie pour ses méfaits, on la remplaçait par deux autres, afin d'apprendre aux habitans à souffrir sans se plaindre. Le mouvement continuel des troupes augmentait le mal; ainsi dans l'espace de cinq mois 110,000 Français passèrent le Saint-Gothard [2]. Ces passages avaient lieu parfois contre la teneur du traité d'alliance, sans que le gouvernement fût prévenu, et au mépris de ses réclamations. Des réquisitions ordonnées par les commissaires français qui ne les payaient jamais et ne remplissaient aucun de leurs engagemens, écrasaient particuliers et communes. Les commissaires chargés de pourvoir l'armée aux frais de la France exigeaient des fournitures et n'en faisaient presque jamais; en revanche, ils prodiguaient les bons, mais quand on les leur présentait, on était mal accueilli et molesté. Avaient-ils reçu des avances, ils n'en forçaient pas moins les paysans à fournir à tous les besoins, et, sur un refus, les livraient aux plus mauvais traitemens. Un corps de troupes françaises s'établit dans la Suisse italienne aux dépens du pays; sous prétexte qu'il était formé de militaires des armées de Suisse et d'Italie, le

[1] *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 18 octobre 1798.
[2] *Le même à Jenner*, 21 mars 1799.

général et le commissaire prétendirent qu'aucune des deux administrations ne devait l'approvisionner. Un jour, 1700 conscrits entrèrent dans le Valais épuisé; ni fonds, ni moyens de subsistance ne les précédèrent. Un commissaire adressa froidement à la Chambre administrative l'invitation dérisoire de pourvoir aux besoins de cette troupe aux périls et risques d'une maison de commerce qu'il désigna. 23,000 Français entrèrent en novembre à Bâle et se rendirent en Italie par une direction étrangère à la route légitime. Nulle annonce officielle n'en fut faite. La ruine, les exactions de tout genre, treize assassinats marquèrent ce passage. Les entrepreneurs fournirent quelques approvisionnemens, mais de si mauvaise qualité que le soldat les rejeta et vécut, le sabre à la main, aux dépens de l'habitant[1]. Vers la fin de l'année 1798, Perrochel dépeignit au Directoire helvétique l'état déplorable de l'armée de Masséna, menacée, faute de vivres, d'une dissolution entière si cette autorité n'assurait pas sa subsistance pour la décade suivante. Force fut au Directoire de mettre à la disposition de l'armée 6,000 quintaux de grains et un crédit de 150,000 francs de France[2]. Des exactions aggravaient le mal. Le général Lauer exigea de quelques communes schwyzoises une contribution de 40,000 francs, et du couvent d'Engelberg 20,000, sous prétexte d'une contribution échue; il mit le numéraire de l'administration sous scellé. Les administrateurs voulurent en informer le Directoire, ils ne purent détourner de leur pays le fléau du ressentiment de Lauer qu'en lui portant 400 louis ramassés à la

[1] *Zeltner à Talleyrand*, 16 brumaire.

[2] *Perrochel au Dir. helv.* 10 nivôse; *Arrêté du Dir.* du 31 déc.

hâte et 50 pour ses adjoints. De simples commissaires se permettaient de donner des ordres aux agens du gouvernement helvétique[1] et d'empiéter ainsi sur la souveraineté nationale. Quoique le 4e des articles séparés du traité d'alliance portât que les troupes françaises en Suisse seraient entretenues aux frais de la République française, lorsque le gouvernement se plaignit de ce que les agens des subsistances épuisaient ses magasins, le commissaire près de l'armée répondit tardivement : « La République française est propriétaire de tous les magasins en Suisse, et les autorités helvétiques n'en sont que les dépositaires[2]. » Des hommes rapaces substituaient ainsi aux stipulations expresses de l'alliance le régime de la conquête[3]. Rouhière, commissaire ordonnateur en chef, pour régler les comptes des fournitures faites à l'armée française, proposa une transaction : tous les magasins de la République seraient livrés à l'agent des vivres ; les Chambres administratives lui fourniraient deux millions en numéraire, en échange il leur abandonnerait les bons de toutes les fournitures montant à près de deux millions. Ces propositions vinrent à la connaissance du Directoire; il les rejeta avec indignation et défendit aux

[1] *Perrochel au min.* 1er frimaire an VII.

[2] *Zeltner à Talleyrand*, 9 brumaire an VII; *Zeltner et Jenner au même*, 5 ventôse.

[3] Le *ministre des Relations extérieures*, tout en désapprouvant les procédés irréguliers des généraux, alléguait en faveur des autres illégalités : 1° que l'art. 4 du traité n'avait son application que trois mois après l'échange des ratifications, puisque l'armée française n'aurait quitté qu'à cette époque le territoire helvétique; 2° que les routes stipulées avaient besoin de réparations considérables. Il faisait valoir aussi la nécessité d'une marche rapide de l'armée, exigée par des circonstances imprévues d'une haute importance. *A Zeltner*, 1er brumaire an VII.



Chambres administratives de négocier sur ces bases. Perrochel appuya toutes ces plaintes avec énergie. Il ajouta : « Le gouvernement helvétique s'afflige surtout du peu d'égards qu'on a pour lui; il en est humilié, offensé, parce qu'il sent qu'il perd sa force et sa considération dans l'esprit du peuple. » Il dut bientôt faire entendre à son gouvernement un langage plus énergique. Le 27 floréal, il écrivit au ministre des Relations extérieures :

« Il y a environ trois semaines que sur l'invitation du général Masséna, le Directoire helvétique a ordonné à divers préfets nationaux de faire fournir des chevaux et des chariots de transport dont le général annonçait le besoin urgent pour une opération militaire. Environ 150 chevaux ont en conséquence été livrés à des commissaires ou à d'autres agens français. Mais aussitôt après ces agens ont fait appliquer sur ces chevaux la marque de la République française et les ont fait conduire à Strasbourg. En vain, les propriétaires ont-ils réclamé contre cet enlèvement, les agens français leur ont répondu que, puisque ces chevaux avaient été amenés sans harnais par les propriétaires, il était clair que c'était un présent que le Directoire helvétique faisait à la République française. Ainsi les agens français ont joint au vol le plus indigne, l'ironie la plus révoltante.

» Jusques à quand, citoyen ministre, fatiguera-t-on la patience des peuples que nous prétendons nous attacher? Jusques à quand, par un tissu éternel de brigandages, excitera-t-on ces peuples à la révolte et à s'armer des armes de la fureur contre tout ce qui porte le nom de Français? Les crimes, les pillages ne cesseront-ils donc jamais? et faudra-t-il que les agens



de la République soient toujours réduits à élever en vain la voix et à porter des plaintes inutiles contre ces affreuses déprédations qui se commettent depuis si longtemps et qui font la honte et l'opprobre de la nation française ?»

Non-seulement le peuple voyait tarir la plupart des sources de son industrie; mais dans la campagne, hors d'état de payer ses dettes, il était poursuivi par des créanciers angoissés eux-mêmes pour suffire aux demandes des agens français. Déjà exténué, le paysan se voyait contraint de livrer aux chevaux de l'armée les derniers restes de son fourrage et aux soldats les dernières subsistances de sa famille. On prenait ses attelages, qu'on abîmait de fatigue, et pour nourrir les chevaux de la cavalerie, on enlevait son froment; le militaire d'une maison absorbait dans un jour plus que la famille ne consommait dans une semaine. La subsistance de l'avenir disparaissait ainsi avec celle du présent, car il ne restait plus de blé pour ensemencer la terre. D'autres maux encore attendaient ces figures pâles, sombres, amaigries. Le père de famille n'avait plus un morceau de pain pour sa femme et ses enfans, que le soldat étranger exigeait encore des vivres. Rien dans le jardin, rien dans la maison. Souvent les pauvres habitans étaient près d'abandonner cette demeure du désespoir. Car les exigences étaient accompagnées de violences de toute sorte. Les soldats, pour extorquer des comestibles et de l'argent, tiraient à balles dans les maisons, maltraitaient les habitans, ajoutaient le vol aux brusqueries et le brigandage au vol. Quand leur avidité n'avait pu s'assouvir, ils tâchaient, à force de vexations, d'exciter un mouvement qui autorisât le pillage, ou encore ils emmenaient les

paysans en prison comme suspects. Tel général encourageait ce désordre par son exemple, et si un créancier lui demandait de l'argent, il le menaçait du cachot ou de coups de bâton. Des femmes enduraient des violences outrageantes; en quatre jours, six hommes tués, sabrés, dans les Cantons de Léman, de Berne et de Lucerne; un habitant de Trogen, volé sur le grand chemin, mortellement blessé, traîné par les jambes dans le corps de garde, puis retrouvé par sa famille presque méconnaissable à force de blessures, mais respirant encore; un autre tué plus expéditivement, devant sa maison, d'un coup de fusil, pour n'avoir pas donné ce qu'il n'avait pas. Dans le Canton du Léman, des soldats plantèrent froidement une baïonnette dans le corps d'un patriote hors d'état de les satisfaire. D'autres massacrèrent sept personnes dans une commune zuricoise des bords du lac où les Français avaient été accueillis comme des amis; ils pillèrent totalement une autre commune. Les Cantons les plus dévoués à la cause de la liberté et de l'égalité se virent le plus maltraités. « Outre ces crimes, écrit un ministre de la République, il se commet des vexations journellement, et dans tous les lieux où il y a des troupes françaises [1]. » De cette façon se justifia pendant bien long-

[1] Tous les faits qu'on vient de lire sont tirés des sources que voici : Séance du Grand-Conseil du 2 juin 1798, *Décret* des Conseils helvétiques du 4 juin 1798, dans *Bulletin des lois*, I, 130-132. *Extrait de la correspondance du Directoire avec Schauenbourg*, dans *Bulletin offic.* II, 288-289. Archives helvétiques, *Correspond. du min. des Relat. extér.; lettres à Zeltner*, 8, 19, 21, 30 mai, 16 octobre 1798; *à Schauenbourg*, 28 mai 1798; *à Perrochel*, 21 et 23 novembre, 17 et 31 décembre 1798; *à Jenner*, 21 mars 1799; de plus t. II, 220, 221. *Le min. de la Justice à Zeltner*, 2 juin 1798. *Rapport du préfet de Berne dans le protoc. du Dir.* 25 et 28 fév. 1799. *Pétition du sous-préfet, du tribunal de district et de la commune d'Einsidlen*



temps ce mot prononcé dans une séance du Grand-Conseil où l'on retraça les méfaits de la soldatesque libératrice : « Mieux vaudrait gémir sous la tyrannie que jouir d'une pareille liberté. » Le général Schauenbourg réclama contre ces assertions, mais il ne put les nier [1]. Il fut lui-même obligé de prendre des mesures « pour prévenir et punir les crimes qui flétrissaient la gloire du nom français [2]. »

A tant de maux causés par la présence d'une armée protectrice, à tant de haine contre un système politique qui répugnait aux habitudes du peuple, les calamités de la guerre mirent le comble.

au Directoire, 18 septembre 1798 ; *Rapport de l'administration de Schwyz au min. des Finances*, 2 novembre 1798 ; *Rapport de Clavel, commissaire du pouvoir exécutif* (dans le Canton de la Linth), *au Directoire*, 21 avril 1799 ; *Zschokke au Directoire*, 27 déc. 1798 et 9 août 1799 ; ces dern. pièces dans II, 6. C, 2, t. 19, 33 et 38. *Versuch einer kleinen Gesch. der gemeinde Trogen wæhrend den 18ten Jahrh.* msc. dans la collection de M. J.-G. Zellwèger.

[1] *Lettre du 30 prairial au président du Gr.-Cons. helv. Moniteur* du 13 messidor an VI (1798, p. 1133 et 1134).

[2] *Ordre du jour* du 21 brumaire an VII (1798, p. 257).





CHAPITRE IV.

LA GUERRE ÉTRANGÈRE ET LA TERREUR HELVÉTIQUE.

Ligue européenne de la royauté contre la République. Hostilités entre la France et l'Autriche. Les Français, vainqueurs dans les Grisons, y instituent un gouvernement provisoire; parti helvétique dans le pays. Batailles de Feldkirch, de Stokach et de l'Adige. Mesures draconniennes du Directoire helvétique. Mesures militaires. Déportations. Police secrète. Fermentation et soulèvemens partiels. Panique à Lucerne. Quelques compensations.

L'émigration suisse armée; de Rovéréa; l'avoyer de Steiguer. Les Français refoulés en Helvétie et dans les Grisons. Temps d'arrêt dans les opérations de l'armée autrichienne. Souvarow vainqueur dans le nord de l'Italie. Explosion de la révolte dans les Cantons primitifs. Incendie d'Altorf et soulèvement. Guerre des blouses à Schwyz. Le Bas-Unterwalden et Ignace Amadou. Victoires de Soult. Insurrection dans la Suisse italienne et le Haut-Valais. Progrès des Impériaux; Hotze. Considérations sur la guerre dans les Alpes. La légion étrangère.

Glayre remplacé au Directoire par Dolder. L'Helvétie transformée en camp. Haine d'une partie des populations pour le gouvernement. — Combats des Français et des Autrichiens sur les bords du Rhin et du lac de Constance; les Français sont repoussés jusqu'à Zurich. Première bataille de Zurich; Masséna évacue cette ville.

[1799 fin de février — 6 juin.]

La diplomatie joue parfois des pièces où des acteurs sans illusion font illusion au public. Avec un art par lequel ils n'espéraient peut-être pas même se tromper l'un l'autre, les représentans de la France et



de l'Autriche, à Rastadt, continuèrent à voiler sous un tissu de belles paroles la marche des armées et les projets de guerre. On touchait à la fin de février 1799. La ligue de la royauté contre la République, inspirée par le génie de Pitt et disposant de l'or de l'Angleterre, avait mis à la tête de ses armées un grand guerrier, l'archiduc Charles d'Autriche; elle comptait un allié nouveau, l'empereur de Russie, Paul Ier, fougueux ennemi de la révolution française, qui menaçait tous les trônes au nom de la liberté des peuples. L'Angleterre soldait la guerre, non pour défendre mais pour agrandir son empire, l'empire des mers; elle occupait les puissances ailleurs et leur fournissait l'occasion de s'entre-détruire. Quarante-cinq mille Russes marchaient vers le nord de l'Italie sous les ordres de Souwarow. L'Autriche réunissait sa grande armée entre le Lech et le Danube. Le gouvernement français, d'après un plan gigantesque, avait tracé une ligne d'opérations depuis le Rhin, à travers la Suisse orientale, jusqu'à Venise [1]. Trois armées couvraient cet espace. Celle du Danube, qui formait l'aile gauche sous le général Jourdan, s'appuyait au Rhin. Masséna commandait le centre en Suisse. A la droite, l'armée d'Italie obéissait aux ordres du général Schérer. Une quatrième armée restait en observation dans le Palatinat, sous les ordres de Bernadotte.

« La guerre étant décidée, dit un historien militaire, les forces qui allaient être opposées à celles des Français en Allemagne et en Italie, et l'avantage de position

[1] Ce plan, qui comprend même la conquête de la Toscane et de Naples, se trouve avec sa forme officielle dans le *Précis des opérations de l'armée du Danube, sous les ordres du général Jourdan. Extrait des mémoires manuscrits de ce général.* Paris, an VIII, p. 48 et suiv.



que donnait l'occupation de la Suisse, ne pouvaient manquer de déterminer le Directoire à prendre l'offensive; il n'avait point d'autre moyen de prévenir la jonction de l'armée russe à l'armée autrichienne sur l'Adige, que de déposter celle ci de la forte position qu'elle occupait sur cette rivière. Mais ce succès dépendait de celui des attaques contre la frontière du Tyrol, et pour les exécuter il fallait s'emparer des passages par les montagnes et distraire l'attention des Impériaux en attirant sur le Danube leurs principales forces. La Suisse, couvrant cette attaque centrale, devait soutenir aussi la droite de l'armée du général Jourdan. Ce plan, très-vaste, mais très-bien lié, se développa avec une précision et une rapidité dont l'histoire militaire offre peu d'exemples[1]. »

Les hostilités entre la France et l'Autriche commencèrent le 1er mars. Jourdan passa le Rhin avec son armée et s'avança jusque sur la rive droite du Danube, où il prit une position parallèle à celle de l'archiduc Charles, à l'orient du lac de Constance. Pour établir des communications avec les deux ailes, l'armée de Suisse dut se rendre maîtresse des Grisons; c'était le point important. Le général autrichien Auffenberg n'avait dans ce pays que 6,000 hommes, la plupart répartis en arc de cercle entre les postes de Zizers, Mayenfeld, Coire et Reichenau, le reste éparpillé comme cordon à la frontière. Hotze, qui commandait à Feldkirch, dans le Vorarlberg, pouvait le secourir. Oudinot avec sa division le retint dans cette place par une fausse attaque. Le général Demont, natif des Grisons, tourna Coire par les Alpes et attaqua les pos-

[1] *Mathieu Dumas, Précis des événemens militaires*, I, 28, 29.



tes et les ponts supérieurs du côté de Reichenau. Masséna, conduisant lui-même la colonne du centre, passa le Rhin vers deux heures, et se portant sur le poste de Baltzers, à la rive droite, il intercepta toute communication avec Feldkirch. Les postes de Mayenfeld et Zollbrück, à l'entrée de la vallée, s'étant maintenus, le général Masséna résolut de s'emparer du défilé qui fermait la route de Feldkirch à Coire; il attaqua, l'épée à la main, le passage de Luziensteig, formé par deux rochers à pic et fermé par un pont-levis. Acharnement de part et d'autre jusqu'à l'entrée de la nuit. A la fin, une colonne de grenadiers, parvenue par un long circuit au haut d'un roc en apparence inaccessible, et soutenue par l'attaque de front de Masséna, délogea les Autrichiens de leurs retranchemens en faisant pleuvoir sur eux un feu de mousqueterie. L'action fut sanglante et dura jusqu'à huit heures du soir. Les Français devinrent maitres de la clef du pays et du pays lui-même. Auffenberg rassembla ses forces; tourné par la division qui avait pris poste sur le Rhin, au-dessus de Coire, sans espoir de secours ni de retraite, il se défendit honorablement devant cette ville, où il fut enveloppé et forcé de se rendre prisonnier avec le reste de ses troupes[1]. Hotze envoya trois bataillons et deux escadrons pour le secourir; mais la brigade d'Oudinot les culbuta et les fit en grande partie prisonniers (7 mars). A peine les divisions autrichiennes qui accoururent empêchèrent-elles les Français d'entrer dans Feldkirch. Dans ces deux rencontres 5,000 prisonniers et 14 pièces d'artillerie

[1] *Von Clausewitz, die Feldzüge von* 1799, I, 72-84. Ouvrage en deux volumes que nous citerons sous les chiffres I et II, mais qui forment les tomes V et VI des *Œuvres complètes* de ce général sur l'art de la guerre.

tombèrent dans les mains des vainqueurs [1]. Les Helvétiens firent des prodiges de valeur, rivalisant avec les grenadiers français. Près de Mayenfeld, faute de bateaux, ils se mirent dans le Rhin jusqu'à la ceinture et déchargèrent leurs fusils sur l'ennemi; ils repoussèrent à eux seuls une de ses colonnes [2].

Le Conseil de guerre grison, rigoureux jusqu'au dernier jour envers les partisans des Français et de l'Helvétie, envoya aux troupes victorieuses des délégués, mais il ne put les arrêter. Quelques membres du Conseil de guerre, des personnes de la famille de Salis et d'autres, en tout soixante-et-un citoyens hostiles au nouveau système politique, saisis par l'ordre de Masséna, furent conduits dans la forteresse d'Arbourg, ensuite à Salins. Masséna institua (12 mars) un gouvernement provisoire de onze membres, qui devait soumettre à son approbation toutes les mesures essentielles. Les premiers actes du nouveau gouvernement furent des adresses de reconnaissance au Directoire français, à son général et aux Conseils helvétiques, protecteurs des Grisons fugitifs. Ceux-ci célébrèrent aussi leur générosité avec l'éloquence poétique de l'époque. Les deux Conseils débattirent avec l'enthousiasme de l'humanité et de la liberté un décret déclarant : « que le général en chef Masséna et l'armée française n'avaient pas cessé de bien mériter de l'Helvétie. » Un décret du même jour [3] déclara le général Hotze, au service

[1] (Erzherzog Karl) *Gesch. des Feldzuges v.* 1799, I, 61-78; *Mathieu Dumas*, I, 36-38; *Zschokke Denkw.* II, 23; *von Tillier*, I, 241; *Bull. offic.* VI, 181, 189, 213.

[2] *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 8 mai.

[3] 12 mars; *Bulletin des lois*, II, 404 et 405.



de l'Autriche, déchu du droit de citoyen helvétique et indigne de ce nom. Beaucoup de communes grisonnes sollicitèrent la réunion à l'Helvétie. Des cocardes helvétiques, des drapeaux tricolores et des arbres de liberté annonçaient la révolution qui s'était opérée.

Masséna poursuivit ses avantages et franchit avec effort les hautes montagnes de l'Engadine pour pénétrer jusqu'à l'entrée du Tyrol. Avec la même rapidité les troupes françaises, stationnées près d'Urseren, descendirent par le Crispalt dans la vallée du Bas-Rhin et jusqu'à Disentis, tandis que la division Lecourbe s'avança de Bellinzone, par le Bernardin, le Splüguen et la Via-Mala, jusqu'à Thusis. Sans s'arrêter, ces troupes se portèrent, par le Septimer et le Julier, dans l'Engadine. Des combats acharnés se livrèrent avec des succès divers près de Martinsbrück. A la fin, le corps autrichien de cette contrée, écarté de sa ligne de retraite et menacé de front par des forces supérieures, se rendit : l'impétuosité de Lecourbe, l'imprévu de ses attaques, l'offensive suivie au prix de grands sacrifices en hommes, le rendirent maître de l'Engadine, et firent tomber en son pouvoir 25 pièces d'artillerie et 10 à 12,000 prisonniers [1]. Ce fut une compensation pour les pertes que les Français essuyèrent dans le Tyrol et le Vorarlberg. Là, leur audace, leur promptitude, leur résolution, victorieuses des obstacles de la nature, échouèrent contre le calme et la fermeté des Autrichiens. Feldkirch résistait aux efforts réitérés de Masséna depuis le 7 mars. La prise de cette place importait au développement du plan de campagne tracé par

[1] *D. Feldzug v.* 1799, I, 78-92; *Clausewitz*, I, 84-104; *von Tillier*, I, 241-242; *Jomini*, XI, 106, 107



le Directoire. Le général en chef résolut une attaque générale; l'intrépidité d'Oudinot le seconda. On se battit avec acharnement pendant deux jours (22 et 23 mars). Trois mille hommes de l'élite française périrent aux pieds des retranchemens; les ennemis ne comptèrent que 900 morts et blessés. Masséna repassa le Rhin et rentra dans les Grisons. Deux jours après, la ville de Stockach donna son nom à une des batailles les plus sanglantes de toute cette guerre. L'armée de Jourdan, forte de 30 à 40,000 hommes, fut battue par l'archiduc Charles, qui conduisit au feu 48 bataillons et 94 escadrons. Deux fois vaincu, Jourdan avec l'armée du Danube se retira aux frontières de la Suisse vers la fin de mars, et repassa le Rhin. La maladie l'obligea de quitter son poste. Le Directoire confia le commandement en chef de toutes les troupes en Suisse et sur le Rhin à Masséna [1].

Les résultats de cette première période de la guerre pour les deux armées se balançaient. Si l'armée française du Danube dut repasser le Rhin, si l'archiduc Charles avait battu Jourdan, d'un autre côté, Lecourbe avait anéanti un corps de troupes autrichien, Dessoles un autre, 40 pièces d'artillerie et 12 ou 13,000 prisonniers étaient au pouvoir des Français, et Masséna maitre des Grisons, de la Valteline et de la vallée de l'Inn. Au total, la force morale de l'armée autrichienne du Tyrol avait reçu un coup funeste [2]. Dans la vallée de l'Adige, 55,000 Autrichiens retranchés sur ce fleuve avaient soutenu le choc de 46,000 Français

[1] *Feldzug v.* 1799, I, 94-231; *Clausewitz*, I, 104-141; *Mathieu Dumas*, I, 46-71; *von Tillier*, I, 250.

[2] *Clausewitz*, I, 142-166.

commandés par Schérer. Perte égale de part et d'autre; même position après la bataille qu'avant. Les légions helvétiques se couvrirent de gloire en cette occasion; plusieurs officiers déployèrent une éclatante bravoure. Gilly, de Lucerne, capitaine de grenadiers, ne quitta pas le feu, quoique blessé de sept coups de sabre. Schérer plaça les Suisses, dans son estime, à la tête des corps alliés des différentes nations qui servaient sous ses drapeaux[1]. Mais, le 5 avril, la sanglante bataille gagnée à Magnano par l'armée impériale sous les ordres de Kray, obligea Schérer à la retraite[2].

Après les jubilations officielles par lesquelles on avait célébré les succès des armes françaises, le désastre de Stockach produisit une stupeur profonde. Les fuyards augmentèrent l'effroi, courant en désordre par Schaffhouse jusqu'à Zurich, abattant les ponts sur le Rhin, annonçant l'arrivée des Impériaux. Le jour de Pâques, caisse militaire, lazaret, chariots, tout fut amené en hâte dans la ville[3].

Le Directoire helvétique craignit d'autant plus qu'il venait d'étouffer, à l'aide d'un corps de 1,000 Zuricois, une sédition dans le ci-devant territoire de l'abbaye de Saint-Gall[4], et que toute la Suisse orientale semblait attendre de nouveaux événemens. L'archiduc Charles, en entrant sur le territoire de Schaffhouse, publia une proclamation aux Suisses, mais omit de garantir l'indépendance et l'intégrité de la Confédéra-

[1] *Le min. des Relat. extér. à Jenner*, 2 avril.

[2] *Clausewitz*, I, 167-219.

[3] *V. Tillier*, I, 250.

[4] *Zschokke, Denkwürdigkeiten*, II, 28; *Bullet. offic.* VI, 275.

tion [1]. Sous l'ascendant du caractère de fer de Frédéric-César Laharpe, le Directoire proposa ou prit des mesures d'une énergie ou d'une violence sans rapport avec son peu de force et avec les mœurs de la Suisse. Laharpe était persuadé que, dans les momens décisifs, on ne sauve la patrie que par des moyens extraordinaires [2]. Il ne put faire agréer toutefois l'idée d'une déclaration de guerre à l'Empereur [3], malgré les avantages politiques et moraux qu'il voyait découler de cette mesure extrême [4]. Mais, de son autorité, pour prévenir les troubles dans l'intérieur et les intelligences avec le dehors, le Directoire renvoya du territoire helvétique tous les étrangers des deux sexes, sujets des monarchies autrichienne, anglaise, russe, sarde ou napolitaine, ou munis de passeports de ces gouvernemens [5]. Il fit adopter d'urgence de graves mesures militaires, pénales, financières : une loi relative à la mise

[1] 30 mars. *Zschokke, Ib.* 22 ; *de Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 1.

[2] Ses *Mémoires*, encore inédits.

[3] *Zschokke, Ib.* 23, 24.

[4] Dans ses *Mémoires*, F.-C. de la Harpe énumère ces avantages : 1° La déclaration de guerre aurait été un coup d'éperon pour forcer à organiser promptement toutes les branches du service public. 2° La formation d'une armée nationale faisant la guerre sous sa bannière aurait créé un véritable esprit national. 3° Le gouvernement conservait le droit d'avoir des parlementaires et de négocier avec les ennemis, ce qui lui permettait de profiter des futurs contingens pour assurer et améliorer sa position. 4° L'Helvétie pouvait occuper pour son compte les territoires ennemis, y lever des contributions, etc. 5° Elle paraissait au futur congrès, non plus comme partie souffrante, dépendante, mais comme partie principale, sans avoir besoin de la tutelle d'autrui. 6° C'était une occasion de développer une énergie digne de l'ancienne renommée des Suisses, qui devait intéresser l'Europe en faveur de la Suisse actuelle. 7° Devant faire la guerre défensivement, on diminuerait les chances onéreuses en prenant l'offensive. Voir aussi son *Mémoire justificatif* du 14 janv. 1800.

[5] Arrêté du 31 mars 1799, *Bulletin des lois*, VI, 110-111.

sur pied d'une armée de 20,000 hommes et des bataillons d'élite pour garantir les frontières d'une invasion ennemie [1]; des lois statuant contre ceux qui exciteraient à la délivrance d'un prisonnier autrichien, dix ans de fers; contre tout citoyen qui refuserait de marcher avec l'élite, la mort; contre tout citoyen ou étranger qui blâmerait les mesures du gouvernement pour la défense de la patrie, ou détournerait un autre de l'obéissance aux lois et de la défense de la patrie, la mort [2]; contre les auteurs ou fauteurs d'une insurrection ou d'un mouvement révolutionnaire, la mort [3]. Ces lois préludaient au code pénal qu'on discutait pendant ce temps [4], et qu'à l'imitation du code français on écrivait avec une plume de fer trempée dans le sang et les larmes [5]. Le Directoire institua un conseil de guerre dans chaque chef-lieu de Canton [6]; les lois de discipline françaises durent servir provisoirement de règle à ces tribunaux militaires [7]. Le nerf de la guerre manquait. Les Conseils décrétèrent la levée d'un subside volontaire, afin de pourvoir aux besoins de la patrie par les moyens les plus rapides [8]. Les patriotes seuls payèrent; il fallut convertir le subside en impôt extraordinaire et obligatoire, et l'on autorisa le Directoire à taxer au double ou au triple les communes qui avaient été ou qui seraient en état d'insurrection [9]. On ouvrit au ministre

[1] *Bullet. des lois,* II, 435.
[2] 30 mars; *Ib.* 452. 453.
[3] 31 mars; *Ib.* 455.
[4] *Bulletin offic.* VI, 219, 242, etc.
[5] Voir ce code dans *Bull. des lois,* II, 542-589.
[6] *Bull, offic.* VI, 252, 253.
[7] 31 mars; *Bull. des lois,* II, 456.
[8] 30 mars; *Ib.* 454; *Bullet. offic.* VI, 235, 236.
[9] Loi du 25 avril; *Ib.* 515-518.

de la Guerre un crédit de 200,000 fr. sur les premières sommes qui rentreraient[1]. Deux jours après, le Directoire reçut l'autorisation d'emprunter de l'argent partout où il en trouverait, en engageant pour hypothèque spéciale le produit des domaines nationaux destinés à être vendus, et celui des douanes et des péages[2]. Une autre loi lui permit le même jour de se nantir provisoirement, à titre de prêt, des sommes déposées à Altorf et dont la propriété n'était pas encore décidée[3]. Six jours plus tard une loi déclara biens nationaux tous ceux des précédens gouvernemens, les biens fonds et les capitaux appartenant à des peuplades suisses, les communes exceptées, enfin les propriétés de l'église protestante[4]. La majeure partie des impositions ordinaires se payait avec négligence[5]. Les Conseils n'en décrétèrent pas moins une somme de 500,000 francs pour l'entretien et la solde des troupes en activité; ils ouvrirent à cet effet, au Directoire, un crédit auprès de la trésorerie[6] dénuée d'argent. En même temps, afin d'encourager l'ardeur militaire, deux lois assurèrent des secours aux familles des défenseurs de la patrie et à ces défenseurs eux-mêmes, si des blessures les rendaient incapables de pourvoir à leurs besoins[7]. L'activité du Directoire remplaça les moyens, comme la vitesse remplace la masse. La présence des dangers força les Directeurs de monter à leur tour la garde

[1] Décret du 26 mars; *Ib.* 437.
[2] Loi du 28 mars, *Ib.* 445.
[3] Loi du 28 mars; *Ib.* 446.
[4] Loi du 3 avril; *Ib.* 459.
[5] *Message du Directoire au Corps législ.* 20 avril.
[6] Décret du 22 avril.
[7] *Bulletin des lois*, II, 503-507.

dans leurs maisons, pour recevoir les dépêches nocturnes. Afin de répondre à ce que des conjonctures imprévues pouvaient exiger sans retard, ils autorisèrent le Directeur en faction à prendre incontinent, au nom du Directoire, les mesures qui ne comportaient aucun délai, à la charge d'en faire le lendemain matin son rapport à ses collègues. Plus d'une fois Laharpe dut, la lanterne à la main, aller heurter à la porte du ministre de l'Intérieur, qui demeurait au-dessous de lui, et courir réveiller le ministre de la Guerre pour faire exécuter promptement des mesures urgentes [1].

Trois corps d'armée furent simu tanément sur pied. Au commencement de mars la légion de 15,000 hommes, destinée à la garde des autorités suprêmes [2], vola vers la frontière, commandée par « le général Keller, de Soleure, le fameux défenseur de Bruges, » comme s'exprimait le ministre des Relations extérieures, brave officier, mais trop bouillant, trop peu maitre de lui-même pour conduire une troupe composée comme celle qu'il eut sous ses ordres [3]. Vingt mille hommes tirés de la milice d'élite [4] prirent les armes pour marcher aussi à la défense de la patrie. Enfin le gouvernement activait l'enrôlement des 18,000 auxiliaires stipulés dans le traité d'alliance [5]. Un crédit de 100,000 francs fut ouvert au Directoire dans ce but [6]. Dans tous les Cantons des bureaux recevaient des dons volontaires.

[1] *Mém. de F.-C. de la Harpe.*

[2] Suivant la loi du 4 sept. 1798, *Bull. des lois*, I, 354-364.

[3] *Mémoires de F.-C. de la Harpe.*

[4] Voir la loi du 13 déc. 1798 sur l'organisation de la milice. *Bull. des lois*, II, 153-167.

[5] *Le min. des Rel. ext. à Kappeler à Rastadt*, 7 mars 1799.

[6] Décret du 14 mars; *Bull. des lois*, II, 412.

Beaucoup de jeunes gens accouraient, mais pas assez pour remplir les cadres des six demi-brigades auxiliaires. Le retard des levées provenait du retard que la France mettait à remplir ses engagemens. Et la France de se plaindre de la lenteur des levées [1]. Deux mois s'écoulèrent avant que le gouvernement helvétique pût en recevoir 100,000 francs. Les agens français, au lieu des habillemens nécessaires, n'envoyèrent que des échantillons d'habits et de souliers, de si mauvaise qualité, que le Directoire helvétique les fit mettre sous les yeux du Directoire français. « Nous n'avons, écrivit le ministre des Relations extérieures, point d'habillement pour vêtir la troupe levée, point de grains pour la nourrir, point de fusils pour l'armer; que servirait-il dans cet état de choses d'avoir le nombre complet sur pied? » Plomb, buffleteries, petites armes, munitions, remis à Schauenbourg, ne furent point rendus comme on l'avait stipulé. Au mois de mai encore, les commissaires français retenaient dans les magasins, sous les plus frivoles prétextes, les effets d'équipement appartenant à la nation helvétique. Point de casernes d'ailleurs et point de fonds pour en construire [2].

Le Directoire fit arrêter par des troupes françaises et déporter à Bâle ou même en France, dans l'intérêt de la tranquillité publique, un grand nombre d'anciens magistrats et de personnes éminentes de Zurich, de

[1] *Le ministre à Perrochel*, 17 pluviôse an VII. Il ajoute : « Comme il est probable qu'on vous parle souvent du traité de commerce, répondez que le D. E. restera un peu froid sur la conclusion d'un pacte dont les avantages sont presque tous pour l'Helvétie, aussi longtemps qu'il ne verra point qu'on s'empresse de réaliser en Suisse la levée des 18,000 hommes. »

[2] *Le min. des Relat. extér. à Jenner*, 5 et 27 févr., 7 mars, 20 avril; *à Zeltner*, 5, 13, 25 et 29 mars, 24 et 26 avril et 14 mai 1799.



Berne, de Soleure et d'autres Cantons [1]. Ces prisonniers devaient servir d'otages pour la sûreté des membres du gouvernement, au cas que les armes autrichiennes fissent des progrès sur le sol helvétique. Les Directeurs le déclarèrent franchement en avouant qu'ils n'avaient point de griefs contre les personnes arrêtées. On rappela dans les Conseils les cris d'indignation que poussaient autrefois, contre des mesures semblables, ceux qui les ordonnaient aujourd'hui. On adressa ce reproche personnellement au Directeur Laharpe [2]. Escher blâmant un acte si arbitraire par des considérations générales et constitutionnelles, un grand nombre de voix l'interrompirent, et la séance publique se convertit en comité secret; là, un ordre du jour étouffa la voix de la critique [3]. Une de ces déportations fit plus de bruit que les autres, celle de Lavater. Arrêté au milieu de la nuit, à la suite de lettres interceptées dont on le croyait l'auteur, il fut conduit à Bâle sous l'escorte de cinq dragons. On saisit et mit sous scellé tous ses papiers. Leur examen et le soupçon qu'il entretenait des correspondances dangereuses, servirent de prétexte pour prolonger une mesure dont le premier

[1] Plus de 10 de Zurich, autant de Berne. *Zschokke Denkwürd.* II, 24; *Bullet. offic.* VI, 274, 290; *von Tillier*, I, 271.

[2] D'autres que Laharpe poussaient aux mesures énergiques. *Ochs* aussi reconnaissait le parti de l'opposition à son caractère modéré. « L'intrigue, écrivit-il à Talleyrand, est beaucoup plus habile que du temps de Wickham, et il est bien difficile d'en suivre la marche et d'en saisir les fils. Un de ses moyens est de nous paralyser, de nous modérantiser à force de vertu, de douceur, de confiance, d'espérance, d'indulgence, d'impassibilité, d'impartialité de principes et que sais-je encore? Les lieux communs nous font beaucoup de mal. »

[3] *Von Tillier*, I, 258.

motif se trouva n'être pas fondé [1]. La célébrité de Lavater et un livre qu'il publia sur sa déportation et sur les déportations helvétiques en général [2], donnèrent de l'éclat à ces violences arbitraires.

D'autres moyens de gouvernement tant reprochés aux anciennes aristocraties, se multiplièrent sous l'ordre de choses qui les avait remplacées.

La presse, ce levier si puissant dans les mains des auteurs de la révolution, les faisait trembler dans les mains de leurs adversaires. Sans vouloir en gêner la liberté, à ce que dit le Directoire, il invita dès son début les journalistes à écrire dans un sens favorable au système du jour [3]. Bientôt il en vint à faire actionner juridiquement l'auteur d'un journal de l'opposition [4]; puis il plaça toutes les feuilles publiques sous la surveillance immédiate de la police [5]. Les adversaires de la révolution lui faisaient une guerre assez vive par des journaux et des brochures; les proclamations de l'archiduc Charles se répandaient en profusion; on publiait près des frontières des bulletins favorables aux armées liguées contre la France; des missionnaires colportaient tous ces écrits dangereux [6]. Le Directoire

[1] *Protoc. du Direct.* 15, 17, 18 et 19 mai, 8 juin 1799; *Moniteur* du 27 prairial an VII.

[2] *Lavater, Freymüthige Briefe über das Deportationswesen u. seine eigne Deportation nach Basel nebst mancherley Beylagen, Urkunden* u. s. w. Winterthur 1800-1801, 2 Bde in-8°. Une année avant son arrestation (10 mai 1798), il s'était signalé par une philippique en forme de lettre contre le nouvel ordre de choses. Cette lettre, rendue publique par le Directoire même, eut trois éditions et se répandit abondamment dans la campagne.

[3] *Protoc. du Direct,* 21 avril 1798.

[4] *Décret* du 13 juillet 1798.

[5] Novembre. *Von Tillier,* I, 186.

[6] *Zschokke au Direct.* Lucerne, 16 janvier 1799; *le Dir. aux préfets de*

ordonnait de sévir contre les journaux suisses [1] et d'arrêter dans les bureaux des frontières les journaux étrangers qui lui faisaient opposition, de visiter même les paquets soupçonnés d'en contenir et de fermer les dépôts suspects [2]. Schauenbourg, de son côté, donna un jour l'ordre d'arrêter un gazetier, de saisir ses papiers, et de l'amener au quartier général. Le Directoire lui fit pourtant des représentations verbales contre un pareil empiétement sur ses attributions [3]. Cette même autorité salariait en abonnemens ou en numéraire des journaux qui se rédigeaient en sa faveur [4].

Les propos séditieux et les nouvelles irritantes tendaient incessamment à soulever les populations [5]. On leur opposa des agens secrets. Des missionnaires politiques parcouraient le pays à pied, distribuant des brochures, rassemblant des gens dans les auberges et ailleurs, faisant tomber la conversation sur la constitution et le gouvernement, donnant des explications, provoquant des objections pour y répondre [6]. Ou bien c'étaient des gens mariés, hommes et femmes, mendiant à titre de Saint-Gallois, Thurgoviens, Glaronnais, Zuricois, dépouillés par les Autrichiens, pour

Berne, Soleure et Bâle, 9 mai; *au préfet de Berne*, 13 juin, etc.; *le préfet de Fribourg au Dir.* 17 mai et 19 juin, 10 décembre. Arch. helv. Cartons : *Sicherheits-Polizey.*

[1] Il prit un arrêté contre le rédacteur du *Nouvelliste Vaudois*, qui fut emprisonné. *Le min. de Justice et Police au Dir.* 31 déc. 1799.

[2] *Le min. des Finances au Dir.* 9 avril 1799 ; *le Dir. au min. des Fin.* 9 et 15 avril.

[3] *Le préfet de Bâle au Dir.* 22 et 27 juin 1798; *Dir. au préf.* 24 juin.

[4] Arch. helv. *Künste u. Wissensch. Lit. u. Künste Generalia* III, 8 janv. 17 et 29 oct. 1799.

[5] *Le Direct. au préfet de Soleure*, 14 févr. 1799.

[6] *Le min. de Justice et Police au Direct.* 14 mai 1798.



faire un tableau effrayant de la misère amenée dans le pays par la présence de leurs armées [1]. Des hommes affidés, qu'on désignait par un autre nom quand ils servaient une autre cause, parcouraient les frontières sous des déguisemens [2]. Toutefois, dans les correspondances secrètes, on n'évitait pas toujours le mot propre pour désigner les espions chargés d'observer l'intérieur des Cantons [3]. L'abus contre lequel s'étaient élevées, parmi les hommes de la révolution, le plus de voix, accusatrices de l'ancien régime, fut la violation du secret des lettres; mais par les ordres du Directoire on centupla les abus antérieurs. Il autorisa les préfets nationaux à faire arrêter aux bureaux des postes les lettres adressées aux individus suspects de connivence avec les ennemis de la République et de machinations secrètes contre elle [4]. Quelquefois le préfet devait faire venir ces citoyens suspects et ouvrir les lettres en leur présence [5]. D'autres fois on lui ordonnait de les ouvrir lui-même, de leur laisser leur cours, s'il n'y trouvait rien, de les envoyer au Directoire, si elles justifiaient les soupçons. Dans les cas graves et urgens on l'autorisait à arrêter l'auteur ou le destinataire [6]. On ajoutait quelquefois à ces ordres la recommandation d'un soin particulier pour que ces mesures ne fussent pas connues [7]. Le Directoire reçut souvent et en grand

[1] *Le préfet de Berne au Direct.* 4 août 1799.

[2] *Lettre du chef du bureau des Relat. extér.* 2 oct. 1798. Cartons : *Sicherheits-Polizey.*

[3] *Le sous-préfet de Nyon au préfet*, 3 juillet 1799 ; *le Direct. au préfet du Léman*, 21 juin.

[4] *Le Dir. au préf.* 4 avril 1799.

[5] *Le Dir. au préf. de Bâle.* 19 juin 1799.

[6] *Le Dir. au préf. de Berne*, 7 févr. 1799.

[7] *Le préf. du Léman au Dir.* 9 août 1799.

nombre de ces lettres interceptées par son ordre, une fois, dans une seule matinée, cent et treize[1]. Un autre jour, en exécution d'un arrêté directorial, deux fonctionnaires haut placés se rendirent à la porte de Berne, à l'arrivée des courriers de Schaffhouse, de Zurich et de Saint-Gall; ils ouvrirent tous les sacs et toutes les lettres qui leur parurent suspectes, mais ils ne firent aucune découverte. Ils dirent dans leur rapport : « Nous avons cru apercevoir dans la correspondance une défiance générale sur les lettres confiées à la poste et dont la plupart n'ont ni date, ni indication de lieu, ni signature, quoique ne portant que sur des affaires ordinaires[2]. » Nouveau sujet d'inquiétudes. Le Directoire découvrit des traîtres dans son propre camp, des employés aux postes soignant une correspondance avec les ennemis de la bonne cause hors du pays; il exigea de l'administration des postes de Bâle, sous le sceau du secret et sous sa responsabilité, de livrer les lettres qui arrivaient sous son couvert[3]. Les employés d'un bureau de postes paraissaient-ils peu sûrs, on faisait saisir dans un bureau antérieur les lettres à leur adresse[4]. A la défiance du gouvernement répondit donc la défiance du public, et les agens des suspicions officielles devenaient suspects à leur tour.

Ce système de terreur trahissait l'impuissance du gouvernement, de l'aveu même de ses amis[5]. Aussi les lois sévères, les arrestations et les mesures de police ne prévinrent-elles pas les insurrections qui, depuis le

[1] 13 septembre 1798.
[2] *Leur rapport;* Berne, 12 avril 1799.
[3] *Le Dir. au préfet de Bâle,* 25 juillet 1799.
[4] *Ordre au sous-préfet de Nyon,* 22 avril 1799.
[5] *Zschokke, Denkwürd.* III, 224.

commencement d'avril jusqu'au milieu de mai, étouffées sur un point surgissaient sur un autre et accusaient les rigueurs du Directoire helvétique, le joug de l'armée française et l'obligation de marcher sous un drapeau qui inspirait peu de dévouement.

« Les insurrections se multiplient en Helvétie, écrivit Perrochel; par bonheur, il n'y a pas dans les Cantons insurgés d'hommes habiles à leur tête; il paraît que ce sont des gens subalternes et dénués d'énergie, qui les excitent sans avoir la capacité d'exécuter le plan conçu par les émigrés suisses qui suivent l'armée du prince Charles [1]. »

Pour comprimer les malveillans à l'intérieur, le gouvernement, vers la fin de mars, mit en état de siége la ville et le Canton de Schaffhouse, disposition qu'il étendit à un Canton voisin [2]. Il destitua les préfets de Schaffhouse et de Lugano qui n'avaient pu contenir leur joie à l'approche des Autrichiens [3].

Au Canton de Berne, le feu du mécontentement couvait partout sous la cendre; il éclata successivement dans le Séeland, dans les vallées de Froutiguen et du Simmenthal. Les troupes helvétiques, les amendes et la prison réprimèrent ces mouvemens aidés par des communications rapides. On parla de mettre la ville de Berne en état de siége comme on avait fait de la ville et du Canton de Schaffhouse [4]. Les désordres et les extorsions des troupes helvétiques ne réconcilièrent

[1] *Au min.* 11 germinal (31 mars).

[2] *Le min. des Relat. ext. à Zeltner*, 29 mars.

[3] *Moniteur*, 25 germinal an VII.

[4] *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 29 mars; *Moniteur*, 25 germinal an VII; *Helv. Neuigk.* 235; *Meyer*, II, 582; *Bullet. offic.* VI, 336, 390.



pas les populations avec le gouvernement [1]. L'aristocratie bernoise, abattue par ses énormes pertes et par le système de la terreur, n'eut, à cette époque, aucune part au mécontentement populaire [2]. L'enrôlement de l'élite produisit dans la partie allemande du Canton de Fribourg une plus grande fermentation. Les révoltés poussèrent leurs avant-postes jusqu'aux portes du chef-lieu. On leur opposa 4,000 hommes, qui essuyèrent un échec. Mais la fermeté des autorités engagea les rebelles qui attaquaient déjà les postes de Fribourg à retourner dans leurs foyers et à se soumettre. Le gouvernement fit enfermer à Chillon 50 Fribourgeois, auteurs réels ou supposés du soulèvement [3].

Les Glaronnais, encouragés par les succès lents ou équivoques des Français au delà du Rhin, n'attendaient que leur défaite pour égorger, à ce que l'on dit, les membres des autorités helvétiques, qu'ils appelaient des « Français indigènes. » Le préfet de la Linth recourut au Directoire pour contenir ce peuple « méchant et mobile. » Des propos hostiles à la bonne cause, c'est lui qui le dit, frappaient continuellement ses oreilles. Impossibilité de lever les bataillons d'élite; milices à demi organisées; refus de marcher; abattement général; indifférence pour la patrie. Des canonniers français subitement arrivés à Glaris (28 mars) voulurent emmener une provision de plomb et de poudre. Le peuple

[1] *Protoc. du Direct.* 23 et 27 avril, 1er, 10 et 18 mai; *von Tillier*, I, 265-267.

[2] *Von Tillier*, I, 268.

[3] Le commandement de Chillon fut confié au capitaine Muller-de la Mothe, détenu dans ce château en 1791 pour ses principes républicains. *Von Tillier*, I, 268, 269; *Helvetische Neuigkeiten*, 8 May; *Bulletin officiel*, VI, 318, 381, 408, et VII, 9-13, 26-29.

accourut, enleva les chariots et chassa les agresseurs. Les emblêmes de la liberté disparurent, les fonctionnaires publics s'enfuirent. Le Directoire donna l'ordre au chef de brigade Clavel de conduire des troupes nationales contre les rebelles, de cerner un village après l'autre, et, en cas de résistance, de les brûler[1]. Clavel, nommé commissaire plénipotentiaire, mit le Canton en état de siége et subordonna les autorités civiles aux chefs militaires. Le préfet ne demandait « qu'un ou deux bataillons de Français pour rétablir la paix et purger le pays de ces perturbateurs. Des troupes promptement, ajouta-t-il, mais des Français, des Français; je ne puis attendre le moment de voir des troupes françaises[2]. » Le jour anniversaire de la bataille de Næfels (5 avril), le préfet surprit et fit déporter à Bâle le greffier du tribunal de district de Glaris et toute la municipalité, à l'exception d'un membre. « C'eût été le moment, » écrivit-il au Directoire, d'élire des municipalités lé- » gales d'après le mode statué; mais je n'aurais pas » encore osé promettre une bonne municipalité, si le » peuple l'avait élue aux termes de la loi. J'ai donc cru » devoir la choisir moi-même. » Il n'approuva pas l'institution de tribunaux militaires, essentiellement par la raison que de tous les bons patriotes il y en avait à peine un qui fût capable d'y siéger et qu'on n'aurait pu les composer que d'aristocrates. « Je suis certai- » nement à présent presque dans l'esprit du terroris- » me, dit-il dans la même lettre; mais je vous donne » à penser, citoyens Directeurs, ce que deviendra

[1] *Le Direct. à Clavel*, 30 mars.

[2] *Le préfet de la Linth au Direct.* 22-31 mars; *le même à Brændli, à Stæfa*, 1er avril. *Clavel au Dir.* (Beaucoup de ses lettres sont sans date.) Toute cette correspondance aux Archives helvét. II, 6. C, 2, t. 19.

» l'Helvétie, si notre révolution se souille de sang, si » les autorités civiles sont tout-à-coup subordonnées » à un tribunal militaire.... Si vous persistez à établir » un semblable tribunal et à lui livrer tous les prisonniers, eh bien! livrez-moi aussi, j'aime mieux mourir que de conserver plus longtemps mon office [1]. »

Clavel ne trouva pas de sujets pour composer un conseil de guerre; « d'un côté des aristocrates, de l'autre des gens ineptes, » écrivit-il au Directoire. Le tribunal de Canton fut donc transformé en tribunal révolutionnaire; il fonctionna aussi longtemps qu'il se sentit soutenu par la présence de Clavel, muni « d'instructions détaillées dont la sévérité était en proportion du crime et du danger, » comme le Directoire s'exprimait dans une lettre à Masséna [2]. Le tribunal craignait le ressentiment des parens de quelques prisonniers qui, selon l'expression des commissaires, « étaient dans le cas d'être fusillés. » — En revanche il n'hésita pas à condamner aux travaux forcés (Schallenwerk) ou au service dans les auxiliaires un nombre considérable de révoltés qui obstruaient les prisons du Canton [3]. Celles de Rapperschwyl aussi étaient combles et les autorités ne savaient que devenir. Les prisons lucernoises se remplirent à la suite d'une rébellion de trente communes dans les Cantons d'Argovie, de Baden et de Lucerne [4]. « Les résistances s'accumulent, écrivit Perrochel au ministre, le mal gagne de proche en proche, et non-seulement les corps d'é-

[1] *Le préfet Heussy au Dir.* Glaris, 5 avril 1799.

[2] Du 2 avril.

[3] *Le Directoire au min. de la Justice,* 1er mai; *Billeter, commissaire, au Direct.* 19 mai.

[4] *Le min. des Relat. extér. à Zeltner,* 16 avril.

lite refusent de marcher contre les Autrichiens, mais encore ils manifestent le désir de les voir arriver triomphans [1].»

Un bruit répandit la terreur dans la résidence même du gouvernement. Un matin (11 avril) vola de bouche en bouche la nouvelle que des rassemblemens se formaient dans les environs de Münster et de Soursée, que le tocsin sonnait, que l'insurrection grandissait. Le Directoire nomma aussitôt commandant en chef de la troupe, à Lucerne, un chef de bataillon envoyé par Masséna, et pourvut à la sûreté de la ville. Jeunes et vieux, employés et simples citoyens coururent aux armes. Le président du tribunal de Canton parut dans les rangs le fusil à la main. Trois cents conscrits français et les soldats du Léman accoururent; l'artillerie roula sur les remparts; 2,000 hommes étaient sous les armes. Le Corps législatif prit une attitude belliqueuse. Koch proposa au Grand-Conseil d'échanger la toge contre les armes, de nommer un chef et d'offrir à la République le sacrifice de la vie. De toutes parts éclatèrent des applaudissemens. « Avez-vous donc oublié, citoyens représentans, s'écria Nucé, quel est le poste que le peuple souverain vous a confié? avez-vous oublié que si vous devez à la République le sacrifice de vos jours, c'est ici même que le sacrifice doit être consommé? » Quelques jeunes réfractaires, conduits la veille dans la prison de Soursée et délivrés au bruit du tocsin, causèrent cette panique [2]. La frayeur du gouvernement fut l'indice de sa situation, mais le mouvement militaire du chef-lieu représenta la part de l'enthousiasme helvétique. Quelques jours après, les

[1] *Lettre* du 21 germinal an VII.
[2] *Bullet. offic.* VI, 310-313.

rebelles, unis à la commune de Rousswyl, menacèrent Lucerne. Leur chef fut tué dans un combat, les autres auteurs de la révolte, livrés à un Conseil de guerre[1]. Des insurrections étaient continuellement prêtes à éclater sur différens points de la République, surtout dans les Cantons des Waldstetten, d'Argovie et de Soleure[2]. Presque toutes les communes soleuroises, la ville d'Olten à leur tête, résistèrent à l'ordre de marcher à la frontière. La fermentation fut comprimée; l'application de la loi martiale effraya les réfractaires; mais le brandon ne fut pas éteint[3]. Une loi redoutable sur la responsabilité des communes surprises dans l'état de rébellion[4], ne gagna l'affection d'aucune pour la cause du gouvernement. Une fête nationale avait été organisée dans tous ses détails pour célébrer, le 12 avril, l'anniversaire de la fondation de la République une et indivisible. Autorités, milices, vieillards, jeunes filles, discours et fleurs, chants et jeux gymnastiques, devaient célébrer la félicité du pays et encourager les vertus républicaines[5]. Les Conseils ajournèrent cette fête à une époque plus tranquille, « considérant, est-il » dit dans la loi, que dans les circonstances où se trouve » la République, le plus beau spectacle que ses enfans » puissent donner, la plus grande solennité qu'ils puis» sent célébrer, c'est de se montrer sur la frontière di» gnes de leurs aïeux, de leur terre natale, de la liberté

[1] *Bullet. offic.* VI, 335, 336, 364; *Helvet. Neuigkeiten*, 20, 24, 27 April.

[2] *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 10 avril.

[3] *Bull. offic.* VI, 403; *v. Tillier*, I, 271. *Le min. des Relat. extér. à Zeltner*, 2 avril.

[4] Loi du 28 avril 1799.

[5] Voir le programme dans l'*Arrêté du Direct.* du 14 mars 1799; *Bull. offic.* VI, 137-139.

» qui leur est acquise, et de repousser avec énergie » l'ennemi qui tenterait de les attaquer[1]. »

Le gouvernement obtient pourtant quelques compensations pour ses angoises. Le dévouement à sa cause subsiste dans une partie des plaines de la Suisse; les troupes vaudoises et zuricoises le servent avec enthousiasme. Ses sous-secrétaires, ses copistes, ses huissiers, demandent à voler à la frontière; des membres du sénat, Muret et Ustéri, se chargent de faire les fonctions de sous secrétaires; à leur exemple, leurs collègues s'offrent à être traducteurs ou copistes[2]. Un des employés du Sénat, Heidegger, affronte à Eglisau, avec le plus grand courage, le feu de l'ennemi et sa mitraille. Dans le château, où il se trouve avec des troupes françaises, une grenade enflammée tombe au milieu d'eux. Heidegger s'élance, la saisit, la jette dans le Rhin et sauve ainsi ses frères d'armes[3]. — La société patriotique de Soumiswald organise une fête en l'honneur de l'affranchissement des Grisons; deux mille personnes des deux sexes solennisent la plantation d'un arbre de liberté. Le Directoire trouve ce fait digne d'un message au Corps législatif. « Dans un » temps, dit-il aux représentans du peuple, où çà et » là les sentimens antipatriotiques du peuple vous » causent du chagrin et des inquiétudes, il doit vous » être agréable de recevoir ces renseignemens sur une » société patriotique qui peut servir de modèle[4]. » Sujet de joie plus réelle, le gouvernement provisoire des Grisons demande, au nom du peuple, « la réunion

[1] *Bullet. des lois*, II, 463.
[2] *Bull. offic.* VI, 260.
[3] *Bull. offic.* VI, 404; *Schweiz. Republikaner*, III, 334.
[4] *Séance du Gr. Cons. du 3 avril; Schweiz. Republikaner*, III, 351.

avec la puissante République helvétique, » et les Conseils accueillent avec applaudissement la loi qui ajoute à l'Helvétie le Canton de Rhétie (10 avril) [1]. La France a travaillé sous main à cette incorporation [2].

Non loin des frontières rhétiennes, en Souabe, se consolidait alors l'*émigration suisse*, toujours en rapport avec les soulèvemens intérieurs. Nous avons vu l'émigration se grossir imprudemment vers la fin de février [3]. Six cents jeunes gens étaient partis dans une seule nuit [4]. Une centaine de réfugiés de Schwyz, d'Unterwalden et du Valais en formaient le noyau; le reste était sorti du Canton de Soleure et de l'Argovie, sous la conduite de quelques officiers, la plupart Ber-

[1] *Bulletin des lois*, II, 477; *Schweiz. Republikaner*, III, 433-435; 539. Le traité de réunion entre la Rhétie et la République helvétique est du 26 avril, *Bull. des lois*, II, 521-524. Voir la lettre qu'à l'occasion de la réunion le Directoire écrivit à Masséna et la réponse de celui-ci dans *Bull. offic.* VI, 398-399.

[2] *Talleyrand* écrivit *à Perrochel*, le 14 germinal : « Le Directoire attend que vous seconderez par tous les moyens possibles la réunion des Ligues à l'Helvétie. Je vous ai prévenu de vous abstenir de toutes démarches manifestes et d'éclat qui auraient l'air de commander cette réunion; mais vous ne devez point hésiter d'assurer confidentiellement le Directoire helvétique que le gouvernement français désire qu'elle s'effectue avec le plus de célérité et d'unanimité possible. Il s'agit seulement de laisser croire au peuple grison que, rendu à son entière indépendance par le succès de nos armes, il est souverainement maître de son vœu, et qu'il est protégé et non pas influencé par la France. La réunion, ainsi obtenue, en sera mieux consolidée et ne portera ombrage à aucune puissance. »

[3] Ci-dessus, chap. III, p. 191. Ce qui suit est tiré des *Mémoires de F. de Rovéréa*, l. V, ch. 1, 2 et 3.

[4] *Mém. de F.-C. de la Harpe*. Celui-ci redoutait plus les émigrés que les agens de l'Angleterre.



nois. Hotze chargea le colonel de Rovéréa d'organiser cette troupe d'après un réglement adopté, et il lui en déféra le commandement. Cet officier de tête et de caractère l'accepta sans l'avoir ambitionné. Il put laisser son autre travail, dont les fruits commençaient à se montrer. De Rovéréa s'était convaincu, par une longue réflexion, que les dangers de l'émigration, pour les émigrés, en surpassaient les avantages personnels ou politiques. Les circonstances l'obligèrent néanmoins à tirer parti de cette réunion d'hommes; son talent, sa persévérance et sa loyauté surmontèrent les obstacles et triomphèrent à la fin des préventions que les intrigues de la malveillance inspirèrent alors contre lui au lieutenant général Hotze. L'Angleterre et l'Autriche ne fournirent qu'une chétive partie des secours qu'elles avaient promis. Excepté la solde et les rations, régulièrement payées de la caisse des subsides, la troupe manquait de tout en armement et en vêtemens; elle n'obtint des magasins impériaux de Brégenz, pour 700 hommes que 400 fusils, la plupart de rebut; elle n'avait pas une cartouche à sa disposition, et pourtant elle se trouvait, par le mouvement des deux grandes armées, aux avant-postes de celle de l'archiduc [1]. Le

[1] Toute la conduite de l'Autriche fait voir combien Perrochel s'abusait quand il attribuait au cabinet de Vienne l'énergique volonté de détruire le nouvel ordre de choses en Suisse. Il le supposait plus inquiet de la révolution helvétique que de la révolution française, à cause de la proximité de la Suisse et de l'Allemagne et de la conformité de langage des deux peuples. Il le supposait aussi pressé de reconquérir l'avantage qu'il avait perdu par le traité d'alliance offensive de la France et de l'Helvétie; auparavant l'Empereur pouvait porter toutes ses forces vers le Bas-Rhin et en Italie; la ligne frontière suisse depuis Bâle jusqu'au delà de la source du Rhin antérieur lui servait de front de défense et protégeait ses possessions héréditaires. Sa prépondérance militaire ne pouvait



commandant e cette troupe lui donna le nom de *Bannière suisse*. On y substitua celui d'*Ancienne légion helvétique*, dont on fit bientôt le *Régiment de Rovéréa*. Rebutée comme étrangère, cette légion se serait vue sans asile, si l'abbé de Saint-Gall ne l'avait reçue dans sa terre de Neurawensbourg. Là elle s'exerçait journellement dès l'aube à la nuit, animée d'un esprit militaire, soumise à une discipline exacte, trouvant dans ses progrès mêmes un motif d'émulation.

Un jour solennel vint pour elle, celui où elle devait prêter serment. Le 7 avril l'avoyer Steiguer apparut à Neurawensbourg. La troupe l'attendait sous les armes. Son aspect produisit une impression profonde. Surpris, à son tour, de la précision des manœuvres, le vénérable avoyer en fut électrisé; son émotion visible enflamma les soldats d'une nouvelle ardeur. Le général Hotze arriva dans la journée pour la cérémonie du lendemain. Dès le matin la légion prit les armes. Son silence martial contrastait avec sa chétive tenue, en sarreaux de toile avec un brassard écarlate et en bonnets de tricot blanc, uniformité indigente que faisait ressortir la richesse des drapeaux déployés pour la première fois. Afin que leur couleur ne fût ni celle des Impériaux, avec lesquels la troupe servait, ni celles des Anglais, qui la soldaient, et afin de prévenir la jalousie et la défiance cantonales, on avait pris le cramoisi; la légende allemande portait d'un côté, en lettres noires, *mourir*, de l'autre, en lettres d'or, *pour Dieu et la Patrie*. Quand la troupe se mettait en mar-

se rétablir du côté de l'Helvétie qu'en replaçant l'oligarchie et la démocratie pure dans les Cantons où elles avaient régné. *Perrochel* développa ces motifs de crainte dans une *lettre à Talleyrand*, du 21 pluviôse an VII, 9 févr. 1799.



che, des chants patriotiques lui tenaient lieu des tambours qu'elle n'avait pas. L'avoyer de Steiguer, dont soixante-et-dix années et les malheurs de son pays n'ont pas brisé l'énergie, paraît dans la plaine, au bas du château, en costume militaire, escorté du commissariat et des officiers de l'abbé. Il s'approche, on lui rend les honneurs usités, le carré se forme, il prononce une harangue digne des paroles de ses meilleurs jours. On lit le serment, on avertit que chacun est libre de s'y refuser et de sortir des rangs. Mais tous, catholiques et protestans, jurent à la face du ciel : « de se dé- » vouer à la cause de la liberté de la Suisse et de son » indépendance, à la restauration de la religion et du » culte. » De Steiguer, à son tour, élevant sa voix cassée par l'âge, jure sur les mains du colonel de vivre et de mourir sous sa bannière.

Le lendemain, au départ de l'avoyer, toute la troupe veut le voir encore et lui serrer la main. « J'espère, » dit-il, justifier à l'avenir la confiance et l'attache- » ment que vous me témoignez et vous montrer que » je suis digne de mourir pour la patrie. » Un capitaine, homme ordinairement rude, lui répond : « Le passé » de Votre Excellence est tel qu'il n'a pas besoin d'a- » venir. » Un jeune soldat s'écrie : « Oui, père, nous » voulons comme toi mourir pour la patrie. » Au signal d'adieu, vingt bras enlèvent le vieillard et le portent dans sa voiture.

Nous retrouverons bientôt cette troupe au sein de son pays, sur les champs de bataille.

La grande bataille de Stockach (25 mars)[1] dérangea

[1] Ci-dessus, pp. 209, 210.



tout le plan des opérations militaires tracé par le Directoire. Les armées françaises perdirent plus que des positions avantageuses, elles perdirent la confiance dans leurs succès. Le lendemain de ce sanglant revers, Jourdan, au lieu de prendre position en Suisse, se retira sur le Rhin, entre Bâle et Strasbourg, base de ses opérations. Il laissa la Suisse ouverte de Schaffhouse aux Grisons et rompit sa communication avec Masséna. Les Français évacuèrent ainsi la Souabe. Masséna, dès ce moment à la tête des armées du Danube et de Suisse, s'occupa uniquement de la défense du cours du Rhin. Il prit son quartier général à Bâle, qui fut mis en état de se défendre et reçut une forte garnison [1]. Lecourbe et Dessolles, maitres de positions avantageuses dans le Tyrol, mais maintenant trop exposées, se retirèrent dans l'Engadine. Les Autrichiens, au lieu de poursuivre les avantages de leur victoire, se bornèrent à faire occuper par des corps d'avant-garde Schaffhouse, les retranchemens de Pétershausen à la tête du pont de Constance, enfin Eglisau. Le général Loyson, forcé de céder à une canonnade et à une attaque l'épée à la main, sortit de Schaffhouse en combattant. Dans sa retraite, il brûla le fameux pont en bois, malgré l'assurance donnée par l'archiduc que, si on l'épargnait, les troupes autrichiennes n'en feraient pas usage pour pénétrer en Suisse [2].

Une étrange inaction enchaîna les Autrichiens durant le mois d'avril. Masséna la mit à profit pour concentrer ses principales forces et pour réparer les

[1] *Mathieu Dumas*, I, 71.

[2] *De Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 2.

suites de la défaite de Stockach. La répartition de ses divers corps de troupes ne résolut qu'imparfaitement un des problèmes les plus difficiles de l'art de la guerre, le choix d'un système convenable à la défense de l'Helvétie [1]. On attribue ordinairement la stagnation subite des opérations de l'armée autrichienne, dans une conjoncture où tout sollicitait leur développement, à une maladie de l'archiduc, ou à un plan mal conçu par le cabinet de Vienne, ou à la circonspection de cette cour et au manque d'harmonie entre les divers chefs des armées impériales [2]. Sa cause réelle fut une intrigue de cour tendant à substituer au plan de campagne de l'archiduc, recommandé par un début si brillant, le plan présenté par le lieutenant général comte de Bellegarde, commandant l'armée du Tyrol. Le prince irrité, peut-être malade de chagrin, menaça de se démettre de son commandement. De là, de vives altercations entre ses nombreux partisans et les créatures du ministre [3]. L'Allemagne apprit en même temps l'attaque inopinée de Pétershausen, ordonnée par l'archiduc, et les premiers succès des armes autri-

[1] *Jomini*, XI, 207-214.

[2] *Jomini*, XI, 204, 205.

[3] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, ch. 2. Voici les propres paroles de l'archiduc dans sa classique *Histoire de la campagne de* 1799 (*Gesch. d. Feldzugs v.* 1799, I, 231, 232) : « Vers ce temps une maladie subite surprit l'archi-
» duc : de la cour de Vienne arriva une désapprobation de la position trop
» avancée de l'armée, parce que l'on crut y voir l'abandon du Tyrol qu'on
» regardait comme la clef du théâtre de la guerre. Ces causes paralysè-
» rent l'activité de l'archiduc et favorisèrent la retraite des Français. Les
» Autrichiens laissèrent échapper l'occasion de battre l'ennemi dont les
» forces étaient divisées, de le mettre hors d'état de tenir la campagne,
» puis d'affranchir le Tyrol d'une manière plus brillante et plus sûre par
» un envahissement de la Suisse, qu'en opérant directement dans ses
» défilés. »

chiennes sous Vérone, avant leur jonction avec les Russes. Là, une manœuvre téméraire de Schérer, général en chef, causa la perte d'une bataille sanglante. Les Français, abandonnant leurs positions, se replièrent successivement jusqu'à Milan. Schérer remit le commandement en chef à Moreau, qui commandait au centre. L'espérance alanguie de l'Autriche se ranima. La cour rendit justice à l'archiduc : elle décida qu'il garderait le commandement et même que le comte de Bellegarde avec son corps de réserve lui serait subordonné. Cela simplifia la suite des opérations [1].

Tout-à-coup parut dans le nord de l'Italie et dans le camp même des Autrichiens, une de ces figures qui saisissent l'imagination et décident du sort des batailles par la vigueur du caractère et par l'inflexibilité du courage et des principes de guerre, *Souwarow*. Le 15 avril, on l'investit dans le camp de Campagnola du commandement en chef de l'armée autrichienne. 20,000 Russes le suivirent quelques jours plus tard. Le comte Pierre-Alexis Wasiliowitsch Souwarow-Rimnitzkoï, généralissime des armées russes, en même temps que feld-maréchal impérial et royal au service d'Autriche, portait une âme de fer dans un corps chétif. Entré dans la carrière militaire à dix-sept ans comme simple soldat, il passa par tous les degrés intermédiaires au premier rang, qu'il conquit par toute une vie d'exploits et d'héroïsme parfois barbare. Maintenant, sous le poids de ses soixante-neuf ans et sous son visage décharné, il conservait une santé inaltérée, la vigueur et le feu de la jeunesse. Les bains

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. V, c. 2.



froids, la tempérance, l'activité, la vie austère du soldat avaient durci son corps et son caractère. Au comble des honneurs, il couchait sur une paillasse sous une couverture de laine, et partageait les repas de ses soldats ; sa mise consistait souvent dans l'uniforme d'un de ses régimens et dans une peau de mouton. D'autres fois il revêtait un costume d'une extrême somptuosité, brillant par le nombre et la richesse des décorations. Fidèle à sa religion, il en exigeait les pratiques de son armée. Les dimanches et jours de fête, il lisait lui-même à sa troupe quelques pages d'un livre de dévotion ; il ne donnait jamais le signal de la bataille sans faire le signe de la croix et baiser l'image de saint Nicolas. Loin d'être dur, farouche et intraitable, comme ses ennemis l'ont représenté, il était sensible, aimant, vertueux et charitable. Dans la terrible lutte de la liberté polonaise expirante, Souwarow, à l'instant où il se vit maître des derniers retranchemens du faubourg de Praga à Varsovie, ordonna que ses soldats suspendissent le carnage ; mais un chef ayant osé s'écrier qu'il n'en avait pas le droit, que l'Impératrice lui avait prescrit l'extermination des rebelles, il se plaignit douloureusement de n'avoir pas été le seul dépositaire de cette cruelle volonté de sa souveraine, et toléra, en soupirant, le mal qu'il lui était interdit d'empêcher et dont l'odieux retomba néanmoins sur lui[1]. Inébranlable dans ses résolutions, fidèle à ses promesses, incorruptible, il ménageait ses paroles dans les occasions importantes, tandis que dans la conversation il les prodiguait avec

[1] M. de Rovéréa tenait ce fait de la bouche du général Titow, témoin oculaire et irrécusable.



une confusion affectée, mêlant à des bouffonneries ou à des questions extravagantes des sentences sublimes, et laissant échapper des éclairs au milieu de propos rompus. Tantôt d'une voix rauque et d'une prononciation peu nette, il mélangeait plusieurs langues; tantôt son organe noble, sa diction pure secondaient l'élévation de ses idées. La contradiction de ses habitudes semblait calculée pour déjouer l'observateur le plus délié. Mais quand cette écorce factice se brisait, on découvrait successivement sous l'homme bizarre, le héros qui ne voulait l'être que sur le champ de bataille; le vainqueur qui préférait la palme au laurier; le philosophe ennemi d'une philosophie corrosive; le philantrope qui, pour mieux servir les peuples et les rois, scruta de bonne heure le cœur humain dans les classes si diversement nuancées depuis le trône jusqu'aux tribus errantes; le guerrier qui professa cette belle maxime : *Mon premier vœu à l'humanité, mon second à ma patrie*. Soit instinct spirituel déjouant les calculs de l'intelligence, soit étude approfondie des hommes, il était doué d'une rapidité d'intuition et de sagacité qui tenait de la divination : elle guidait l'homme et le guerrier. Simple dans l'art de la guerre, il avait, pour tactique, deux principes : *En avant*, et *frappe* [1]. Il les appliqua en Italie avec son ordinaire promptitude de résolution et d'exécution. Le général Chasteler lui proposa de faire premièrement des reconnaissances. « Des reconnaissances! s'écria Souwarow, » je n'en veux pas; elles ne servent qu'aux gens timi- » des, et pour avertir l'ennemi qu'on arrive. On trouve » toujours l'ennemi quand on veut. Des colonnes, la

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. VI, ch. 5; *Conversations-Lexicon.*



» baïonnette, l'arme blanche, attaquer, enferrer, voilà » mes reconnaissances[1]. »

Il frappa fort à Cassano, et dès lors il marcha en avant. Il déclara depuis que Bonaparte lui avait volé son secret, la rapidité des marches[2]. Les Français, après cette affaire, se retirèrent derrière le Tessin; 4,000 hommes du corps commandé par le général Serrurier posèrent les armes devant une troupe moins nombreuse. Milan tomba au pouvoir des alliés. Les victoires de Souwarow, près de Plaisance et de Novi, les villes prises, les forteresses enlevées lui valurent le titre de prince *Italinski*. Les Français repoussés de l'Italie, forcés à passer le Saint-Gothard, échangèrent dès ce moment les avantages d'une guerre offensive contre les nécessités de la défensive.

Les succès des Impériaux en Italie[3] et la haine redoublée contre les Français, refoulés dans les Cantons à la suite de leurs revers, mirent le feu à la mine de *la révolte au sein des Hautes-Alpes;* révolte préméditée, mais non combinée d'après un plan unique, suffisamment mûri.

Le Canton des Waldstetten offrait des symptômes alarmans. Il y régnait, depuis le mois de février, une fermentation cachée. Partout on détestait la révolution; la majorité hostile grossissait à vue d'œil. Le peuple se consolait par des espérances; il accueillait

[1] *Clausewitz*, I, 225.

[2] *De Rovéréa, Mém.* l. VI, ch. 5.

[3] Voir *Mathieu Dumas*, I, 108-113; *Feldzug v.* 1799, I, 242-251; *Clausewitz*, I, 220-244.



avidement des bruits mystérieux : la prochaine expulsion des Francais, l'arrivée d'une armée impériale, la religion bientôt vengée, la résurrection de la petite république sous l'aile puissante de l'aigle à deux têtes. Des habitans du pays, mendians, chaudronniers, marchands d'allumettes, et des vagabonds du Hasli, de l'Entlibouch, de Fribourg, du Tyrol, parcouraient les campagnes, les agitaient par des nouvelles et trompaient la vigilance de la police. La plupart des perturbateurs, absous par le tribunal de Canton, profitaient de l'impunité pour alimenter la défiance du peuple et souffler le feu de la discorde. Le peuple se refusait généralement aux enrôlemens ordonnés par le gouvernement helvétique [1].

Pour échapper aux armes françaises, beaucoup de révoltés du reste de la Suisse primitive s'étaient réfugiés dans le pays d'Uri. De la bouche de prêtres et d'anciens magistrats sortaient des voix guerrières. Altorf conseillait la paix, protectrice de la prospérité. Altorf prospérait par son industrie et par la route du Saint-Gothard ; ce bourg orné de belles habitations, de couvens, d'églises, était l'un des plus riches au cœur des Alpes. L'envie appela cette richesse aristocratie, et signala aux paysans comme hostile à leur liberté l'activité qui les faisait vivre. Des bouches sacrées prononçaient les noms de Sodome et de Gomorrhe. La haine s'accrut, on prédit un malheur; on parla d'incendie. Le 5 avril, à quatre heures du soir, comme le

[1] *Rapport de Bousinger, curé de Stanz, au Directoire*, 18 févr. 1799 ; *le préfet von Matt au Direct.* 4 mars, et toute la correspondance des préfets avec le Directoire pendant les mois de février, mars et avril ; Arch. helv. II, 6, C, 2, t. 34 ; *le curé Bousinger au Direct.* 10 et 15 avril ; *ibid.* t. 35 ; *la Chambre administr. du Canton Waldstetten au Direct.* 22 avril ; *ib.* t. 35.



vent du sud soufflait avec violence, la flamme éclata dans un angle du bourg. Des bardeaux enflammés, tournoyant avec le vent, tombaient comme une pluie de feu; l'église principale fut aussi atteinte et devint un foyer dont les brandons se dispersaient sur toutes les habitations. Point de secours du côté du lac, le vent rendait l'abordage impossible. Les populations accoururent des villages voisins; elles virent le ravage des flammes, les visages pâles, les larmes; elles entendirent les cris, les gémissemens, et demeurèrent immobiles. Des paysans allumèrent leurs pipes au feu qui consumait la fortune de leurs frères. Des habitans de la vallée témoignèrent au son des instrumens la joie qu'ils ressentaient de ce désastre. Un de ces hommes dénaturés joua du violon pour faire, disait-il, danser Altorf. Un autre refusa de se charger d'un petit enfant qu'on voulut lui remettre, alléguant que c'était l'enfant d'un patriote. Quelques-uns rendirent des services et en acceptèrent le salaire. En revanche, les quatre compagnies de la garnison française se signalèrent par leur zèle et leur humanité; elles donnèrent aux pauvres incendiés tout leur pain, leur magasin de farine qu'elles purent sauver et même leur paie. Altorf était un monceau de cendres. Il ne restait que six maisons, deux moulins et le couvent des Capucins. Les canaux des fontaines avaient été détruits dès que l'incendie eut éclaté. Le gouvernement rivalisant avec la charité particulière, malgré ses ressources épuisées, consacra une sollicitude bienfaisante aux victimes [1].

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 202-207; *le min. des Relat. ext. à Haller à Milan*, 6 et 10 avril; *le préfet nation. de Waldstetten au Dir.* 6 avril, dans *Bull. offic.* VI, 268; *Perrochel au min.* 21 germinal; *Ochs à Talleyrand*, 22 germinal.



Vingt jours après ce désastre, s'alluma le feu de la révolte. Les paysans de la vallée de la Reuss, arborant leur vieille cocarde jaune et noire, et vêtus d'uniformes à paremens jaunes, parlèrent d'écraser la petite garnison française. Ils assaillirent d'une grêle de pierres le préfet Von Matt accouru pour les calmer. Le lendemain, ils tinrent une landsgémeinde, après deux ans d'interruption. Les prêtres prêchèrent une croisade contre les Français, pour la défense de la religion. Un jeune homme d'une exaltation fougueuse, Vincent Schmid, se mit à la tête de ce mouvement. Remplaçant l'instruction par un orgueil de famille démesuré, il eut l'ambition de devenir le rénovateur de l'ancien Canton primitif d'Uri, et dans ce langage plein d'enflure, qui n'est jamais un signe de force, il parla de « châtier les vainqueurs de l'Europe avec les vieilles bandes d'Uri, habituées à la victoire. » Les paysans forcèrent même les communes soumises au gouvernement à marcher avec eux [1]. Une partie d'un bataillon français, acheminée de Lucerne sur Uri, débarqua et prit poste à Beckenried, mais sans pouvoir pénétrer au delà. Des pelotons de 50 à 60 Suisses armés de carabines, placés entre des rochers, faisaient un mal considérable à leurs ennemis, sans que ceux-ci pussent les atteindre [2]. Le 26, quelques soldats français ayant occupé Ertsfelden et Attinghausen, 600 paysans se jetèrent sur eux et les massacrèrent. Ceux qui échappèrent au carnage firent leur retraite vers Fluelen, où, à la nuit tombante, ils rencontrèrent une compagnie du Léman qui venait d'aborder. Aussitôt les ba-

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 208, 209.

[2] *Perrochel au min.* 11 floréal (30 avril).

teaux furent enlevés pour fermer toute issue à la rébellion. Le 27, le commandant français occupa et désarma Sélisberg, et cernant les insurgés, il prit des mesures pour arrêter leurs progrès, en attendant l'arrivée de nouvelles troupes [1].

Cette insurrection, dont nous reprendrons le fil dans l'ordre des temps, n'est pas un fait isolé. Une chaîne électrique liait les communes des Cantons primitifs. Des courses nocturnes rapprochaient les hommes animés des mêmes sentimens; les barques et le dévouement des bateliers rapprochaient les rives opposées du lac [2]. Dans un vallon du Canton de Schwyz, près du Sattel, la maison d'un ancien magistrat campagnard fut le Grütli de la révolte. Des citoyens d'Uri, de Schwyz et de Zoug s'y rassemblèrent de nuit et jurèrent de délivrer la patrie du joug imposé par la France. Ils fixèrent pour l'exécution le 28 avril, dernier dimanche du mois, jour auquel, sous l'ancien ordre de choses, s'assemblait dans la plupart des Cantons démocratiques la landsgémeinde annuelle. Uri, nous venons de le voir, devança de trois jours l'époque déterminée.

Le 27 au soir et la nuit suivante, la révolte commença dans beaucoup de communes rurales du Canton de Zoug, mais sans un chef unique et sans plan. On parla de massacrer tous ceux qui refuseraient de combattre pour la religion. Chacun pillait ou se vengeait à sa guise; la fureur populaire n'épargnait ni la faiblesse, ni le sexe, ni la maladie. La petite garnison française de Zoug s'unit à la bourgeoisie pour détour-

[1] Extrait des rapports officiels; *Bull. offic.* VII, 22 et 23.

[2] *Von Matt au Dir.* Schwyz, 20 avril.

ner de cette ville l'incendie et le pillage. Soult, avec ses troupes, mit un terme à ce désordre, qui n'était pas la guerre. Le pays d'Uri servit de refuge à bon nombre de rebelles armés [1].

Le 28, à trois heures du matin, plusieurs mille paysans diversement armés, en blouses de bergers, d'où vint le nom de *guerre des blouses*, marchèrent sur le bourg de Schwyz, dont les habitans, ignorant le complot, dormaient en pleine sécurité. Ils sommèrent la garnison française, quelques cents hommes, de sortir du Canton. Refus et résistance. Ils la chassèrent. Elle voulut s'embarquer à Brounnen, mais y trouva, au lieu de barques, de nouvelles bandes de révoltés qui la firent prisonnière et la ramenèrent à Schwyz avec la caisse militaire. La multitude s'assembla et convoqua les principaux du pays. « Nous autres paysans avons frayé le chemin; à vous d'achever, » s'écrièrent les révoltés. Ils saisirent Aloïs Réding à la gorge pour le forcer à les aider et à faire partie d'un gouvernement provisoire qu'ils nommèrent. Celui-ci, malgré les menaces des campagnards, leur reprocha vivement leur conduite; puis il se dévoua de nouveau à la cause du pays, il rétablit l'ordre, prit soin de la caisse militaire, traita humainement les prisonniers et les blessés [2] et transmit au Directoire, à Lucerne, les conditions du peuple : éloignement de toute garnison française, exemption de l'enrôlement forcé, liberté et retour dans la patrie pour tous les émigrés, déportés et détenus; oubli du passé ; Schwyz posera les armes, mais c'est

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 199-202.

[2] « Les Français restés prisonniers se louent de la manière gracieuse dont ils ont été traités. » *Ruby, général de brigade, au Direct.* Schwyz, 23 flor. an VII (12 mai 1799).

sous les armes qu'il attendra la réponse. « Réfléchissez, était-il dit à la fin de la lettre, que les descendans de Tell ne peuvent pas échanger la liberté héritée de leurs pères, contre l'oppression et la contrainte, bien qu'on les décore aussi du nom de liberté[1]. » Le Directoire fit occuper toutes les issues du Canton pour isoler la population rebelle. Les milices de Zurich, devouées au nouvel ordre de choses, s'emparérent des hauteurs voisines de Horgen et de Schindellegi ; Soult parut du côté d'Einsidlen. Les anciens chefs du peuple schwyzois désapprouvaient sa révolte ; Aloïs Réding résista aux plus violentes sommations de la conduire au combat. Les révoltés étaient à Rothenthourm dans le meilleur ordre. L'éloquence bienveillante de Soult, appuyée par un corps d'armée, les détermina, tout prêts qu'ils étaient pour le combat, à poser les armes. Quelques centaines pourtant descendirent armés dans le pays d'Uri, par les hautes montagnes. Soult entra le 3 mai dans Schwyz, humain et modéré aprés le succès[2]. Il paraît manifeste, écrivit, à cette occasion, Perrochel, « que l'immense majorité des Helvétiens est contraire au nouvel ordre de choses, et qu'ils ne cesseront de profiter de toutes les circonstances qui pourraient seconder leur dessein de le renverser. Et comme ce sont les armes de la France qui ont établi la forme du gouvernement actuel, il en résulte à son égard une indisposition dans les esprits très-préjudiciable à ses intérêts. C'est ce dont il est nécessaire d'être persuadé,

[1] *Die Ausschüsse vom gesammten Volk des ehemaligen C. Schwitz un d. helv. Dir.* 28 Aprill.

[2] *Le sous-préfet Bousinger au Direct.* 3 mai; *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 195-198 ; *Prometheus,* III, 95-99.

afin que les mesures du gouvernement français soient prises en conséquence [1]. »

A la nouvelle du soulèvement des districts d'Altorf et de Schwyz, le Directoire craignit que la rébellion propagée n'interceptât toute communication entre la Cisalpine et l'Helvétie et n'envahît les Alpes, citadelle du nouveau républicanisme des deux pays; que les mécontens des Grisons, du Haut-Valais et de l'Oberland ne se réunissent à ceux de la Suisse primitive et ne formassent de cette contrée entourée de hauts remparts le point de jonction des rebelles entre eux et peut-être avec les troupes impériales. Pour prévenir un tel malheur, il engagea Moreau, général en chef de l'armée française en Italie, à former un cordon sur les frontières de la Lombardie, en s'assurant des trois passages du Saint-Gothard, du Simplon et du grand Saint-Bernard [2].

Le mouvement tumultueux dans les Alpes centrales entraîna le Bas-Unterwalden. Armement secret, conférences nocturnes présageaient une explosion prochaine. Un ancien soldat, Ignace Odermatt, pauvre colporteur d'allumettes et d'amadou, et qu'on surnommait *Zundel-Nazi* (Ignace Amadou), rassembla, sur les confins d'Uri, des jeunes gens fugitifs ou égarés; on appela leur troupe *l'armée d'Amadou*. Ils gardaient les passages de la frontière, tout en menant libre et joyeuse vie. Leur chef se ralliant à Vincent Schmid, chef de la rébellion d'Uri, continua, par son ordre, d'occuper les hauteurs. L'audace de cet homme inspira de la confiance aux Unterwaldiens et de l'arrogance envers les fonctionnaires de la République. On enten-

[1] *Lettre au min.* 11 floréal (30 avril).

[2] *Le Direct. à Moreau*, 29 avril 1799; Arch. helv. II, 6. C, 2, t. 35.

dit parler de projets sinistres; Ignace menaçait de fondre sur Stanz et de l'amener à d'autres sentimens. Le sous-préfet Louis Kaiser, ferme dans l'exercice de ses fonctions comme devant le peuple courroucé [1], usa de ses pleins pouvoirs et proclama la peine de mort contre tous ceux qui ne livreraient pas dans les vingt-quatre heures leurs armes cachées (1er mai). Il excita le gouvernement à déployer les rigueurs de la justice [2]. Les insurgés, sous les armes, menacèrent de réduire en cendres les habitations du bourg épargnées par les Français. Le Directoire trembla que le feu de la rébellion ne gagnât Obwalden et ne se propageât des bords du lac des Quatre-Cantons aux bords du lac de Thoune. Il envoya sur-le-champ des troupes à Stanz, pour rétablir l'obéissance et soutenir l'attaque de Soult contre les insurgés d'Uri. Zundel-Nazi rejoignit Vincent Schmid et se perdit obscurément dans la troupe des réfugiés. En peu de jours les prisons helvétiques se remplirent de rebelles [3].

Lorsque Soult eut soumis Schwyz après Zoug, les autorités schwyzoises sollicitèrent leurs frères d'Uri de poser les armes; ils leur représentèrent les suites du soulèvement, et la religion de même que l'humanité respectées par les Français. L'amabilité française se montrait quelquefois au milieu des maux de la guerre : le soldat se familiarisait avec la famille de son hôte,

[1] Ci-dessus, pp. 160 et 161.

[2] *Kaiser au Direct.* 3 mai. Le curé de Stanz, Bousinger, réclama également la sévérité du Directoire pour soutenir le courage des patriotes et propager un esprit pur et constitutionnel dans ces vallées et ces montagnes faites pour la liberté. *Lettre au Direct.* 10 mai. Arch. helv. II, 6. C, 2, t. 36.

[3] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 213-218.



prenait part aux travaux domestiques et jouait avec les enfans. L'urbanité des officiers contrastait avec la roideur ou la morgue nobiliaire des officiers autrichiens [1]. L'avertissement de Schwyz fut inutile. Le 8 mai Soult parut avec sa petite armée sur une flottille, devant le rivage d'Uri [2]. Schmid, sombre et plein d'appréhensions, accourut néanmoins pour le défendre. Il fit de vigoureux, mais vains efforts, avec ses soldats et quatre petites pièces de campagne, pour s'opposer au débarquement de l'ennemi; le feu contre les bateaux fut terrible, il tua ou blessa beaucoup de monde. Les Français se précipitèrent hors des barques et atteignirent les insurgés, dont la fureur et l'opiniâtreté semblaient invincibles. Le premier coup de canon tiré par les Français mit fin à la vie et à la carrière militaire de Schmid. Ses soldats déconcertés, mais se battant toujours, se retranchèrent derrière les décombres d'Altorf. Là s'engagea une affaire encore plus chaude. Débusqués pourtant et poursuivis de position en position, les révoltés remontèrent la vallée de la Reuss [3]. Ils s'arrêtèrent près de Wasen, village situé entre des rochers et d'épaisses forêts. Là, ils jurèrent de résister jusqu'à la dernière goutte de leur sang; mais leur troupe, y compris les réfugiés de Zoug, d'Arth, de Schwyz, d'Unterwalden et 200 paysans de la Léventine, ne comptait pas plus de 900 hommes. Soult les

[1] *Schweiz. Republikaner*, III, 518; *Zschokke Prometheus*, III, 100.

[2] A sa première apparition, Nouvion fit attaquer les insurgés entre Büren et Seedorf, leur enleva de vive force quatre retranchemens et les fit poursuivre dans les montagnes, d'où ils roulèrent des pierres énormes sur les attaquans.

[3] *Bulletin de Masséna*, dans le *Moniteur* du 26 floréal an VII; *Perrochel au min.* 21 flor.

attaqua le lendemain (9 mai) dans cet étroit passage. Pendant le combat 400 Valaisans accoururent, enseignes déployées, au secours d'Uri. L'impétuosité française triompha d'une résistance opiniâtre; mais la victoire coûta beaucoup de monde de part et d'autre. Les Vaudois, émules des Français, perdirent plusieurs des leurs et eurent plus de soixante blessés [1]. Les insurgés s'enfuirent jusqu'au pont du Diable, arc jeté avec hardiesse au-dessus des flots écumans de la Reuss, profondément encaissée entre des rochers. Les habitans de la vallée d'Urseren les empêchèrent de couper ce pont. Les Valaisans découragés repartirent. Ceux d'Uri, réduits par leurs pertes à moins de 500 hommes, se retranchèrent sur le flanc du Saint-Gothard, à une demi-lieue au-dessus de Hospital, entre des ballots de soie et de coton, abandonnés là par des marchands épouvantés. « Les brigands, écrivit un commandant français, se sont retirés sur les montagnes où l'on ne peut les atteindre que difficilement. Ils sont dans la neige jusqu'aux épaules [2]. » Ils en furent chassés après trois jours de résistance et se dispersèrent dans les vallées de la Suisse italienne, accueillis par une population révoltée comme eux [3], et dont 200 hommes, tous de la Léventine, venaient de mourir en défendant leurs anciens maîtres [4].

Les anciens sujets des Cantons qui, au midi du Saint-Gothard, parlaient la langue italienne, se ressentaient trop de leur servage et des passions de leur race pour vivre entre eux sans querelles et sans conspi-

[1] *Le min. des Relat. ext. à Jenner*, 10 mai.
[2] *Rapport du command. franç. Schumacher*, 21 flor. an VII.
[3] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 211-213.
[4] *Le min. des Relat. ext. à Jenner*, 12 mai.

rations. Longtemps habitués à voir tout vendre et tout acheter, ils se jetèrent avec avidité sur la curée des emplois; les partis se disputaient la faveur du peuple à l'époque des élections. Le Canton de Bellinzone [1], moins éclairé, moins travaillé par des ambitieux, demeura plus tranquille. Celui de Lugano, au contraire, où régnaient le talent, l'instruction, la richesse, fut déchiré par l'ambition de deux partis opposés. Depuis l'incorporation des bailliages italiens dans l'Helvétie, les patriotes, qui auparavant inclinaient vers la République cisalpine, se virent exclus par leurs adversaires de tous les emplois considérables. Ils s'adressèrent au gouvernement helvétique et obtinrent une loi d'amnistie pour les faits des trois premiers mois de 1798 [2]. Les victimes de ces faits, éconduites par les tribunaux, qui opposaient à leurs griefs l'amnistie, propagèrent le mécontentement. Le peuple donnait à ces anciens patriotes le nom de *brigands* et leur témoignait son mépris de mille manières. La loi qui défendait les processions hors des églises, celle qui ordonnait le service militaire, que ce peuple abhorrait comme un esclavage, une autre loi qui interdisait les émigrations et limitait la concession des passe-ports, excitèrent des murmures. Le gouvernement destitua un préfet bon et honnête qui n'avait pas étouffé le mécontentement, et le remplaça, au gré des patriotes, par un des leurs, Capra, homme d'intelligence, mais de moins de prudence que d'ardeur. Capra remplaça tous les fonctionnaires subordonnés par des hommes de son parti. On lui associa, comme inspecteur général des milices

[1] Il comprenait le pays situé entre Bellinzone, Lugano et le Saint-Gothard.

[2] Loi du 26 nov. 1798; *Bullet. des lois*, II, 120.



des deux Cantons, un Grison, Mayer, qui s'était distingué au service de France, comme chef de bataillon. Étranger à la politique des partis, inflexible sur la ligne du devoir, il exigeait une obéissance aveugle. Le gouvernement fit publier ses lois draconiennes. Les prêtres tonnèrent contre la ruine de la religion, les démocrates contre la ruine de la liberté. Tous désirèrent secouer le joug des Français; les nouvelles défavorables à leurs armes, favorables aux Autrichiens, se propageaient avec avidité. Le règne de la terreur produisit le désespoir, le désespoir la révolte. La date de l'exécution atteste un lien d'intelligence secrète entre tant de rébellions simultanées.

Le 28 avril au matin, pendant qu'on chassait les Français de Schwyz et que l'insurrection parcourait d'autres vallées alpestres, le peuple afflua vers Lugano, des rives du lac et du haut des montagnes. Capra et ses partisans armèrent des barques canonnières et braquèrent des canons sur la place. Une troupe de paysans furieux se jeta impétueusement sur les canons; les soldats s'enfuirent dans les barques. On traîna Capra jusqu'à l'hôtel-de-ville, où siégeait la Chambre administrative, et on le força de signer un décret qui attribuait le commandement des rebelles et de la place à Pietro Rossi, l'un des principaux agitateurs, et à un capitaine français logé chez lui. Rossi exigea les clefs de l'arsenal et arma ses hordes, altérées de vengeance et de pillage. L'adjudant envoyé par le préfet pour assister à la distribution des armes, tomba comme première victime. Mayer allait périr; on le jeta dans un cachot pour le sauver [1]. Capra pro-

[1] Il y gémit assez longtemps, jusqu'à l'arrivée des Autrichiens. Ils



fita de la nuit et du tumulte pour sauver ses jours par la fuite. Dès ce moment plus de lois, plus de police : les maisons des patriotes sont livrées au pillage, à la clarté des rues illuminées. Le vin coule gratuitement pour les vainqueurs dans toutes les caves. On emprisonne les patriotes, leurs amis et ceux qu'on soupçonne de l'être. On traîne en prison le spirituel abbé Vanelli, auteur d'un journal libéral, la *Gazette de Lugano*. La présence, pendant quelques heures, d'une demi-brigade française qui se retire devant les Autrichiens, suspend la fureur du peuple; ensuite il se jette sur ses victimes avec un nouvel acharnement. Rossi élève en vain sa voix, tour à tour suppliante ou menaçante. On traîne sur la place publique l'abbé Vanelli et un membre du Conseil de guerre; on les attache à l'arbre de liberté; on les fusille et on enfouit leurs corps ignominieusement. Le secrétaire du tribunal cantonal a la tête fendue d'un coup de hache. Quelques citoyens s'indignent de ces attentats; le peuple les maltraite ou les égorge. L'excès de la terreur fait prendre les armes à une troupe d'honnêtes citoyens. On proclame gouvernement provisoire la Chambre administrative augmentée de quelques membres, et l'on chasse du chef-lieu cette horde de brigands. Le même jour, 28 avril, une autre horde de campagnards armés, arrivée dans le bourg de Mendrisio, commence les mêmes scènes. Mais un homme investi de leur confiance, le sous-préfet destitué, Francesco Borella, modère leur colère en lui assignant un cours légal. L'assemblée populaire, transformée en

l'emmenèrent en Hongrie et le retinrent dans une dure prison tant que dura la guerre.



congrès général, abolit la loi d'amnistie et décrète de faire le procès à ses adversaires. L'étendart de la révolte flotte pendant le même temps dans le district de Locarno et à Airolo, dernier village de la Léventine, au pied du Saint-Gothard [1]. C'est là que nous retrouverons Soult, chargé par le gouvernement helvétique de comprimer les révoltes incessantes; tant le fil de ces rébellions se mêle à la trame de l'occupation étrangère!

Le Haut-Valais, dominé par les prêtres autant et peut-être plus qu'aucune autre contrée de la Suisse, voyait dans le système unitaire la ruine de la foi. La jeunesse enlevée pour des guerres étrangères, le peuple appauvri par des impôts exorbitans, augmentaient son mécontentement. Le voisinage des Autrichiens dans les Grisons, alors soulevés contre l'Helvétie, encourageait l'esprit de révolte [2]. Mais surtout ce pays regrettait son ancienne domination sur le Bas-Valais. Un Valaisan associé au comité de l'émigration suisse, d'ailleurs actif, considéré, plein d'audace, le comte Eugène de Courten, se mit à la tête des Haut-Valaisans, auxquels se joignirent beaucoup de déserteurs français. Au nombre de plusieurs mille, ils descendirent jusqu'à Martigny, repoussèrent plusieurs fois les attaques des Français et des Vaudois, et ne firent pas même grâce à leurs prisonniers [3]. Le commissaire du gouvernement helvétique ordonnait, à son tour, de fusiller les rebelles pris les armes à la main [4]. Une proclamation du comité des émigrés au peuple de l'Hel-

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* III, 220-238; *Id. Selbstschau*, I, 162-164.

[2] *Le préfet national* (Derivaz) *au Direct.* 18 mars.

[3] *Le min. des Relat. ext. à Jenner*, 6 mai.

[4] *Le même au même*, 12 mai.

vétie se répandit dans le pays, ainsi que des appels de l'Autriche. Les troupes helvétiques s'avancèrent jusqu'à Sierre, d'où elles s'étaient enfuies une première fois. Le général russe Milladowitsch et le général autrichien Wukasowitsch, venus d'Italie par le Simplon jusqu'à Brigue, avec une division de leurs troupes combinées, et s'intitulant commandans en chef des armées invincibles et réunies d'Autriche et de Russie, sommèrent dans une proclamation pompeuse [1] les Bas-Valaisans de poser les armes et de rétablir l'ancien ordre de choses, menaçant de passer au fil de l'épée ceux qu'on prendrait armés, de confisquer leurs biens et de ne pas même épargner leurs femmes et leurs enfans (11 mai). Ces images de terreur, loin d'effrayer les Bas-Valaisans, les excitèrent à s'unir plus étroitement aux Français. De leur côté les Haut-Valaisans, habiles à choisir des positions fortes, soutenaient avec intrépidité les attaques de l'ennemi, dans des rencontres partielles ou des actions générales. La religion ne les inspirait pas moins que l'amour de la liberté. Retranchés près de Varone, en face du camp français, ils ne négligeaient pas plus le culte religieux au milieu des périls que dans les temples. A l'octave de la Fête-Dieu (26 mai), les Français virent tout le camp valaisan s'ébranler, aumônier en tête, parcourir silencieusement les lignes extérieures de leurs retranchemens et y rentrer ensuite. La canonnade des ennemis ne discontinua pas tandis que le cortége défilait, mais elle n'interrompit point sa dévotion [2]. Cependant l'infatigable

[1] Voir cette pièce avec les observations du Directoire helvétique dans la *Proclamation* que celui-ci adressa *aux citoyens de l'Helvétie* le 20 mai. *Bull. des lois*, VI, 140-147.

[2] *Boccard, Hist. du Valais*, 305.



général Xaintraille chassa les Haut-Valaisans de diverses positions avantageuses et les défit dans plusieurs combats sanglans. Le meurtre, le pillage et l'incendie marquaient le passage des vainqueurs. Du haut des montagnes comme de la plaine s'élevaient les flammes qui consumaient des villages entiers. Sur la route de Tourtemagne les Français pendirent une femme par les pieds à un arbre. Xaintraille établit le 1er juin son quartier général à Brigue. Les jours suivans il s'avança jusqu'à l'entrée de la vallée de Conches; une de ses divisions occupa le Simplon; les Bas-Valaisans et les Vaudois gardaient ses derrières [1]. Leur attitude était celle de vainqueurs de leurs frères dans une patrie changée en désert.

Ainsi deux guerres simultanées : l'une du gouvernement helvétique contre les partisans de l'ancienne Suisse, avec l'aide des baïonnettes françaises; l'autre entre la République et les trônes, la Suisse choisie pour l'un des champs de bataille.

Souwarow, en pénétrant dans l'Italie supérieure, sépara de plus en plus la gauche de l'armée de Moreau des lacs et des vallées qui conduisent aux principales entrées de la Suisse, et rendit plus difficile la position de la droite de Masséna. Cependant l'armée de l'archiduc, cantonnée sur la rive gauche du Rhin, n'avait encore, au 1er mai, fait aucun mouvement. L'armée française employée à la défense de la Suisse passait pour être forte de plus de 60,000 hommes, sans y

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 26-29; *v. Tillier,* 290-292; le plus de détails dans *Boccard,* 299-315.



comprendre les auxiliaires helvétiques. Aussi l'archiduc ne voulait-il rien entreprendre jusqu'à ce que les progrès de l'armée alliée, en Italie, eussent mûri ses projets d'attaque sur les *Grisons*. Le corps de Hotze, à Feldkirch, d'environ 20,000 hommes, était destiné à cette importante et difficile expédition. Ce général combina ses mouvemens avec ceux de Bellegarde, qui harcelait inutilement, dans la Basse-Engadine, les postes de Lecourbe [1]. Une attaque exécutée du 1er au 2 mai sur tous les points de la ligne n'eut pas un meilleur succès, quant au but principal qui était de pénétrer dans les Grisons. Hotze n'avait pas osé détacher suffisamment de troupes de son corps d'armée de Feldkirch. Il essaya donc inutilement d'emporter de vive force le poste de Luziensteig. Sa tentative était concertée avec les Grisons et les habitans des Petits Cantons. Dix mille d'entre eux, se levant tout-à-coup en armes, surprirent, à Disentis et à Ilanz, les postes français avec une telle rapidité que si les attaques du jour précédent eussent réussi et qu'il y eût eu plus d'accord entre les mouvemens intérieurs et ceux de l'armée autrichienne, la retraite des Français, la division du général Lecourbe qui occupait encore la Haute-Engadine et les communications par le Saint-Gothard, eussent infailliblement été coupées. Disentis est dans la haute vallée du Rhin antérieur le point de jonction des Grisons et des Cantons de Glaris et d'Uri. Environ 6,000 paysans étaient déjà descendus jusqu'au pont de Reichenau, l'avaient emporté et s'y étaient postés militairement. Ils s'avancèrent jusque

[1] Voir, sur les opérations dans l'Engadine, *Feldzug v.* 1799 I, 270-282; *Clausewitz*, I, 304-310.

près de Coire, d'où le résident français et les autorités helvétiques s'enfuirent. Attaqués là par la division du général Ménard, ils se battirent depuis le grand matin jusqu'au soir. La plupart de ces paysans, armés de fusils, de haches, de fourches, de hoyaux et de faux, se précipitèrent sur les rangs des Français, malgré le feu soutenu de leur artillerie, et répétèrent leurs attaques pendant plusieurs heures, sans se laisser arrêter par des monceaux de cadavres. Plus de 2,000 périrent en combattant. Au rapport même de leurs ennemis, jamais, dans aucune affaire, on n'a montré une fureur égale à celle de ces paysans [1]. Un renfort de 6,000 hommes donna la victoire aux Français. Les Grisons poursuivis et dispersés se rassemblèrent de nouveau dans Disentis, et livrèrent le 5 un dernier combat, dont l'issue fut leur dispersion totale et l'incendie de ce village.

Les Suisses du camp opposé déployèrent une valeur non moins exemplaire. Le jour où Hotze attaqua Luziensteig, un corps d'élite suisse, sous les ordres de Suchet, près d'Azmoos, impatient d'égaler la troupe française, se jeta jusqu'à la ceinture dans le Rhin, d'où elle fit un feu terrible sur la cavalerie ennemie [2].

Luziensteig tenait toujours. Une attaque de Hotze avait été repoussée. Ce poste, entre les mains des Français, était devenu presque inexpugnable. Le défilé très-étroit est formé par des rochers à pic, dont les crêtes du côté de l'est se lient aux sommités escarpées qui ceignent et forment la vallée; il a près d'une demi-

[1] *Perrochel au min.* 17 floréal (6 mai).

[2] *Perrochel au min.* 19 floréal.

lieue de longueur; il était barré par un retranchement revêtu, lié aux rochers escarpés des Alpes de Mayenfeld; ce retranchement, fermé par un pont-levis en travers de la route, était garni d'une artillerie avantageusement placée. Hotze résolut d'attaquer de nouveau ce poste formidable le 14 mai au matin. Il partagea ses forces en quatre colonnes. Il prit lui-même le commandement de l'une, destinée à faire d'abord une fausse attaque à la tête du défilé et à menacer les flancs des retranchemens, pendant que les trois autres, avec la cavalerie et l'artillerie, sous les ordres de Jellachich, franchiraient les montagnes sur trois points différens sans être aperçues. Ces trois colonnes ne parvinrent à plonger sur les revers des retranchemens des Français et à se réunir sur le seul point où leur rassemblement fût possible, qu'après douze heures de marche et de travaux, dont les habitans partagèrent les fatigues et les dangers. Les soldats se coulèrent jusqu'au bas des rochers, à la faveur des talus de neige dont ceux-ci étaient revêtus; un amollissement subit de la neige aurait anéanti hommes et chevaux. Tout-à-coup les tambours autrichiens se firent entendre. Jellachich assaillit les retranchemens par derrière. Dans cet instant Hotze attaqua vivement par la passe avec un bataillon, s'avança jusqu'à la porte, malgré le feu des Français, la fit sauter et pénétra dans le fort. La 14e demi-brigade française fut presque tout entière faite prisonnière. Une autre division de Hotze chassa les Français de Malans et de Mayenfeld; une troisième descendit dans la vallée de la Landquart. Pendant ce temps, le comte de Bellegarde, d'après une combinaison arrêtée, pénétra dans les Grisons par le nord-est avec 20 bataillons. Le 17, les

Français évacuèrent en hâte, mais avec ordre, tout le pays des Grisons. Quatre mille hommes, refoulés jusqu'à Coire, abandonnèrent leur artillerie, passèrent le Rhin et les Hautes-Alpes, et se réfugièrent dans la vallée d'Urseren, au pied du Saint-Gothard. Une autre division, se retirant sur la rive gauche du Rhin, par Ragatz, dont elle brûla la moitié, gagna, dès le 16, Wallenstatt. La prise de Luziensteig entraîna donc pour les Français la perte des Grisons et les força de changer totalement leur position; les Autrichiens devinrent maîtres des deux rives du Rhin, depuis sa source jusqu'à l'embouchure de la Thour [1].

Le 16, Soult, dans la Suisse italienne, remporta une facile victoire sur les rebelles de la Léventine. Il fut soutenu par la division de Lecourbe, que Masséna, dès le 5 de mai, acheva de retirer de la Haute-Engadine, pour la porter rapidement sur Bellinzone, afin de préparer un appui pour sa seconde ligne, en couvrant le passage du Saint-Gothard. Ce même jour, les Luganais, qui craignaient le retour des Français, fêtèrent au son de toutes les cloches l'entrée d'un corps autrichien dans leurs murs. Ce même jour enfin, les divisions Loyson et Dessoles, à peine sorties des Grisons et rangées près de Bellinzone, livrèrent plusieurs combats, mais se retirèrent devant les forces autrichiennes par-dessus le Saint-Gothard, décimées

[1] *Mathieu Dumas*, I, 113-126; *Masséna au Dir. français*, 21 flor. an VII, dans le *Moniteur* du 26 flor. *Zschokke, Denkw.* II, 26; *v. Tillier*, I, 287-289; *Jomini*, XI, 217-226; *Dedon, l'aîné, Campagne de l'armée française du Danube, sous le commandement en chef de Masséna, depuis le 3 juillet* 1799; se trouve en allemand dans *Posselt's Annal.* 1801, 9tes St. 292-336 (pour la partie dont la Suisse a été le théâtre); 10tes St. 1-60; *Feldzug. v.* 1799. I, 282-297; *Clausewitz*, I, 312-328.

par les paysans, à qui les buissons et les rochers servaient de parapets. Pietro Rossi, gardant le titre de commandant de Lugano, fit, dans les montagnes, une guerre de partisans contre les Français. Ensuite avec l'or de l'Angleterre il enrôla des troupes pour soutenir les armes impériales. Le gouvernement provisoire, élu au fort des tumultes de Lugano, se fit imprimer le cachet de la légalité par une nouvelle élection. Mais il se forma dans chacun des anciens bailliages un gouvernement indépendant de celui-là. La Suisse italienne se divisa de cette façon en huit Républiques ayant chacune sa constitution, ses lois, son ordre judiciaire, sans autre lien que le trafic journalier. Les généraux autrichiens ni le gouvernement impérial de Milan ne se mêlèrent de l'intérieur de ces petits ménages, et au milieu des baïonnettes et des aigles de l'Empire, le peuple, toujours attaché à la Suisse, put continuer sans gêne et sans conséquence à crier : « Vive la liberté! vive la République helvétique ! » Au-dessus de cette joie politique plana longtemps encore le sombre génie de la Suisse italienne avec son cortége de discorde, de brigandage et de vengeance [1].

Le succès de ces premières entreprises des Impériaux leur servit à lier les opérations de l'armée d'Italie à celles de l'armée d'Allemagne.

A la vue des manœuvres exécutées et des masses de troupes employées sur les cols et les flancs escarpés des Alpes; à la vue de ces défenses opiniâtres et de ces divisions rapidement transportées de sommités en

[1] *Zschokke, Denkwürd.* III, 238-246; *v. Tillier*, 289, 290.



sommités, ou du fond d'une vallée dans une vallée distante; alors qu'un œil non exercé aux faits d'armes ne suit qu'avec peine la trame mobile de tant d'opérations qui se croisent, on est tenté de demander si nos grandes Alpes, en ouvrant à la guerre un nouveau théâtre, n'ont pas enrichi l'art formidable, mais nécessaire, des combats. La science militaire nous répond par un de ses organes :

« Depuis que les voyageurs ont frayé des sentiers » à travers les abimes de glaces, depuis que ces nou- » velles régions ont été explorées, l'art de la guerre, » qui s'empare de tout, qui s'accroît de tous les pro- » grès de l'esprit humain, a fait tenter de nouveaux » hasards, a fait faire de nouvelles expériences; et le » talent et l'audace militaires n'ont pas dû exciter les » hommes à des efforts moindres que ceux qu'inspirait » l'amour des sciences ou la simple curiosité des voya- » geurs. Dès qu'on a su gravir les cimes glacées des » Alpes, et porter des corps de troupes et de l'artillerie » par des sentiers à peine tentés par les plus intrépides » chasseurs, on a bientôt formé de grands plans d'at- » taque et de défense, comme la nature avait elle- » même lié les arêtes et les hauteurs moyennes aux » chaînes et aux masses principales; on a surpris ses » secrets; on a reconnu son ordre immuable jusque » dans ses caprices les plus bizarres; le chaos des » grandes Alpes a été débrouillé, les cartes topogra- » phiques perfectionnées, les moindres détails recueil- » lis; on a figuré des reliefs avec un art et une préci- » sion inconnus jusqu'à nos jours. Cette connaissance » exacte de la grande charpente, l'*ostéologie* des mon- » tagnes (si on veut nous permettre cette expression), » a inspiré aux généraux et aux officiers d'état-major

» des idées plus grandes et plus simples. Les commu-
» nications plus pratiquées on tété examinées avec plus
» d'attention; enfin il s'est établi une nouvelle échelle
» pour les opérations dans les guerres de montagnes;
» on a osé détacher des corps à de grandes distances,
» pour s'assurer du point qui rendait maître des
» grands intervalles. — Ces avantages furent si bien
» saisis de part et d'autre dans la guerre de Suisse,
» que les coups portés sur la frontière du Tyrol et des
» Grisons, à trente et quarante lieues des positions cen-
» trales des armées, étaient ressentis à l'instant, obli-
» geaient à faire des mouvemens, faisaient changer les
» desseins, comme si ces divisions séparées par tant
» de difficultés, par tant de retranchemens naturels,
» avaient été contiguës [1]. »

Les émigrés suisses marchèrent avec les Autrichiens. Le régiment de Rovéréa formait l'avant-garde de la colonne de Hotze. L'archiduc Charles lui donna l'ordre de se rendre à Mayenfeld. Ce régiment, maintenant de 800 hommes, en meilleur uniforme, mais encore mal coiffés, rentra sur le sol suisse par Ragatz, le 16 mai, plein de joie, avec la conscience de ses intentions pures; il célébra son retour par des chants religieux. Sur sa route, la population le reçut avec enthousiasme. A peine campé, le 19 au matin, dans une prairie bordée de cerisiers en fleurs près de Wallenstatt, des coups de feu tirés par des Français l'appelèrent au combat. L'affaire fut chaude et dura jusqu'au soir. L'audace des chasseurs suisses, habiles à

[1] *Mathieu Dumas*, I, 129-131.

gravir les hauteurs, força l'ennemi à se replier, au moment où les Autrichiens songeaient à la retraite. Le capucin Paul Styguer se signala dans cette journée en s'exposant au feu le plus vif pour porter aux soldats de l'eau et des cartouches. Quelques balles ayant percé sa robe sans effleurer sa peau, ils le crurent invulnérable. Mais leur vénération se changea en risée, quand, se dépouillant à leurs yeux de son froc, il affubla son ignoble et courte taille de l'uniforme d'un capitaine vaudois de haute stature resté sur le champ de bataille. Le chef le lui fit déposer. Sa longue barbe était déjà coupée. On tailla et convertit en habit militaire sa robe, qu'on lui fit considérer comme un trophée; il fit le reste de la campagne monté sur un petit cheval, ressemblant assez à un chef de bande calabrois. Le régiment eut 54 blessés; un d'eux, jeune soldat, se plaignait de ce que « c'était mal allé ce jour-là. » — « Non, répondit un grenadier à la jambe fracassée; ç'a va toujours bien quand on va en avant [1]. »

Les Impériaux et les émigrés, tant redoutés par leurs relations avec les mécontens, étaient donc sur le sol de la Suisse, les uns et les autres victorieux. Leur apparition frappa de terreur le gouvernement helvétique. Il recourut à ces mesures extrêmes que suggère le désespoir et qui sont ou la force d'une nation héroïque ou l'expédient d'une autorité impuissante. Le personnel du Directoire venait de subir une modification. L'honnête Maurice Glayre, ferme dans sa modération comme dans son amour de la liberté, prit occa-

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 3.



casion d'une indisposition prolongée pour quitter une autorité dont il avait combattu les violences au prix de sa popularité. On l'accusa d'être un secret antagoniste des Français, par conséquent un ennemi de la patrie. Pour lui, estimant que la patrie doit l'être pour tous, il voulait qu'on rendit le nouvel ordre de choses cher à ses partisans et supportable à ses adversaires. Mais le ton du jour était celui de la passion. Sur la quintuple proposition du Grand-Conseil, le Sénat éleva au fauteuil directorial le sénateur Jean-Rodolphe Dolder (9 mai), que dix mois auparavant Rapinat avait voulu introduire dans le Directoire par un coup d'autorité.

Dolder, que nous verrons exercer une influence prépondérante sur les destinées de la République helvétique, était alors dans sa quarante-sixième année. Né dans un village zuricois, de paysans laborieux et d'une fortune médiocre, il ne reçut jamais que la chétive instruction d'une école primaire, et trois mois de leçons quelque peu supérieures dans sa première jeunesse. D'autant plus avide de connaissances, il lut des écrits de tout genre. De la carrière de l'industrie et du commerce, son ambition et la conscience de son talent le jetèrent dans les affaires publiques, non sans un dommage de fortune dont sa carrière politique se ressentit. Par sa nature tendre et bienveillante, il captivait l'homme du peuple; par son esprit et son enjouement, la société. Ami du plaisir autant qu'ambitieux, il n'avait ni la fermeté de caractère et de principes, ni la vigueur de patriotisme, ni la consistance morale qui font le grand homme d'État républicain. Mais peu le surpassaient en rapide appréciation des circonstances, en ruse et en souplesse, force des faibles.

La violence politique choquait sa bonté de cœur sensuelle et son goût pour la bonne compagnie. Il affectait une prédilection pour les Français et recherchait la société aristocratique, surtout celle des Bernois. Malgré ses défauts, Dolder fut un magistrat désintéressé : il dédaigna mainte occasion de s'enrichir [1].

Cette âme voluptueuse, mais active pour l'astuce, incapable de résister en face à une volonté ferme, occupa le fauteuil directorial à l'heure d'une crise dans laquelle Laharpe exalta jusqu'au dernier degré l'énergie qu'il parvint à imposer aux Conseils de la République. Une loi, plus précise que les précédens décrets qui investissaient le Directoire de pouvoirs extraordinaires [2], l'autorisa pour six semaines et l'invita même « à prendre les mesures les plus promptes pour la punition de ceux qui, par des bruits controuvés dans des intentions perfides, par des calomnies répandues contre les autorités constituées, principalement par des feuilles incendiaires et liberticides ou par d'autres écrits, cherchaient à troubler le repos de la patrie et à renverser la constitution. » Le Directoire fut « autorisé à interdire de semblables écrits, à les confisquer et même à faire fermer les presses ; à exercer sans interruption la surveillance et la police la plus exacte contre les émissaires des ennemis tant intérieurs qu'extérieurs de la République, contre les perturbateurs du repos public, pour les faire punir avec toute la rigueur des lois [3]. » Afin de constater plus complétement la gravité des circonstances, les

[1] *Von Tillier*, I, 294-296.

[2] Décrets des 5 nov. 1798, 18 févr. et 12 mai 1799.

[3] Loi du 18 mai 1799. *F.-C. de la Harpe, Observations*, etc. 109-113.

Conseils interdirent les spectacles dans toute l'Helvétie, de peur que les citoyens et les législateurs ne parussent se divertir de ces images des jeux de la vie, au moment où la Suisse servait de théâtre pour une tragédie sanglante [1], dans laquelle on destinait un rôle à la nation. Le Grand-Conseil et le Sénat décrétèrent dans des séances secrètes, le 17 et le 18 mai, la transformation de l'Helvétie entière en un camp. L'élite et la réserve furent déclarées de piquet pour le service intérieur de la République et mises à la disposition du Directoire pour la défense de la patrie. On augmenta la Légion [2]. On mit en réquisition tous les magasins renfermant des matières et effets propres au service militaire, ainsi que tout ce qui pouvait avoir rapport à ce service [3]. On donna au général en chef Keller, pour chef de l'état-major, le Vaudois Louis Laharpe, puis, sur son refus, le poète Salis, des Grisons; pour adjudans généraux, Wèber, du Canton de Berne, et von der Weid, de Fribourg. Mais le peu de troupes animées de sentimens favorables, mal exercées, obéissaient à des officiers sans instruction. Un réglement détaillé sur les uniformes de tous les grades, où l'on avait strictement déterminé bordures, écharpes et galons, ne remplaça guère l'expérience militaire [4]. Pour subvenir à la solde, à l'entretien et aux autres besoins, on ouvrit un crédit de 850,000 francs [5] sur

[1] *Bull. des lois*, III, 35, 36; *Schweiz. Republikaner*, III, 639-642, 647-649.

[2] Décret du 22 mai 1799.

[3] Loi du 18 mai 1799.

[4] *Von Haller, Gesch. d. Wirkungen d. österreich. Feldzugs in d. Schweiz.*

[5] Décret du 22 mai 1799; *Tagblatt*, III, 55.

un trésor presque sans numéraire. Lorsque, en présence d'une armée envahissante, l'amour de la patrie ou l'honneur national fait entendre un cri d'alarme, vous voyez souvent un peuple se lever comme un seul homme et, l'enthousiasme suppléant la tactique, remporter la victoire. Mais maintenant la majorité des peuplades suisses ne voyaient pas leur honneur intéressé à défendre un gouvernement introduit et soutenu par des baïonnettes étrangères; elles n'avaient pas d'amour pour un ordre de choses qui dénaturait leur antique patrie. Le principal ennemi, c'était la désaffection. L'auteur des mesures extrêmes en avait fait l'aveu tacite en insérant au protocole du Directoire une accusation contre un grand nombre de fonctionnaires et plusieurs représentans du peuple, vendus, selon lui, à l'aristocratie et à l'Autriche.

Les événemens militaires se pressaient à la suite de l'occupation des Grisons par laquelle les Autrichiens avaient débuté dans leurs opérations en Suisse. Au commencement du mois de mai, Masséna avait transporté son quartier général de Bâle à Zurich (2 mai). Des deux colonnes françaises qui se retiraient des Grisons, vivement poursuivies par les généraux Hotze et Bellegarde, celle qui remontait par Stanz la haute vallée du Rhin sous les ordres de Suchet, arriva le 19 mai à Urseren. Lecourbe, après avoir repassé le Saint-Gothard, rejoignit la droite de Masséna. L'avant-garde de l'archiduc Charles, commandée par le général Nauendorf, passa le Rhin près de Stein et de Schaffhouse à la pointe de l'épée. On se battit à Hetlingen, près de Rorschach, près de Diessenhofen, où la plus grande

partie du parc d'artillerie helvétique tomba au pouvoir des Impériaux. Hotze occupa Saint-Gall le même jour. L'archiduc passa le Rhin le jour suivant avec le reste de l'armée, non loin du couvent thurgovien de Paradies et adressa aux Suisses une proclamation pacifique, ne menaçant que ceux qui prêteraient secours à l'ennemi ou combattraient contre les armées impériales. Masséna avait fait rétrograder ses troupes et les troupes helvétiques vers Zurich. Dès qu'il aperçut chez les ennemis l'intention d'opérer leur jonction pour le forcer à la retraite, il résolut de les prévenir et les fit attaquer, le 25, sur tous les points. Le général Paillard passa la Töss et Ney la Thour, afin d'occuper les Autrichiens qui venaient de traverser le Rhin à Constance, Diessenhofen et Stein; Oudinot, avec la division du général Tharreau et les troupes helvétiques, marcha sur Frauenfeld pour débusquer et repousser en arrière le général Petrasch, qui avait pris une forte position au dedans et autour de cette ville et garni toutes les avenues avec de la grosse artillerie. Cet appareil n'arrêta pas Oudinot, désireux de se rendre maitre de la place. Des deux côtés, on fit des efforts extraordinaires. Deux fois les Français et les Helvétiens poursuivirent les ennemis à la baïonnette à travers les rues; deux fois ils furent poursuivis à leur tour. A la fin les Autrichiens, ne pouvant plus se défendre entre les maisons, cherchèrent à prendre position sur les hauteurs. Leur cavalerie mit pied à terre pour soutenir l'infanterie fatiguée. Le soir, Soult arrivant de Winterthour avec une réserve de trois bataillons d'infanterie et de deux escadrons de cavalerie, les Autrichiens se retirèrent avec une perte considérable. Les troupes helvétiques, la Légion surtout, qui eut bien

des morts et des blessés, se signalèrent par leur bravoure. Leur chef seul, le général Keller, fut indigne de ses soldats; il évita le combat, s'enivra dans une auberge et s'enfuit. Son adjudant général Wéber, l'homme le plus capable de commander des milices helvétiques [1], le remplaça. Aussi intrépide qu'au 5 mars de l'année précédente, alors qu'il menait les Bernois contre les bataillons français, il conduisit la Légion helvétique contre les Autrichiens, assignant avec sang-froid à chaque détachement son poste; par son courage il remplit d'admiration ses troupes et les Français qui combattaient à ses côtés. Une balle le frappant à la tête, l'étendit sans connaissance; il expira au bout de quelques heures. Les chasseurs zuricois portèrent le ravage dans les rangs des Autrichiens; les Lucernois soutinrent sans broncher le choc de leur cavalerie. Le même jour Paillard et Ney remportèrent quelques avantages, qu'ils perdirent à l'entrée de la nuit. Le lendemain, l'archiduc Charles amena une division fraiche et opéra sa réunion avec les corps de Pétrasch et de Hotze, à Winterthour et Neftenbach. Le quartier général fut porté peu de jours après à Winterthour [2].

De son côté, Bellegarde, profitant de ses avantages, s'assura le passage du Saint-Gothard : ses forces s'accrurent par l'audace des habitans des Petits-Cantons à reprendre les armes contre les Français. Il fit occuper Glaris par un corps d'avant-garde réuni à la légion de Rovéréa. Le peuple de Glaris reçut les Autrichiens

[1] *Mém. de F.-C. de la Harpe.*

[2] *Jomini*, XI, 230-238; *v. Tillier*, I, 298-302; *Feldzug v.* 1799, I, 315-345; *Clausewitz*, I, 335-346.

et plus encore la légion avec des démonstrations de joie; tous, jusqu'aux plus pauvres, rivalisèrent de zèle pour leur offrir des rafraîchissemens. Le peuple entier accourut pour une levée en masse et plus de mille hommes demandèrent à servir dans cette troupe [1]. Déjà les magistrats du nouveau régime s'étaient réunis à ceux de l'ancien pour concourir à une restauration politique. Une attaque des Français les interrompit. La légion, secondant les Autrichiens, aida puissamment à la victoire; quoique inférieure en nombre, elle accula l'ennemi au pied de la montagne et lui fit 500 prisonniers. Ce succès exalta l'enthousiasme du peuple pour ceux qu'il appelait ses libérateurs. Une landsgémeinde aussitôt convoquée et investie par les autorités helvétiques de ses anciennes prérogatives, nomma ses magistrats et à leur tête des hommes invariablement attachés à la constitution primitive. Aucun tumulte, aucune injure n'altéra la décence de cette solennité (24 mai). Pour gage de ce revirement politique, le Canton de Glaris décida d'occuper avec 2,000 hommes l'Urner-Alp, où sa frontière, limitrophe d'Uri, était encore ouverte aux Français, et de mettre sur pied, à la disposition de l'archiduc, un contingent de 400 hommes [2]. Dans le Canton de Schwyz, une insurrection générale était organisée; les chefs désignés, ainsi que leurs arrondissemens; le tocsin prêt dans toutes les paroisses. On n'attendait que l'arrivée de la légion des émigrés en vue du bourg de Schwyz. Une circonstance imprévue fit manquer l'expédition projetée par de Rovéréa [3]. A la suite des combats

[1] *Schuler, Gesch. v. Glaris*, 419; *de Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 3.

[2] *De Rovéréa, Mém. ibid.*

[3] *Ibid.* ch. 4.

que nous allons raconter, les rapports officiels nous montrent les habitans des villes, principalement de Zurich, recueillant les blessés autrichiens avec sollicitude, tandis qu'ils jettent en passant des regards de mépris sur les prisonniers français [1]. Les citadins zuricois s'efforçaient de séduire les bataillons qui passaient par leur ville, et la municipalité différait dans les mêmes vues le paiement de la contribution de guerre [2]. Des populations animées de cet esprit faisaient aussi partie de la nation qu'on décréta de convertir en armée.

Masséna voyant que tout le cours de la Limmat, la seconde des trois principales lignes de défense de la Suisse, se trouvait tournée par la droite et par les hautes sommités, et que l'archiduc, depuis la réunion, débordait ses ailes, craignit d'être coupé et concentra ses troupes du côté de Zurich. L'ordre de cette retraite produisit une impression fâcheuse sur les troupes helvétiques. Le manque de solde et les désordres de l'administration militaire l'aggravèrent. Après la jonction des corps autrichiens, il s'engagea près de Winterthour, le 27, un combat acharné; Hotze remporta l'avantage et demeura maître de la moitié du chemin qui mène à Zurich. Masséna jugea prudent de se rapprocher de cette ville et de se renfermer dans un camp retranché [3].

En avant de Zurich, il occupa les hauteurs qui le dominent au nord, derrière la Glatt. Il forma de cette chaine de montagnes un rempart, en liant leurs som-

[1] *Masséna au Directoire exécutif*. Zurich, 7 prairial.

[2] *Kuhn, commissaire du gouvernement, à la municipalité de Zurich.*

[3] *Mathieu Dumas*, I, 163-168; *de Bovéréa*, l. V, ch. 4; *v. Tillier*, I, 299-302.

mités par des redoutes; une ligne de bouches à feu défendait sa position [1]. L'archiduc la fit attaquer de front sur le Zurichberg, le 4 juin, après plusieurs affaires assez chaudes qui avaient eu lieu les jours pré cédens. Trois assauts tentés avec une énergie opiniâtre furent repoussés avec la même vigueur. Cependant à la troisième la division Hotze tourna le Zurichberg, tandis que l'archiduc emportait, l'épée à la main, la première ligne des retranchemens sur le front et sur les flancs d'une position, inexpugnable sans le succès de cette manœuvre, qui détermina l'issue de la bataille; le principal honneur en fut décerné à Hotze par l'archiduc lui-même [2]. On s'était battu jusqu'au soir. Peu d'actions ont coûté autant de sang [3]. De part et d'autre plusieurs généraux reçurent des blessures, Hotze fut de ce nombre [4]. Le lendemain les deux armées semblèrent garder la même attitude qu'elles avaient eue la veille de la bataille. Mais lorsque Masséna s'aperçut que l'archiduc préparait en silence une attaque nocturne, sentant qu'il ne pourrait résister longtemps devant Zurich à des forces supérieures, il décida d'abandonner cette ville aux termes d'une convention qui lui en assurait l'évacuation paisible. Le 6, dès l'aube, les Français enclouèrent les canons sur les

[1] Voir les détails dans *Jomini*, XI, 246; *Feldzug von* 1799, I, 350-374; *Clausewitz*, I, 354-370.

[2] *De Rovéréa, ibid.*

[3] *Mathieu-Dumas*, I, 169, 170.

[4] *Maurer*, pasteur à Schaffhouse, vit passer Hotze en voiture, s'entretenant vivement avec ses adjudans et portant le bras en écharpe. Il apprit ensuite que ce général n'avait qu'une blessure légère. (*Erinnerungen an Joh. Conr. Maurer.* Schaffh. 1843, S. 181, 182.) *De Rovéréa* affirme que Hotze fut retenu au lit par sa blessure (l. c.); *Jomini*, qu'il fut grièvement blessé.

remparts et vidèrent les gargousses. Leur départ dura une bonne partie de la journée [1]. A mesure qu'ils sortaient de leurs retranchemens, les Autrichiens en prenaient possession, mais sans commettre un seul acte d'hostilité. Les autorités civiles veillèrent au maintien de l'ordre. A quatre heures la municipalité fit ouvrir de force les portes de la ville, le commandant de l'arrière-garde française ayant emporté les clefs. Les Autrichiens entrèrent paisiblement. Grâce à l'humanité et à la discipline des deux généraux en chef, Zurich n'eut à déplorer aucun malheur. Masséna divisa son armée en trois colonnes. L'une prit la route de Baden; les autres gravirent les flancs escarpés de l'Albis. Une partie des troupes y forma des retranchemens; le reste se porta sur Bremgarten, en Argovie, où fut établi le quartier général de l'armée française. Celle-ci occupait ainsi l'espace compris entre la rive gauche de la Limmat, les sommités de l'Albis, Baden et Bremgarten. La division qui gardait, dans le Canton de Schwyz, les hauteurs de Morgarten et de Saint-Jost, se retira bientôt après à Zoug (17 juin). L'archiduc transféra son quartier général à Kloten et mit des garnisons dans la ville de Zurich et dans le pays de Glaris. Le colonel autrichien Saint-Julien, passé des Grisons au pays d'Uri, se mesura avec le général Loyson dans le Schæchenthal (30 mai), et balaya la vallée de la Reuss [2]. « Depuis que les Français ont évacué le Canton d'Uri, lisons-nous dans le journal officiel du gouvernement français, tout y présente l'image de la mort, comme si

[1] La retraite de Masséna et ses opérations dans ces derniers jours ont rencontré un critique sévère dans le général *Clausewitz*, I, 367-369, 397-400.

[2] *Feldzug von* 1799, I, 379-387.

la peste y eût durant un siècle exercé ses ravages. Pas un paysan, pas une pièce de bétail, aucune espèce de vivres; toutes les chaumières sont désertes. Le général Loyson est à Stanz. Ses troupes, faute d'habitations, bivouaquent dans la campagne, et la plupart du temps elles y reposent ensevelies dans un profond sommeil. Les Autrichiens qui occupent les sommités du Saint-Gothard, exténués eux-mêmes de fatigues et de besoins, ne pourraient ni se défendre ni se mouvoir, s'ils étaient attaqués par un ennemi robuste. Le Saint-Gothard et ses rocs immenses offrent en ce moment un spectacle horrible : partout du sang et des cadavres. La faim a fait descendre les Autrichiens dans la vallée d'Altorf, abandonnée à la fois des ennemis et des habitans; ils n'y ont pu ni trouver un seul morceau de pain, ni tirer un seul coup de fusil [1]. »

La transformation de l'Helvétie en un vaste camp ne rassura pas les autorités centrales contre les progrès des armes autrichiennes. La terreur régnait dans Lucerne. Les législateurs étaient épouvantés par les canons qu'ils entendaient tous les jours. Perrochel répandit l'alarme en communiquant une lettre dans laquelle on lui parlait des dangers qu'il courait à Lucerne depuis l'événement de Rastadt. Enfin Masséna déclara ne pouvoir garantir la sûreté du chef-lieu [2]. Des représentans du peuple partaient sans congé. On parlait donc de transférer le siége du gouvernement à Berne, tout en statuant des peines rigoureuses contre les membres des autorités qui quitteraient leur poste ou n'y reviendraient pas à l'instant. La translation,

[1] *Moniteur* du 4 messidor an VII (22 juin 1799).

[2] *Mém. de F.-C. de la Harpe.*

décrétée pour les cas extrêmes, eut lieu le 31 mai. Le Corps législatif entraîna le Directoire, malgré la résistance de Laharpe, qui, au moment de cette « fuite honteuse, » comme il l'appelle, eût donné sa démission si l'honneur lui eût permis de quitter son poste. « Depuis ce moment, a-t-il écrit, notre situation me parut désespérée; on nous avait fait peur, et le faible n'a jamais peur impunément [1]. » Le gouvernement fit son entrée dans sa nouvelle résidence, en voiture, à cheval, à pied, avec les signes les moins équivoques de la hâte et de l'imprévu, mais au milieu du tonnerre de l'artillerie et avec quelque déploiement militaire.

A la suite des combats livrés pendant ces jours d'angoisse et surtout après l'évacuation de Zurich, le corps helvétique des 20,000 hommes d'élite disparut comme la poussière dispersée par le vent; la plupart de ces hommes, réunis de force sous les drapeaux, rentrèrent en hâte dans leurs foyers. Le gouvernement n'eut plus à sa disposition que les restes de la légion, le corps des auxiliaires et le contingent vaudois; encore les compagnies vaudoises stationnées à Schwyz se montrèrent-elles animées d'un esprit de rébellion. Plusieurs bataillons étaient réduits à 80 ou 100 hommes [2]. « Sans renforts d'aucune espèce, écrivit le ministre des Relations extérieures, sans hommes, sans munitions de guerre et de bouche, sans argent, nous courons le plus grand danger; la troupe suisse se débande, la française pille et la consternation règne déjà partout. La crise est violente, les progrès des Impériaux, rapides et inouïs. Il n'y a pas un seul moment à perdre

[1] *Mém. de F.-C. de la Harpe;* ses *Observations sur le Précis,* 121.

[2] *Rapport de Kouhn au Directoire; Protoc. du Direct.* 29 avril, 24 et 25 mai et 2 juin 1799; *Jomini,* XI, 255 257.

si l'on veut y apporter du remède [1]. » — « L'épouvante fut telle, nous avoue dans ses *Mémoires* inédits l'ex-Directeur F.-C. de la Harpe, que si dans les quarante-huit heures l'archiduc eût foncé sur nous avec plus de vigueur, notre dissolution était inévitable, ainsi que les émigrés suisses l'avaient annoncé. »

Cet aveu, les Autrichiens victorieux, les Français obligés de se réduire à la défensive, l'effroi des Conseils helvétiques, jetèrent une lueur blafarde sur l'impuissance matérielle du gouvernement et laissèrent une impression morale qui présageait à l'unité factice du nouvel ordre de choses un commencement de dissolution.

[1] *A Zeltner*, 5 juin.



CHAPITRE V.

RÉACTIONS. APPARITION DES RUSSES. LECOURBE, KORSAKOW ET MASSÉNA.

Armistice de fait. Position des armées autrichienne et française après la première bataille de Zurich. Triste état de l'armée française et de l'Helvétie. Vues divergentes et inaction des puissances alliées. Situation déplorable du gouvernement helvétique. En France, révolution directoriale du 30 prairial. Ochs expulsé du Directoire. Pénurie d'argent. Rupture de la bonne intelligence du gouvernement helvétique et du gouvernement français. Réaction dans les Cantons orientaux et les Cantons démocratiques du centre et à l'occident de la Suisse. Réaction dans les Conseils.

Plans de campagne agrandis des puissances coalisées et de la France. Masséna, général en chef; Lecourbe sous ses ordres. Combats dans le massif central des Alpes. Avantages des Autrichiens, arrêtés par un mystère de cabinet. Les Autrichiens remplacés par les Russes. Korsakow et son armée. Les deux armées s'observent. Hostilités préparatoires. Seconde bataille de Zurich, gagnée par Masséna. Retraite des troupes alliées.

[1799, 7 juin — fin de septembre.]

Après l'occupation de Zurich par les Autrichiens, un *armistice* de fait et sans convention se prolongea pendant trois mois [1]. Les généraux des deux armées

[1] Voir sur cette période *Feldzug von* 1799, II, 1-28; *Clausewitz*, II, 3-22.



ennemies, à peu près égaux en forces, s'affermissaient dans leurs positions inexpugnables, sur les deux rives de la Limmat, et s'observaient l'un l'autre. Aucun d'eux ne pouvant se promettre un succès décisif, ils s'abstenaient de ces engagemens sans portée, qui affaiblissent les armées et font couler inutilement le sang. Le principal corps des Français occupait les hauteurs de l'Albis jusqu'à l'Uetliberg, la ligne qui unit cette chaîne et la Limmat, la rive gauche de cette rivière jusqu'à sa jonction avec l'Aar, la rive gauche de l'Aar jusqu'à son confluent avec le Rhin. Une division défendait, dans le Frickthal, les bords du Rhin, entre l'Aar et Rheinfelden. L'aile droite, formée de deux divisions sous les ordres de Lecourbe, s'appuyait à la partie occidentale du lac de Lucerne, occupant l'Unterwalden, le pays de Zoug et la portion du Canton de Schwyz située entre le lac de Zoug et Brounnen; elle rejoignait le centre le long de la Sihl. L'aile gauche avait son quartier général à Bâle, fortifié par les soins de Masséna; elle tenait la tête de pont du Petit-Bâle et une bonne position sur la rive droite du Rhin, entre Lörrach et Rheinfelden. Au-dessous de Huningue s'étendait l'armée du Rhin. Tout l'orient de la Suisse, à partir de la ligne qui passe depuis le mont Etzel par Schwyz et la frontière d'Uri jusqu'au Saint-Gothard, se trouvait au pouvoir des Autrichiens [1].

On devait s'attendre qu'après la bataille de Zurich, leur armée victorieuse et supérieure en nombre ne laisserait pas les Français en possession de l'Uetliberg, d'où, dominant Zurich à vol d'oiseau et à une courte

[1] *Von Tillier*, I, 322-324.



distance, ils intimidaient les amis de l'ancien ordre de choses et soutenaient l'espoir du parti contraire. L'archiduc, son armée, Hotze[1], de Rovéréa et sa légion brûlaient d'impatience de reprendre l'offensive. Le cabinet de Vienne arrêta cet élan : il adopta pour politique de réunir des forces en Italie, aux dépens de son armée de Suisse, afin de frapper de grands coups sans en laisser la gloire aux Russes. Un billet privé de l'Empereur enjoignit à Hotze de quitter sur l'heure la Suisse et de passer les Alpes. Hotze consulta l'archiduc, dont il eût paralysé les opérations en s'éloignant, et il osa différer son départ[2].

Dès que Zurich eut ouvert ses portes, l'archiduc fit camper son armée dans la plaine de Kloten, prolongeant sa ligne sur la rive droite de la Limmat et de l'Aar jusqu'à son confluent au Rhin près de Waldshout. Hotze occupa Zurich et le pied du Zürcherberg. Une chaîne de piquets de cavalerie entretenait la communication le long de la rive septentrionale du lac avec le corps stationné au pays des Grisons et dont l'extrême droite s'appuyait à Wésen. L'avant-garde de Hotze se porta par Rapperschwyl au Canton de Schwyz. Le lieutenant général Haddik se tenait à Airolo au pied du Saint-Gothard, tandis que 4,000 hommes détachés de l'armée du comte de Bellegarde marchaient en diligence au secours du brigadier Saint-Julien, par la vallée d'Urseren, pour conserver le pont du Diable que les Français n'avaient pas eu le temps de détruire. Une brigade du général Haddik était entrée en Valais par la Fourca, une autre devait y pé-

[1] Il avait repris dès le 14 juillet le commandement de la gauche de l'armée de l'archiduc. *Math. Dumas*, I, 280.

[2] Hotze en fit la confidence à *de Rovéréa*, l. V, ch. 5.



nétrer par le Simplon. « Les Russes, disait-on dans le pays, sont des anges en comparaison des corps francs autrichiens. » Ceux-ci, en effet, se permettaient tout, sous le nom de vengeurs. Immédiatement avant eux, les Français parvenus jusqu'au sommet du pays avaient commis de tels dégâts dans tous les villages, à l'exception de trois, qu'il semblait qu'on eût payé des charpentiers pour en briser les cloisons et les meubles. Les Autrichiens n'occupèrent que la haute vallée de Conches, entre la Fourca et l'entrée de la route du Simplon; c'était environ la dixième partie du Valais. Ils avaient en tête de 8 à 9,000 hommes, la plupart Vaudois et Bas-Valaisans. Les Français, sous les ordres du général Turreau, fortement retranchés à Louèche, occupaient Sion et d'autres parties du pays[1].

Masséna, voyant l'armée autrichienne affaiblie par le départ de plusieurs corps pour l'Italie, désira sortir de son inaction; mais il n'osait tenter le hasard des armes qu'avec la coopération des troupes helvétiques et de leur artillerie. Il invita le Directoire à ordonner une levée générale, et lui désigna, pour les ressources pécuniaires, les grandes villes de l'Helvétie. Cependant l'armée helvétique en dissolution, la campagne épuisée par les troupes françaises, et les magasins du gouvernement vidés par l'ordre de leurs généraux, la misère, l'oppression et les murmures du peuple[2], les extorsions des chefs de l'armée et leur luxe de table aux dépens des Cantons, le

[1] *Lettres du comte de Courten*, qui marchait avec le corps de Haddik; *Mém. de Rovéréa*, l. V, ch. 5.

[2] *Von Matt à Rengger*, Zoug, 30 juin 1799; *Zschokke au Direct.* Stanz 1er juillet; Arch. helv. II, 6, C, 2, t. 34.

pillage exercé par les officiers et les soldats [1], tout indisposait contre les Français et contre le service militaire. Le Directoire s'en plaignit à Masséna; celui-ci, dans l'impossibilité de répondre, chercha des prétextes pour des récriminations [2]. Mais en réalité, presque désespéré, il peignit à son gouvernement, des couleurs les plus sombres, l'état de son armée et celui de l'Helvétie. « S'il se trouve, lui écrivit-il, un homme capable d'entretenir une armée sans provisions et de se maintenir dans un pays épuisé, je suis prêt à lui céder le commandement en chef pour servir la cause de la liberté comme simple soldat. » Il ajouta qu'il n'osait risquer une attaque avec des troupes dénuées de tout, que ce serait hasarder la dernière armée de la République; qu'une action générale ne pouvait avoir lieu que lorsque toutes les armées seraient renforcées et complétées [3]. Le représentant de la République française, Perrochel, ne cessait d'appeler l'attention de son gouvernement sur le service frauduleux des armées auquel il attribuait en grande partie l'état de crise de l'Helvétie [4]. « Que le Directoire exécutif, écrivit-il, soit bien convaincu de cette vérité, c'est que la haine suit partout les armées françaises et que cette haine profonde est attirée par cette nuée de fournisseurs, d'entrepreneurs, de commissaires, qui à force de friponneries et de brigandages font frémir les peuples au seul nom des Français. Et cependant le pauvre

[1] *Engelberg, Actaum Capitul.* t. II, pp. 332-335. A Trogen, un seul particulier, Jean Zellwèger, père de l'historien Jean-Gaspard, paya dan une année 30,000 florins.

[2] *Protoc. du Direct.* du 13 au 21 juin.

[3] *Protoc. du Direct. helv.* 25 juillet 1799.

[4] *Au ministre,* 15 floréal et souvent auparavant.

soldat manque de tout en santé et ne trouve pas de soulagement à ses blessures et à ses maladies. Croirait-on, citoyen ministre, que des malheureux blessés ont été pendant plusieurs jours à l'hôpital de Soleure sans recevoir aucun des soins nécessaires à leur triste état? Point de médicamens, point de vin, en un mot rien n'était préparé. Je le dirai et je le répéterai sans cesse, citoyen ministre, ou le service des armées sera mis incessamment sur un autre pied, ou bien nos bataillons se fondront par les maladies et la désertion qui fait déjà des ravages [1]. »

En dépit de cette faiblesse de l'armée française, les puissances alliées contre la France ne prirent aucun parti décisif, parce qu'elles agissaient dans des vues divergentes, égoïstes, et qu'elles ne considéraient la Suisse que comme un moyen. Le cabinet de Saint-James, le plus influent par son or et sa politique, voulait le rétablissement intégral de chacune des parties de l'ancienne Confédération, mais sans lui donner un centre de force et d'activité, alors indispensable pour maintenir la tranquillité dans l'intérieur et repousser l'agression étrangère. Il envoya d'ailleurs en Suisse, dans ces circonstances délicates, un plénipotentiaire à qui le souvenir d'une précédente mission [2] devait concilier peu de faveur; Wickham, malgré ses bonnes intentions, était trop doué des petites qualités du diplomate pour déployer les grandes. Un système de fluctuation fut le résultat de l'influence britannique. A Vienne, on ne visait qu'à expulser les Français de la Suisse, et l'on considérait ce pays uniquement comme

[1] *Au même*, 21 floréal.
[2] Notre t. XV, 584-586; 628, 629.

position militaire, pépinière de bons soldats et clef de l'Italie. Aussi le cabinet autrichien persista-t-il dans l'immobilité prescrite à l'archiduc jusqu'à l'arrivée des 45,000 Russes que l'empereur Paul avait promis à l'Angleterre. Soldés par cette puissance, ils devaient porter les premiers coups sur les bords de la Limmat, tandis que l'armée autrichienne resterait en seconde ligne pour les protéger. L'archiduc, à qui ses vues politiques et ses talens militaires assignaient un beau rôle, gémissait des entraves qui le retenaient spectateur impassible des événemens [1].

Le ministre des Affaires étrangères à Vienne, baron de Thugut, fort attentif aux événemens de la Suisse et actif à en diriger les destinées de concert avec l'émigration, désirait que l'avoyer Steiguer avisât à la restauration successive des anciens gouvernemens. Ce magistrat ne devait toutefois être proclamé qu'à Berne chef de la République. Arrivé à Zurich, à la suite de l'armée autrichienne, il se refusa, malgré de vives instances, à rien proposer ostensiblement pour la Confédération, tant qu'il ne serait pas officiellement appelé par les ministres d'Autriche et d'Angleterre. Autant il s'était montré Suisse à Munich, à Augsbourg et à Vienne, autant on trouvait qu'il redevenait Bernois à Zurich. Son mauvais génie, le commissaire général Wyss, augmentait sa réserve en lui inspirant d'injustes défiances. Le bourgmestre zuricois de Wyss et les membres les plus distingués de l'ancienne magistrature affichaient collectivement la même retenue. Steiguer, seul de son bord, assistait aux conférences ministérielles ; là, il se livrait à de longues dissertations ra-

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 6.

rement écoutées et jamais concluantes. Vers la fin de juillet, aidé de la plume habile de Charles-Louis de Haller, il lança dans les Cantons une *Déclaration des Suisses réunis pour le rétablissement de leur patrie à leur rentrée en Suisse*[1]. Malgré son succès, qui effraya le Directoire, ce manifeste ne produisit pas de résultat, parce qu'il ne fut soutenu par aucun acte[2].

A Zurich, comme auparavant à Schaffhouse, les autorités autrichiennes refusèrent d'intervenir dans les affaires intérieures. Mais dans la première de ces villes, elles ne trouvèrent plus que deux membres de la Chambre administrative; elles déclarèrent, par ordre du cabinet, que l'administration et la justice conserveraient leur cours régulier, jusqu'à ce que la constitution des Cantons et leur lien entre eux fussent rétablis ou organisés d'après un nouveau système. On convint ensuite d'instituer un gouvernement provisoire, dont feraient partie les membres de la Chambre administrative, qui ne s'étaient pas éloignés à la suite de l'armée française. La présidence de la nouvelle autorité fut confiée au président de l'ancienne, Conrad de Wyss, magistrat d'une haute réputation d'indépendance et de loyauté. On réintégra les divers tribunaux. Les nouvelles autorités entrèrent en fonctions le 18 juin. La timidité rendit la marche du nouveau gouvernement chancelante; il rétablit la dime, ressource nécessaire pour le trésor épuisé; à la demande de Hotze et du commissaire anglais Crawfurd, il leva un bataillon de 600 hommes pour défendre le Canton

[1] 16 pages petit in-4°, en français; en allemand, dans *Posselt's Annal.* 1799. III B. 128-140.

[2] *De Rovéréa*, l. V, ch. 5 et 6.



contre l'invasion des Français. Ce fut dans la suite le principal grief de ses adversaires [1].

La *situation du gouvernement helvétique* méritait une profonde pitié. Il se soutenait par la présence de l'armée française, et l'armée française ruinait ses ressources, son crédit et son autorité. Il traînait dans ce cercle vicieux une existence précaire. Dans la partie du pays qui ne s'était pas mise à l'abri de son pouvoir derrière les lignes autrichiennes, il recourait aux moyens extrêmes pour prolonger cette existence incessamment menacée. Trois jours après la bataille de Zurich, les Conseils législatifs décrétèrent un emprunt obligatoire de cinq pour cent de tous les biens des communes ou corporations, à l'exception des biens des écoles et des pauvres; il devait être rempli dans quinze jours sous la surveillance de commissaires extraordinaires envoyés dans les Cantons avec des pouvoirs suffisans [2]. Les mêmes Conseils s'attristaient de l'armée irrégulièrement payée et dépourvue de vivres et des magasins tombés au pouvoir de l'ennemi [3].

Au milieu de ces embarras croissans, Frédéric-César Laharpe, ne prenant conseil que de la raison du salut public, osa concevoir un remède devant lequel lui seul ne recula pas, et qui attestait la profondeur du mal. Il soumit au Directoire une motion conçue en ces termes : « Deux maladies travaillent notre République, la pénurie des finances et l'influence aristo-

[1] *Von Tillier*, I, 339-344, et là les sources.
[2] Deux lois du 8 juin.
[3] Décret du 12 juin.

» cratique. Ce n'est qu'avec les patriotes, que nous
» avions dédaignés, parce que leur langage était peu
» flatteur, que nous sauverons la République. Mais à
» quels moyens recourir pour la sauver? Il faut des
» soldats, des armes et de l'argent, ou plutôt il ne faut
» que de l'argent, puisqu'avec lui on fait tout le reste.
» Tous les moyens ordinaires d'en avoir ont été in-
» fructueusement tentés par nous; il ne reste donc
» plus qu'à essayer ceux qu'on appelle révolution-
» naires, et que la gravité des conjonctures excusera
» auprès de tous les hommes raisonnables. Nos inten-
» tions sont droites et nos mains sont pures; sachons
» mépriser les criailleries et ne voir que les résultats.
» La guerre actuelle et la contre-révolution dont nous
» sommes menacés sont en grande partie le fruit des
» intrigues et des complots de nos ci-devant gouver-
» nans. Je ne viens point vous conseiller contre cette
» race de conspirateurs implacables des mesures de
» rigueur qui tiennent de la rancune ou soient incom-
» patibles avec la justice; mais il est juste que leurs
» fortunes contribuent à réparer les torts qu'ils ont
» causés et qu'on les mette dans l'obligation de croire
» à un ordre de choses qui les ruinerait ainsi que vous
» s'il était renversé. Je vous propose, en conséquence,
» d'arrêter en principe : 1° Que les familles des ci-
» devant gouvernans de Berne, Fribourg et Soleure,
» prêteront à la République une somme de six millions,
» dont ceux de Berne paieront la moitié; 2° Que cette
» somme sera payée par moitié, savoir, trois millions
» dans quinze jours et trois millions dans un mois;
» 3° Qu'il sera déposé pour la valeur desdites sommes
» une quantité de lettres de rente pour assurer leur
» hypothèque; 4° Que ce prêt sera forcé; 5° Qu'il

» sera fait au Corps législatif un message reposant » sur ces bases[1]. »

Le jour où le Directoire helvétique entendit et rejeta cette motion, conforme aux insinuations de Masséna, le Directoire français subit la révolution du 30 prairial dans laquelle le triomphe demeura aux amis de la modération. Roger-Ducos, Moulin et Gohier s'élevèrent sur les ruines du parti de Reubell, de Merlin et de La Réveillère-Lépaux. La réaction reprocha surtout aux Directeurs déchus les malheurs de l'Helvétie et la désaffection des Helvétiens pour la nation française. Lucien Bonaparte prononça de nobles paroles à la tribune du Conseil des Cinq-Cents : « Les » Républiques alliées, dit-il, ont été traitées en pays » conquis et livrées à toutes les exactions. L'Helvétie » s'est vue en proie aux concussionnaires les plus effré- » nés. On a fait désirer l'esclavage chez un peuple, notre » aîné en liberté. D'indignes fers ont chargé des mains » toujours victorieuses ; le laurier a été une faible dé- » fense, et le guerrier couvert de gloire a dû courber » sa tête sous le joug des plus vils agens de la tyran- » nie[2]. » De tous côtés se faisaient entendre des voix éloquentes, échos de cette opinion. Le Directoire helvétique ressentit le contre-coup de ce mouvement réactionnaire. Le nouveau chef du gouvernement français, Sieyès, écrivit à Laharpe une lettre amicale ; il promettait à la Suisse protection à l'extérieur, liberté à l'intérieur, secours d'hommes et d'argent et cessation des traitemens vexatoires ; il conseillait en revanche l'oubli du passé. Il insinua qu'Ochs ferait bien de se retirer du

[1] *Protoc. du Direct.* 18 juin 1799.
[2] *Moniteur*, 5 messidor an VII.

Directoire. L'arrivée d'un nouveau commissaire du gouvernement français en Suisse, Montchoisy, annonçait un changement de système.

Les vrais républicains suisses dans les deux Conseils ne pardonnaient pas à Ochs son intrusion dans le Directoire par un coup d'État de Rapinat, et avec l'appui des baïonnettes françaises. Les chefs de ce parti, Escher, Ustéri, Kouhn et Koch, outre le ministre de la Justice Meyer de Schauensée, et Stapfer, ministre de l'Instruction publique lui reprochaient son dessein de les faire arrêter et juger, ou enfermer dans une forteresse de France comme vendus à l'Autriche[1]. Ochs fournit à cette heure un grief plus décisif. Il avait contracté l'habitude de faire part des affaires intérieures du Directoire à une foule de personnes qui en tiraient parti contre cette autorité[2]. Au mois de novembre de l'année précédente, il fut convaincu et convint d'avoir communiqué à Perrochel, ministre plénipotentiaire de la République française, une lettre diplomatique confidentielle et d'avoir ainsi trahi les secrets de l'État. Les Directeurs se contentèrent d'adresser à leur indiscret collègue une admonestation et de consigner le fait dans un protocole secret cacheté de onze sceaux[3]. Ochs ne profita guère de la leçon. La révélation de sa correspondance avec le Directoire français qui venait d'être renversé

[1] *Ochs, dans une lettre à Talleyrand*, du 22 germinal an VII (11 avril 1799), signalait en effet ces hommes comme « antigallicans, pour ne pas dire amis des Autrichiens. » Il estimait qu'il serait aisé de déjouer leurs intrigues, si l'on s'appliquait à les faire tomber dans l'opinion de leurs adhérens.

[2] *Mém. de F.-C. de la Harpe.*

[3] Le *Protoc. secret* du 20 nov. 1798 avec la *lettre de Haller à Bégos*, aux Arch. helv. Voir *Appendice.*

le signala comme un traître à sa patrie. Laharpe, instruit de cette trahison par Sieyès, convoqua dans sa demeure Oberlin et Dolder et les ministres de l'Intérieur et de la Police. Le Directoire lui fit porter un message, et lui donna une demi-heure pour signer une demande de démission. En cas de refus, il présenterait le lendemain au Corps législatif l'acte d'accusation dont il lui donnait copie. Le code pénal statuait la peine de mort pour le crime qu'on lui imputait. Ochs, fort ému, hésita, puis signa [1]. Le lendemain, il partit pour Rolle dans le Canton du Léman. Sa carrière politique était finie : esclave de la faveur étrangère, il tomba par son dévouement à l'étranger. Perrochel se présenta devant le Directoire pour demander les motifs de la résignation d'Ochs. Le calme avec lequel il fut écouté et le laconisme des réponses du président Laharpe lui firent comprendre que la démarche du Directoire n'était que trop fondée. Il se tut et se retira [2]. Les Conseils accueillirent le lendemain avec des transports de joie une nouvelle depuis longtemps désirée. Les *Vive la République!* les plus bruyans sortirent des lèvres qui avaient le plus souvent loué les diners du Directeur disgracié [3]. On lui donna pour successeur *Philippe Secretan,* président du tribunal cantonal du Léman. En Hollande déjà, il avait professé les principes qu'il soutint ensuite pendant la révolution du Pays-de-Vaud. Tout le monde applaudit à ce choix. Secretan ne dut sa nomination qu'à la réputation de son patriotisme, de ses talens et

[1] *Protoc. secret du Direct.* 25 juin 1799.

[2] *Mém. de F.-C. de la Harpe.*

[3] *Züricher Monatschronik,* 1800.

de ses vertus [1]. Trois jours avant Ochs, le sort élimina Bay. Les Conseils nommèrent à sa place *François-Pierre Savary*, d'une famille bourgeoise de la ville de Fribourg, médecin habile, patriote recommandable par ses lumières, sa loyauté, ses vertus domestiques [2].

Les deux nouveaux Directeurs firent promptement la triste expérience de la situation du pays et du gouvernement. Celle des fonctionnaires vis-à-vis des troupes françaises et de leurs chefs devenait si difficile qu'ils donnèrent en grand nombre leur démission. Il fallut une loi pour obliger les fonctionnaires de rester à leur poste et pour remplacer les démissionnaires effectifs par des citoyens capables mis en réquisition [3]. La pénurie d'argent était telle dans plusieurs contrées que le receveur de l'Oberland, par exemple, fut autorisé à percevoir les impôts en foin et en blé [4]. La multiplicité des décrets financiers atteste qu'on vivait d'expédiens. La pauvreté du trésor força de diminuer les traitemens des représentans du peuple et de tous les hauts fonctionnaires [5]; encore ne put-on leur payer que des à-compte ; mais on accorda au Directoire une somme de 15,000 francs pour dépenses secrètes [6]. Il s'était récemment démis de ses pouvoirs extraordinaires [7]. Il ne manquait plus à cette autorité que de voir ses bonnes relations avec la France se couvrir d'un nuage. L'excès du mal, dont il était le

[1] *Perrochet au min.* 10 messidor.

[2] *Von Tillier*, I, 327.

[3] Loi du 5 juillet.

[4] *Protoc. du Direct.* 3 août 1799.

[5] *Bulletin des lois*, III, 102-105, 124-128, 137, 160, 175, 187-196, 291.

[6] Décret du 18 juillet.

[7] Le 6 juillet.



témoin et sous quelques rapports l'instrument, lui arracha des plaintes. Au Valais, l'arbitraire de la domination française était à son comble. Le général Xaintraille ayant fait enlever d'un magasin de la République helvétique de 15 à 1800 sacs de sel, le Directoire helvétique lui fit adresser des représentations. Xaintraille répondit que « le pays étant con» quis par les armées françaises, aucune autorité ne » pouvait y limiter la sienne [1]. » Les agens militaires français laissaient commettre impunément en Helvétie des vexations de toute espèce [2]. Le Directoire helvétique mit tous ses griefs sous les yeux du représentant de la France, et déclara qu'il était « parvenu à ce » terme où la volonté demeure impuissante et où, » après avoir employé toutes les ressources, il ne reste » plus que le découragement [3]. » Il écrivit au Directoire français, par courrier extraordinaire, cette lettre :

« Il est un terme à tout. Une partie de l'Helvétie est » occupée par l'ennemi, une autre partie est réduite » en désert, le reste est désolé par les réquisitions et » par les passages des troupes. Vos armées n'ont ni » pain, ni viande, ni fourrages [4]; elles manquent de

[1] *Zeltner et Jenner au min.* (Talleyrand), 15 messidor (3 juillet).

[2] *Talleyrand au min. de la Guerre*, 16 messidor.

[3] *Perrochel au min.* 6 thermidor (24 juillet).

[4] Voir entre autres les décrets des 19 juillet et 27 sept. 1799. Quinze soldats français moururent de faim en Valais; 40 autres ne furent sauvés de la même mort que parce qu'on put à grand'peine leur procurer un peu de pain. *Protoc. du Direct.* 4 août. *Perrochel* parla de « la friponnerie épouvantable des entrepreneurs de l'habillement et de l'équipement, » de « l'insatiable rapacité des fournisseurs. » — « Des bataillons déguenillés, dit-il, entrent en campagne, et partout où ils passent, ils offrent le tableau de la tristesse et de la misère. Si cet état de choses se perpétue encore quelque temps, c'en est fait des armées françaises. » *Au min.* 1er floréal (20 avril). *Schauenbourg*, à la même époque (30 germinal, 19 avril),



» tout. Les commissaires qui sont auprès d'elles ne » peuvent plus tromper personne. Nous vous déclarons » qu'il n'est aucune extrémité à laquelle nous ne » soyons prêts à nous porter, plutôt que d'être davan- » tage les instrumens de la ruine et de la désolation » de nos concitoyens. Nous dénoncerons aux représen- » tans de notre nation, nous dénoncerons à la nation » même ce que nous avons fait et l'abandon dans le- » quel on nous laisse. Citoyens Directeurs, nous vous » demandons de pourvoir dès à présent à la subsistance » de vos armées et de nous acquitter au moins deux mil- » lions d'espèces à compte des énormes avances que » nous avons faites. Si vous nous aidez, comptez que » vous n'aurez jamais d'alliés plus fidèles, et que nous » nous montrerons dignes de combattre pour la cause » des peuples libres [1]. » Malgré ces plaintes, officiers et soldats français, foulant aux pieds toute discipline, continuaient de piller, de tourmenter les habitans de l'Helvétie, et attentaient même à la vie de paisibles citoyens [2]. Dans le Canton du Léman, à Villeneuve, un commandant français s'empara de force d'une barque chargée de blé pour les troupes helvétiques [3]. Les choses allèrent si loin que les Conseils invitèrent le Directoire à leur rendre compte de ses démarches à l'égard des préjudices causés par des Français [4].

Glayre, envoyé à Paris, au mois de juillet, en qualité de commissaire du gouvernement avec pouvoir de

parle *au ministre de la Guerre* « d'empêcher que le soldat ne soit constamment la dupe de la mauvaise foi de ces sangsues de la République. »

[1] *Protoc. du Direct.* 25 juillet.

[2] *Ibid.* 17 septembre.

[3] *Ibid.* 28 juillet.

[4] Décret du 7 septembre 1799.

traiter des intérêts de l'Helvétie auprès du Directoire exécutif de la République française[1], avait demandé la révision et la correction du traité d'alliance, source des outrages et des dévastations sous le poids desquels la patience de la nation touchait à son dernier terme. Il avait réclamé la neutralité, protectrice des frontières de la France et redemandée par l'opinion universelle de l'Helvétie[2]. Le ministère français, indisposé par la lettre du Directoire helvétique, refusa de traiter de la neutralité tant qu'une partie du territoire de l'Helvétie serait dans la possession de l'Autriche[3]. Glayre demanda aussitôt ses passe-ports[4].

Une réaction formelle se propagea dans les Cantons orientaux occupés par les troupes autrichiennes. A Schaffhouse, où la ville et la campagne ne s'accordaient pas, on établit d'abord, avec l'autorisation de l'archiduc Charles, un gouvernement provisoire, intermédiaire entre l'ancienne et la nouvelle constitution. Au milieu du mois d'août, les communes rurales consentirent à la restauration de l'ancien ordre de choses[5].

Les sentimens révolutionnaires prédominaient dans la campagne de Zurich, sur les bords du lac, à Stæfa principalement, ancien foyer de révolte[6]. La

[1] Arrêté du 11 juillet 1799.

[2] *Note remise au min.* le 23 juillet.

[3] *Le min. à Glayre*, 7 fructidor (24 août); *le Dir. franç. au Dir. helv.*, sa *lettre* et *celle du ministre de la Guerre à Masséna*, dans le *Moniteur* du 23 brumaire an VIII.

[4] *Glayre au min.* 8 fructidor.

[5] *Proclamations de la Chambre administr. de Schaffh.* du 1er juillet et *des bourgmestre, Petit et Gr.-Conseils*, du 19 juillet; *von Tillier*, I. 340, 341, 369.

[6] *De Rovéria, Mém.* l. V, ch. 5, commencement; voir notre t. XV, 541-573.

ville, au contraire, haïssait le régime helvétique, et cette haine s'accrut par le projet du gouvernement de faire arrêter et conduire en France dans une forteresse trente ou quarante magistrats, et de mettre la ville en état de siége [1].

Un parti en Thurgovie souhaitait le retour du vieil ordre de choses; les anciens seigneurs justiciers reprirent possession de leurs droits. Un gouvernement provisoire, composé d'hommes modérés des deux confessions et des diverses parties du pays, prépara une constitution propre à concilier les intérêts des ci-devant possesseurs et l'indépendance du Canton, chère à tous les partis politiques [2]. Mais un club révolutionnaire contrariait le travail de la restauration [3].

Nulle part on ne se soulevait avec plus d'énergie contre le joug unitaire que dans les Cantons autrefois démocratiques. L'esprit hostile des Appenzellois engagea le gouvernement helvétique à faire emmener des otages à Bâle et à casser le tribunal de district. A l'arrivée des Autrichiens (24 mai), on rejeta les cocardes et les insignes helvétiques dans l'Appenzell comme à Saint-Gall et dans le reste du Canton Sentis. On mit en pièces les arbres de liberté, on en jeta des tronçons dans les maisons des patriotes; ceux qui les avaient plantés durent les renverser sous un feu croisé de plaisanteries de ce peuple le plus railleur de la Suisse [4]. La nouvelle de la prise de Zurich fut accueil-

[1] *Protoc. du Direct.* 27 et 29 mai.

[2] *Pupikofer, Geschichte Thurgau's.*

[3] *Note du banneret Kirchberguer*, dans *de Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 6.

[4] Un Appenzellois se plaignit à un juge de ce qu'un tel l'avait appelé *citoyen*. « Citoyen juge, je ne saurais souffrir qu'on m'appelle *citoyen*. Dernièrement, un voleur ayant subi l'exposition, on écrivit que le ci-

lie avec des éclats de joie. Le 23 juin, la landsgémeinde, assemblée de nouveau dans le plus grand ordre, rétablit l'ancienne constitution et les magistrats les plus persécutés pendant les derniers temps. Un mois après, le Grand-Conseil ordonna la levée d'un corps de 400 hommes, désignés par le sort parmi les célibataires, pour servir comme auxiliaires sous les ordres de Hotze. Il rappela au pays tous les citoyens du Canton qui servaient sous les drapeaux du gouvernement unitaire. A Saint-Gall et dans le Rheinthal les autorités helvétiques firent place à d'autres [1].

Nous avons dit l'accueil que les Autrichiens reçurent parmi les Glaronnais et l'empressement des milices du pays à marcher avec cette armée étrangère; mais quand on prétendit les y incorporer, leur nationalité se révolta; ils n'avaient pris les armes que pour leur indépendance [2].

Confondus sous leur vieux nom de Waldstetten, les trois plus anciens Cantons restèrent dévoués à leur organisation primitive. Toujours prête à se soulever contre la contrainte, la population entière préparait des moyens de défense; les malades mêmes construisaient des retranchemens [3]. Fidèle à la no-

toyen un tel avait été attaché comme voleur au carcan par le citoyen bourreau; or, je ne suis ni voleur ni bourreau, citoyen juge. » Il y a moins longtemps qu'un Appenzellois porta plainte contre un autre qui l'avait appelé j... f... Les juges décidèrent que ce n'était pas une injure. « Je vous remercie, dit le plaignant, de m'avoir appris une chose que je ne savais pas, MM. les j... f... »

[1] *Versuch einer Gesch. der Gemeinde Trogen*. Msc. S. 95, ff.; *von Tillier*, I, 345 et 346, et là les sources; *de Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 6.

[2] *Von Tillier*, I, 346, 347.

[3] Sur les hauteurs d'Immensée, district d'Arth, et près du pont de Sins; *von Matt à Rengger*, 30 juin 1799.



blesse de sentimens qu'on aimerait à voir inséparable de l'amour des lettres, Zschokke, commissaire du gouvernement, aima mieux calmer la révolte que la comprimer. Il usa de ses pleins pouvoirs pour protéger les habitans et de son influence pour leur faire rendre les otages [1]. A son arrivée, il trouva les prisons remplies ; il demanda sur-le-champ le relâchement de plusieurs détenus fort excusables, et intercéda pour toutes les souffrances [2]. Il vit partout un manque de considération pour un gouvernement à principes mobiles, sans plan fixe, et qui n'avait su que désorganiser la machine de l'État. Des lettres de Berne inondaient le pays de satires contre le Directoire et les législateurs [3]. Dans maint village, Zschokke ne découvrit d'autres patriotes que les fonctionnaires publics ; encore vit-il leur nombre diminuer et l'esprit public empirer de jour en jour [4]. Sans la présence des Français, personne n'aurait plus obéi aux lois : encore leurs excès secondaient-ils l'activité des émigrés et le ressentiment des otages rentrés dans leurs foyers [5]. Le mal allait croissant. Au pays d'Uri, Lecourbe permit à ses soldats tous les genres de désordre ; au milieu de l'épuisement universel, sa table, dont Lucerne entretenait la somptuosité, insultait à la misère du peuple [6]. Lorsque les Français rentrèrent

[1] *Von Tillier*, I, 348, 349 ; *Protoc. du Direct.* 9 et 20 juin ; 3, 7, 10, 20 juillet ; *Zschokke, Selbstschau*, I, 127-129.

[2] *Rapport au Direct.* Stanz, 16 mai. Cette pièce et les suiv. dans Arch. helv. II, 6. C, 2, t. 38.

[3] *Zschokke au Direct.* 15 juin.

[4] *Le même au même*, 7 juin.

[5] *Le même au même*, 3 juillet.

[6] *Zschokke, Denkw.* III, 262.

dans le pays de Schwyz, presque toute la population avait fui dans les montagnes de Glaris; une trentaine de maisons du chef-lieu étaient vides; plus de fonctionnaires civils, plus de frein au pillage, plus de bras pour la moisson : les bestiaux enlevés, les blés foulés aux pieds; des soldats campés dans un désert. Le général Molitor, beau, jeune, aimable, adoucit ces maux par la discipline et par son humanité [1].

La souffrance et la haine du gouvernement formaient le seul centre des anciens Cantons opprimés ou soulevés. Point d'unité dans la réaction, point de plan combiné. Ils espéraient en l'Autriche et l'Autriche ne pensait qu'à ses intérêts. Les Suisses, après leur âge héroïque, commirent presque toujours la plus grande des fautes politiques, c'est de compter sur les autres, au lieu de chercher leur point d'appui dans leur propre nation.

Une direction mieux combinée détermina les mouvemens insurrectionnels à l'occident de l'Helvétie. Dans le Canton de Soleure, pour aliéner les esprits, il suffit de la présence des Français auxquels on préférait Croates et Cosaques; il suffit des débats par lesquels les autorités helvétiques se déconsidéraient et de la mollesse des agens, las de servir le gouvernement à leurs frais [2]. La fermentation était incessante dans le Canton de Fribourg. Les anciens gouvernans et les prêtres ne prenaient pas même la peine de cacher leurs menées ou de tempérer par la prudence la hardiesse de leurs propos [3].

[1] *Von Tillier*, I, 368, 369; *Zschokke, Selbstschau*, I, 188.

[2] *Le préfet Zeltner à Rengger*, 26 août 1799; Arch. helvé. cartons : *Sicherheits-Polizey*.

[3] *Protoc. du Direct.* 9 août 1799.



L'esprit de la ville de Berne, d'abord assez calme, se montra bientôt plus hostile. Dans le Séeland, les arbres de liberté tombaient sous la hache contre-révolutionnaire; on délivrait les prisonniers autrichiens, et ils se réfugiaient sur le territoire de Neuchâtel, futurs auxiliaires de la réaction qu'on méditait. Au mois de mai, le quartier général réactionnaire s'établit à Neuchâtel [1]. Deux Vaudois, dès l'origine antagonistes de la révolution et amis des Bernois, Pillichody et l'ancien major Rusillon [2], cherchèrent, de ce territoire neutre, à travailler l'esprit des montagnards dans les districts de Grandson et d'Yverdon [3]. L'impulsion première fut sans doute donnée par le comité de l'émigration suisse. Du moins, lorsque les armes autrichiennes eurent refoulé les Français dans la moitié occidentale de la Suisse, l'avoyer Steiguer, Hotze et Wickham convinrent d'exciter un soulèvement général sur les derrières de l'armée ennemie. Pillichody, muni par eux de pleins pouvoirs, se rendit à Neuchâtel et augmenta l'activité du comité central par la promesse de l'appui pécuniaire des Anglais. Ce comité se mit en rapport avec ceux de Berne, de Fribourg, de Vaud et de Bienne et entretint des intelligences dans tout le Pays-de-Vaud, dans les Cantons de Fribourg, de Soleure et dans l'ancien évêché de Bâle. Il cacha dans les montagnes de Neuchâtel des munitions, des amas

[1] Il se composait de Berseth, ancien membre du Grand-Conseil de Berne et qui en était le chef, de l'ancien baillif Steiguer d'Interlachen, du colonel Steiguer de Bipp, du comte de Caylus, émigré français reçu bourgeois de Bienne, de Montenach de Fribourg et de Zeltner de Soleure.

[2] Voir sur ce personnage, *de Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 6.

[3] *Protoc. du Direct.* 15 mai.



d'armes et des prisonniers de guerre autrichiens rachetés ou échappés aux faibles escortes qui les conduisaient en France ; d'autres arrivaient de l'intérieur de ce pays par Besançon ; 1500, disait-on, étaient répandus dans les Cantons de Berne et de Fribourg [1]. Le Haut-Valais, secondé par la division autrichienne du général Haddik qu'on attendait d'Aoste par le Saint-Bernard, devait donner le signal du soulèvement en fondant sur le Bas-Valais. Une effervescence antirévolutionnaire régnait dans le Jura vaudois, surtout à Sainte-Croix et dans les environs, centre d'une nouvelle Vendée. On y exprimait tout haut l'espoir d'être bientôt délivré d'un joug tyrannique. On n'attendait qu'une invasion des Austro-Russes dans le Valais ou une défaite des Français près de Zurich, pour faire sauter la mine et opérer une jonction entre les troupes autrichiennes et les Suisses mécontens, réfugiés en grand nombre dans le comté de Neuchâtel. Au Canton du Léman, grande agitation des esprits, oppositions tranchantes ; exaltation d'un côté, de l'autre aigreur, crainte, terreur; plus d'entreprises utiles, plus de bonheur. Les patriotes honnêtes et zélés se flattaient en vain de diriger le mouvement et de l'arrêter à point; à côté d'eux s'agitaient des ambitieux et des brouillons. Contrairement à la constitution, on assemblait les communes pour leur proposer de demander l'abolition des droits féodaux sans indemnité, comme condition de la défense de la patrie; ainsi l'on avilissait les âmes en leur faisant envisager la spoliation comme le prix du patriotisme. Les milices des districts de Grandson, d'Orbe

[1] *Perrochel au min.* 22 fructidor (8 septembre).



et d'Yverdon refusèrent de marcher sur l'ordre des autorités. Des troupes helvétiques ou françaises parurent indispensables pour dompter les rebelles, en même temps que pour opérer la rentrée des impôts [1]. L'entier dépérissement du commerce et de l'industrie inspirait aux montagnards vaudois la rage du désespoir. Déjà l'on buvait à la santé de leurs Excellences de Berne « ces bons et braves seigneurs, » et l'on disait de l'ours : « Oh! la pauvre bête! » On préparait aussi du punch pour recevoir aux premiers jours « M. le comte de Souwarow. » Une conférence de délégués des comités eut lieu dans Morat le 22 août. Tout fut organisé, le tocsin, les proclamations qu'on adressait, au nom du gouvernement helvétique, aux troupes françaises et aux Suisses sous les drapeaux français [2].

De son côté, le comité de la restauration, présidé à Zurich par l'avoyer Steiguer, aidé par le talent et la plume de Charles-Louis de Haller, traça pour toute la Suisse un plan de confédération aristocratique et d'améliorations sociales commandées par l'expérience [3].

Tout était donc prêt pour une réaction complète; il ne manquait plus que la victoire des Autrichiens.

Pendant ce temps, il s'opérait dans les Conseils helvétiques une réaction morale contre le régime

[1] *Le préfet du Léman* (Polier) *au Directoire*, 17 et 19 juin 1799; Arch. helv. *Sicherheits-Polizey.*

[2] *Rapport de Pillichody*, dans *Mutach's Revolutionsgesch; Relation secrète de Cornélius Henzi au Directoire*, 11 août, dans Arch. helv. Cartons : *Sicherheits Polizey.*

[3] *Von Haller's Gesch. der Wirkungen und Folgen des österreichischen Feldzugs in der Schweiz.*



d'une impuissante terreur. Des défenseurs des principes constitutionnels et de l'humanité réclamèrent contre les déportations et les détentions arbitraires. Escher et Ustéri firent entendre leurs voix libérales. Le Directoire dut céder et rendre à la liberté, à leurs foyers, des magistrats respectables, quelques-uns victimes de simples soupçons [1]. Lorsqu'un commissaire dévoué au gouvernement, Billeter de Stæfa, arriva dans la forteresse d'Arbourg, il trouva dans le souterrain 186 prisonniers sans paille, tourmentés par des miasmes pestilentiels et par la vermine, les plus pauvres par la faim, et ceux qu'on avait entassés dans une partie humide de ce cachot, couverts d'habits à demi pourris. Par son ordre, on les transféra dans un vaste grenier. D'autres occupaient d'autres parties de la forteresse. Billeter en fit mettre en liberté 255 des seuls Cantons de Schwyz, d'Unterwalden et de Zoug, mais il exigea de chacun d'eux 24 francs pour les frais de détention. Les riches payèrent volontairement pour les pauvres [2]. Le geôlier, profitant de l'inattention du gouvernement, les avait rançonnés sans miséricorde, leur vendant à un prix exorbitant la plus mauvaise nourriture, la paille et même l'eau. Le gouvernement était trop occupé de ses propres souffrances, trop étourdi par les cris de la douleur publique, pour prêter l'oreille aux gémissemens sans écho des prisons. Tardivement instruit de ces « souffrances affreuses, » comme les ap-

[1] *Protoc. du Direct.* 13 juin. Tout un volume in-folio des Archives helvétiques se rapporte aux otages, II, 6. C, 2, t. 39.

[2] *Billeter au Direct.* 14 et 25 juin; *Liste des prisonniers d'Arbourg mis en liberté par Billeter;* Arch. helv. II, 6. C, 2, t. 17.

pelle le ministre de la Justice et de la Police[1], il ordonna de poursuivre le geôlier[2]. Toujours est-il que les ressources du Directoire ne suffisaient pas aux frais des prisonniers d'État accumulés dans les lieux de détention ou de déportation[3]. On relâcha aussi les Fribourgeois enfermés à Chillon[4]. Bien des prisonniers libérés sans autre forme de procès, disaient tout haut : « Si nous étions coupables, pourquoi ne nous a-t-on pas jugés? Si nous étions innocens, pourquoi ne nous indemnise-t-on pas pour les souffrances endurées? » Le public répétait leurs paroles[5]. A la fin, le Directoire se vit en butte à de véhémentes attaques dans le Grand-Conseil, au sujet de l'enlèvement arbitraire des otages. Cartier, de Soleure, Escher principalement, toujours à l'avant-garde du libéralisme, réduisirent au silence les orateurs qui tentaient, moins de défendre des violences inconstitutionnelles, que de les couvrir d'un voile. Le Grand-Conseil prit le parti de la légalité; il fit remettre en liberté les otages innocens et traduire devant le juge compétent ceux sur lesquels pesait le soupçon fondé d'un crime[6]. » Le Sénat approuva ce décret. Ustéri avait dit dans cette assemblée : « Avec » la liberté personnelle des citoyens disparait toute » liberté ; que l'homme dont la volonté arbitraire » domine au-dessus de la liberté s'appelle Paul, ou

[1] *Au Direct.* 14 octobre 1799.

[2] Le 17 octobre.

[3] *Le préfet de Bâle* (Schmid) *au Direct.* 10 juin 1799. Cartons : *Sicherheits-Polizey.*

[4] *Protoc. du Direct.* 30 juin.

[5] *Zschokke, Denkwürd.* II, 247.

[6] Décret du 13 août 1799; *Bull. des lois*, III, 179, 180; *Tagblatt*, III, 186.

» Pierre, ou Frédéric-César, qu'il agisse au nom » de la liberté ou bien au nom de la tyrannie, qu'il » ait prêté serment sous le drapeau de la liberté ou » sous celui du despotisme, n'importe; sans la liberté » personnelle, la liberté politique n'est qu'un mot » trompeur [1]. »

Les Conseils abrogèrent, après quatre mois de terreur, les tribunaux militaires et la peine de mort décrétée pour les crimes contre-révolutionnaires et pour le refus de servir dans l'élite [2]. Si, peu de temps après, quelque fougueux représentant du peuple ose demander qu'on établisse un tribunal révolutionnaire, la raison, amie de la modération, réprime par des bouches éloquentes cette recrudescence tardive [3]. La modération est à l'ordre du jour parmi les agens du gouvernement; mais elle dégénère en faiblesse, et l'impunité encourage la désobéissance; les recrues désignées repoussent l'enrôlement, les contribuables refusent l'impôt [4]. Dans un tel état de choses, tout changement semble une amélioration. On abrogea la Légion helvétique et l'on décréta une nouvelle organisation des troupes en bataillons séparés, provisoire [5], comme la République elle-même. La loi organique promulguée, il fallut l'étayer d'une loi pénale contre ceux qui refusaient de marcher [6].

[1] Séance du 1er août 1799.

[2] Loi du 30 juillet 1799; les lois abrogées étaient du 30 et du 31 mars précédens.

[3] *Séance du Grand-Cons.* du 27 août.

[4] *Le préfet de Soleure* (Zeltner) *au min. de l'Intér.* 26 août; cartons : *Sicherheits-Polizey.*

[5] Lois du 5 et du 17 septembre.

[6] Loi du 18 septembre.

Réaction des adversaires, réaction dans les Conseils, relâchement dans l'exercice du pouvoir, résistance à la loi et, comme résultat de ces choses, peu de confiance du gouvernement dans sa situation, ce sont là les présages d'une révolution politique. En effet, l'on ne se borne pas à réformer les abus, on parle de réformer la constitution imposée par des maitres étrangers, « bastille élevée sur un sol libre, » a dit dans le Sénat l'ancien Directeur Bay [1]. Peut-être l'ordre de choses fondé sur l'appui des armes étrangères se soutiendra-t-il encore quelque temps, si la victoire les couronne.

Hormis deux ou trois rencontres insignifiantes, la trêve de fait entre les deux armées, chacune d'environ 75,000 hommes, se prolongea jusque vers le milieu d'août. Mais des dispositions différentes animaient à leur égard les deux gouvernemens [2]. L'Autriche se contenta de tenir ses régimens au complet, sans songer à les renforcer par de nouvelles troupes; elle attendait l'arrivée des 30,000 auxiliaires promis par la Russie. A l'aide de ce renfort, l'archiduc comptait défendre sa principale ligne d'opérations sur le Danube, et dans le cas d'une victoire, poursuivre l'ennemi avec avantage. Cependant les puissances coalisées avaient étendu leur plan et projeté d'envahir la France sur toute la frontière orientale pour

[1] *Moniteur* du 24 thermidor an VII (11 août 1799).

[2] SOURCES : *De Rovéréa, Mémoires* inédits, l. V, ch. 6, l. VI, ch. 1-3 ; *Mathieu Dumas, Précis*, I, 294-316 ; II, 48-64 ; *Thiers, Hist. de la Révol. fr.* t. X ; *v. Tillier*, I, 12ᵉ u. 13ᵉ Kapitel ; *Feldzug von 1799*, II, 80-119 ; *Clausewitz*, II, 28-53 ; *Jomini*, XII, 77-85.

étouffer le feu du républicanisme dans son foyer. Souwarow, pressant Moreau dans le pays de Gênes, menaçait la Provence et le Dauphiné; mais l'invasion principale devait s'opérer de la Suisse dans la Franche-Comté. Le nouveau Directoire français avait confié le portefeuille de la guerre à Bernadotte. Cette autorité conçut un plan de campagne qui embrassait toute la ligne de Gênes à Mayence. Voyant sa frontière de Suisse le plus exposée, il combina soigneusement les opérations de son armée dans ce pays. Masséna fut chargé de l'exécution. Le Directoire résolut de prendre l'offensive avant la jonction des Russes et des Autrichiens. La défense de la Suisse, indispensable pour protéger le cœur de la France, « ne pouvait être assurée pour le reste de la campagne, si l'on ne dépostait les Impériaux des cimes les plus élevées des grandes Alpes, et si l'on n'occupait de nouveau les communications avec l'Italie, jusqu'à ce que les neiges vinssent fermer ces abimes déjà couverts de sang, et dans lesquels devaient se précipiter encore une fois tant de braves pour s'y disputer l'avantage de la position générale, et peut-être décider avec le sort de la Suisse celui de la France [1]. »

L'archiduc avait placé son principal corps d'armée, 48,000 hommes, sur la Limmat, et 5,600 sur la rive droite du Rhin; 22,000 seulement, fort disséminés, défendaient la vaste étendue entre le lac de Zurich et le Haut-Valais. Masséna porta son attention essentiellement de ce côté. Il confia les opérations qu'il méditait dans le grand massif des Alpes à Lecourbe, né montagnard, chasseur hardi, général au coup d'œil

[1] *Mathieu Dumas, Précis des événemens milit.* I, 291-293.



perçant comme celui de l'aigle, soldat dont rien n'étonnait le courage, vigoureux, souple, agile. Masséna, sachant que l'arrivée de l'armée russe à Schaffhouse, sous les ordres de Korsakow, était fixée au 18 août, ordonna pour le 14 une attaque générale depuis le fond du Valais jusqu'aux portes de Zurich. Pour cacher aux ennemis le mouvement des troupes par lequel il renforçait son aile droite commandée par Lecourbe, et pour détourner leur attention, Masséna attaqua leur aile droite et leur centre. Dès le 12 et le 13 il fit engager, près de Baden, des affaires d'avant-postes. Le 14, au point du jour, à la faveur d'un épais brouillard, on surprit par son ordre le camp de cavalerie du général Hotze dans la plaine de la Sihl, en avant de Zurich. A la même heure 4,000 Français, avec artillerie et cavalerie, livrèrent une attaque plus vive près de Wietikon, Wollishofen et Trimbach; l'infanterie autrichienne ne se soutint qu'avec peine jusqu'à l'arrivée de la réserve, qui rétablit l'équilibre.

Le régiment de Rovéréa se couvrit d'honneur à cette journée, dans laquelle beaucoup de sang coula et les Suisses des deux partis se rencontrèrent et se chargèrent avec fureur. Vers le soir Masséna ramena ses troupes à leur précédente position [1].

Ce général sut ainsi occuper l'attention de l'archiduc et son principal corps d'armée, pendant que Lecourbe tentait de s'emparer des passages les plus importans des Alpes. Celui-ci voyait devant lui, sous les ordres des généraux Jellachich et Simpschen, l'aile gauche de l'ennemi, forte au plus de 20,000 hommes,

[1] *Campagne de* 1799; *de Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 6; *Mathieu Dumas,* 1, 296-299; *Annales de Posselt,* 1799.



et qui ne pouvait occuper, entre le Saint-Gothard et le lac de Zurich, que les points principaux d'une trop longue chaine de positions.

Le labyrinthe colossal des grandes Alpes se rattache à un massif central réuni autour des sommités du Grimsel, de la Furka et du Saint-Gothard. Ce massif forme le nœud des quatre principales chaines. De là descend à l'Orient le Rhin, au midi le Tessin, l'Aar à l'occident et la Reuss vers le nord. De là aussi s'étendent le long de ces eaux les vallées, grandes routes des Alpes, unies entre elles par des sentiers et d'étroits passages que tracent des torrents et des ruisseaux. Des sommités centrales on domine ces communications des vallées principales entre elles. Tenir en sa possession cette haute forteresse, c'est s'assurer la position capitale et le principal avantage d'une guerre dans ces montagnes. Lecourbe avait étudié à Lucerne, dans le relief du général Pfyffer, le système des Alpes centrales. Il plana comme l'aigle, avec le coup d'œil de l'intelligence militaire, au-dessus de ce théâtre de rocs et de précipices. Il porta dans l'étude de la guerre des montagnes sa sagacité, son audace et des connaissances locales. « Il partagea ses troupes en quatre colonnes, dont les attaques simultanées et les réunions successives étaient combinées d'après les difficultés que chacun avait à surmonter et les secours que la nature du pays leur permettait de se prêter mutuellement[1]. »

Le 14 août, à la pointe du jour, le général Boivin, au nord du lac de Lucerne, marchant par Stein et Seeven, attaqua vivement, en avant de Schwyz, les Im-

[1] *Math. Dumas*, I, 302-304.

périaux et plusieurs corps des Petits Cantons, pendant qu'un bataillon tournait cette même position par les hauteurs du Haggen et du Mythen. Le général Lecourbe, abordant lui-même à Brounnen avec une réserve de grenadiers, qu'il avait embarqués sur une flottille, s'empara de ce poste important. Le pont de la Muotta fut emporté sous le feu de l'artillerie. Triomphant sur tous les points, les Français s'emparèrent successivement des positions de Schwyz, d'Einsidlen, de Rothenthourm, de Schindellegi, du mont Etzel, et forcèrent l'ennemi à se retirer par la vallée de la Muotta et le Pragel vers Glaris et sur la rive droite de la Linth.

Le jour avant, Loyson, parti avec son corps d'armée de la plaine de Meyringen, traversa la vallée sauvage de Gadmen, ensuite longea le Steinberg par un étroit sentier, au bord d'un précipice. Les hommes grimpaient un à un; on traînait les canons avec des cordes; dans les endroits les plus périlleux des montagnards les portaient sur leurs épaules. On abandonnait à eux-mêmes le peu de chevaux qui restaient; quelques-uns tombèrent en se fracassant au fond du précipice où mugissait un torrent. Si les Autrichiens avaient prévu une attaque de ce côté, quelques hommes en auraient arrêté des milliers [1]. Loyson pénétra dans le Mayenthal, mais s'arrêta devant un ancien retranchement reconstruit par les Autrichiens, hexagone revêtu, placé entre les précipices du torrent de Meyen et des rochers coupés à pic; un seul sentier, foudroyé par l'artillerie et la mousqueterie, conduisait à ce fortin, défendu par 300 hommes; Loyson ne l'emporta

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* II, 278-280.



que le lendemain, après un cinquième assaut, et lorsque les chasseurs du Léman eurent tué les artilleurs [1]. Alors il put déboucher près de Wasen, vers le milieu de la vallée de la Reuss.

Lecourbe, après s'être emparé de Brounnen, acheva de remonter le lac avec sa flottille, calculant avec justesse le mouvement de Loyson. Il débarqua, non sans rencontrer une vive résistance à Flüelen, dans la partie inférieure de la vallée de la Reuss. Deux de ses divisions, dont l'une descendit d'Engelberg, attaquèrent les Autrichiens latéralement. Il repoussa l'ennemi dans plusieurs combats, en partie par le Schæchenthal, en partie le long de la grande vallée jusqu'à Wasen, où Loyson les attendait. Se voyant pris entre deux feux, ils n'eurent d'autres ressources que de se retirer dans les Grisons par la vallée de Maderan et les flancs du Crispalt. Dans le but de marcher au-devant de la colonne de droite, sous les ordres du général Gudin, et de s'emparer du Saint-Gothard, les deux généraux français réunis remontèrent le même jour encore la vallée de la Reuss jusqu'au pont du Diable, malgré l'excessive fatigue des troupes de Loyson. « Ils rencontrèrent, à quatre heures du soir, les premiers postes des Impériaux et les forcèrent de se replier sur leurs retranchemens, près du pont du Diable, appuyés au torrent de la Reuss et à des rochers inaccessibles : ils se présentèrent à la tête du pont, en colonne et au pas de charge, poursuivant les Autrichiens et comptant passer pêle-mêle avec eux. Mais tout-à-coup le milieu du pont disparait entre les parapets et sépare les combattans par un abime inattendu : une ouverture de

[1] *Note de F.-C. de la Harpe,* sur *Posselt's Annal.* 1799, IV, 93.



trente pieds de largeur laisse voir le torrent au fond du précipice, et force la tête de la colonne de grenadiers à s'arrêter et à rétrograder sous le feu meurtrier de la rive opposée [1]. » Le lendemain ils passèrent sur des poutres et des planches jetées pendant la nuit par-dessus l'abîme, une arche étayant le chemin, et ils pénétrèrent par le Trou d'Uri dans la vallée d'Urseren, au pied du Saint-Gothard.

La quatrième colonne, sous les ordres de Gudin, remontant de Meyringen la vallée de l'Aar, par un sentier souvent étroit, entre d'énormes rochers, se rendit, après trois attaques, maîtresse du poste presque inexpugnable du Grimsel, défendu, ainsi que les passages du Valais et de la Furka, par plus de 2,000 Autrichiens. Il leur coupa la retraite vers la Furka et poursuivit sa marche jusqu'au pied du Saint-Gothard, où il rejoignit Lecourbe et Loyson. Une partie de ses troupes poursuivirent les Autrichiens dans le Haut-Valais. La division du général Turreau avait déjà battu et rejeté au delà du Simplon un corps ennemi commandé par le prince de Rohan, et presque anéanti celui du colonel Strauch, dont les débris gagnèrent Locarno, par des sentiers réservés à l'audace des bergers et des chasseurs. Turreau effectua de cette manière sa jonction avec la colonne de droite.

Ainsi, en quarante-huit heures, Lecourbe rétablit ses communications avec le Haut-Valais et se rendit maître du Grimsel, du Simplon, du Saint-Gothard, de toute la vallée de la Reuss, du pays de Schwyz et des hauteurs de l'Etzel, en un mot de la ligne alpestre qui part du Simplon et aboutit au lac

[1] *Math. Dumas*, I, 308.



de Zurich. Son audace justifia la confiance de Masséna.

Le résultat de ces trois jours de combat fut considérable pour les Français : 3,500 prisonniers, une grande étendue de terrain reconquise, mais surtout l'effet moral sur les troupes et sur l'opinion de l'Helvétie [1]. Depuis ce moment l'armée du Danube reprit l'offensive.

Le gros des Autrichiens se retira de la vallée d'Urseren, par les hauteurs d'Oberalp. Il se rallia et se retrancha derrière le petit lac de ce nom. Lecourbe craignit que les Autrichiens ne s'affermissent dans cette position, d'où ils menaçaient la vallée et fermaient l'entrée des Grisons par les sources du Rhin. Il fit marcher un bataillon par le Saint-Gothard sur Airolo, pendant qu'avec un autre bataillon et toutes ses réserves de grenadiers il se portait sur les montagnes pour se rendre maître du lac d'Oberalp. Là se livra un combat formidable qui commença par un feu de mousqueterie très-vif. Trois bataillons autrichiens, échelonnés dans de belles positions, couvraient le chemin de Disentis et les débouchés ; leurs tirailleurs couronnaient les hauteurs. Après plusieurs charges inutiles, Lecourbe, accompagné de Gudin et de Loyson, réunit sept compagnies de grenadiers ; les trois généraux se mirent à leur tête. Cette troupe ébranla les premiers pelotons ennemis. La retraite des Autrichiens ne fut bientôt qu'une déroute. Poursuivis, la baïonnette aux reins, ils ne s'arrêtèrent que près de Disentis. Ils perdirent dans ce combat 200 tués, 400

[1] *Clausewitz* évalue la perte totale des Autrichiens dans ces deux journées à 7 ou 8,000 hommes au moins, outre 15 à 20 pièces d'artillerie. II, 41.



blessés et plus de 1,000 prisonniers dont une vingtaine d'officiers [1].

Lecteur, avez-vous jamais gravi par un sentier périlleux ou par des rocs escarpés jusqu'au sommet des Hautes-Alpes? Avez-vous éprouvé ces battemens de cœur causés par le danger comme par le plaisir de l'audace? Avez-vous respiré cet air qui restaure en quelques instans les forces épuisées, qui fait circuler plus rapidement le sang et les idées et double le sentiment de la vie? Avez-vous vu à vos pieds cette nature grandiose conquise par votre volonté? Avez-vous senti combien l'homme, pygmée perdu au milieu de ces monts gigantesques, grandit et les surpasse par la puissance de la pensée? Telle est aussi l'exaltation des guerriers dans les montagnes, l'enivrement des chefs et des bataillons qui suivent les traces des plus hardis chasseurs et partagent leurs périls : la guerre de montagnes est la poésie de la guerre.

Un grand revers compensa et faillit compromettre la victoire remportée dans les Alpes. En Italie, Souwarow, le jour du triomphe de Masséna, gagna la sanglante bataille de Novi. Cette victoire rejeta les Français dans les Apennins et le porta lui-même aux frontières de la France. Elle pouvait faire échouer tout le plan du Directoire et les combinaisons de Masséna. Le génie militaire de l'archiduc d'Autriche, ferme et perspicace dans ses calculs, mettant à profit une conjoncture heureuse arrachait peut-être au général en chef et à Lecourbe les lauriers cueillis sur le

[1] *Rapport de Lecourbe sur les affaires des* 27, 28 *et* 29 *thermidor,* feuille in-4°; *Mathieu Dumas,* I, 310; *Posselt's Annal.* 1799, IV, 96.

front des Alpes, si les mystères de la politique de la coalition n'eussent remplacé, en faveur de l'armée française, un destin propice.

Le moment était venu pour les alliés de frapper en Suisse un coup décisif. Une armée russe de 26,000 hommes, sous les ordres de Korsakow, allait arriver. Sa jonction avec l'armée autrichienne devant Zurich pouvait déterminer en faveur des alliés une victoire qui eût rejeté les Français en France. Dans cette conjoncture, un ordre du cabinet de Vienne, couvert d'un profond secret, enjoignit à l'archiduc de quitter la Suisse, de détacher une division de son armée pour la défense de l'Allemagne méridionale et de se porter avec le reste sur le Bas-Rhin. Les Autrichiens devaient passer en Allemagne et les Russes en Suisse. Souwarow avait, de son côté, reçu l'ordre de sortir d'Italie. On sembla prendre plaisir à éloigner chacun de ces deux grands généraux du théâtre de ses exploits. Quant aux motifs de cette combinaison, l'Angleterre, qui fournissait l'or pour la guerre, et par conséquent pouvait faire prévaloir son avis, voyait avec jalousie, pensait-on, la Russie, appelée par sa position à devenir une puissance maritime, occuper avec ses troupes un port de mer sur la Méditerranée [1]. L'orgueil russe, de son côté, se séparait volontiers, peut-être, de l'armée autrichienne pour ne pas l'associer à ses lauriers [2]. Le motif principal, sans doute, fut la crainte de l'Autriche de partager en Italie ses conquêtes et la gloire de ses armes avec un général

[1] Cette explication est de l'archiduc Charles. *Feldzug v.* 1799, II, 85, 86.

[2] *Ib.* 86, 87.



russe, puissant par son génie guerrier et par son caractère, et de laisser le midi de l'Allemagne à découvert. La nouvelle combinaison fit manquer tout le plan de campagne des alliés [1], et justifia ce jugement sévère d'un historien stratégiste : « La politique mesquine du cabinet de Vienne joua un jeu frivole avec le colosse de la guerre jusqu'à ce qu'il en fut écrasé [2]. » Une armée de 70,000 Autrichiens, habituée à la guerre de Suisse, munie d'une artillerie considérable, allait céder la place à moins de 50,000 Russes, dont 22,000 n'avaient pas encore franchi les Alpes qui les séparaient de l'Italie. L'Angleterre avait promis un corps auxiliaire de 12,000 Bavarois; elle n'en réunit que 2,400; elle comptait sur 20,000 Suisses qui se lèveraient au son de l'or; 2,000 seulement se trouvaien à l'armée des alliés [3].

L'archiduc retarda son obéissance aux ordres de sa cour, qui exigeait pourtant le secret sur ces ordres mêmes et leur exécution prompte et sans objection [4]. Il comptait justifier ce délai par une victoire dont les conséquences auraient été importantes. Masséna, dans l'intérêt des opérations de son aile droite, avait affaibli sa gauche. Il n'avait laissé sur la rive de l'Aar inférieure que 4,100 hommes divisés en trois corps. L'archiduc résolut de passer la rivière, d'arriver ainsi sur

[1] Lire les plaintes de l'archiduc, l. c. 91.

[2] *Clausewitz*, II, 90.

[3] *De Rovéréa*, *Mém.* l. VI, ch. 1. M. le lieutenant-général *Mathieu Dumas* (II, 33-36), d'une opinion toute contraire, expose les avantages du plan combiné par les deux cours impériales pour la répartition de leurs armées. L'archiduc Charles, comme on va le voir, n'était rien moins que persuadé de ces avantages.

[4] *Feldzug v.* 1799, II, 94; à cette page et à la suivante se lit un passage intéressant sur l'obéissance d'un général en chef.

les derrières et le flanc de l'ennemi et de lui couper ses communications. Il choisit pour le passage la courbe que l'Aar forme entre les deux villages du Grand et du Petit Dettingen. Celui-ci, fort insignifiant, n'était occupé, sur la rive gauche, que par deux compagnies de Français; l'autre, sur la rive droite, se couronnait d'une enceinte de collines dominant la plaine opposée. La nuit du 16 au 17 août fut fixée pour l'opération. Korsakow avait promis de se réunir cette même nuit, avec une vingtaine de mille hommes, aux 29,000 Autrichiens rassemblés prés d'Oberendingen par l'ordre de l'archiduc. L'ennemi ne s'était aperçu de rien. Deux ponts devaient être jetés sur l'Aar pendant la nuit. L'entreprise échoua, en partie parce que l'archiduc ne se hâta pas de jeter quelques bataillons sur l'autre rive, en partie par l'imprévoyance et l'incurie des ingénieurs. Au matin, le brouillard épais qui jusqu'alors avait caché les travailleurs se dissipa. Deux compagnies de chasseurs zuricois, embusqués au milieu des décombres de Dettingen, armés d'excellentes carabines et tirant à balles forcées, tuaient les pontonniers à une distance où aucune mousqueterie n'eût pu atteindre; ils suppléaient ainsi, derrière des murs, à l'artillerie, qui n'aurait pu soutenir le feu de celle des Autrichiens. Le bruit du canon attira des renforts. L'archiduc, voyant son plan anéanti, ramena ses troupes à leurs positions précédentes; les Français firent de même. Le sort de la campagne venait d'être décidé [1].

Souwarow, en annonçant au lieutenant-général Kor-

[1] *Feldzug v.* 1799, II, 119-135; *Clausewitz*, II, 53-61; *Dedon* a aussi donné tous les détails sur cette affaire; *von Tillier*, I, 358-363; *Jomini*, XII, 87-89.



sakow sa victoire de Novi, lui enjoignit de faire cause commune avec le lieutenant-général Hotze, jusqu'à ce qu'il pût venir prendre en personne le commandement des forces alliées en Suisse.

L'archiduc, sur le point de quitter ce pays, y laissa Hotze à la tête d'une armée de 25,000 hommes. Hotze, né à Richterswyl, sur les bords du lac de Zurich, entraîné fort jeune, par un penchant dominant, de la carrière des études dans celle des armes, servit d'abord dans la garde à cheval du duc Charles de Wurtemberg. Distingué par sa figure et ses talens, admis dans la société du prince et de sa cour, alors très-brillante, il y contracta l'aisance et les manières du grand monde. Porté sur un théâtre plus vaste, il servit la Russie, puis l'Autriche, où, colonel d'un régiment de cuirassiers, il fut chargé de la surveillance de l'archiduc François, dès lors empereur. Hotze, d'une stature haute et imposante, avait l'âme noble, le cœur sensible, l'esprit vif, des penchans moraux. Altier et modeste, généreux et rangé, il était à la guerre entreprenant et audacieux; sur le champ de bataille, comme dans la vie civile, emporté quelquefois par son impétuosité et pas assez en garde contre la ruse de l'ennemi. Les souvenirs de l'enfance l'attachaient à la cause des révolutionnaires de son pays, dont il haïssait au fond du cœur l'aristocratie. Le désir de la délivrance de la Suisse l'emportait chez lui sur l'amour de la gloire. Lorsqu'il revit le sol natal, ses soixante-trois ans n'avaient pas éteint l'ardeur de son patriotisme[1]. Réuni aux Russes, à Uznach, il mit tout amour-propre de côté, et offrit à Korsakow de recevoir ses

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. IV, ch. 2 et l. VI. ch. 4; *Bullet. offic.* X, 84 et 85.



ordres s'il voulait prendre l'offensive; à ses yeux la victoire était à ce prix.

On convint de se rendre de nouveau maître des Cantons de Schwyz et de Glaris, ainsi que de la vallée de la Reuss, pour faciliter l'arrivée et la jonction de Souwarow, par le Saint-Gothard ou par la grande vallée de Glaris. Une attaque en trois colonnes ordonnée par Hotze, amena du 21 au 31 août des rencontres à la suite desquelles Soult et Molitor [1] reprirent Glaris, et Hotze abandonna l'offensive pour rétablir une ligne de défense de Rapperschwyl à Glaris, le long de la rive droite de la Linth et se liant faiblement par Wésen, Wallenstadt et Sargans, à un corps stationné dans les Grisons sous les ordres du général Linken. Le pays de Glaris, théâtre de ces combats, fut réduit à une misère excessive. Beaucoup d'habitans émigrèrent; on ne trouvait plus de pain à prix d'argent; le peuple arrachait les pommes de terre à demi mûres pour apaiser sa faim [2]. Les mouvemens d'une armée française de nouvelle formation sur les bords du Rhin ne permirent pas que l'archiduc différât davantage son départ. Le 31 août, à la tête de 30 bataillons d'infanterie et de 42 escadrons de cavalerie, il quitta le sol helvétique, non sans verser des larmes sur l'erreur de sa cour et sur le sort de la Suisse.

Les Russes prirent position dans la ville et aux environs de Zurich. Korsakow, sorti de Russie avec 45,000 hommes, ne disposait guère pour les combats que de la moitié de ce nombre : les détachemens

[1] Extraits de deux *Rapports officiels du général Molitor sur les combats livrés dans le Canton de Glaris par la brigade sous ses ordres*, dans *Mathieu Dumas*, II, 381-394.

[2] *Schuler, Gesch. v. Glaris.*



qu'il avait dû envoyer d'Allemagne en Italie, la majeure partie de sa cavalerie restée en Souabe pour se refaire, le grand nombre de gens affectés à l'énorme charroi que les Russes traînaient alors à leur suite, les Cosaques irréguliers, incapables de soutenir un choc, et bons tout au plus à poursuivre des fuyards, réduisaient à vingt et quelques mille hommes les combattans effectifs. Ce fut une étrange apparition que celle de la première armée moscovite sur ce sol dont les Alpes sont les accidens [1]. L'habitant de l'Helvétie contemplait avec surprise l'air martial de ces robustes fantassins, agiles sous un lourd équipement minutieusement imité des vieux Prussiens de Frédéric; l'extérieur farouche de ces cavaliers nomades, aux mœurs et au costume des tribus répandues sur les rives du Don et dans les gorges du Caucase; le pas accéléré de ces épais bataillons, marchant tour à tour au lugubre roulement de grosses caisses de tambour détendues et à la cadence de chants argentins dont les strophes retentissaient par peloton de la tête à la queue des colonnes; ces Cosaques à la laideur étrangère, vêtus d'un large pantalon, d'une sale et courte tunique, brune, rouge ou bleue, coiffés d'un bonnet de pelisse, une longue et forte lance et un petit fouet à la main, un sabre, quelquefois un ou deux pistolets à la ceinture, un fusil à fourchette en bandoulière, accroupis sur un cheval de chétive apparence, mais d'une force et d'une vitesse incroyables, pour bride un licou, souvent un ou deux chevaux en liberté à la suite du leur. On les voyait, épars dans une contrée, l'explorer en peu de jours avec la sagacité exercée dans leurs step-

[1] Extrait des *Mém. de Rovéréa.*



pes, retrouver leur chemin à travers tous les détours, ne pas s'égarer dans les forêts, lire sur la poussière ou sur un terrain un peu mou le nombre et la direction des gens ou des troupeaux, s'orienter à merveille, de jour par le soleil, de nuit par les étoiles. On regardait avec étonnement la multitude de ces petites charrettes à deux roues traînées par quatre chevaux de front, et conduites par des demi-sauvages qui, n'observant aucun ordre, encombraient les routes; ces berlines destinées au transport des malades, belles à l'œil, en réalité coffres grossiers et mal suspendus qui augmentaient les souffrances des blessés.

Au point de vue militaire, l'infanterie russe, peu propre à une guerre savante, l'était éminemment à débusquer les ennemis par son audace et sa vélocité dans l'attaque, par sa fermeté qu'aucun obstacle n'ébranlait, par la vigueur physique et par le fatalisme qui soutenait sa bravoure. La cavalerie, haut montée, pesamment harnachée, habituée à se mouvoir dans un terrain sans accidens, dénuée d'instruction et de souplesse, manquait, pour une guerre de montagnes, des qualités indispensables; les Cosaques seuls en possédaient quelques-unes. L'encombrement d'un charroi calculé pour la guerre dans les vastes plaines sans ressources de la Turquie, formait le principal défaut de l'armée moscovite.

Le lieutenant-général Korsakow, qui la commandait, courtisan frivole et chef imprévoyant, ne partageant d'ailleurs pas toutes les vues de l'archiduc [1], n'écouta pas ses conseils, quoique chargé d'une guerre dont il ne connaissait ni les conditions ni le terrain.

[1] *Clausewitz*, II, 64-67.



Il concentra ses forces à Zurich; mais il y commit plus d'une faute avant de se mesurer avec l'ennemi. Il destina 8,000 hommes à la garde de la ville. La majeure partie campait dans la plaine de la Sihl, serrée entre la rivière et le pied de l'Uetliberg, sous le canon français, exposée à de perpétuelles surprises, sans espace pour se déployer, sans autre rempart qu'une haie de charrettes, qui entravait l'armée au lieu de la défendre. Korsakow négligea la garde du Zurichberg et des aboutissans de cette importante hauteur; malgré tous les avis, il ne fit guère attention à la courbe que la Limmat décrit près de Höngg et qui facilitait à l'ennemi le passage de cette rivière. Il ne se prémunit pas contre le danger d'être séparé de Hotze, dont l'aile droite ne se liait à l'armée russe, d'Uznach à Zurich, que par l'intermédiaire de quelques piquets de cavalerie. Les Français avaient d'autant plus de facilité de jeter un corps dans cet intervalle, en traversant le lac de nuit, que les habitans des deux rives leur étaient dévoués. La négligence de Korsakow à pourvoir aux besoins de son armée fut une cause de désordres et de vexations qui indisposèrent les habitans. L'inaction qu'on lui reprocha était moins une faute qu'un calcul de prudence, justifié par la position nouvelle de son armée et par son inexpérience du terrain. Ce repos offrait toutefois un contraste avec la situation réelle et les intérêts européens qui se trouvaient en jeu. Korsakow perdait trop de vue les choses essentielles pour ordonner le luxe oriental de sa table, dont il aimait à faire les honneurs en homme du grand monde et en représentant d'une puissance de premier rang. Zurich, espèce de cour militaire, où l'intrigue et la frivolité occupaient beaucoup de place, rassemblait des hommes



marquans de divers pays, mais surtout des aspirans aux faveurs britanniques, attirés par la présence du commissaire anglais Crawfurd et de Wickham. Le repos et les divertissemens dans la saison des opérations de campagne firent appeler Zurich, par dérision, « un brillant quartier d'été [1]. » L'avoyer Steiguer, cassé, ne marchant plus guère sans soutien, le plus souvent solitaire, ombre de lui-même, errait autour du tombeau de son antique république, dont il attendait chaque jour la résurrection.

Les deux armées passèrent trois semaines à s'observer. De part et d'autre on combina des plans d'opération. Vers le milieu de septembre, Masséna comptait sous ses ordres 77,000 hommes répartis en huit divisions depuis le Haut-Valais et le Simplon jusqu'au Frickthal et à Bâle sur une ligne embrassant le Saint-Gothard, la vallée de la Reuss et celle de la Linth jusqu'au lac de Zurich, l'Uetliberg, la rive gauche de la Limmat et de l'Aar jusqu'au confluent de cette rivière et du Rhin. Turreau, Lecourbe, Soult, Mortier, Lorges, Ménard, tous familiarisés avec la guerre de Suisse, commandaient les principales divisions, Klein et Chabran, la réserve. Ils voyaient devant eux, à Zurich, Korsakow avec 33,000 hommes, centre de l'armée alliée, à son aile droite, entre Waldshout et Bâle, Nauendorf avec 5,400, et à sa gauche, sur la Linth, entre Weser et Uznach, Hotze à la tête d'une division de 25,000 hommes, y compris les Suisses. Hotze avait son quartier général à Kaltbrounn, et par cette position resserrée entre une chaîne de montagnes et la Linth, il défen-

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. V, ch. 1.



dait l'entrée des deux vallées de la Glatt et de la Töss[1]. D'après le plan convenu, il devait donner la main à Souwarow, arrivant d'Italie.

Souwarow, redoutable par ses récentes victoires, pouvait franchir les Alpes sur deux lignes : ou traverser le Splüguen, Coire, Sargans, prendre le lac de Wallenstadt, ou en suivre la rive méridionale, et faire sa jonction avec Hotze hors de la portée des Français; ou bien, en deçà de la ligne du Rhin, entrer par le Saint-Gothard dans la vallée de la Reuss, traverser le Canton de Schwyz du sud-ouest au nord-est et arriver sur les derrières de l'aile droite des Français, postée au bord de la Linth, en face de Hotze[2]. Lecourbe occupait le Saint-Gothard, et d'autres obstacles rendaient la seconde route périlleuse. Cependant elle fut préférée. Le 15 de septembre, Souwarow amena jusqu'au pied méridional du Saint-Gothard, 18,000 hommes d'infanterie et 4,000 Cosaques, outre vingt-cinq pièces d'artillerie de montagne chargées sur des mulets. Six mille Autrichiens restaient à sa disposition dans la Suisse italienne et 2,000 dans les Grisons. Avant son arrivée sur le nouveau théâtre de la guerre, un grand événement s'y accomplit.

La ligne occupée par Hotze et Korsakow sur la Linth, la Limmat et l'Aar, formait une des positions les plus fortes de la Suisse pour l'attaque et la défense. Ces rivières, inégalement larges mais partout rapides et profondes, sont bordées sur toute leur rive droite de montagnes escarpées et hautes. La ville de Zurich,

[1] *Math. Dumas*, II, 60; *Jomini*, XII, 242-248.

[2] L'archiduc Charles donne la préférence à la première de ces deux lignes. *Feldzug v.* 1799, II, 184-186.



tête de pont sur la rive gauche de la Limmat, complétait ce système. La ligne de Zurich au Rhin n'offrait que deux passages, l'un à Brougg, au confluent de la Limmat, de la Reuss et de l'Aar, l'autre, près de la baie de Dietikon, sur la Limmat. Masséna se décida pour cette baie demi-circulaire, d'où l'on pouvait protéger les travaux par un feu croisé d'artillerie. Afin de tromper les Russes, il fit faire ostensiblement à Brougg tous les apprêts d'un passage sur ce point. Son aile droite, commandée par Soult, avait ordre de passer la Linth entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, et d'attaquer Hotze, pendant que lui-même traverserait la Limmat. Les Russes et les Autrichiens annonçaient ouvertement une attaque générale pour le 26 septembre; Masséna les prévint et ne leur permit pas d'attendre l'arrivée de Souwarow.

L'obscurité de la nuit du 24 au 25 seconda les travaux habilement dirigés par le général de brigade Dedon, pour opérer le passage à Dietikon. Les pontonniers, aidés de 3,000 soldats, traînèrent et transportèrent à bras et sur leurs épaules les plus lourds bateaux et les cachèrent dans les bois jusqu'au moment de les mettre à flot. Trompés par le stratagème des Français, les Russes avaient rassemblé de grandes forces près de Brougg et dégarni les abords de Dietikon. Ici, au point du jour, ils virent, à un signal donné, la rive gauche se couvrir de troupes et d'embarcations; ils firent feu, mais vingt pièces d'artillerie, enceignant la baie et habilement dirigées par le général Foy, les écrasèrent. Six cents hommes s'embarquèrent et arrivèrent à l'autre rive. A six heures du matin, les Français étaient maîtres des hauteurs; les Russes, tués ou dispersés; leur général Markow, blessé et prison-

niers; à neuf heures, les 14,000 hommes réunis pour ce mouvement avaient passé la rivière et occupaient une position avantageuse près du couvent de Fahr. L'aile droite des Russes près de Brougg, sous les ordres du lieutenant général Durassow, était séparée du reste de l'armée; les Français ne lui permirent plus de la rejoindre.

Korsakow, en situation offensive, avait réuni sa masse, 18,000 hommes, près de Zurich, en avant de la Limmat. Il ne comprit pas l'importance de l'arrivée et du progrès des Français sur la rive droite de cette rivière; il ne songea pas à s'y opposer sérieusement. Oudinot, chef de l'état-major, parvint avec son avant-garde, sous les ordres de Gazan, jusque près de Höngg, pour se porter sur les derrières de Zurich.

Masséna, de sa personne, repassa sur l'autre rive de la Limmat, pour veiller au mouvement de ses ailes. Mortier s'était avancé sur Zurich par Wollishofen. Une fausse attaque qu'il fit là, entraina Korsakow de ce côté, à la tête d'une forte colonne. Celui-ci eut le tort de poursuivre les ennemis jusqu'au pied de l'Albis; le prince Gortschakow, lieutenant général, qui le secondait, escalada l'Uetliberg et s'empara même de quelques batteries françaises. Pendant ce temps, Oudinot, parvenu près de Höngg, pour prendre Zurich par derrière, traversait sans obstacle la Limmat entre ce village et Zurich, les troupes auparavant stationnées là, ayant filé successivement sur Wollishofen et sur Uznach, où, d'après l'ordre de Masséna, Soult avait engagé, dans le même but, un combat avec le corps de Hotze. A une heure après midi, Oudinot se vit maître de Höngg, d'Affoltern et de la montagne de Wickingen. Prenant le passage de

la Limmat pour une simple démonstration, Korsakow n'y donna guère d'attention; ce fut sa plus grande faute. L'apparition des Français sur ces hauteurs répandit la consternation dans les murs de Zurich, où retentissaient jusqu'à ce moment des accens de victoire. De cette position, la vaillante division Lorges, secondée par la légion helvétique et par de l'artillerie, commença vers trois heures une vive attaque sur une grande ligne et poussa de plus en plus, vers les portes de la ville, l'aile droite de Korsakow, lequel, sur ces entrefaites, était revenu et avait rappelé à lui une partie de l'aile gauche. Une petite division française s'avança vers le Zurichberg. Lorges prit position et atteignit vers le soir une hauteur dont les pentes s'abaissent vers la ville. Korsakow, sentant alors la faute qu'il avait commise, rappela les troupes de la plaine, située à l'opposite; mais quelques détachemens purent seuls traverser la ville encombrée par les chariots et la grosse artillerie; le feu de l'ennemi, toujours plus rapproché, mit le comble à ce désordre. A la fin, avec l'aide de quatre bataillons russes et de la légion suisse Bachmann, que Hotze lui envoya, Korsakow repoussa les Français des hauteurs les plus voisines et les força de se retirer sur la montagne de Wickingen. Schwammendingen et la route de Winterthour restèrent toutefois en leur pouvoir. Ainsi se termina cette première journée. Masséna avait porté par le passage de Fahr 15,000 hommes sur les derrières des Russes et placé 18,000 hommes devant eux. La terre était saturée de sang.

Pendant la nuit, les Russes reçurent pour renfort leurs deux derniers bataillons de la division Hotze.



La ville était remplie de troupes qui, pendant ces longues heures de combat, n'avaient apaisé ni leur soif ni leur faim. Point de surveillance ni de discipline au milieu des ténèbres; pillage complet de quelques magasins; mais d'abondantes distributions de pain et de vin prévinrent de plus grands désordres. Un horrible spectacle fut celui des blessés entassés dans le lazaret; presque point de médecins et de chirurgiens, nulle prévision des premiers besoins.

Le 26, de bon matin, Korsakow, maintenant à la tête de 16 bataillons et décidé à vaincre ou à s'ouvrir un chemin pour son retour, commença l'attaque sur toute la ligne, entre le mont de Zurich et le mont de Wickingen. Les Français, de leur côté, « voulaient recueillir d'immenses trophées [1]. » Des négociations entre les deux chefs, entamées la veille, ne suspendirent point les hostilités. Le succès des armes demeura en suspens jusqu'à midi. A cette heure, des avant-postes russes tirèrent sur un dernier parlementaire français. Masséna ordonna sur-le-champ d'attaquer la ville de Zurich et les Russes stationnés sur les hauteurs. Oudinot, sur la rive droite de la Limmat, rassembla toutes ses forces; il suivit une ligne oblique, appuyée à droite sur Wickingen, à gauche sur la route de Winterthour, dans le double but de s'emparer du mont de Zurich, de repousser l'ennemi vers la ville et le lac et de lui fermer la route. Voulant opérer près de Zurich une jonction avec les divisions Mortier et Klein qui s'avançaient par la rive gauche sous les ordres de Masséna, il dirigea ses principales forces vers les abords de la ville, du côté de la Limmat. Les Russes

[1] *Thiers.*



profitèrent de ce mouvement pour songer à leur retraite par la route de Winterthour. Les Français s'approchant de Zurich de toutes parts, l'enveloppèrent de leurs feux et augmentèrent la confusion dans les rues et parmi les charrois. Zurich obtint enfin de Korsakow la permission de capituler. Mesure tardive : la bataille était décidée, l'aile gauche russe culbutée, le corps d'armée menacé d'être pris en flanc. Les Russes commencèrent à évacuer la ville. Korsakow avait mis son infanterie en tête, sa cavalerie au centre, son artillerie et ses équipages à la queue. Il s'avançait ainsi formant une longue colonne. « Sa brave infanterie, raconte un historien français, chargeant avec furie, renverse tout devant elle et s'ouvre un passage; mais quand elle a passé avec une partie de la cavalerie, les Français reviennent à la charge, attaquent le reste de la cavalerie et les bagages et les refoulent jusqu'aux portes de Zurich [1]. » Déjà, malgré le feu des remparts, Mortier et Klein pénétraient dans la partie inférieure de cette cité, Oudinot dans la partie supérieure. Quatre à 500 Russes dispersés dans les rues, tirèrent dans tous les sens, et se réunirent enfin sur l'un des remparts. Ils ne tardèrent pas à être massacrés ou faits prisonniers. Presque toutes les maisons étaient criblées de balles. Les bagages, les administrations, le trésor de l'armée, les voitures des généraux, tombèrent au pouvoir des Français, ainsi que cent pièces de canon, destinées sans doute à protéger la retraite. Or, « les pertes en artillerie, dit un savant militaire, sont dans nos batailles ce qu'était autrefois la perte des drapeaux, la vraie mesure de la grandeur de la victoire, l'indice

[1] *Thiers.*



de sa puissance morale. Une armée qui perd toute son artillerie a laissé la bannière de l'honneur dans le chemin boueux de la fuite [1]. » De part et d'autre on compta beaucoup de tués et de blessés; de quelque côté qu'on se tournât, on ne voyait que des cadavres, on ne pouvait marcher que sur des cadavres [2]. Les historiens français parlent de 5,000 prisonniers russes et en outre de 8,000 hommes mis hors de combat [3]; c'était ensemble la moitié de l'armée de Korsakow. Les Russes eux-mêmes évaluèrent leur perte à 3,000 hommes. Les généraux russes Saken, Markow et Likoschni, grièvement blessés, furent pris. Les Français s'emparèrent des belles fourrures des officiers supérieurs, apportées de huit cents lieues. A les voir se couvrir, par essai, de peaux de renards et d'ours, on les eût pris pour des habitans du Kamschatka [4].

Deux demi-brigades auxiliaires et la légion helvétique se battirent à côté des Français; celle-ci se distingua particulièrement, et toujours dans les rencontres les plus chaudes, aussi perdit-elle proportionnellement plus de monde qu'aucun des corps français. Un décret du Corps législatif déclara qu'elle avait bien mérité de la patrie [5].

Zurich, comme une ville prise d'assaut, subit la licence des soldats victorieux; les généraux s'efforcèrent en vain de contenir les désordres. Masséna seul, arrivé dans la soirée, y mit un terme. L'artillerie hel-

[1] *Clausewitz*, II, 142.

[2] *Moniteur*, 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799).

[3] *Thiers;* il faut compter dans ces nombres 3,000 Russes faits prisonniers près de la Linth; plus loin, p. 328.

[4] *Moniteur*, 16 vendémiaire an VIII (8 octobre 1799).

[5] *Bulletin des lois*, III, 302.



vétique, trouvée dans l'arsenal de Zurich, fut déclarée de bonne prise par les Français, par la seule raison qu'elle avait été momentanément la possession des Russes [1]. La contrée environnante, riche, bien cultivée, populeuse, industrieuse, eut beaucoup à souffrir. Tel propriétaire, tel chef de fabrique essuya une perte de 40 à 50,000 florins. Un attentat affligea la République dans cette journée. Lavater, sorti de sa maison, respectée du vainqueur, pour exercer son ministère auprès des blessés et des mourans, reçut un coup de feu d'un soldat helvétique. Il vécut une année encore dans des souffrances aiguës, soutenu par la foi, principe de sa charité.

Suivant le plan de Masséna, combiné pour empêcher le corps de Hotze de soutenir l'armée principale, Soult, dès le commencement de la bataille de Zurich, traversa la Linth, entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, pour attaquer vivement les avant-postes autrichiens. Cent ciquante braves, le fusil sur la tête, traversèrent la rivière à la nage, balayèrent les tirailleurs et protégèrent le débarquement de l'avant-garde. Animées par cet exemple, les autres troupes passèrent la rivière sur plusieurs points, malgré la rupture d'un pont qui s'affaissa sous leurs pas et sépara une tête de colonne de ceux qui devaient la suivre. Hotze, surpris par cette attaque, courut à quatre heures du matin, avec quelques officiers, aux avant-postes, pour faire une reconnaissance entre Schennis et Kaltbrounn. Il s'avança témérairement; le groupe fut enveloppé, et le général tomba percé de balles,

[1] *Moniteur*, 25 vendémiaire an VIII (17 octobre).



non loin du lieu où fut son berceau [1]. « Cet événement jeta la consternation parmi les Autrichiens et diminua leur énergie [2]. » — « L'armée impériale de Suisse, dit un écrivain français, historien de ces guerres, ne pouvait faire une plus grande perte que celle du défenseur de Feldkirch, ni dans un moment où les talens de ce général et la connaissance particulière du terrain difficile sur lequel il se trouvait fussent plus nécessaires; les généraux russes perdaient leur guide [3]. » Un monument gravé dans le roc, à l'endroit où Hotze périt, témoigne du respect des Suisses pour la bravoure de leur compatriote. Son corps ne reçut pas la sépulture dans sa terre natale; il fut en quelque manière traîné par l'ennemi jusqu'au Rhin et plutôt enfoui qu'inhumé à Brégenz [4]. Les Français poursuivirent vivement leur avantage. Soult battit les divisions autrichiennes aidées de quelques mille Russes. Le général Petrasch ne prit le commandement de Hotze que pour ramener en hâte, par la Thurgovie, vers la frontière de la Suisse, cette aile gauche entièrement séparée du centre de l'armée. Trois mille prisonniers, 20 canons et une flottille armée autrichienne de 12 barques et bateaux, qui croisait devant Rapperschwyl, devinrent la proie des Français. Les Autrichiens repassèrent le Rhin près de Rheineck.

Les représentans des cours étrangères avaient quitté Zurich avant le moment de sa reddition. Wickham, qui devait donner ce jour-là même un grand dîner di-

[1] Richterswyl, sur le bord du lac de Zurich.
[2] *Jomini*, XII, 261.
[3] *Mathieu Dumas*, I, 61, 62.
[4] *De Rovéréa*, *Mém.* l. VI, ch. 4.

plomatique, abandonna une partie de sa vaisselle et sa voiture; l'on y trouva 2,000 louis en or, qui furent distribués aux grenadiers entrés les premiers dans Zurich [1]. L'avoyer Steiguer voulait rester pour trouver sa fin parmi les ruines de ses espérances; Korsakow le força de partir avec quelques dragons d'escorte; il ne lui restait plus à chercher hors de sa patrie que le lieu de sa sépulture.

L'armée de Korsakow, chez laquelle le découragement succéda aux bravades, se retira par Eglisau et Schaffhouse au delà du Rhin, désorganisée, sans vivres, sans munitions, sans effets de campement, dans un état de détresse tel qu'on aurait pu l'attendre d'une longue et désastreuse campagne. Aussi devint-elle un fléau pour les contrées où elle dut chercher son refuge et sa subsistance. Avec des troupes qui auraient moins souffert, Masséna l'eût écrasée. Il se contenta de s'assurer de sa retraite. Il la savait hors d'état de reparaître de longtemps sur le champ des combats et se voyait maître du terrain. Un autre ennemi attirait son attention ailleurs. Mais la victoire de Zurich venait de décider du sort de la Suisse [2].

[1] *Moniteur*, 25 vendémiaire an VIII.

[2] *Jomini*, XII, 250-263; *Thiers*, t. X; *von Tillier*, I, 377-392; *de Rovéréa, Mém.* l. VI, ch. 1, 2 et 3; *Feldzug v.* 1799, II, 181-218; *Clausewitz*, II, 123-159.





CHAPITRE VI.

SOUWAROW ET MASSÉNA. FIN DU DIRECTOIRE.

Souwarow : son arrivée; il passe le Saint-Gothard, se bat dans la vallée de la Reuss et entre dans celles de la Muotta et de Glaris. Sa retraite dans les Grisons. Masséna complète la victoire de Zurich. La réaction détruite. Contributions levées par Masséna; nouvel épuisement de la Suisse; système monétaire. Départ de Perrochel. Mesures du Directoire contre le gouvernement provisoire de Zurich. — Le 18 brumaire. Masséna quitte la Suisse. Troupes suisses de l'émigration. Attaques dans les Conseils contre le Directoire. Ajournement des Conseils prémédité par F.-C. Laharpe. Révolution du 7 janvier; fin du Directoire.

[1799, 20 septembre — 1800, 7 janvier.]

Le vainqueur de Novi, appelé au commandement général de l'armée russe en Suisse [1], avait tracé aux généraux Linken, Hotze et Korsakow un plan d'après lequel il attaquerait le Saint-Gothard le 19 septembre, opérerait sa jonction avec Hotze, pénétrerait sur les deux rives du lac de Lucerne, tandis que les troupes de Hotze et de Linken avanceraient entre les lacs de

[1] SOURCES : *De Rovéréa, Mémoires*, l. VI, ch. 4; *Mathieu Dumas, Précis*, II, 47-55, 68-72; *Thiers, Hist. de la Révol. fr.* t. X; *v. Tillier*, I, 13° Kapitel; *Jomini*, XII, 263-282, et particulièrement dans les Pièces justificatives, pp. 455-467, la *Relation raisonnée de la marche de l'armée de Souwarow d'Italie en Suisse; Feldzug von* 1799, II, 233-267; *Clausewitz*, II, 170-225.



Zurich et de Zoug, et que Korsakow réunirait toutes les siennes près de la rive droite de la Basse-Reuss et de l'Aar [1]. Ce furent les Autrichiens, qui, des trois routes à suivre, déterminèrent Souwarow à choisir la plus courte et la plus difficile. Le maréchal, aussi étranger aux Alpes que les Autrichiens au Caucase, ne fit pas entrer dans son calcul toute la difficulté de ces montagnes. Avant de rencontrer le génie de Masséna, il eut à lutter contre le génie d'une nature colossale, nouvelle pour son armée. Il s'arrêta quelques jours au midi du Saint-Gothard pour refaire ses troupes, se pourvoir de vivres et préparer leur transport, tandis qu'une de ses divisions, sous les ordres de Rosenberg, passa par Bellinzone dans les Grisons, afin de joindre entre Disentis et Ilanz la division autrichienne du général Auffenberg, pour arriver sur les derrières des Français, que le maréchal attaquerait de front. Gudin occupait, avec une des brigades de la division Lecourbe, l'entrée de la gorge du Saint-Gothard. Le 24 septembre au matin, Souwarow essaya inutilement de le débusquer; il se battit avec opiniâtreté et perdit 1,200 hommes; des pelotons entiers tombaient sous les balles et les pierres. A ce premier contact avec la guerre des Alpes, les troupes russes parurent saisies d'une sorte d'effroi. Au sortir des fertiles et riantes plaines de l'Italie, elles entraient dans le labyrinthe serré des Alpes couvertes de neige. L'étroit sentier, l'étroite vallée, les flancs déchirés de la montagne, les efforts incessans pour monter à ces décombres des antiques révolutions du globe angoissèrent l'imagination du premier comme du dernier. L'ennemi, maître de

[1] *Instructions de Souwarow à ses généraux*, dans *Mathieu Dumas*, II, 376-380, *Jomini*, XII, 452-454, *Clausewitz*, II, 111-114.



ces masses qui se perdaient dans les nues, familiarisé avec ces gorges, se mouvant avec aisance sur ce terrain, prit à leurs yeux un aspect gigantesque. Les soldats murmurèrent et refusèrent d'avancer. La seule voix de leur général, autre puissance de géant, vainquit cette terreur, et le combat s'avança lent et sanglant, par le val Trémola, jusqu'au plateau du Saint-Gothard. Souwarow avait inquiété Gudin sur ses flancs par des sentiers difficiles. Il le repoussa jusqu'au pied septentrional de la montagne, dans le village de Hospital. Gudin se retira de là par la Fourka sur le Grimsel, pour garder l'entrée des vallées du Rhône et de l'Aar. Il avait donné à Lecourbe le temps de rassembler devant Hospital ses troupes dispersées sur les bords de la Reuss. Mais celui-ci n'avait guère que 6,000 hommes, nombre insuffisant pour résister aux 12,000 de Souwarow et aux 6,000 que Rosenberg, débouchant par le Crispalt dans la vallée d'Urseren, amenait sur ses derrières. Le général français se trouvait ainsi entre deux corps ennemis. Rosenberg pouvait l'écraser par une marche rapide. Il se reposa quelques heures et n'attaqua la réserve laissée à Urseren qu'à neuf heures du soir, dans les ténèbres et le brouillard, qui l'empêchèrent de poursuivre l'ennemi culbuté. Lecourbe, posté devant Hospital, déchargea ses pièces d'artillerie contre les Russes, puis les jeta dans les profondeurs du torrent. A la faveur d'une nuit noire et au milieu de ses dangers, il suivit la rive gauche par les formidables rochers de Göschenen, et rentra dans la vallée de la Reuss.

Pour pénétrer dans cette vallée, les Russes se réunirent le 25 de bon matin, près d'Urseren. Ils s'engagèrent dans le trou d'Uri, caverne obscure et longue

de quatre-vingts pieds, au bout de laquelle une pente rapide conduit au pont du Diable. Les Français, de la rive opposée, empêchèrent par un feu soutenu le rétablissement d'une arche appuyée contre le rocher pour soutenir le chemin et qu'ils avaient fait sauter; ils dirigèrent leur artillerie contre la sortie de la caverne. Le premier bataillon russe fut exterminé. La colonne se pressait dans cet étroit passage, saluée par les balles ennemies. Les derniers poussaient les premiers qui tombaient sans défense sous le feu des Français ou dans les flots au fond de l'abîme. Souwarow ordonna de tourner l'ennemi. Les Russes descendirent par une pente rapide à une profondeur de cinquante pieds, entrèrent jusqu'à la poitrine dans le torrent écumeux, escaladèrent les rochers de la rive opposée et chassèrent les Français de leur position. Maîtres du pont, ils rétablirent le passage; ils ne parvinrent à Wasen que dans la soirée. Le matin de ce même jour le général autrichien Auffenberg déboucha dans la vallée de la Reuss par celle de Maderan. Il s'empara du pont de la Reuss, au village d'Amsteg, et disputa le passage aux Français. Ceux-ci, quoiqu'épuisés par les combats de la veille et de la journée, s'emparèrent du pont et repoussèrent l'avant-garde. Mais accueillis par l'artillerie du corps d'armée, les grenadiers qui avaient constamment formé la tête de la colonne reculèrent. Lecourbe saisit le fusil d'un fuyard, se plaça à l'entrée du pont et jura qu'il mourrait là. Déjà les Autrichiens l'entouraient; mais ses grenadiers, honteux d'avoir abandonné leur général, revinrent à la charge, le délivrèrent et s'ouvrirent un chemin [1]. Lecourbe se retira

[1] *Posselt's Annal.* 1799, IV, 125.



pied à pied, profitant de tous les obstacles pour fatiguer et tuer un à un les soldats de Souwarow. Dès ce moment il ne songea plus qu'à défendre le passage de la Reuss, entre Amsteg et Altorf, pour retenir Souwarow dans la vallée et l'empêcher de pénétrer par Engelberg sur Stanz et de tourner le flanc droit de Masséna, qui se serait trouvé à découvert. « Cette défense de la Reuss, dit un militaire expérimenté, fut un très-beau fait d'armes : il ne restait à Lecourbe que trois bataillons et neuf compagnies de grenadiers, et lorsqu'il eut donné au général Loyson deux bataillons, pour défendre les ponts d'Attinghausen et d'Ersfeld, sa réserve n'était pas de plus de 1,500 hommes : il les plaça sur le versant de la Sureneck, près de Seedorf et de l'embouchure de la Reuss dans le lac de Lucerne, bivouaquant avec eux. Ce fut avec cette poignée de braves que Lecourbe et Loyson arrêtèrent pendant trois jours le nouveau conquérant de l'Italie se précipitant du haut des Alpes, comme les torrens dont il suivait le cours, avec une vingtaine de mille des plus terribles soldats, accoutumés à vaincre et irrités par des obstacles tout nouveaux pour eux [1]. » Lecourbe fut le dernier homme de cette audacieuse retraite, marchant à pied à côté du dernier canon, dont il dirigeait lui-même la mitraille sur l'avant-garde ennemie, chaque fois qu'elle approchait [2].

Parvenu, non sans combattre encore, jusqu'au bourg d'Altorf, Souwarow promet au peuple d'être le sauveur de la Suisse. Le curé venant à passer, il lui demande sa bénédiction. Les grenadiers de son avant-

[1] *Mathieu Dumas*, II, 53, 54.

[2] *Zschokke, Denkw.* III, 265.

garde s'arrêtent au bout de la vallée. Il leur ordonne de marcher en avant et s'étonne d'apprendre qu'aucun chemin ne longe le lac de Lucerne [1]. Point de passage par les rochers à pic qui bordent le lac, point d'embarcations, Lecourbe s'en est emparé. Il se sent comme enlacé dans ce réseau de montagnes où l'engage un plan fatalement conçu. L'ennemi, l'épée à la main, peut l'y surprendre. Déjà les marches, les combats, les privations dissolvent la masse compacte de son armée. Depuis six jours elle monte et descend par des débris de rochers, depuis trois jours elle se bat sur le flanc des monts, elle traverse les flots du torrent, elle se glisse sur des sentiers étroits et sur des poutres. Les nuages suspendus sur le front des montagnes versent une pluie battante, les ruisseaux enflés ralentissent la marche, les bêtes de somme n'ont pu suivre la troupe; les vivres manquent. Quelques jours de repos seraient indispensables; il faut marcher, il faut sortir du péril. L'audace de Souwarow croissant avec les obstacles, il se jette dans la vallée latérale du Schæchen pour franchir le Kintzig, haute montagne qui la sépare de la vallée de la Muotta. Ce passage lui avait été indiqué avant qu'il eût quitté l'Italie [2]. Le lendemain de la bataille de Zurich, qu'il ignorait encore [3],

[1] *Zschokke* (l. c.) rapporte que Souwarow fut surpris d'apprendre à Altorf qu'un lac de neuf lieues de long se trouvait entre Altorf et Lucerne. Cette ignorance me paraît impossible chez un général qui avait pour tout le reste fondé son plan sur la topographie exacte du théâtre de la guerre.

[2] *De Rovéréa, Mém.* l. VI, ch. 2.

[3] M. le comte *Mathieu Dumas* (II, 55) présume à tort le contraire. Nos renseignemens méritent toute confiance; ils sont tirés des *Mémoires* inédits de M. *de Rovéréa*, très au fait de ce qui concerne l'armée russe tout comme de la politique et des plans des alliés.



il conduisit une armée de 20,000 hommes, avec cavalerie, artillerie de campagne et bagages, par des rochers praticables jusqu'alors aux seuls pâtres et chasseurs. Les bêtes de somme et les chevaux de la cavalerie perdaient leurs fers, ne pouvaient plus avancer ou tombaient dans les précipices. Les flancs et le fond de ces profondeurs étaient couverts d'équipages, de chevaux, de soldats mourant de faim et de lassitude. L'armée entière, après de longues fatigues, déjà presque nu-pieds et mal nourrie, employa trois jours à ce périlleux passage. Le premier homme était déjà arrivé, que le dernier n'avait pas encore quitté Altorf. Cette lenteur s'explique par la rupture fréquente de la colonne dans des lieux où les soldats s'entr'aidaient pour franchir un à un des saillies de roc ou des sentiers étroits suspendus sur des abîmes rendus glissans par la pluie. On s'arrêtait ensuite pour reformer les bataillons [1]. Il ne se trouvait dans la vallée de la Muotta que deux compagnies françaises, envoyées de Schwyz en reconnaissance du côté de Glaris. Le versant septentrional du Kintzig est abrupte; on semble se précipiter du haut du mont plutôt qu'en descendre; jamais voyageur ne l'avait passé. Ce fut donc une singulière apparition que celle des Cosaques de l'avant-garde sur ce flanc escarpé. Les Français, qui voyaient pour la première fois ces cavaliers étranges, dirent, dans leur humeur joviale, que c'étaient les capucins partis à pied et revenus à cheval. Bientôt ces prétendus capucins, rangés en ligne, fondirent sur eux et les ramenèrent au village de Muotta [2]. Souwarow en personne

[1] *Clausewitz*, II, 194, 195.
[2] *De Rovéréa, Mém.* l. VI, ch. 4.

y arriva le 28 au point du jour. L'arrière-garde, sous les ordres de Rosenberg, attaquée par Lecourbe près d'Altorf et forcée de se battre un jour entier, ne parvint à Muotta que dans la nuit du 29 au 30. Au bout de ce passage, Souwarow apprit vaguement le désastre de Zurich et la mort de Hotze.

Cette nouvelle le fit renoncer, après quelque hésitation, à son projet de se porter sur Schwyz et sur les derrières de l'armée française. Il prit le parti d'aller par le chemin le plus court vers Glaris et d'y rallier la division Linken et les débris du corps de Pétrasch; mais la promptitude de l'exécution ne répondit pas à la sagesse du dessein. Le retard qu'il mit à faire occuper la route de Glaris par des forces suffisantes donna au général Molitor, qui avait pris poste dans la vallée de Glaris, le temps de détacher quelques troupes dans le Klönthal, où elles se battirent avec des chances diverses contre l'avant-garde de Souwarow.

Presque privée de vivres pendant quatre jours, par la négligence des commissaires autrichiens, l'armée russe, en venant du Saint-Gothard, avait été réduite à faire cuire de la farine avec de la peau et avec les matières grasses qu'elle trouvait. Elle espérait se refaire dans la vallée de la Muotta, mais à peine y trouva-t-elle de quoi satisfaire ses premiers besoins. Les Russes enlevaient les vivres, mais ne faisaient aucun mal aux habitans et n'attaquaient point les femmes. Ils mangeaient des pommes de terre crues, tuaient les bestiaux et, en guise de chaussures, s'attachaient aux pieds avec des courroies des morceaux de peau, le poil en dedans [1].

[1] *De Rovérea*, l. c. et renseignemens donnés à l'auteur par un vieillard d'Altorf qui accompagna les Russes dans leur expédition.



Souwarow, trompé par le faux bruit d'une victoire de Linken dans la vallée de Glaris, s'attendait que les Autrichiens l'appuieraient par le Klönthal. Mais le général Linken ne vint point. « Il mériterait, s'écria Souwarow, qu'on fît un creux en terre, qu'on l'y enfermât jusqu'au cou et qu'on lui cassât la tête à coups de pied [1]. » Une retraite équivalant dans son esprit à une défaite, il ne céda qu'en murmurant à l'opinion générale de son état-major et prit son parti de quitter la vallée. Assailli par des forces toujours croissantes, sans autre issue que la montagne du Pragel, derechef occupée par les Français, il sortit, le 30 septembre, de cette position, grâce à son courage et à l'intrépidité de ses troupes. La vallée n'offrant plus de vivres, chef d'une armée sur laquelle la religion exerçait son empire, Souwarow déguisa la disette en un jeûne de vingt-quatre heures [2]. Pendant ce temps, il enleva dans ces périlleux défilés les corps habilement échelonnés pour l'y enfermer, notamment entre le lac du Klönthal et le rocher où Auffenberg, guidé par des bergers intelligens, réussit à tourner une demi-brigade française, dont le chef avait sommé l'armée russe de mettre bas les armes. Le maréchal parvint ainsi à Glaris, toujours sans connaître qu'imparfaitement la défaite qui ruinait ses plans et ses espérances.

En quittant Muotta, le maréchal y laissa Rosenberg avec deux divisions, environ 8,000 hommes, pour garder l'entrée occidentale de la vallée, du côté de Schwyz. Masséna, immédiatement après la victoire de

[1] Renseignement donné par le landammann Hédiger, de Muotta.

[2] Tradition orale.



Zurich, s'était porté sur Schwyz et se tenait prêt à recevoir son adversaire. Ayant reconnu la position de Rosenberg, il dépêcha contre lui une partie de la division Mortier et la brigade Loyson. Le 1er octobre, elles remontaient la rive gauche de la Muotta; le général russe poussait devant lui, sur la rive droite, les Français de la vallée. Un pont, brûlé peu auparavant, fut rétabli à la hâte, à l'aide de troncs d'arbres et de planches, mais sans parapet. Là se rencontrèrent les Français qui fuyaient et l'armée qui venait les renforcer, commandée par Masséna; leur choc, la précipitation de la fuite, le mouvement d'un pont chancelant et surchargé causèrent la chute de masses entières; souvent toute la charge du pont, hommes, chevaux, canons, chariots, tombait à la fois dans les flots écumeux, profondément encaissés entre des rocs [1]. Cependant les troupes françaises avancèrent. Les Russes, serrés en masse, reçurent leur choc sans être ébranlés, tombèrent sur elles et les ramenèrent en désordre jusqu'à Schwyz. Les Russes déployèrent tour-à-tour l'impassibilité et l'impétuosité de leur courage. Les Français perdirent mille prisonniers et un pareil nombre de blessés et de morts [2]. Rosenberg revint

[1] La Muotta est féconde en excellentes truites. Pendant plusieurs semaines, les habitans du pays qu'elle arrose refusèrent d'en manger, les croyant nourries de la chair et du sang des Français. Les détails qu'on vient de lire et quelques-uns de ceux qui suivent sont dus à la communication d'un vieillard de Muotta, M. le landammann Hédiger. La catastrophe du pont a été racontée par des paysans obligés de conduire le bagage et les provisions et d'attendre avec leurs chariots à peu de distance du pont. L'auteur a traversé le Kintzig et visité, dans l'intérêt de l'exactitude historique, les lieux de ces scènes et de la plupart des autres.

[2] *Jomini*, XII, 277; voir aussi *Posselt's Annalen*, 1799, IV, 142, 143; *Clausewitz*, II, 203, 204.



sur ses pas et rejoignit Souwarow, deux jours plus tard, à Glaris.

Pendant les faits d'armes dont les vallées de la Reuss et de la Muotta furent le théâtre, d'autres actes de bravoure s'accomplirent dans la vallée de la Linth. Molitor occupait avec une seule brigade Glaris, la vallée supérieure de la Linth et l'issue du Klönthal. Les deux généraux autrichiens Jellachich et Linken arrivèrent contre lui, l'un par Kérenzen le long du lac de Wallenstadt, l'autre de Coire par le Panix. Si Souwarow fût survenu dans ce moment, les alliés restaient maîtres du cours de la Linth. Molitor, calme au milieu du péril qui le pressait, lutta, le 25 et le 26 septembre, contre Jellachich, que la mort de Hotze et la défaite de son corps d'armée avaient ébranlé; il le força de se retirer de l'entrée de la vallée de Glaris, le long du lac de Wallenstadt dans la ville de ce nom, puis à Ragatz (28 septembre), enfin de repasser le Rhin. Le 28 et le 29, il lutta contre Linken, le contraignit de reutrer dans les Grisons par les montagnes, et vola vers l'entrée du Klönthal pour y enfermer Souwarow. Mais une division russe jointe à la brigade d'Auffenberg le rejeta de cette position et ouvrit à Souwarow le chemin de Glaris. Molitor disputa le terrain pied à pied, brûla le pont de Nettsthal et se retira derrière celui de Næfels. Le 1er octobre, après dix jours de privations, de fatigues et de combats, il soutint une furieuse attaque de l'avant-garde russe que commandait le prince Bagration. Six fois les Russes s'emparèrent du pont; six fois les Français les repoussèrent, secondés par la troisième demi-brigade helvétique, qu'électrisa le nom de Næfels et qui se couvrit de gloire.

Souwarow, toujours fidèle aux bases de sa première combinaison, comptait, lorsqu'il déboucha dans la vallée de Glaris, suivre le cours de la Linth, marcher sur Zurich et rallier les restes de l'armée de Korsakow et les corps autrichiens commandés par Pétrasch, Jellachich et Linken; il ignorait la retraite des deux derniers [1]. Deux jours durant, il attaqua Molitor avec l'acharnement d'un chef qui voyait le sort de la campagne et la réussite de ses combinaisons dépendre de la victoire du jour. Molitor, soutenu par Gazan, opposa l'intrépidité française à cette impétuosité sauvage [2]. Les derniers efforts de Souwarow se brisèrent contre son courage et son sang-froid, comme un torrent des Alpes se brise contre le roc et le couvre d'écume [3]. Souwarow résolut, après un combat intérieur de son âme, de se retirer par la seule issue qui lui restât ouverte [4]. Le 4 octobre au soir, à l'issue des derniers combats, les Cosaques et les bêtes de somme commencèrent la retraite par la vallée de la Sernft vers les montagnes qui séparent Glaris des Grisons non loin des sources du Rhin antérieur. Le corps d'armée suivit le lendemain avant l'aube. L'ar-

[1] On peut juger de l'importance que Souwarow attachait à ce second projet par la lettre si concise qu'il écrivit aux commandans des troupes russes dépostées de Zurich : « Vous répondrez sur votre tête d'un pas de » plus que vous feriez en arrière; je viens réparer vos fautes. » *Mathieu Dumas*, II, 65.

[2] *Mathieu Dumas*, II, 71.

[3] Ce fait semble répondre à la critique de Clausewitz, qui prétend (II, 210) que si Souwarow s'était porté avec toutes ses forces disponibles contre Molitor et Gazan, il les aurait culbutés et se serait emparé de Mollis et de Næfels et frayé le chemin du lac de Wallenstadt.

[4] Voir sur ces combats dans le Canton de Glaris le 2e *Rapport de Molitor*, dans *Mathieu Dumas*, II, 385-394.



rière-garde eut à soutenir encore quelques attaques des Français. Épuisée depuis longtemps par une fatigue extraordinaire, par la faim et les combats, l'armée russe atteignit le 6 les flancs élevés du Panix, frontière escarpée des deux pays. Deux pieds de neige fraîche et qui cédait à chaque pas couvraient les sentiers étroits par lesquels on gravissait péniblement et à la file ces pentes de granit. Sur les sommités de la montagne, l'œil ne découvrait au loin que le labyrinthe des Alpes des Grisons et du Tyrol, immense désert de neige et de glace. Plus de sentier, plus de vestige humain ; pas une saillie de roc pour servir d'appui ou pour indiquer la route ; pas un buisson pour faire un peu de feu et réchauffer les membres engourdis pendant les nuits qu'on passait à la belle étoile. Les Cosaques, escorte habituelle de Souwarow, entretinrent le chétif feu de son bivouac, à défaut d'autre bois, avec celui de leurs lances. A la descente, les dangers et les souffrances s'accrurent. Sous le souffle du vent du nord, la neige avait formé sur ces pentes rapides une couche glissante. La chute des hommes et des chevaux qui marchaient en tête avertissait les suivans de quitter un sentier pour un autre aussi peu sûr. Quelques centaines de guerriers et le reste des bêtes de somme périrent par l'excès de la misère ou tombèrent dans les précipices. On abandonna l'artillerie de montagne. Les dernières troupes ne descendirent que le 10 dans la vallée du Rhin, sans force et hors de combat.

La retraite de Souwarow est fameuse. Abandonné de la fortune et du concours de deux armées, il ne s'abandonna pas lui-même, et, désespérant de vaincre, il sauva du moins la majeure partie de son



armée. Il passa sans délai la frontière et entra dans Lindau, le 12 octobre. « Le délabrement et l'épuisement de ces troupes ne sauraient se décrire, dit un témoin oculaire. La plupart des soldats étaient sans souliers, leurs habits en lambeaux; hâves de faim et de fatigue, après une marche sans exemple de dix-sept jours employés à franchir cinq fois les Alpes, ne trouvant d'approvisionnement nulle part, et ayant souvent un ennemi supérieur à combattre. Ils ne manifestaient néanmoins aucun mécontentement : manquant de tout, même de pain, campant sur un terrain marécageux, dans une saison humide, privés de leurs tentes et de leurs couvertures expédiées avec les gros bagages par Vérone et le Tyrol, il était impossible qu'il ne se commît quelques excès, que des hommes réduits à un état aussi déplorable, ne pouvant se faire entendre d'aucun habitant, n'usassent du droit du plus fort pour subvenir à la plus urgente nécessité. Aussi prirent-ils, outre quelques comestibles, de la paille, des fourrages et du bois, observant d'ailleurs une exacte discipline [1]. »

A la suite de la sortie de Souwarow du pays de Glaris, Masséna, pour compléter la victoire de Zurich, fit occuper de nouveau le Saint-Gothard par Loyson; il fit avancer vers le Rhin, par lequel les ennemis venaient de rentrer en Suisse, les divisions de Lorges, de Ménard et de Gazan. Il dut soutenir en personne, avec sa réserve de grenadiers, le général Ménard dans un combat contre Korsakow. En peu de jours, toute la rive gauche du Rhin fut au pouvoir des Français. Grâce au général Gazan, qui se battit avec bravoure

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. VI, ch. 5.

contre la bravoure des Français commandés par le duc d'Enghien, la bataille de Zurich se termina par la prise de Constance (8 octobre) ; elle avait duré quinze jours entiers.

On s'était battu dans un circuit de plus de soixante lieues, dans la moitié de la Suisse comprise entre le Saint-Gothard, le cours de la Reuss et le cours du Rhin. Masséna, dans un rapport, énuméra comme fruits de sa victoire 20,000 prisonniers, plus de 10,000 morts ou blessés, 9 généraux tués ou pris, 100 canons, 15 drapeaux, l'affranchissement de l'Helvétie de la présence des ennemis, l'appui donné aux armées d'Italie et du Bas-Rhin, le prestige de la valeur invincible des Russes dissipé. De son côté, la seule petite armée de Souwarow prit ou tua aux Français près de 10,000 hommes. Ce furent là les résultats essentiels de cette lutte. Des combats partiels qui se livrèrent encore au Valais, au Saint-Gothard et dans les Grisons ne les agrandirent guère. « Zurich, a dit un historien français, est le plus beau fleuron de Masséna; et il n'en existe de plus beau dans aucune couronne militaire [1]. »

En Allemagne, le général en chef russe et l'archiduc autrichien ne purent s'entendre sur la suite du plan de campagne. L'animosité des deux nations s'accrut. Paul Ier, prompt à changer de résolution, mécontent d'ailleurs de l'Autriche et de l'Angleterre peu empressées à lui fournir, l'une son secours, l'autre son or, rappela Souwarow et son armée. Ce météore, si étrange au midi et dans le centre des Alpes, disparut dans les brumes du nord. L'archiduc Charles, content

[1] *Thiers.*



d'avoir pris Manheim et repris Philipsbourg, se borna dès ce moment à protéger la Souabe. L'armée française se trouvait concentrée dans l'Helvétie septentrionale; l'armée autrichienne s'étendait depuis Coire, le long du Rhin et du lac de Constance jusque par delà Stokach. L'une et l'autre, épuisée après des efforts si prodigieux, avait besoin de repos et voyait avec plaisir l'approche de l'hiver. Au-dessus de l'horizon, qui enceignait ce théâtre de guerre, resplendissait l'étoile de Masséna. Mais la Suisse, comme s'exprimèrent les relations des deux partis, « la Suisse n'était plus qu'une mer de feu[1]. »

Masséna venait de ramener sous les drapeaux de la France la victoire qui avait semblé abandonner ses armées; il venait de reculer jusqu'aux frontières orientales de l'Helvétie l'influence et l'activité françaises. La République helvétique reçut une commotion qui lui rendit la vie : un coup de foudre avait détruit les espérances du parti réactionnaire. Le comité de Neuchâtel se dispersa; les gouvernemens anciens ou provisoires abdiquèrent. L'enthousiasme enflamma les orateurs helvétiques[2], les Conseils décrétèrent la manifestation éclatante de leur allégresse au sujet des victoires remportées par l'armée française[3]; sur la nouvelle de la défaite des Russes dans la vallée de Gla-

[1] *Mathieu Dumas*, II, 79.

[2] Voir le discours de Secretan dans le *Bullet. offic.* IX, 249.

[3] Décret du 1er octobre.

ris, ils déclarèrent Masséna et sa brave armée les sauveurs de l'Helvétie [1].

Au moment où les représentans de la nation et la partie de la nation la plus éloignée des champs de bataille [2] exaltaient la victoire de Masséna, ce général dissipa l'ivresse de l'admiration par la levée d'une contribution de 800,000 livres à Zurich et de 400,000 à Saint-Gall [3]. Le Directoire helvétique, frappé de stupeur, adressa de nouvelles plaintes au Directoire français, qui n'avait pas daigné répondre à ses doléances du 25 juillet [4]. Il rappela ses constans efforts pour remplir les obligations que lui imposait le traité d'alliance, malgré les difficultés créées par les armées françaises. Il avait trouvé, disait-il, les provisions, fruit d'une longue économie, épuisées, les arsenaux pillés, le peuple partout opprimé et mécontenté par la présence d'une armée qu'une administration infidèle laissait sans ressources. Plus de vivres, plus de poudre, plus de plomb pour les troupes helvétiques; les revenus publics absorbés par les prestations; les productions de la terre consommées avant leur maturité; la famine imminente; le bétail diminué ici d'un tiers, là de moitié, ailleurs des trois quarts; des granges et des étables brûlées par les soldats comme moyen de chauffage, et par là mainte pauvre famille obligée de

[1] Décret du 8 octobre.

[2] L'assemblée électorale et quelques autorités du Canton du Léman; *Bull. offic.* IX, 251.

[3] « Tant que nous avons pu douter de cette nouvelle, nous ne l'avons pas publiée. Maintenant nous la donnons pour certaine, » lit-on dans le même nº du *Bull. offic.* p. 250.

[4] Ci-dessus, p. 289.



tuer sa vache, sa seule nourrice; le gouvernement helvétique contraint à livrer pour l'armée jusqu'à 72,000 quintaux de fourrage par mois; le peuple écrasé par les corvées et les fournitures de toute espèce: voilà les sujets de quelques-unes de ses plaintes. Il ajouta d'autres faits. Le Canton de Baden, l'un des plus petits, estimait les dommages résultant de la présence de l'armée française, à 4,800,000 francs. Les Cantons du Valais et des Waldstetten ne possédaient plus que leurs rochers et les décombres de leurs habitations, bientôt réduits à mendier leur pain dans la plaine. On arrachait de force aux Chambres administratives ce dont le gouvernement ne les autorisait pas à disposer. Pendant onze mois les fonctionnaires publics, depuis les Directeurs jusqu'aux derniers agens des communes, n'avaient pas retiré un sou de leurs traitemens, réduits de moitié par une loi. On réclamait en vain depuis quinze mois le remboursement d'une partie des énormes avances faites à la France. Celle-ci avait renvoyé avec protêt pour 200,000 francs de lettres de change accordées sur le trésor pour des fournitures de foin. Ces griefs et beaucoup d'autres rendaient la révolution odieuse au peuple. Il méprisait son gouvernement dans lequel il ne voyait plus qu'un instrument du gouvernement français. On se plaignit moins de Masséna, dont l'armée se trouvait sans solde depuis quatre mois, que de ceux qui le forçaient à frapper de contributions de guerre un pays ami, à l'insu des autorités constitutionnelles. Les Russes et les Autrichiens, pendant un séjour de quatre mois, n'avaient point levé de contributions, mais reçu au contraire une quantité de vivres de la Souabe et du Tyrol. Les Français traitaient Zurich en ville

conquise et s'apprêtaient à vendre tous les objets de son arsenal, quoique 150 pièces d'artillerie helvétique eussent servi à la défense de ses remparts au mois de mai. Telles furent les plaintes du Directoire de l'Helvétie [1].

Masséna, méprisant les représentations des agens de cette autorité, menaça Zurich, si elle ne remplissait pas l'emprunt de 800,000 francs qu'il exigeait. Immédiatement après, le général Chabran demanda un emprunt de la même somme à la ville de Bâle ; 100,000 francs devaient être payés dans vingt-quatre heures et 400,000 francs dans trois jours. Le Directoire helvétique interdit aux municipalités de Zurich et de Bâle, ainsi qu'à ses préfets et à ses commissaires, de consentir à ces emprunts et à d'autres, d'entrer à ce sujet en négociation ou de permettre des fournitures quelconques sans son autorisation ; il les rendit responsables sur leur tête de l'observation de cette défense, et les déclara traitres à la patrie s'ils y contrevenaient [2]. Les Conseils s'associèrent aux doléances et à l'énergie du Directoire, pour défendre l'indépendance et la dignité de la patrie. J.-J. Cart, du Léman, nouvellement élu sénateur, voulait opposer les baïonnettes aux baïonnettes ; il invita tous les Helvétiens à faire les derniers efforts pour fournir à la patrie de l'argent et des soldats. Les nombreuses troupes françaises qu'on vit entrer dans la résidence des autorités centrales et à Bâle, n'intimidèrent ni le gouvernement, ni cette ville commerçante.

Dans un rapport confidentiel à son gouvernement,

[1] Voir aussi *Zschokke Denkwürdigk.* III, 257-261.

[2] *Prot. du Direct.* 11 et 15 octobre 1799.



le ministère des Relations extérieures convint que « l'Helvétie, foulée et ravagée, avait eu à supporter une charge beaucoup trop forte pour elle, aggravée encore par les moyens durs et rigoureux employés dans un pays qui donne d'autant plus difficilement qu'il a moins à donner; » qu'il s'était d'ailleurs commis « une multitude d'abus et de vexations individuelles, que, vu les circonstances et l'extrême besoin qu'éprouvait le soldat, on n'avait eu ni le pouvoir ni la volonté d'empêcher [1]. Néanmoins les Directeurs siégeant au Luxembourg adressèrent au gouvernement helvétique des reproches d'une impérieuse hauteur [2].

Le Directoire helvétique, irrité de l'inutilité de ses réclamations, déclara, par un arrêté, traître à la patrie quiconque paierait les contributions imposées par les généraux français. A cette mesure on reconnait l'âme inflammable de Laharpe. Philippe Secretan partageait son opinion; les autres Directeurs s'associèrent à cet éclat par faiblesse, et par faiblesse souhaitèrent une prompte réconciliation [3]. Le Directoire français offrit

[1] *Minist. des Relat. extér. Rapport au Dir. exéc.*; vendémiaire an VIII.

[2] *Le Direct. franç. au Dir. helv.* 28 vendémiaire (20 octobre 1799).

[3] *Pichon* a rendu compte de cette affaire dans une longue lettre du 19 brumaire. Voici ce qu'on y trouve sur les dispositions des Directeurs helvétiques : « Tous les membres du Directoire sont frappés de l'idée qu'il faut se raccommoder avec nous ou se retirer. » Voilà l'ultimatum de l'aigreur. « *Savary* et *Dolder* sont dans les meilleures dispositions; ils se sont récriés quand je leur ai dit qu'on avait pris à Paris tout cet éclat pour très-sérieux. Ils pensaient tellement peu à autre chose qu'à une résistance de plume, que Berne étant pleine de troupes, et Masséna y ayant envoyé un bataillon de plus, ils avaient fait sortir pour le loger toute la troupe helvétique chargée de la garde des autorités et de la police, environ 600 hommes. *Oberlin* est dans les mêmes sentimens; il n'est guère là que pour ses bonnes intentions. *Laharpe* et *Secretan* vivent ensemble. Ce sont eux et surtout le premier qu'on regarde comme les auteurs de

un moyen de s'entendre. Le gouvernement helvétique chargerait son ministre des Finances de négocier avec le commerce de Bâle, de Zurich, de Wintherthour et de Saint-Gall un emprunt de deux millions, remboursable en coupons de 4 à 500 francs, qui seraient reçus aux douanes françaises en paiement des droits d'entrée. Le Directoire helvétique fit savoir à Masséna que, tout en maintenant ses décisions précédentes, il viendrait au secours de l'armée de la façon proposée. Malgré cette négociation, Masséna, autorisé par son gouvernement, exigea de la seule ville de Bâle 1,600,000 francs, menaçant d'emprisonner les renitens et de saisir des otages. Bâle fut contraint de payer 800,000 francs au commencement de novembre et n'obtint sur la seconde moitié qu'une remise de 200,000 francs [1].

Lorsque Talleyrand, harcelé par ses ennemis de tous les partis, eut donné sa démission, Sieyès, entré au Directoire, fit nommer *Reinhard* [2] pour son suc-

tout cet éclat et de l'arrêté. Il était fort bien avec Masséna et mal avec Perrochel. Depuis tout ceci, c'est l'inverse. Je m'attendais à de la vivacité, à des récriminations ; rien de tout cela n'a eu lieu. Laharpe a été calme, Secretan était plus raide, tous deux ont défendu l'arrêté. C'était le seul moyen qu'eût le gouvernement helvétique d'acquérir un peu de confiance chez la nation, et par là de modérer le mouvement des esprits. Dans le renversement de tout principe qui a eu lieu, la nation a regardé ses magistrats ; c'est donc à eux à diriger alors les affections et aussi à répondre à la confiance dont elle les a investis. Secretan, à la fois chaud et éclairé, de mœurs et de formes très-sévères, de ces esprits qui ne veulent tenir aucun compte des circonstances, parlait surtout dans ce sens. Il invoquait le devoir, les traités, les lois du pays. On les avait menacés ; mais que risquaient-ils ? la perte de leur place, de la vie ? Et quelle idée aurait-on d'eux si ce danger pouvait balancer le devoir ? »

[1] *Protoc. du Dir. helv.* 30 octobre 1799.

[2] Charles Reinhard, depuis comte d'empire, né en 1762 dans le duché de Wurtemberg, fixé en France en 1787, embrassa les principes de la



cesseur. Le nouveau ministre, irrité par la courageuse loyauté de Perrochel à rappeler incessamment les vexations produites par les armées françaises en Suisse, « chose peu nécessaire, trouvait-il, parce qu'elle était facile à apprécier de Paris, » dénonça au Directoire cette insistance, et accusa Perrochel de ne pas comprendre « les dispositions du Corps législatif, du gouvernement et du peuple [1]. » Le représentant de la France fut rappelé brusquement; le Directoire lui enjoignit de quitter le territoire helvétique dans les vingt-quatre heures après la réception de son arrêté [2]. *Pichon*, nommé secrétaire provisoire de légation, le remplaça. Perrochel s'était fait aimer du gouvernement helvétique par sa droiture et sa bienveillance. Les adieux se firent de part et d'autre avec émotion [3].

Les contributions de guerre affligeaient d'autant plus le Directoire qu'elles achevaient de tarir les sour-

révolution et commença en 1792 sa carrière publique dans le ministère des Relations extérieures.

[1] *Rapport au Dir. exéc.*

[2] *Arrêté du Dir. exéc.* du 7 brumaire an VIII (29 oct.). « L'honnête Perrochel, » comme les Suisses l'appelaient, venait d'écrire au ministère le 2 brumaire (24 oct.) : « Les victoires des Français, au lieu d'être un sujet d'allégresse, ont bientôt répandu la consternation. Le vainqueur impose plusieurs villes à des contributions onéreuses. L'Helvétie tout entière reste dans la stupeur. Si les Français, se dit-on, eussent été battus, leur avidité se serait-elle exercée sur les débris de nos fortunes? Nous menaceraient-ils d'exécution militaire si dans les vingt-quatre heures nous ne remplissons pas les emprunts volontaires qu'ils exigent?... Je ne vous parlerai pas de toutes les dévastations et de tous les excès dont plusieurs Cantons de l'Helvétie sont le triste théâtre.... Il me suffit de dire que, de l'aveu de plusieurs officiers français, l'Italie fut ménagée en comparaison de ce qui se passe en Suisse, et même dans les Cantons les plus attachés à la France. »

[3] *Protoc. du Direct. helvét.* 9 novembre 1799.



ces où il pouvait puiser. Les finances de l'État n'avaient pu se relever du coup porté au trésor par la suppression des dîmes. Le ministre Finsler traça au Directoire le lamentable tableau de la pénurie du gouvernement, de toutes les fautes financières commises, du vice fondamental de régir les revenus publics par décrets spéciaux, source de désordres auxquels on ne pouvait remédier que par un système bien médité d'impôts [1]. Au mois de décembre 1799 l'arriéré des dettes de l'État s'élevait à 4,300,000 francs [2]. Une partie des impositions de 1798 et celles de 1799 n'avaient pas encore été perçues [3].

Un nouveau système monétaire décimal, mais différent de celui de la France, eut pour unité le franc suisse, équivalant à trente sous. Il ne débrouilla pas le chaos des diverses monnaies de la Suisse; mais il a laissé dans une partie des Cantons occidentaux la simplicité de son calcul. Le franc ni le billon helvétiques ne comblèrent le vide du trésor.

Avant cela le Directoire, disposé à punir en ennemis les gouvernemens provisoires inspirés par l'amour de l'ordre, mais placés dans des circonstances qui ne permettaient de prendre conseil que de la nécessité, dirigea ses coups uniquement contre celui de Zurich, par haine, assure-t-on, pour Escher et pour Ustéri [4]. Il lui reprocha d'avoir protégé l'ancien ordre de choses à la faveur des armes de l'Autriche et provoqué la formation d'un bataillon destiné à se battre contre les troupes républicaines. En conséquence il ordonna d'ar-

[1] *Rapport du min. des Fin.* dans le *Protoc. du Dir.* du 25 juin 1799.

[2] *Proctoc. du Direct.* 13 décembre 1799.

[3] Arrêté du 12 décembre 1799; *Bull. des lois*, VI, 217-223.

[4] *Pichon au min.* 7 nivôse an VIII (28 déc. 1799).

rêter les membres du gouvernement provisoire, de les soumettre à une enquête préliminaire et de les livrer au tribunal cantonal [1]. Après un premier interrogatoire on leur permit de rentrer dans leurs maisons sous double caution et sur leur parole d'honneur de n'en pas sortir. Cette affaire produisit instantanément dans le Canton de Zurich l'impression la plus défavorable parmi les hommes de toutes les opinions. Ils trouvèrent un organe auprès du Directoire, dans leur compatriote le ministre des Finances Finsler. Il parla, dans une lettre pleine d'énergie, moins en faveur des accusés, dont il ignorait le crime, dit-il, qu'en faveur de sa ville natale, placée pendant plusieurs mois entre deux armées ennemies, exposée à toutes les souffrances de la guerre, maintenant écrasée par les exigences de la puissance qui se nommait amie et alliée. « Et c'est dans un tel moment, continua-t-il, qu'on livre à la justice les membres d'un gouvernement qui, au milieu du tumulte des armes, a maintenu le repos et l'ordre dans une partie importante du Canton, a prévenu l'explosion de la haine des partis, a protégé les citoyens de toutes les opinions, n'a ni vexé, ni accusé, ni condamné un fonctionnaire de la République helvétique. » Il finit par supplier les Directeurs, au nom de la modération, de l'humanité et de leur propre gloire, de ramener la confiance et l'amour parmi leurs concitoyens et de ne pas jeter la patrie dans un abîme de haine et de vengeance [2]. Le Directoire ne prit point cette lettre en considération, mais chargea le tribunal cantonal de l'enquête. Celui-ci se déclara incompé-

[1] *Protoc. du Dir. helv.* 3 octobre 1799.

[2] *Finsler au Dir. helv.* 6 octobre.

tent, quelques-uns de ses membres étant parens des accusés, d'autres pouvant être soupçonnés de partialité, parce que le gouvernement provisoire les avait destitués de leurs offices. Ce refus consterna le Directoire, qui venait de renouveler le tribunal dans son sens, à ce qu'il croyait. Il recourut aux Conseils. Dans les commissions chargées de donner un préavis, comme dans les Conseils mêmes, les débats furent longs, animés, quelquefois même déshonorés par la rudesse des passions. Les deux Conseils, divisés sur la compétence du tribunal de Zurich dans cette matière, s'accordèrent, dans une seconde délibération, pour passer à l'ordre du jour. L'avant-veille ils venaient de casser, comme inconstitutionnel, un arrêté du Directoire qui destituait le tribunal cantonal de Zurich. Cette double résolution et les paroles sévères que prononcèrent les patriotes les plus éminens par le talent et par le zèle républicain, Escher, Ustéri, Zimmermann, Koch, Souter et d'autres, durent frapper l'oreille du Directoire comme un avertissement funèbre. Les victoires des Français avaient produit chez lui et dans les Conseils une recrudescence de rigueur. Ils traduisirent devant le tribunal du Canton d'Oberland le tribunal militaire d'Oron, trop timide à leur guise dans la punition des rebelles oberlandais [1]. Ils irritèrent les libres Appenzellois par l'incarcération de tous les membres et les fonctionnaires du gouvernement provisoire des Rhodes-Extérieures [2]. Le peuple, frappé de ces faits, des exigences de Masséna et des austères avertissemens que

[1] Décret du 19 octobre 1799, dans *Bull. des lois*, III, 348, 349. Voir d'autres exemples dans *de Tillier*, I, 422.

[2] *Bartholomi Bruderer, Treugemaynites* (sic) *in guter Absicht verfasstes Vorstellungs-Schreiben* u. s. w. 27 December 1799.

Lavater adressa de son lit de mort au Directoire [1], regardait toujours plus le gouvernement helvétique comme dépendant de celui de la France et lui refusait toute considération [2]. Lorsque l'on convoqua dans le pays d'Appenzell les assemblées primaires pour élire de nouveaux fonctionnaires helvétiques, peu de citoyens actifs se rendirent à l'église; la plupart des assistans, à Trogen, par exemple, ne donnèrent pas même leurs suffrages; un juge fut élu par trois mains levées [3].

Dans les derniers mois de l'année 1799 la misère de l'Helvétie parvint à son comble. Les armées françaises traitaient les Cantons orientaux comme pays conquis. La Thurgovie dépensa pour eux, dans l'espace de trois mois, en vivres, fournitures, logemens, charrois et salaires pour des travaux de fortifications, 1,343,635 florins. La petite ville d'Arbon fut frappée d'une contribution de guerre de 75,000 francs. Le district de Lichtensteig fournit dans l'espace de neuf mois aux Français, en vivres et numéraire, une valeur supérieure à 87,006 florins. Dans un autre district une seule municipalité avait plus de 60,000 livres à réclamer. Les extorsions et le pillage lassaient la patience la plus résignée. Après la bataille de Zurich, une partie de ce Canton ressemblait à un désert; les vignes, les jardins, les

[1] *Schauenbourg au Direct. helv.* 17 brumaire an VII, dénonce en termes virulens l'écrit de Lavater contre l'armée française. Arch. helv. *Sicherheits-Polizey.*

[2] *Le min. de Justice et Police au Direct.* 10 décembre 1799. Le *préfet d'Argovie* écrit aussi *au Directoire*, le 11 décembre, que la lettre de Lavater a fait grande sensation. Il ajoute que la discorde des Conseils et le ton des débats minent le respect et la confiance du peuple envers le gouvernement.

[3] *Versuch einer Gesch. d. Gem. Trogen.* Msc.

vergers étaient ravagés, beaucoup de communes manquaient de blé pour ensemencer leurs champs; point de fourrages pour les bestiaux. Dès le début des hostilités, au mois d'avril, la défense d'exporter des grains de la Souabe avait fait hausser le pain en Suisse [1]. A la fin, le prix de toutes les denrées devint exorbitant : en Thurgovie on payait la livre de pain ou de viande 14 ou 15 kreuzers; dans l'Appenzell le pain se vendit jusqu'à 19 1/2 kreuzers la livre [2], et le quintal de pommes de terre de 4 à 5 florins. Les habitans des Waldstetten et d'une partie du Canton de Linth avaient tué leurs bestiaux, objet de leur commerce; tout le fourrage était enlevé par les Français ou détruit. Les manufactures en stagnation laissaient des milliers de bras sans ouvrage. Dans bien des contrées la population réduite à l'indigence et au désespoir parlait d'émigrer en masse. Quel aspect que celui du Haut-Valais! Depuis les bois de Finge jusqu'à Brigue, sur un espace de plus de sept lieues, la rive gauche du Rhône saccagée; pas un bourg, pas un village, pas un hameau épargné; quelques-uns entièrement détruits, d'autres à demi brûlés, toutes les maisons sans exception pillées ou dévastées; à peine çà et là quelques fenêtres encore dans celles qui avaient servi de logement aux militaires; masures sans toit, sans charpente, sans planchers, derniers moyens de chauffage; au milieu de ces ruines de loin en loin quelques habitans épouvantés. Brigue souffrit plus que tout le reste; tout fut arraché ou bouleversé; on n'épargna ni les églises ni les tombeaux [3]. Sur les limites de deux années et de deux siècles sem-

[1] *Arrêté du Directoire*, du 10 avril 1799.

[2] Environ 15 sous de France.

[3] *Von Tillier*, I, 466-476; *Moniteur*, 2, 3 et 5 nivôse an VIII.

blent engloutis dans cet abîme de désolation et tout le passé et l'espoir du prochain avenir.

Dans ce Canton les religieux du Saint-Bernard méritèrent bien de l'humanité. « Les troupes de la République, écrivit Pichon, ont des obligations infinies aux religieux qui tiennent l'hospice. Il n'y a pas eu de jour qu'ils n'aient eu à leur charge, soit à Martigny, soit à l'hospice du mont, quantité d'officiers et de soldats, qui sans eux auraient manqué de tout. Je n'ai pas vu un officier revenant du Valais qui ne m'ait exprimé le vœu de voir le gouvernement de la République reconnaître la bienfaisance et le zèle de cette maison [1]. »

Le successeur de ce Perrochel rappelé pour avoir peint de couleurs trop vraies la misère de l'Helvétie, soumit à son tour au ministre instigateur de ce rappel, un tableau où se trouvent les traits suivans :

« Vous avez bien ouï dire, écrit-il, que la Suisse souffrait et vous n'en doutez pas; je le pensais aussi à Paris; mais on se fait difficilement une idée du degré où est portée cette souffrance.

» Les Petits Cantons sont un désert; après deux insurrections que 15,000 Français ont réprimées avec le feu et le fer, les alternatives de la guerre y ont été plus rapides, plus atroces que partout ailleurs. L'armée française a été, seulement depuis six mois, trois ou quatre fois en avant ou en retraite depuis Glaris jusqu'au Gothard, où des soldats français ont fait ou souffert des choses qui paraissent fabuleuses. Deux ou trois divisions ont parcouru dans tous les sens et plusieurs fois les sentiers qui conduisent de ces Cantons aux Grisons, au Gothard et aux autres passages d'Italie. Le soldat a vécu sur la réserve des familles. La

[1] *Pichon au min.* 29 brumaire an VIII (20 novembre 1799).



presque-impossibilité de porter des subsistances sur ces points avec une rapidité analogue aux mouvemens, a forcé de vivre à discrétion sur le pays. Ce que la pitié n'a pas accordé il a fallu que la force l'arrachât. Depuis six mois tout avait été dévoré, nos troupes ne recevant pas une ration de France, lorsque l'armée russe jeta 25,000 hommes sur ces lieux désolés. Urseren seul a nourri et logé depuis un an prés de 700,000 hommes, ce qui fait à peu près 2,000 hommes par jour. Les habitans que le fer épargna ont dû abandonner leurs hameaux.

» Les Cantons les plus aisés sont en général abîmés de réquisitions et foulés sous le rapport de la subsistance du soldat, du fourrage et des logemens. Partout le fourrage manque; partout on tue le bétail; les chevaux de trait sont ruinés et ôtés à la culture. Dans le Canton de Fribourg un petit village a nourri depuis six mois 25,000 hommes, qui dans tout ce temps n'ont pas reçu une ration de la République.

» Avec une suspension aussi complète de tout service de notre part, une armée de 95,000 hommes est un fléau pour l'Helvétie et l'Helvétie un fléau pour cette armée [1]. »

Un génie funèbre planait sur les montagnes et les vallées des Waldstetten. Tout le peuple s'entretenait de l'espoir que l'heure de la délivrance sonnerait à Noël. Un dicton populaire courait le pays : « Nous irons chercher saint Nicolas en même temps que l'enfant Jésus [2]. » On trouva ces lignes affichées à la maison communale de Baar :

« *Au Directoire helvétique*. Les mots qu'une main

[1] *Pichon au min.* 29 brumaire an VIII.

[2] Saint Nicolas (de Flue), patron de la Suisse primitive; elle célèbre sa fête le 6 décembre.



» inconnue écrivit sur la muraille du roi Belsatzar, » une plume inconnue aussi les écrit sur ce papier non » timbré : *Mené, Thékel, Perès* [1]. »

Le Directoire, effrayé des murmures populaires, des machinations secrètes, des libelles, des fausses nouvelles, des miracles par lesquels on travaillait l'esprit du peuple, demanda aux Conseils des pouvoirs extraordinaires pour ordonner la mise en jugement des gens suspects ou les retenir en arrestation sur le rapport du ministre de la Justice; il demanda que les journaux fussent soumis à la police du Directoire, par mesure de salut public, et qu'il pût les supprimer par arrêté motivé [2].

Le même jour le Directeur Laharpe hasarda, mais sans succès, des propositions d'une rigueur excentrique, propositions financières, militaires, de police et d'épuration pour remédier à tous les maux de la patrie et pour satisfaire à tous ses besoins. Le double échec du Directoire dans les Conseils et l'avilissement de l'Helvétie par ses amis victorieux, produisirent dans cette âme ardente une explosion. On pouvait croire qu'une longue période de sacrifices devait enfin arriver à son terme; il crut, lui, que le moment des grands sacrifices était venu. Il proposa entre autres : un changement complet du personnel du ministère des Finances, une épuration des bureaux de la Justice et de l'Intérieur, une épuration et une nouvelle organisation des postes, un emprunt de 3 millions auprès des communes commerçantes, 2 millions à demander à titre d'emprunt ou d'indemnité aux Bernois

[1] Le prophète *Daniel*, ch. V. *Von Matt, préfet, au Direct.* 4 déc. 1799.

[2] *Message du Direct.* du 3 nov. 1799; Arch. helv. *Sicherheits-Polizey.*



qui devaient la contribution de guerre, la vente des biens nationaux pour la somme de 4 millions, la suppression des couvens, l'arrestation de tous les chefs de la contre-révolution dans les Cantons qui avaient été occupés par l'ennemi, une forte organisation militaire, etc. [1]. Chaleureux de cœur autant que fort de caractère, Laharpe eût tout osé dans une telle situation, non pour lui, mais pour la patrie. Parmi les griefs dont il fit précéder ses propositions se trouvait une inculpation contre le ministre des Finances Finsler, qu'il regardait comme l'âme des complots contre le Directoire [2]. Le lendemain (4 novembre) il obtint la destitution de ce ministre intelligent et actif; il augmenta par là le nombre de ses ennemis sans avancer sa cause [3].

Un événement d'une importance européenne s'accomplit en ces jours. L'ordre de choses fondé en France par la Révolution paraissait ébranlé. On voyait la division partout, dans le Directoire, parmi les ministres, dans les Conseils législatifs. Les sources du revenu public étaient fermées, les armées ne recevaient point de solde, les ennemis intérieurs menaçaient la République les armes à la main. Au milieu de ce chaos apparut soudain Bonaparte, secrètement parti d'Égypte. Il fit le 18 brumaire (9 novembre 1799), et remplaça l'anarchie par un gouvernement fort qui devait préparer l'œuvre d'un homme fort. Les trois consuls provisoires [4] usèrent de clémence envers la plupart des proscrits; ils gardèrent leur ri-

[1] *Protoc. du Direct.* du 3 nov.; *Posselt's, Ann.* 1809, 9e st. 256-269.

[2] *Mém. de F.-C. de la Harpe.*

[3] *Zschokke, Denkwürd.* III, 105, 106.

[4] Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte.

gueur pour la presse et les républicains. La chute de la République française devait inévitablement changer la face du continent européen. Le contre-coup en ébranla les Républiques issues d'elle ou transformées sous sa protection. En Suisse tous les partis s'émurent. Celui du peuple, qui s'élevait encore à peine au rang d'un parti politique, demandait, à cor et à cri, le bien-être. Les partisans de l'ancienne fédération espérèrent la voir ressusciter. Ils espérèrent, « comme il arrive à des gens perdus que le moindre changement, par cela même que c'en est un, porte à attendre mieux [1]. » Des républicains souples pensèrent adapter à la Suisse les nouvelles formes françaises. Les républicains plus décidés craignirent, en voyant le triomphe que leurs adversaires affichaient. Quelques-uns, hommes influens, demandèrent en effet tout simplement à Pichon, si la France allait rendre la Suisse à l'oligarchie. Il calma ces craintes et cette ambition [2].

Le gouvernement, dans l'espoir de consolider enfin l'unité helvétique et sans doute sa propre autorité, fit partir pour Paris un envoyé extraordinaire, Jenner, qui estima lui-même sa mission prématurée. Une modification du traité d'alliance et de la convention pour les troupes auxiliaires, l'admission d'un plénipotentiaire helvétique au prochain congrès pour la paix, la cessation des maux et des sacrifices de l'Helvétie, l'obtention d'une équitable indemnité, formaient les principaux objets de ses instructions [3].

[1] *Pichon au min.* 26 brumaire.

[2] *Pichon au min.* 26 brumaire an VIII.

[3] *Protoc. du Dir. helv.* 18 nov. 1799 ; *Leonard Meister's Helv. Revolut. gesch.* 18. *Pichon* écrit à ce sujet *au min.* le 28 brumaire : « Jenner doit partir pour Paris avec les pouvoirs les plus étendus, pour reprendre en



Pendant que Jenner se rendait à sa destination, Masséna quitta la Suisse pour prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie. Celui des armées d'Helvétie et du Rhin passa dans les mains de Moreau. Sous ses ordres, Lecourbe se mit à la tête des troupes françaises en Suisse, formant l'aile droite de l'armée du Rhin. Les assurances de Moreau permirent enfin d'espérer une misère mieux réglée[1].

Les partisans de l'ancien régime aristocratique conservèrent, même après les victoires des Français, l'espérance de le rétablir. Parmi les troupes suisses au service de cette cause et que l'Angleterre avait prises à sa solde, le régiment de Salis n'avait pas quitté son dépôt de recrutement; le régiment Bachmann, pendant sa retraite, conséquence de celle des Russes, avait laissé près de 500 hommes en arrière depuis Winterthour jusqu'au Rhin; les soldats du régiment de Rovéréa, après mainte preuve de bravoure, ayant passé le Rhin, manifestèrent le vœu de rester sur ses bords, dans l'espoir de rentrer plus promptement en

sous-œuvre toute l'affaire d'Helvétie, qui trahit de toutes parts l'impolitique, l'imprévoyance, la passion et l'aveuglement du triomphe qui dirigèrent durant l'an VI notre malheureux gouvernement. Nous recueillons déjà des fruits amers de cette politique contre laquelle c'était un crime que d'élever la voix, lorsqu'on ne pouvait parler que pour la guerre. »

[1] *Protoc.* 25 et 26 déc. 1799 ; 3 janv. 1800. Les réquisitions des Français coûtèrent à une seule commune du Canton de Lucerne 30,000 florins. Le prix des vivres à Trogen était monté, vers la fin de décembre, au taux suivant : La livre de pain, 13 1/2 kreuzers (10 sous de France) ; de mouton, 13 kr.; de bœuf, 13 ; de veau, 14 ; de beurre, 36 ; de pommes de terre, 2 1/2 (un peu moins de 3 sous). Arch. helvét. II, 6. C, 2, t. 38; *Gesch. d. Gem. Trogen.* Msc. S. 3.



Suisse si l'on reprenait l'offensive. Mais le projet de l'offensive fut renversé par la désunion des armées russe et autrichienne. Vers la fin de novembre, les trois régimens signèrent pour trois ans une nouvelle capitulation plus avantageuse que S. M. Britannique leur proposa [1]. Ces troupes s'élevaient à 5,000 hommes. Le ministre britannique Wickham, négociateur de la capitulation, consentit aussi à la formation d'un comité directeur suisse, sous la présidence de l'avoyer Steiguer, dont le successeur désigné était le bourgmestre Wyss, de Zurich [2]. Pendant que l'on comptait encore sur une campagne d'hiver, Moutach, de Berne, ancien secrétaire du Conseil de guerre, se rendit à Augsbourg auprès de son oncle Steiguer, pour nouer des relations entre les émigrés et les comités secrets de l'intérieur. Le départ des Russes, les procédés de Wickham firent échouer cette organisation et mirent un terme aux espérances des réactionnaires [3].

Le vieil avoyer bernois était depuis quelque temps en proie à des infirmités douloureuses, dont l'effet se manifestait par un affaiblissement progressif. De Rovéréa alla lui présenter un plan de campagne

[1] *Mém. de Rovéréa,* l. VI. ch. 3-6 passim.

[2] Moutach nomme encore les deux anciens landammanns Schouler et Schmid des Petits Cantons. De Rovéréa donne, à leur place, les noms suivans : le banneret Kirchberguer, de Berne ; le baillif de Gougger, de Soleure ; le landammann Zwicki, de Glaris ; le bourgmestre Mérian, de Bâle, et Ch. de Haller pour secrétaire ; celui-ci refusa. L. VI, ch. 7 ; l. VII, ch. 1.

[3] *Mutach, Revolutionsgesch.* Le bourgmestre de Wyss, respectable par son âge, son caractère et la dignité dont il avait été revêtu, comprit le sens de l'accueil qu'il reçut de Wickham. Celui-ci déclara bientôt à Moutach qu'il ne fallait plus songer à la formation du Comité (10 décembre). *De Rovéréa, Mém.* l. VII, ch. 1, commencement.



d'hiver qu'il venait de rédiger. Steiguer, oubliant ses maux, quitta précipitamment le lit, saisit sa carte, la déroula et discuta le plan avec calme. Une fois encore l'espérance fit jaillir une flamme de son regard [1]. Près de mourir, il adressa d'une voix cassée ces dernières paroles à un Suisse qui retournait dans son pays : « Adieu, je vais vers mon Sauveur. Dites » à nos amis que je ne regrette la vie qu'à cause » d'eux et des services que j'aurais pu rendre à notre » patrie. Elle aura beaucoup à souffrir encore. Je les » exhorte à la persévérance et à l'union de nos pères. » La miséricorde du Ciel nous rendra cette patrie, » aujourd'hui si malheureuse [2]. » Cette noble vie s'éteignit le 3 décembre 1799; Steiguer était dans sa soixante-onzième année. Par l'ordre des ministres de Russie et d'Angleterre on rendit au défunt les honneurs que les ordonnances autrichiennes prescrivaient pour un lieutenant général. Ces deux ministres, plusieurs généraux, toute la noblesse de la ville et des environs d'Augsbourg accompagnèrent le cercueil. Le Canton de Berne réorganisé obtint, six ans après, les restes de l'illustre avoyer et les déposa solennellement dans la terre natale, hommage rendu au patriotisme uni à la constance de la vertu.

La contre-révolution opérée par Bonaparte paraissait de plus en plus préparer une transformation de la République helvétique. Nous avons vu en dehors des autorités les *partis* se ranimer par l'effet du

[1] *De Rovéréa, Mém.* l. VI, ch. 6.

[2] *Mutach, Revolutionsgesch.*

18 brumaire. Au sein des Conseils, ils se mesurèrent avec une nouvelle vivacité, singulièrement dans le même camp, dans celui où flottait l'étendard de la révolution. Là se séparaient les *modérés* et les *patriotes*[1]. Ceux-ci portaient à l'excès le sentiment des injures passées; ceux-là voulaient diviser les hommes des anciennes castes, en appelant les moins ennemis à partager les fruits et les travaux du nouveau système. Les patriotes, prétendant substituer la vigueur à la marche peu prononcée de la révolution, demandaient qu'on sévît contre les adversaires de la République et taxaient la modération de mollesse. Les modérés à leur tour accusaient les patriotes de s'écarter du caractère de la Suisse, qui répugne aux moyens violens; ils tournaient avec prudence les obstacles nés de la diversité des intérêts au lieu de se consumer en efforts pour les renverser. La scission éclatait surtout dans les grandes questions constitutionnelles et à l'occasion de la neutralité. Pour faire la révolution, les patriotes les plus chauds avaient provoqué l'intervention de la France; ils étaient cause de l'abandon de la neutralité. Les Vaudois, à la tête de ce parti ardent, professaient un dévouement sans bornes pour la France, s'appuyaient de l'autorité de la France et désiraient néanmoins le retour de la neutralité. Leurs antagonistes repoussaient l'influence française, rendue odieuse par deux années de calamités. Allemands, pour la plupart, ils regardaient de

[1] Les représentans *modérés* formèrent à Berne un *cercle* à part vers le milieu de novembre, tandis que précédemment tous les députés se rassemblaient dans un cercle unique. « Ce sont, dit à cette occasion Pichon, des sociétés où chacun boit, ou fume, ou joue, ou le plus souvent fait tout cela à la fois. » *Au min.* 27 frimaire.



mauvais œil le Canton de Vaud qui avait pris l'initiative de la révolution, et qui leur portait encore ombrage par l'espèce d'ascendant que son esprit, ses manières françaises et ses nombreux orateurs semblaient lui assurer [1].

Même division dans le Directoire. Laharpe et Secretan entraînaient Oberlin dans leur orbite ; Savary et Dolder penchaient vers la modération. Mais ni les uns ni les autres ne jouissaient dans les Conseils de la confiance de la section opposée ou de leur propre parti. De là une scission à peu près complète entre les deux Conseils et le Directoire, toujours attaqué, toujours entravé, jamais fort [2].

Masséna avait la volonté, peut-être le pouvoir de fructidoriser l'Helvétie, en frappant le parti modéré. La division survenue entre lui et Laharpe, à la suite de l'éclat du Directoire [3], croisa ce mouvement.

L'un et l'autre parti politique, infidèle à la neutralité, désirait qu'on l'aidât à se débarrasser de ses adversaires, qui lui semblaient être les adversaires de la nation [4]. Discorde, manque de ressources, manque

[1] Nous lisons dans une *lettre de Pichon au min.*, du 26 frimaire, que « la haine contre les *Lémans* est extrême. Ce Canton ayant envoyé des secours en argent et en effets dans le Haut-Valais, qui n'est plus qu'un désert, les habitans les ont renvoyés, ne voulant rien tenir des *Lémans*. Ils se rappellent que les bataillons de ce Canton qu'on a envoyés contre eux sont ceux qui y ont porté le moins de pitié. »

[2] Cette situation des partis est exposée dans une longue lettre de *Pichon au min.* du 5 frimaire an VIII (26 novembre).

[3] Ci-dessus, p. 349.

[4] *Pichon*, l. c. La France commençait à sentir les embarras où l'avait entraînée sa précédente politique en exaltant chez les Suisses l'esprit de faction. *Pichon* écrivit *au min.* le 28 brumaire (19 novembre) : « Ce qui nous donnera le plus d'embarras, ce sont les passions qui agitent ce petit État, le conflit des opinions qui le divisent, les *partis* que nous y avons



d'indépendance, absence de gouvernement, tout présageait la dissolution de l'État. On attendait que la République française fît connaître son vœu [1]. Dans cet état de choses, Frédéric-César Laharpe, indigné des échecs du Directoire et persuadé que les Conseils contrarieraient toujours le gouvernement, conçut le projet de leur réorganisation. Il s'en ouvrit d'abord à ses collègues intimes, Oberlin et Secretan[2]. Le 8 décembre au soir, il fit appeler chez lui le secrétaire général Mousson, avec lequel il entretenait de bonnes relations, il lui révéla le projet formé de se débarrasser des constans adversaires d'un gouvernement fort. En cas d'opposition, on demanderait le secours de la France et l'appui de son plénipotentiaire, tout comme du général en chef de l'armée du Danube. Mousson représenta que « ces mesures violentes, ce recours perpétuel à » une puissance étrangère anéantissaient la constitu- » tion et l'indépendance du pays. » Une vive correspondance eut lieu dans la nuit, entre Laharpe et le secrétaire général. Celui-ci promit le secret jusqu'à l'issue de la séance du lendemain. Il s'en repentit, mais garda sa parole [3]. Le lendemain, Laharpe s'ou-

successivement soutenus et abandonnés, et surtout l'attrait de la protection et la difficulté de choisir entre des partis et des hommes qui se la disputent. Ce sont là les écueils où sont venues échouer toutes les mesures de l'ancien Directoire exécutif et où échoueront encore celles du nouveau gouvernement de la République, si nous n'arrêtons pas quelques bases indépendantes jusqu'à un certain point des divisions intestines des pays soumis à notre influence, et si, ces bases posées, nous ne faisons pas un peu abstraction des petits démêlés dont on cherche à nous rendre parties. »

[1] *Pichon au min.* 12 et 18 frimaire (3 et 9 déc).

[2] *Zschokke, Denkwürdigk.* III, 107.

[3] Voir la Correspondance de Laharpe et Mousson, dans *Helvetische*



vrit à ses collègues. Il débuta par des plaintes sur le parti austro-oligarchique, sur l'esprit d'opposition des Conseils, sur le désordre des finances. Ensuite il proposa d'exposer au Consulat français la situation critique du Directoire, les moyens d'y remédier et de lui demander son appui en vertu de l'article 3 du traité d'alliance [1]; de faire une communication analogue au chargé d'affaires Pichon; d'adresser au Corps législatif un message pour l'inviter à s'ajourner et à nommer des commissaires qui travailleraient avec le Directoire et recevraient les comptes; de rendre enfin le ministre de la Guerre responsable du maintien de l'ordre public. Des propositions subsidiaires renfermaient les mesures d'exécution [2]. L'auteur de la proposition présenta tous les projets de lettres ainsi que celui d'une proclamation au peuple.

Oberlin et Secretan, tout dévoués à Laharpe, adoptèrent ses propositions sans balancer. Savary accepta le principe de l'ajournement des Conseils, mais repoussa l'idée de réclamer dans le même temps le secours de la France. Le président Dolder, à qui la grave motion ne fut communiquée officiellement qu'un quart d'heure avant la séance, se prononça de même pour l'ajournement des Conseils et pour des mesures de

Neuigkeiten, 646, 648, 649. Pichon affirme que Mousson révéla tout dans la nuit au président Dolder, de la bouche duquel ce représentant provisoire de la France apprit les détails de cette affaire. *Lettre au min.* 21 frimaire.

[1] Art. 3.... « Dans le cas où l'oligarchie tenterait de renverser la constitution actuelle de l'Helvétie, la République française s'engage à donner à la République helvétique les secours dont elle aurait besoin pour triompher des attaques intérieures ou extérieures qui seraient dirigées contre elle. »

[2] *Protoc. du Direct.* du 9 déc. 1799; *Helvet. Neuigk.* 649, 650, 654.



salut public à concerter en commun; mais il estima toutes les autres mesures intempestives. Après une longue discussion, on renvoya la décision définitive [1]. Le 11, Dolder informa Pichon de tout ce qui s'était passé et le pria de voir Oberlin, à demi gagné déjà par lui au parti modéré. Pichon écrivit au ministère que « dans l'état de crise où la France tenait ce pays et où ses propres passions le mettaient, elle ne pouvait plus sans risque soutenir le parti Laharpe, repoussé par une haine générale et inconciliable avec la tranquillité du pays [2]. »

La délibération des Directeurs ne demeura pas secrète. L'irritation réciproque des autorités s'accrut. La question fut de savoir qui aurait l'initiative d'une révolution dont tout le monde sentait la nécessité. On était pressé de l'accomplir avant l'arrivée de Reinhard, désigné comme ministre plénipotentiaire, de peur qu'il ne donnât aux choses une direction opposée [3].

Le chargé d'affaires de France se trouvait dans une position embarrassante. Il sentait l'impossibilité de maintenir le *statu quo*, la nécessité de régulariser un changement inévitable, et le ministère le laissait sans instructions, sans réponses à ses lettres, dont même il ne lui accusait pas réception, depuis le commencement de sa mission provisoire [4]. Les meneurs du parti allemand, comme les autres, se rap-

[1] *Protoc. du Direct.* 9 déc. 1799.

[2] *Lettre* du 20 frimaire.

[3] *Pichon au min.* 26 frimaire.

[4] Les lettres de Pichon étaient pourtant détaillées et fort intéressantes. On se rappelle que Talleyrand avait été remplacé au ministère par Reinhard. Voir sa *Lettre à Lecourbe*, du 26 frimaire (17 déc.).

prochèrent beaucoup de lui. Il rencontrait dans des conférences les sénateurs Ustéri, Bay et Luthard, et du Grand-Conseil Koch, Kouhn, Escher et Zimmerman ; celui-ci avait parmi tous une prééminence marquée. Dans ces entretiens, on discutait la situation du pays. « On veut, écrivait Pichon, on veut un ordre de choses et d'hommes qui soient en harmonie avec le pays, qui ne brusquent pas trop violemment afin d'éviter des secousses et des éclats ; on veut un mode d'élections qui porte au Corps représentatif des hommes éclairés et non des paysans qui, comme cela est arrivé, sont forcés de faire lire des motions destituées de bon sens et d'orthographe et terminées par des chansons de cabaret [1]. On veut, au moyen de ces élections, éviter la flétrissure qui couvre aujourd'hui les branches secondaires de l'administration et de la justice, abandonnées à des municipaux et à des juges qui siégent dans des tavernes et s'y livrent à toute sorte de scandales. On se plaint que là où il faut calmer le Directoire aigrit, qu'il veut mener comme un grand corps un corps faible, débilité et irrité par le concours des circonstances les plus accablantes ; qu'il met en place, dans les Cantons où la guerre civile a été la plus terrible, des hommes dont la présence réveille toutes les haines et rouvre toutes les plaies [2]. Pichon

[1] Dans une pièce adressée de Suisse au *ministère de l'Intérieur*, on caractérise en ces termes cette partie de l'assemblée : « Le Corps législatif est composé en très-grande partie de gens grossiers qui savent à peine lire, si même ils le savent, et sur lesquels un petit nombre d'intrigans, d'un patriotisme suspect, quoiqu'ils en gardent encore le masque, ont acquis une influence décidée. Cette faction des paysans, surnommés les *représentans à pied*, parce que c'est ainsi qu'ils prononcent *appuyé*, s'intitule le parti *du gros bon sens*. »

[2] *Au min.* 26 frimaire (17 déc.).

écoutait tout et disait peu de chose, prévoyant toutefois qu'on s'autoriserait d'une espèce d'assentiment tacite qu'il aurait paru donner d'avance à la révolution préméditée. « On ne dira pas, écrivit-il pourtant au ministre, que nous ayons sur ce qui se passe ici d'autre influence que celle de l'exemple. Il y a à peine 400 hommes à Berne [1]. »

Les membres influens des Conseils, désirant opérer leur mouvement sans éclat, négocièrent pendant trois jours pour déterminer les Directeurs à se démettre de leur charge. Secretan et Laharpe voulaient, avant de quitter, des garanties contre le rétablissement de l'oligarchie et du fédéralisme, ainsi qu'une constitution basée sur l'unité et la représentation. Ils déclarèrent d'ailleurs qu'ils ne sortiraient du Directoire que sur l'intimation du ministre de la République française; que l'on verrait pour qui celle-ci se rangerait [2].

Le 27 décembre, à l'occasion de la démission donnée par la Chambre administrative du Sentis, que le Directoire avait suspendue dans l'exercice de ses fonctions, *Gmür*, au sein du Grand-Conseil, fit une sortie véhémente contre le désordre général et contre les vices de l'administration. « Les législateurs ignorent ce qui se passe, dit-il ; le peuple est mécontent ; aucune loi n'est exécutée. » Il proposa comme seul remède efficace l'institution d'une *Commission de dix membres*, prise dans les deux Conseils, pour aviser, de concert avec le Directoire, aux moyens d'arrêter les maux de la patrie. *Secretan* [3] s'éleva contre les at-

[1] *Lettres* du 26 frimaire et 7 nivôse (17 et 28 déc.).

[2] *Pichon au min.* 2 et 6 nivôse (23 et 27 déc.).

[3] Ne confondez pas *Louis Secretan*, le brillant orateur du Grand-Conseil, et *Philippe Secretan*, membre du Directoire.

taques dont le Directoire était incessamment l'objet dans les Conseils. « Où nous mèneront, au nom du » Ciel, dit-il, ces déclamations violentes d'une des » autorités suprêmes contre l'autre? J'ignore le but » caché, mais je sais que le moyen est affreux. On se » plaint du peu de vigueur des lois, du défaut de » confiance de la plupart du peuple, de l'incertitude » de notre position. Eh! quoi de plus propre à faire » mépriser les lois, que de voir ceux qui doivent les » rédiger, abandonner leurs belles fonctions pour se » livrer à des diatribes vagues, mais passionnées, » contre ceux dont le devoir est de les faire exécuter? » Si le Directoire est coupable, qu'on le mette en ju- » gement, la constitution en fournit les moyens. » Il trouva peu de générosité à faire répéter à tous les échos de la publicité des accusations contre une autorité que le secret obligé de ses séances empêchait de se justifier. « Ce genre d'escrime, dit-il, est indé- » cent chez nous, peu noble vis-à-vis des Directeurs » et désastreux pour la République. » Mais on combattit les scrupules par la nécessité d'une entière franchise; car la République, dit *Koch*, « touchait à sa » perte, » *Houber* ajouta : « Voulez-vous vous laisser » écraser sous les ruines de l'édifice, et permettre que » d'autres s'y élancent pour en tirer parti? Hâtons- » nous de chercher les moyens de sauver l'État. » La discussion révéla le dessein prémédité de débattre la proposition incidente de Gmür, à l'exclusion de l'objet principal, et de l'adopter séance tenante. On décida que la *Commission des Dix* serait prise en nombre égal dans les deux Conseils.

La discussion, plus animée et plus approfondie dans le sénat, remplit deux séances (30 et 31 dé-

cembre). *Kubli* prétendit avoir la preuve écrite d'un mystère caché sous la proposition adoptée déjà par le Grand-Conseil. Il dut la produire dans un comité secret, au sortir duquel le sénat déclara l'urgence. Les opinions se divisèrent sur la constitutionnalité de la commission. L'une représentait que les deux Conseils ne devant jamais délibérer que séparément, ils ne pouvaient déléguer à leurs commissaires la faculté de délibérer en commun. L'opinion opposée se fondait sur les attributions des commissaires, appelés, non à délibérer, mais à faire des recherches. A la tête des adversaires du Directoire, *Ustéri* se signala par sa véhémence. Il lui reprocha une conduite inconséquente, passionnée, arbitraire, des destitutions inconstitutionnelles, un système de gouvernement révolutionnaire, peu en harmonie avec le caractère du peuple et opposé à sa confiance [1]. Il accusa tout ensemble ses passions et son incapacité. « Quels remèdes opposerons-nous à ces maux? demanda-t-il » ensuite. Quels moyens emploierons-nous? Je n'en » connais que trois : un pouvoir étranger, une force » intérieure, ou nous-mêmes. Il n'y a que la démence » qui puisse admettre les deux premiers moyens. Un » pouvoir étranger! Ah! l'Helvétie n'aurait-elle pas » assez éprouvé la misère et les ravages qu'apporte » une influence extérieure? Que quelques insensés » intriguent auprès des consuls français et réclament » une garantie (j'ignore pourquoi et contre qui); » que, repoussés de la porte des consuls, ils aillent » ramper de cour en cour jusqu'à celle de l'auto- » crate des Russies, ils sont indignes du nom d'Helvé-

[1] *Moniteur*, 3 nivôse an VIII.



» tiens. Je parle d'après des faits. Chercherions-nous » ensuite nos moyens dans le développement d'une » force intérieure et dans les orages d'une insurrec- » tion? Nous appellerions la discorde, la guerre ci- » vile et toutes ses horreurs. Il ne vous reste donc » que le troisième moyen, c'est d'agir nous-mêmes, » c'est de remonter à la source des maux et des désor- » dres qui nous entourent. Rappelez-vous tous les » éclaircissemens importans que le Corps législatif de- » mande depuis longtemps au Directoire et sur les- » quels il n'a point de réponse encore. Rien ne s'exé- » cute. Des ordres incohérens se succèdent. Il faut le » plus urgent remède, si vous ne voulez arriver à la » dissolution. » Après cela, Ustéri s'efforça de dissi- per les craintes sur l'abus des pouvoirs de la commis- sion.

Dans les rangs opposés, *Moser* se dit assuré d'un complot de parti caché sous la résolution; il « pour- » rait nommer tous les masques, tous ceux qui vote- » raient pour la commission et tous ceux qui la » composeront. » Deux orateurs vaudois surtout combattirent éloquemment la résolution proposée. *Muret* montra qu'elle était inutile, si la Commission des Dix, sans autorité, sans principe d'action, devait seulement rechercher les causes des maux de l'Helvétie et proposer des remèdes, ce que les membres de chaque Conseil pouvaient faire. « Elle ne peut » travailler à une régénération du corps politique que » par un changement dans les personnes et dans les » choses, et ce changement est nécessaire en effet. Il y » a deux moyens de l'opérer : l'un, par l'expulsion, la » force, les déchiremens, le renversement violent de » ce qui existe; l'autre, la constitution elle-même

» nous le fournit, et il aura lieu sans froissemens et » sans secousses. C'est la mise en activité d'une nou- » velle constitution qui apportera ce changement et » dans le personnel des autorités et dans les autorités » elles-mêmes. Entre ces deux moyens, choisiriez- » vous celui de la violence? Feriez-vous le premier » pas dans cette carrière féconde en funestes évé- » nemens? — La commission qui vous est proposée » est contraire aux principes d'une saine politique. » C'est pour de bonnes raisons que notre constitution » a divisé le Corps législatif en deux chambres sépa- » rées qui ne peuvent se réunir. La précipitation, » les passions et l'esprit de parti ont moins de prise; » et c'est dans ces momens difficiles que nous ten- » drions à cette concentration, en réunissant les » commissions des deux Conseils, pour les exposer » d'autant mieux à tous les genres d'influence? » — Dans la prévision de dangers possibles, *Muret* ajouta: « Si la commission que vous voudriez nommer deve- » nait l'instrument d'une faction; si bientôt elle osait » se déclarer indépendante; si elle abusait de la con- » fiance que vous lui auriez accordée pour chercher » à faire courber de nouveau l'humble habitant des » campagnes sous les institutions altières des capi- » tales; si elle travaillait à faire revivre ces redevances » odieuses et contraires à l'égalité des droits, par » cela qu'elles ne pèsent pas également sur les di- » verses parties de l'Helvétie; si.... Je m'arrête. » Vous retireriez ses pouvoirs, me dira-t-on. Vous » comprimeriez son audace. Le pourriez-vous? Je » le crois. Mais quels déchiremens! Vous auriez » augmenté les maux que vous voulez adoucir. » L'orateur finit en prouvant l'inconstitutionnalité d'une

commission indéterminée quant à son objet et illimitée quant à sa durée.

J.-J. Cart montra par l'histoire de la révolution française le danger de toute mesure contraire à la charte fondamentale. Les espérances conçues à l'aurore de cette révolution s'éteignirent dans le sang et dans les larmes; il en rechercha la cause. « La grande » faute, dit-il, la voici. Une première révolution fut » suivie en France d'une chaîne de révolutions; une » première constitution, d'une suite de constitutions. » Chacune fut établie en violant la précédente. La foi » du serment fut violée en même temps que la sou- » veraineté du peuple. Libre par écrit, il fut, par le » fait, plus esclave et plus malheureux que jamais. » Les grands traits de cette histoire ne nous éclaire- » raient-ils pas? Je vois dans la résolution soumise » à votre examen le germe de tous les malheurs qui » ont désolé la France. Elle est illégale et inconstitu- » tionnelle. Elle ne fixe aucun terme au rapport de la » commission. Celle-ci sera permanente, comme le » fut en France le comité du salut public. Dans son » origine, ce comité eut la même cause apparente et » reçut une organisation semblable.... Rappelez-vous, » je vous le répète encore, la cause des maux qui, » depuis neuf ans, ont désolé la France. Ce fut la » violation de la constitution; ce furent des commis- » sions inconstitutionnellement nommées et établies, » et qui bientôt bouleversèrent tout, saccagèrent tout, » détruisirent tout. Ah! je vous en conjure, n'expo- » sons pas notre patrie à des maux qui finiraient de » la perdre. Oserons-nous prendre une mesure des- » tructive ailleurs, pour nous préserver de la des- » truction? Les circonstances actuelles ne doivent-

» elles pas aussi vous l'interdire? Un homme qui a » quelque célébrité[1], n'a-t-il pas proclamé publique» ment, pour la fin de cette année, la dissolution de » notre gouvernement, et le faux prophète n'a-t-il » point d'acolytes? Des intrigans odieux ne répan» dent-ils pas des mèches incendiaires dans toutes » les gazettes de l'Europe et même dans celles du » pays? Ne calomnient-ils pas le gouvernement fran» çais? Ne lui attribuent-ils pas l'intention qu'il » n'aura jamais sans doute de nous donner une con» stitution à son gré? La malveillance ne s'agite-t» elle pas en tout sens pour désunir les autorités » et pour perdre la République? Et c'est dans des » circonstances où tout nous invite au calme, à la » prudence et à nous attacher plus fortement que » jamais à l'ancre de la constitution, qu'indiscréte» ment nous remuerions cette ancre. Je n'y consen» tirai jamais. »

Le Sénat adopta, par une majorité de 35 voix contre 18, la résolution adoptée par le Grand-Conseil. Ainsi fut instituée la *Commission des Dix* [2], espèce de comité de salut public, destiné à exercer une tutelle sur le Directoire, sous prétexte de le soulager [3]. Les députés du Léman se virent enveloppés dans une haine presque universelle comme partisans d'un coup d'État auquel on en opposait un autre. Ainsi la seule découverte des projets de la majorité du Directoire lui

[1] *Lavater.*

[2] Composée comme suit : Du Grand-Conseil : *Anderwerth, Koch, Zimmermann, Kouhn* et *Gmür* ; du Sénat : *Bay, Guenhard, Mittelholzer, Réding* et *Badoux*. Pour ce qui précède, voir *Bull. helv.* janv. 1800, pp. 26-46.

[3] *Leonard Meister's, Revolut. gesch.* 19.

porta une atteinte funeste. Ses adversaires dans les deux Conseils poursuivirent avec ardeur leur premier succès. Leur haine ne s'abstint ni d'intrigues ni de calomnies; ils accusèrent Laharpe d'être le chef d'une conspiration contre l'État [1]. La Commission des Dix délibéra plusieurs jours, mais seule, sans se concerter avec le Directoire, comme le prescrivait le décret sur son institution. C'est que le renversement du Directoire en était le but réel. On fixa au 7 janvier 1800 la révolution préméditée.

Ce jour là, Dolder, président du Directoire, secrètement d'accord avec la majorité des Deux Conseils [2], lut, au début de la séance, une motion. Alléguant le triste état du pays, la division entre les autorités, l'irritation produite par la journée du 9 décembre [3], qui avait, dit-il, donné le coup de mort au Directoire, il estima que celui-ci devait céder la place à une autorité plus capable et plus calme. Dolder déclara qu'il donnait sa démission. Oberlin, vu l'importance de l'objet, demanda un ajournement de la délibération. Laharpe s'opposa de toute son énergie à la proposition, incriminant la partie autrichienne qui dominait dans les Conseils et visait au rétablissement des anciennes oli-

[1] *Zschokke, Denkwürd.* III, 107, 108. Laharpe, en opposition aux Modérés et à ceux qu'il appelait les Neutraliseurs, voulut maintenir la constitution, mais la corriger selon les besoins reconnus par l'expérience. Il établit des conférences dans ce but. La première eut lieu chez lui. Il s'y trouva une vingtaine de membres influens du Corps législatif; on ne put convenir de rien. La seconde eut lieu chez Carrard, pour fixer le mode du travail. Le seul résultat de cette tentative fut de montrer aux adversaires le parti à tirer de semblables réunions. Ils préparèrent à leur tour la réforme de la constitution. *Mém. de F.-C. de la Harpe.*

[2] *Zschokke, ibid.* III, 108.

[3] Ci-dessus, pp. 367 et 368.

garchies sur les ruines du système unitaire; il nia les faits allégués et déclara qu'il ne quitterait pas son poste. Savary adopta l'avis de Dolder, par le seul motif que le Directoire ne jouissait plus de la confiance publique. Secretan, désireux depuis longtemps de rentrer dans la vie privée, s'y refusa maintenant qu'on l'accusait; fort de sa conscience il voulait l'opposer publiquement à la calomnie. Les Directeurs se séparèrent sans majorité formée [1].

Le même jour, Kouhn dans le Grand-Conseil, Bay dans le Sénat, présentèrent, au nom de la Commission des Dix, un rapport motivé [2], dans lequel ils accusaient le Directoire de haute trahison et qui se terminait par les cinq propositions suivantes : 1° de déclarer le Directoire exécutif dissous; 2° de faire peser sur ses membres la responsabilité de ses actes; 3° de charger les citoyens Dolder et Savary seuls du pouvoir exécutif, en attendant que les Conseils fissent de nouveaux choix; 4° de rendre ces deux citoyens responsables de la sûreté de la représentation nationale et du maintien de l'ordre public; 5° de les charger de la prompte et ponctuelle exécution de ce décret. La lecture des pièces écrites par Laharpe pour l'exécution de son projet, de ses lettres aux consuls français, à Lecourbe, à Pichon, de ses proclamations et messages attéra ses partisans [3]. Néanmoins des discussions véhémentes se prolongèrent jusqu'au soir. Alors Koch détermina subitement la majorité du corps des repré-

[1] *Protoc. du Direct.* 7 janvier 1800, au matin.

[2] Les rapports de Kouhn et de Bay, avec les pièces justificatives et la discussion du Gr.-Cons. et du Sénat, dans *Bull. helv.* janv. 1800, pp. 60-108.

[3] *Pichon au min.* 17 nivôse an VIII (7 janv. 1800).



sentans par la nouvelle que les trois Directeurs assemblés nommaient des officiers, expédiaient des courriers et préparaient sans doute quelque mesure violente. Soixante-cinq voix contre trente-huit adoptèrent le décret proposé[1]. En effet, dès le matin, à l'ouïe de ce qui se passait dans les Conseils, Laharpe appela chez lui Secretan et Oberlin et demanda par écrit à Dolder la convocation du Directoire. En attendant, tous trois en grand costume, Laharpe ceint de son sabre et muni de pistolets, se rendirent au palais directorial; la garde se mit sous les armes comme à l'ordinaire. S'appuyant sur la loi du 13 août 1798 et sur la constitution, ils nommèrent Laharpe président provisoire. Ils appelèrent devant eux les ministres, mais les ministres ne parurent pas. A l'instigation de Mousson, un bureau après l'autre leur refusa ses services. Le chef de brigade Clavel, investi par eux du commandement des troupes helvétiques réunies à Berne[2], douta de la légalité de sa nomination et rencontra de la résistance. Dolder, sur ses entrefaites, convoqua les ministres dans sa demeure. Savary s'y rendit peu après. L'attitude résolue des trois Directeurs ébranla quelques momens l'assemblée opposée. Plusieurs employés des bureaux du Directoire revinrent à leur poste. Laharpe proposa à ses deux collègues de se mettre sur-le-champ à la tête des troupes, de les haranguer, de marcher contre la minorité rebelle du Directoire et de l'arrêter. Mais Oberlin ni Secretan ne consentirent à une démarche qui pouvait se terminer par une effusion de sang. Ils consentirent à recourir au général

[1] *Helvet. Neuigk.* 643.
[2] *Helvet. Neuigk.* 658.

divisionnaire français Müller [1], qu'ils croyaient favorable à leur cause. Ils l'avaient fait entourer dès son arrivée, comptant tirer parti de quelques côtés faibles qu'ils lui connaissaient. Ses ordres, du reste, se bornaient au maintien de la tranquillité. Pichon, d'intelligence avec le comité de la réaction, connaissant les velléités de Müller et de ses alentours, l'avait prévenu de tout ce qui devait se faire et confirmé dans l'idée de rester spectateur et de veiller seulement à ce qu'il n'y eût pas d'éclat [2]. Les 1,500 hommes, demeurés sans pain pendant trois jours, faute de grains dans les magasins français et dans ceux du Canton, avaient été logés chez les bourgeois [3]. Le chargé d'affaires de France était d'intelligence avec le comité de la réaction. Pendant la lutte des deux sections du Directoire une garde double veillait à la sûreté des deux Conseils. Le Sénat se déclara en permanence. Le décret adopté par le Grand-Conseil lui fut apporté, il le confirma par quarante-trois voix contre huit [4]. Dans la même soirée Dolder et Savary ordonnèrent d'envoyer par des courriers, aux préfets de tous les Cantons, le décret qu'ils accompagnèrent d'une circulaire; ils en donnèrent communication immédiate aux trois Directeurs exclus et au préfet de Berne [5].

Le lendemain, en dépit des défenseurs de la constitution qui instituait un Directoire de cinq membres, les majorités adhérèrent à la proposition de nommer

[1] Leur correspondance avec le général français dans *Bull. helv.* janv. 1800, pp. 116, 117.

[2] *Pichon au min.* 17 nivôse.

[3] *Le même au même,* 18 nivôse.

[4] Décret du 7 janvier 1800.

[5] *Protoc. du Direct.* 7 janvier au soir.

une Commission exécutive de sept, jusqu'à l'adoption d'une constitution nouvelle. Les Conseils la composèrent, selon l'esprit d'une modération réactionnaire, de trois anciens Directeurs : Glayre, que tous les Allemands regardaient comme le premier homme de la République [1], et dont la nomination eut pour but de prouver au Léman qu'on ne voulait pas rompre avec lui [2] ; Dolder et Savary ; de l'ancien trésorier bernois Frisching, de l'ex-ammann Müller, de Zoug, du citoyen Gschwend, de Saint-Gall, président du tribunal cantonal de Sentis, et de Finsler, naguère encore ministre des Finances. Müller n'acceptant pas, il fut remplacé par Dürler, ancien avoyer de Lucerne [3]. Cette violation de la Charte et ce personnel du pouvoir exécutif mirent le sceau à la réaction du 7 janvier. On venait de porter un coup mortel au régime unitaire et au respect pour l'ordre constitutionnel [4].

Le règne du Directoire ou le mouvement ascendant de la révolution, nous a offert deux périodes distinctes : jusqu'au 28 juin 1798, avant la nomination de Laharpe, les propositions révolutionnaires partaient de

[1] *Pichon au min.* 26 frimaire (17 déc.).

[2] *Le même au même,* 21 nivôse (11 janv. 1800). « Quand de tels hommes se laissent employer. on éprouve une sorte de confiance et de bien-être. » *Le même,* 28 nivôse.

[3] *Helvet. Neuigk.* 642 u. 667 ; *Bull. helv.* janv. 1800, pp. 115, 116.

[4] Le ministère français, alors peu difficile en fait de révolution, jugea celle-ci autrement que nous. On lit dans un *Rapport aux Consuls :* « Cette révolution s'est faite dans les formes constitutionnelles ; elle a duré huit jours, et la suspension du pouvoir exécutif s'est proposée, discutée, décrétée comme l'eût été une loi réglementaire sur les finances. J'ai vu avec le plus grand plaisir que tout dans ces événemens se trouve parfaitement d'accord avec vos intentions formelles de ne point y mêler l'influence française, et avec les déclarations précises que vous m'aviez chargé de faire à cet égard, tout récemment encore, au commissaire helvétique. »

l'Assemblée des représentans; le Sénat et le Pouvoir exécutif les modéraient : depuis cette époque, pendant la seconde période, le Directoire, dans ses messages, prit l'initiative des mesures révolutionnaires violentes, extrêmes ; le rôle des deux Conseils fut de les combattre ou de les tempérer [1].

[1] *Mutach, Revolutionsg.* II, 64 65.



CHAPITRE VII.

VIE ADMINISTRATIVE, INTELLECTUELLE ET MORALE.

Situation difficile du gouvernement. Bonnes intentions. Rengger, ministre de l'Intérieur. Industrie et commerce. Stapfer, ministre des Arts et Sciences. Démoralisation croissante. Amélioration projetée du système d'instruction publique. Bibliothèques. Beaux-arts. Journaux. — Rapports de l'État et de l'Église. Indifférence du gouvernement pour la religion. Le clergé. Vues de Stapfer. L'homme d'État et le christianisme.

Combien est à plaindre un gouvernement entravé par les circonstances dans le bien qu'il voudrait faire, entraîné vers le mal qu'il n'a ni prévu ni prémédité! L'origine étrangère du Directoire fut son malheur, la source de ses erreurs et le principe de sa dépendance. L'occupation étrangère le réduisit, comme toute la Suisse, à se débattre au fond d'un abime. Depuis le moment où il prit en main les rênes du gouvernement, sept mois s'écoulèrent pendant lesquels les besoins pressans d'une République formée au milieu du tumulte des armes et des débris des constitutions anciennes absorbèrent, ainsi que la gravité des événemens, presque tous ses soins. Il ne put donner que peu de temps à ces créations qui régénèrent l'esprit d'un pays et le protégent par le respect universel. Toutefois la Suisse lui est redevable de quelques institutions qui ont subsisté dès lors ou bien ont laissé dans les

esprits des principes ou des souvenirs féconds. De tout temps la commune formait la base de la société civile et politique en Suisse; force fut d'en respecter les droits et de conserver les bourgeoisies, ces corporations investies du droit de posséder et qui jouissent d'autres priviléges à l'exclusion des simples habitans. Une loi sur les municipalités régularisa d'une manière plus uniforme l'administration communale [1]. Le Directoire assura le succès de la loi et donna plus d'intensité à cette partie importante de la vie publique par sa surveillance et en régularisa le mouvement par une ordonnance détaillée [2]. — Le gouvernement fit administrer par une régie les postes déclarés propriété nationale [3]. — Il abolit tout droit de retrait féodal et autre [4]. — L'idée d'une caisse d'assurance pour les incendiés remonte aux premiers mois de son existence [5]. La législation et le pouvoir exécutif réalisèrent mainte autre idée d'une utilité générale, ou jetèrent dans les intelligences des germes dont ils confièrent le développement à l'avenir.

Le gouvernement fut admirablement secondé par le ministre de l'Intérieur, *Albert Rengger*, de Brougg, en Argovie. Il déploya dans sa sphère compliquée des talens extraordinaires, une connaissance des intérêts administratifs, une justesse et une grandeur de vues, une énergie de volonté qui, dans une carrière de

[1] Loi du 13 nov. 1798, *Bull. des lois*, II, 89-92, et loi du 15 févr. 1799 sur l'organisation des municipalités, *ibid.* 309-339.

[2] Arrêté du Direct. du 13 mars 1799.

[3] Lois du 1er sept. et du 15 nov. 1798, *Bull. des lois*, I, 348 et II, 94-96.

[4] Loi du 31 août 1798, *Bull. des lois*, I, 347.

[5] Décret du 29 août 1798, *Bull. des lois*, I, 334.

plus longue durée, lui eussent assuré un rang parmi les hommes d'État illustres. Débrouillant d'un coup d'œil le chaos des travaux de son département, il les expédiait rapidement, grâce à son application infatigable. Sans jamais perdre de vue l'ensemble de son administration, il n'en négligeait aucune partie; il descendait aux détails, mais ne s'y égarait pas. Inflexible dans ses idées fondamentales, il manquait de la souplesse dont l'homme d'État peut difficilement se passer. Exigeant envers lui-même, il exigeait beaucoup de ses subordonnés. Il plaça toujours à la tête de ses bureaux des hommes capables de l'aider. Chaque préfet, chaque commissaire pouvait croire que son Canton était pour Rengger l'objet d'une sollicitude particulière [1].

Aucune des sources de la vie publique, aucun des canaux de la prospérité nationale n'échappa au regard de Rengger. Sans la difficulté des circonstances, il eût rendu à l'agriculture des contrées ravagées par les eaux ou converties en marais; il eût encouragé tous les genres d'industrie et favorisé le commerce; il eût recommandé le système de l'unitarisme par la concentration des forces sur chaque point où il y avait du bien à faire. Mais comment fertiliser des champs incessamment foulés par des armées, encourager l'industrie parmi des populations dépouillées de leur numéraire, faire fleurir le commerce dans un pays et sous un gouvernement mis à l'interdit par beaucoup d'États de l'Europe? La France favorisait la Suisse

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* III, 269, 270; voir l'opinion de Stapfer sur Rengger dans *Mélanges philosophiques*, etc., *par M. P.-A. Stapfer, précédés d'une Notice sur l'auteur, par M. A. Vinet.* Paris, 1844, t. I, pp. LXIV, LXV.



plus en paroles qu'en réalité; le gouvernement helvétique nomma pourtant dans ce pays deux consuls de commerce, capables de servir les intérêts suisses par leur haute intelligence et leur dévouement patriotique, Vincent Perdonnet à Marseille, et Marc-Antoine Pellis à Bordeaux [1]. L'Autriche frappait d'un séquestre les fonds suisses déposés dans la banque de Vienne, défendait à ses sujets de payer leurs créanciers helvétiens, et le cabinet de Londres entravait l'acquittement des lettres de change que l'Helvétie tirait sur l'Angleterre. Par compensation, la Turquie seule accorda la liberté du commerce aux Suisses [2].

Le rang auquel Rengger s'éleva dans la direction de son département, *Philippe-Albert Stapfer*, originaire de la même ville et son ami d'enfance, l'occupait à la tête du ministère des Arts et Sciences. Les arts et les sciences au milieu du bruit des armes, des sanglots arrachés par les extorsions et des gémissemens de la faim! Stapfer, ministre de l'Évangile, à 20 ans professeur d'humanité et de philosophie à Berne, l'âme et l'intelligence nourries des écrivains de l'antiquité, pénétrées de l'esprit du christianisme et de la philosophie de Kant, prit pour tâche de sauver au milieu de la désorganisation sociale les intérêts moraux, d'exciter partout l'activité des forces intellectuelles et de rappeler qu'une nation aussi a une âme.

De si nobles efforts, inutiles peut-être dans l'heure présente, étaient réclamés par la démoralisation croissante due aux troupes étrangères et aux événemens qui avaient ébranlé toutes choses. La multiplicité des

[1] *Le min. des Relat. exter.* à ces deux consuls, 19 avril 1799.

[2] *Protoc. du Direct.* 25 oct. 1798; v. *Tillier*, I, 225-227.



auberges et cabarets, qui pour soutenir la concurrence recouraient à plusieurs genres de séduction, relâchait tous les liens de l'ordre et de la moralité. La licence des mœurs et les plaisirs grossiers dominaient parmi le peuple. Des gens bannis pour des crimes ou pour leur immoralité rentraient dans leurs communes, et, sous prétexte de liberté religieuse, prêchaient l'athéisme et le mépris de tout frein moral. Le peuple, depuis longtemps élevé dans l'ignorance, interprétait dans le sens le plus matériel la liberté nouvelle qu'on lui prônait; il se croyait libre quand il ne respectait plus rien de ce qu'on avait respecté jusqu'alors. Les hommes vertueux, réduits au silence par les cris et les injures des hommes du jour, se dévouaient, sous le poids de l'opprobre, à la régénération de leurs concitoyens [1].

L'amélioration de toute l'instruction publique parut la digue la plus sûre contre un semblable débordement. Les vues du gouvernement concordaient à quelques égards avec celles de son ministre. A peine entré dans la seconde période de son existence [2], le Directoire représenta aux Conseils l'urgente nécessité d'organiser sans délai l'éducation publique et en première ligne les écoles primaires. Il demanda l'autorisation de rédiger des lois et projets dans ce but, pour les soumettre à la sanction du Corps législatif [3]. Mais il ne put que jeter de temps en temps un coup d'œil sur les écoles du peuple et sur les établissemens d'instruction supérieure.

[1] *Von Tillier*, I, 229, 230, 320; *Der Erziehungsrath v. Bern and. helv. Min. d. W. u. K*; ce rapport a été rédigé par Emanuel de Fellenberg, depuis fondateur des établissemens de Hofwyl.

[2] Depuis le 28 juin 1798, où Laharpe et Ochs entrèrent au Directoire.

[3] Décret du 20 juillet 1798.



Le Corps législatif décréta, le 21 juillet 1798, la publication d'une *Feuille populaire* (*Volksschrift*) pour l'instruction de tous les citoyens. Stapfer chargea Pestalozzi de la rédaction; il adressa une circulaire à l'élite de la nation, pour engager des hommes de toutes les opinions à y coopérer sans vues étroites ou de parti. Il reçut de nobles réponses. A l'appel d'un ministre qu'ils vénéraient, quelques hommes sentirent se ranimer leurs forces abattues par les destinées de la patrie. Ils aspirèrent à l'estime par la défense de la vérité, de la vertu et de la religion. Des adversaires mêmes de la révolution se montrèrent disposés à concourir à son but, si elle se développait à l'avantage des grands intérêts de l'humanité. Ainsi répondirent, de Zurich, l'antistès Hess, Lavater, Füssli, le chanoine Hottinger, les professeurs Ulrich et Brémi, Ulrich, instituteur des sourds-muets, l'historien Léonard Meister, le conseiller Louis Meyer et J.-J. Hottinger, qui, dès lors, le surpassèrent comme historiens de la Suisse; de Berne, les professeurs Ith, Stouder, Wagner et le pasteur Müslin; puis encore le curé de Lucerne Thaddée Müller, et cet autre curé lucernois, Stalder, savant investigateur des idiomes germaniques de la Suisse; Bronner, poète argovien, et Zschokke, écrivain universel [1].

Le Directoire, de son côté, propagea des écrits destinés à éclairer le peuple sur tous ses intérêts [2]. Lors qu'il crut la constitution assise et qu'il respira, il

[1] Voir la correspondance aux Arch. helv. *K. u. W. L. u. K. Generalia* II, *Volksschrift*. La *Feuille populaire* parut dans les deux langues (en français, à Lausanne, chez H. Vincent), et produisit de bons effets. *Henchoz, pasteur de Rossinières, au préfet du Léman*, 13 janv. 1799.

[2] Il autorisa le min. des A. et Sc. à acquérir jusqu'à 1000 exemplai-



embrassa dans sa sollicitude l'ensemble de l'instruction publique. Il provoqua et reçut de diverses parties de la Suisse des plans d'éducation nationale [1]. Il se proposa sincèrement d'améliorer et d'augmenter les moyens de perfectionnement de la nation, afin de la conduire par l'instruction à la jouissance complète de la liberté. La démocratie représentative lui imposait, il le savait, plus qu'aucune autre forme de gouverment, le devoir de répandre les connaissances utiles parmi tous les citoyens, puisqu'elle ouvrait à tous l'accès aux fonctions de l'État. Le même régime démocratique, mettant en jeu toutes les passions et en conflit tous les talens, n'imposait pas moins à l'autorité le devoir de développer la moralité du peuple. Les écoles de campagne attirèrent les premières ses regards par toutes les espèces d'imperfections. Il s'agissait de réformer entièrement l'instruction du peuple, ou même de la créer dans plusieurs Cantons catholiques. Dans la plupart des communes fribourgeoises presque tout manquait ou attestait l'incurie publique, salles d'écoles, matériel, régens, traitement, discipline, méthode, ouvrages élémentaires. L'apathie des parens, l'indifférence et l'avarice des communes, qui choisisaient les

res de *Becker's Noth- u. Hülfsbüchlein*, 1r October 1799. Arch. helv. *ibid. Schulen.*

[1] Un grand nombre de plans généraux et de mémoires partiels furent envoyés de la Suisse allemande par des régens, des pasteurs, des professeurs, p. e. Schoulthess, de Zurich. Le Canton du Léman fut fécond, à son ordinaire : les professeurs lausannois David Secretan, Al. Leresche et François, Chappuis professeur à Vevey, les pasteurs Philippe Bridel et Dumaine, offrirent le tribut de leurs idées. Le P. Girard, de Fribourg, se signala par la lucidité pratique de ses vues. Il démontra la nécessité d'appuyer la morale sur le christianisme, source, dit-il, de tout ce qu'il y a de bon dans la philosophie. » Arch. helv. *K. u. W. Generalia* I, *Erziehungsplæne.*



instituteurs au rabais, l'opposition d'un parti à l'émancipation du peuple, la haine du clergé pour une instruction primaire qui rivaliserait dans peu avec son propre savoir ou soustrairait les intelligences à sa tutelle, la vive opposition de l'évêque Odet, prélat patricien, tous ces obstacles surgirent au milieu des circonstances déplorables de la patrie, et à côté de la pénurie du trésor [1]. Bien des gens se défiaient d'améliorations issues d'un régime révolutionnaire. Et pourtant le Directoire voulait, dans des intentions pures, par une instruction véritablement civique, mettre tous les membres de la société en état de connaitre et d'exercer leurs droits et leurs devoirs d'hommes et de citoyens. Une *école normale,* institution nouvelle en Suisse, fut déjà créée en 1798, et le gouvernement se vit obligé d'en confier la direction à un ecclésiastique [2]. On osait à peine laisser le choix des régens aux communes, incapables d'apprécier le mérite d'un instituteur, captives dans des passions étroites et des considérations locales [3]. Le ministre Stapfer ne cessa de plaider la cause de l'instruction publique [4]. Au mois de janvier 1799 il se plaignit dans un message aux représentans de la nation de ce que cette seule branche de toute l'ancienne organisation sociale n'avait pas encore attiré les regards du législateur. « Il n'y a pas de réforme, dit-il, sur laquelle l'opinion publique se soit prononcée avec tant de force et d'unanimité que sur la réforme des

[1] *L'Émulation, recueil agricole, industriel,* etc. Fribourg, 1843, nº 5.

[2] Le diacre Grouner, de Berne, nommé au mois de décembre 1798; Arch. helv. *Künste u. Wissensch. Generalia* II, *Schulen.*

[3] *Rapport de Stapfer au Dir.* juin 1798 ; *ibid.*

[4] Voir, p. e., son *Projet de message sur l'éducation nationale en général et les écoles de campagne en particulier.* 1798.



écoles. Ce bienfait sera, de tous ceux que vous pourrez assurer au peuple souverain que vous représentez, le plus utile, le plus agréable et le plus propre à vous assurer son estime et sa reconnaissance. Chaque heure que vous laissez écouler sans vous occuper de ce devoir urgent est une perte pour votre patrie et une calamité pour vos enfans[1]. » Stapfer, pénétré des avantages du système unitaire et appelé par devoir à introduire l'uniformité dans ses créations, sut néanmoins ménager les divergences cantonales et locales avec un tact qui annonçait sa profonde connaissance des hommes et de la Suisse[2]. Le Corps législatif ne pouvant, à cause de ses travaux, délibérer sur le projet d'ensemble présenté par le Directoire, celui-ci statua provisoirement les mesures les plus urgentes[3]. Il espéra loger quelques institutions dans les greniers des couvens et des cures, superflus depuis l'abolition des dîmes[4]. Lorsqu'on discuta, au printemps de 1799, une loi sur l'instruction publique, il se constata que des contrées entières n'avaient aucun maître d'école, n'en avaient jamais eu et ne sentaient pas le besoin d'en avoir[5]. Mais le Directoire comprit aussi que l'État ne peut pas sans danger abandonner à l'industrie privée l'éducation savante qui doit lui fournir l'appui d'hommes supérieurs dans toutes les branches des connaissances humaines. Des *gymnases* établis dans divers Cantons et bornés aux études préparatoires devaient conduire les jeunes élèves des professions

[1] Message autographe dans Arch. helv. *K. u. W. Generalia* II, *Schulen*.

[2] Voir *Vinet, Notice sur Stapfer*, dans *Mélanges*, etc. I, pp. XII, XIII.

[3] *Ibid.*

[4] Arrêté du 8 déc. 1798; *ibid.*

[5] Séance du Gr.-Cons. du 13 avril 1799, *Bullet. offic.* VI, 324.

savantes à une *école centrale*, véritable université nationale. Non-seulement la jeunesse studieuse aurait trouvé dans ce centre universitaire la réunion de la culture des hautes sciences et de tous les genres d'activité intellectuelle, mais l'éducation commune des hommes appelés à exercer le plus d'influence sur la société aurait fait disparaître peu à peu les préjugés locaux et les barrières qui séparaient les fils de la même patrie; une communauté d'idées et d'affections, même les amitiés formées dans le sanctuaire de l'étude auraient rapproché les diverses parties de l'Helvétie par une assimilation progressive et volontaire des institutions, par l'unité morale, âme et force d'une confédération. La nation entière aurait eu les yeux ouverts sur cette pépinière de magistrats, d'hommes de lois, d'instituteurs, de pasteurs, de médecins, de savans, auxquels elle aurait dans la suite volontairement commis la destinée de l'ordre social et de la jeunesse, le soin des âmes et la santé du corps. En un mot, cet institut central de la patrie aurait été le foyer des forces intellectuelles de la nation et de sa chaleur vitale. L'union de trois langues représentant trois tendances générales de l'intelligence et les caractères de trois races, rapprochés dans une institution unique, aurait assuré à cette université confédérale un avantage qu'on ne trouve dans nulle autre. Respectant les lois de la nature et l'intérêt de la société, on aurait fait marcher de front, dans tous les degrés du développement de l'âme, à côté de l'enseignement scientifique, une instruction morale, d'autant plus nécessaire qu'on exerce davantage les facultés de l'esprit, arme à deux tranchans, dangereuse si une direction sage n'en règle pas l'emploi.

Honneur au gouvernement qui, dans les circonstances les plus défavorables, osà concevoir ce système complet d'éducation nationale! Honneur au gouvernement qui n'a pas craint d'interrompre le cours ordinaire des débats politiques en présentant à la méditation des législateurs des idées généreuses et calmes!

Le Directoire estima sagement devoir montrer aux représentans de la nation l'ensemble des besoins intellectuels et moraux et un système complet de moyens d'y satisfaire. Mais la situation de l'État ne permit d'en réaliser que la partie la plus urgente. On ne put songer qu'à la création des *écoles civiques inférieures* (écoles primaires). Mais pour les diriger, les surveiller, les vivifier, ainsi que les écoles moyennes et supérieures, on institua dans chaque Canton un *Conseil d'éducation*. Stapfer, initié à tous les progrès que la science de l'éducation avait faits en Europe, marqua la place élevée de ces Corps, traça leur sphère d'action et les inspira de sa noble pensée [1]. Il fut l'âme de ces Conseils. A leur tour, ils devinrent l'âme des améliorations subséquentes, monument resté debout au milieu de tant de ruines du système unitaire.

Dès les premiers mois de l'existence de la République, le même ministre et le gouvernement tournèrent leur attention sur les *bibliothèques* des couvens et autres, déclarées nationales [2]. Le Directoire fit constater

[1] Voir *Instructions pour les Conseils d'éducation nouvellement institués, données par le ministre des Arts et Sciences en janvier* 1799. Laus. in-8° de 112 p. On trouve à la fin de ce travail le *Message du Directoire au Corps législatif,* du 18 novembre 1798, d'après lequel nous avons exposé les idées de cette autorité, enfin le *Projet de loi.*

[2] Décret du 15 août 1798, *Bull. des lois,* I, 290.



l'état de celle de Mouri, Wettingen, Rheinau et Saint-Urbain [1], ordonna la rédaction de catalogues et le transport immédiat des manuscrits de ces monastères, ainsi que des livres et des manuscrits d'Einsidlen, dans le vaste dépôt littéraire et scientifique de Zurich. Il jugea que ces collections intéressaient le progrès de la science et la gloire de l'Helvétie [2]. Le bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Gall s'était réfugié en Allemagne avec les plus précieux des manuscrits et des livres confiés à sa garde. On les réclama. Il fut répondu que l'abbaye était un fief impérial, placé sous la protection de l'Empereur, et que rien n'en sortirait sans la permission de sa Majesté et du prince-abbé. Le gouvernement acquit à la Suisse les livres et les nombreux manuscrits historiques du général Béat-Fidèle de Zourrlauben [3]. Une loi fonda des archives nationales et une bibliothèque classique de la législature [4]; quatre exemplaires de tout ouvrage imprimé en Helvétie devaient être dé-

[1] Arrêté du 14 août 1798.

[2] Arrêté du 3 janv. 1799. *Rapport de Stapfer au Directoire sur les bibliothèques des couvens.* Arch. helv. *K. u. W. Litt. u. K. Generalia* I. — Le 3 juillet, Lecourbe visita la bibliothèque du couvent d'Engelberg; il examina surtout les manuscrits. Le surlendemain, par son ordre, le commandant Chénier enleva et lui envoya 17 vol. *Episcop. Knab,* msc. sec. 17[i]; 1 vol. *Hist. lombardica,* msc. sec. 13[i]; 1 vol. *Flavii Josephi de Jud. bello,* cod. pergamen. sec. 12[i]; 3 tomul. *Flavii Josephi,* edit. Lugdun. Sur la réclamation du ministre des Arts et Sciences, Lecourbe renvoya, le 25 fructidor, le manuscrit de Knab et le Josèphe imprimé, mais non les manuscrits essentiels. Arch. d'Engelberg, *Actuum Capitul.* t. II.

[3] Z. avait vendu sa bibliothèque au couvent de Saint-Blaise, relevant de l'Autriche. Le gouvernement helvétique y mit le séquestre, fondé sur ce que l'Autriche avait séquestré des biens suisses. Il finit par s'arranger avec Saint-Blaise pour garder cette collection. L'affaire dura de 1799 à 1801. Arch. helv. *K. u. W. Litter. u. K. Generalia,* I.

[4] Loi du 18 déc. 1798, *Bull. des lois,* II, 175-177.

posés dans celle-ci [1]; mais ce dispositif ne reçut guère d'application [2]; les événemens ne permirent pas même de veiller avec soin à la conservation des bibliothèques nationales [3]. Le Directoire exempta pourtant de tout impôt les fonds qui leur appartenaient, à l'égal de ceux des écoles [4].

Désireux d'aider la science par tous les genres de secours, le Directoire acheta pour 400 louis le cabinet de minéraux de l'ancien conseiller d'Erlach de Spiez; la difficulté fut de les payer [5]. Il acquit un herbier [6] et projeta l'établissement d'un jardin botanique [7]. Laharpe, esprit d'une vaste instruction, fut au Directoire un ardent défenseur des intérêts de la science.

Cette autorité donna des soins à la conservation des monumens des arts, dans l'intérêt du goût, des lumières, de la philosophie et de la liberté [8].

Stapfer, dévoué à l'honneur de la littérature et de la science helvétique [9], mit à profit l'esprit d'association né en Suisse dans le dernier siècle; il encouragea la formation d'associations savantes et patriotiques,

[1] Loi du 3 janv. 1799, *ibid.* 208, 209.

[2] *Corresp.* active du min. des A. et Sc. avec les préfets des Cantons en 1799, 1800 et 1801. Arch. helv. *l. c.*

[3] *Invitation du Cons. exéc. au min. des A. et Sc.* 12 août 1800; *ibid.*

[4] Arrêté du 19 janv. 1799, *Bull. des lois*, VI, 35.

[5] *Correspond.* à ce sujet de 1799 au mois de mai 1801; l'arrêté autorisant l'achat est du 22 nov. 1798; *ibid.*

[6] De Tribolet, administrateur de l'hôpital de Berne, pour le prix de 800 fr.; Arrêté du 5 févr.; *ibid.*

[7] Stapfer soumit au Directoire, au mois de nov. 1798, un projet pour l'établissement d'un jardin botanique à Lucerne, sur le terrain du ci-devant couvent des Ursulines, près de l'enceinte du Palais national; *ibid.*

[8] Arrêtés du 26 juin et du 15 déc. 1798 et Circul. aux Chambres administr.; *ibid.*

[9] Voir *Bulletin officiel*, II, 353, 354.



dans le but de mettre en contact tous les citoyens éclairés, de vivifier les arts et les sciences, et de hâter la civilisation de la jeune République. Avant la fin de 1798 la Société littéraire de Lucerne tint sa première séance sous la présidence du sénateur Ustéri, et choisit Zschokke pour son secrétaire. Elle se mit en contact avec les sociétés analogues formées à Bâle, à Zurich, à Winterthour et ailleurs. Mais la politique y usurpa trop souvent la place des autres intérêts. Ces réunions n'eurent qu'une existence éphémère [1].

Le Directoire et son ministre philosophe ne s'appliquèrent pas moins à ranimer la dernière étincelle des beaux-arts, pour élever les âmes dans les régions de l'idéal en les tirant de l'atmosphère lourde des réalités présentes. Il invita tous les artistes de l'Helvétie, par un appel public, à former une alliance pour assurer à la patrie les avantages de la paix au milieu du tumulte des armes. Il les engagea même à soumettre au gouvernement leurs vœux et leurs idées pour l'avancement de cette branche d'activité [2]. La Société zuricoise d'Utilité publique organisa une exposition des beaux-arts, la première qu'on ait vue dans les murs de Zurich. On admira les tableaux de Küster, de Biedermann, de Rieter, tous trois de Winterthour, mais par-dessus tout le naturel, la fraicheur et la vie des paysages de Hess [3]. Les Zuricois jouirent de cette gloire pacifique, pendant que les armées autrichiennes n'étaient plus qu'à six lieues de leur ville [4]. Le gouverne-

[1] *Zschokke, Denkwürdigk.* I, 269, 270; *v. Tillier*, I, 465.

[2] *Le min. des Arts et Sciences à tous les artistes de l'Helvétie*, Lucerne, 11 janv. 1799.

[3] Voir notre t. XV, p. 80.

[4] *Helvet. Almanach für* 1800; v. Tillier, I, 319, 320.

ment helvétique décréta un conservatoire des beaux-arts et des arts appelés utiles [1].

Mais que pouvait-on attendre des bonnes intentions du gouvernement et de la sagesse du ministre, lorsque celui-là n'avait pu décréter et celui-ci n'avait reçu pour l'exercice de son ministère, pendant quatorze mois, que la somme de 43,606 francs [2]. Les maitres d'école souffraient de l'épuisement des communes, et la caisse de l'État ne pouvait les payer. Le bruit et la misère ne troublaient pas moins les asiles de paix où se retire la science; l'âme angoissée par les maux de tout un peuple se récueille difficilement dans la méditation. Pour quelques hommes qui se livraient encore à des recherches scientifiques, la plupart des écrivains ne produisaient que des brochures empreintes de l'esprit de parti et passagères comme les circonstances. Les plus actifs se dévouaient à la tâche du journaliste. On vit naître et mourir un grand nombre de journaux. Quelques-uns survécurent pour servir comme source aux investigateurs à venir. Le *Républicain suisse*, rédigé pas Escher et Ustéri [3], occupe, à ce titre, le premier rang. L'ex-Directeur Alphonse Pfyffer défendit, contre ces deux hommes, les intérêts de la révolution dans son *Ami de la vérité*, feuille hebdomadaire [4]. L'historien Léonard Meister [5], aidé de François Hoffmann, ancien bibliothécaire d'un prince allemand, et

[1] Arrêté du Dir. du 16 avril 1799.

[2] Depuis le commencement de la République jusqu'au 30 juin 1799. Le 9 décembre on lui ouvrit un second crédit de 26,000 fr. pour frais de bureau et autres et pour les bâtimens nationaux; *Bull. des lois*, III, 414.

[3] *Der Schweizerische Republikaner*, 3 vol. in-4°, 1798 et 1799.

[4] *Der Wahrheitsfreund.*

[5] Voir notre t. XV, p. 75.

soutenu par le gouvernement, publia le *Journal sur et pour l'Helvétie*[1]. Les ennemis du gouvernement helvétique dressèrent aussi leurs batteries sur le terrain de la publicité périodique. A Zurich, Jean-Henri Bürkli, continuateur de la *Gazette du vendredi*[2], fondée par son père, lui donna une vogue extraordinaire au dedans et au dehors de la Suisse, par un ton populaire et une satire joviale, assaisonnée du sel héréditaire dans sa famille. Charles-Louis de Haller, d'abord partisan, puis ennemi de la République unitaire, rédigea les *Annales helvétiques*[3], pendant la première année de cette République; pendant la seconde, il eut pour continuateur un autre Bernois, le professeur Emanuel Zeender, philosophe kantien, littérateur plein d'esprit et de feu, critique mordant des côtés faibles de l'unitarisme et des erreurs de l'autorité[4]. Le spirituel dessinateur Dunker[5] seconda la tendance des écrivains satiriques par l'originalité de ses caricatures[6]. Le champ de la littérature offrait donc l'aspect d'un champ de bataille.

Depuis l'introduction de la constitution helvétique jusqu'à la chute du Directoire, les rapports de l'État et de l'Église furent faux et vacillans. La constitution proclama la liberté des religions et par là garantit à

[1] *Journal von und für Helvetien.*

[2] *Freitagszeitung.*

[3] *Helvetische Annalen.* Bern. in-4°, du 5 avril 1798 au 20 avril 1799.

[4] Il donna au journal, publié dans le même format, le titre de *Helvetische Neuigkeiten* (Nouvelles helvétiques), et le rédigea du 24 avril 1799 au 29 mars 1800, époque où cette feuille entra dans une troisième phase.

[5] Voir notre t. XV, p. 81.

[6] *Von Tillier*, I, 464-466.



chaque parti religieux, non nuisible à l'État, le libre exercice public de son culte. Les rapports de l'État avec l'Église restèrent indéterminés en théorie et varièrent dans la pratique. Héritiers des idées de la révolution française, les auteurs de la charte helvétique y déposèrent le principe de l'indifférence religieuse, gravé dans le cœur de beaucoup de législateurs et de la plupart des gouvernans de la nouvelle Helvétie. Ils eussent volontiers laissé les affaires de cet ordre en dehors de leur sphère; mais la nation helvétique n'avait accepté la nouvelle constitution que sous la réserve expresse du maintien de ses institutions ecclésiastiques [1]. Les deux grandes églises chrétiennes établies en Suisse depuis des siècles avaient poussé de trop profondes racines dans l'âme du peuple pour que la révolution, avec toutes ses secousses, pût les renverser. L'union de l'Église et de l'État faisait partie de la religion du peuple dans l'une et l'autre confession. Le gouvernement se trouva donc placé dans une fausse position, entre son indifférence religieuse et les habitudes nationales. Tour à tour, à la faveur ou sous l'ascendant des circonstances, il faisait prédominer l'une ou cédait aux autres. Tantôt l'État s'unissait plus intimement que jamais avec les églises reconnues, tantôt il semblait s'en séparer et abandonner les affaires religieuses à elles-mêmes. Une conduite si arbitraire produisit une défiance réciproque et beaucoup de mécontentement chez le public [2]. L'incrédulité tout comme la

[1] *P. A. Stapfer, Minister der Künste u. Wissenschaften, Einige Bemerkungen über den Zustand der Religion u. ihrer Diener in Helvetien.* Bern. 1800, 8°, 65 S.

[2] *Die evangelisch-reformirten Kirchen Vorsteherschaften an die gemeinhelvetische Tagsatzung,* 8°, 8 S.

superstition profitèrent de ces tiraillemens au détriment du christianisme [1].

L'indifférence pour la religion se manifestait par des dispositions ambiguës ou hostiles à l'Église et à ses ministres. Les propriétés monastiques attirèrent surtout l'attention du gouvernement. Translation des objets précieux, inventaires, séquestre, contributions militaires, interdiction provisoire de recevoir novice ni professe [2], préparèrent les esprits à une loi plus explicite. Le Corps législatif interdit définitivement le noviciat, déclara les biens de toutes les corporations religieuses propriété nationale et les plaça sous la régie des Chambres administratives des Cantons respectifs. Les membres des communautés religieuses devaient jouir, sur les rentes de leur communauté, d'un entretien convenable et décent. L'excédant du revenu sur les dépenses nécessaires était destiné aux établissemens d'éducation et de secours publics, et au soutien d'autres couvens peu aisés. L'hospice du Saint-Bernard fut seul excepté de ces dispositions, en considération de sa bienfaisance [3]. Les communautés abandonnées, pendant la révolution, par leurs membres, et nommément le riche couvent de Notre-Dame-des-Ermites (Einsidlen) furent déclarés abolis et leurs biens propriété immédiate de l'État. Toute distraction de numéraire ou d'autres effets de valeur privait une corporation religieuse de la protection des lois [4]. La

[1] *Der Kirchenrath d. C. Bern an. d. gesezgebenden Rath d. helv. Rep.* 1800, 9 Sept. 8°, 8 S.

[2] Décret du 16 mai; lois des 18 et 31 mai et du 20 juillet 1798.

[3] Le directeur Laharpe en particulier prit un intérêt très-actif à cet hospice. *Bégos à Zeltner*, 6 avril 1799.

[4] Loi du 19 sept. 1798.

République s'institua par cette loi héritière présomptive de toutes les fortunes monastiques. On traita aussi le clergé protestant comme s'il avait hérité de l'oppression féodale et on le punit de son autorité sur les âmes. Contrairement aux droits de l'homme et à la constitution de l'État, on exclut de la représentation nationale les ecclésiastiques, ces éducateurs de la nation qui comptaient dans leurs rangs tant d'hommes marquans par leurs lumières. On relégua ces citoyens dévoués à la moralisation du peuple parmi les classes frappées d'incapacité civile. Stapfer défendit inutilement les droits civiques du clergé, auprès du Directoire français, dès le printemps de 1798 dans un travail sur cette matière plus complet qu'aucun autre. Il demanda inutilement, à plusieurs reprises, au Directoire helvétique de représenter au Sénat la nécessité urgente de corriger la constitution et de réintégrer les ecclésiastiques dans leurs droits. Il ne défendit pas avec plus de succès le maintien du *statu quo* de l'Église, dans la persuasion que le droit d'entreprendre des changemens dans l'organisation, l'enseignement et le culte de la religion, appartient à l'Église elle-même. En vain démontra-t-il à l'État que son intérêt lui commandait de protéger les institutions favorables à la morale et de n'être ni indifférent pour la religion, ni prompt à s'immiscer dans les affaires religieuses. En vain lui démontra-t-il le devoir rigoureux de protéger les propriétés de l'Église comme toute autre propriété : ces biens, dont l'Église avait été dotée pour l'entretien du clergé, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse et de l'amélioration des hommes par le Christianisme, l'État en disposa ; il nationalisa les revenus ecclésiastiques et fut hors d'é-

tat de remplacer la dîme, supprimée comme une usurpation. Un arrêté du 3 janvier 1799 sur les salaires des ministres du culte, promit des à-comptes qu'on n'acquitta guère. On laissa pendant près de deux ans la plupart des ecclésiastiques sans paiement, gémissant avec leurs familles dans la misère et dans l'angoisse sur leur avenir. « A l'heure des repas, dit le ministre des Arts et Sciences, leurs enfans se dispersent dans les cabanes voisines pour recevoir de la bienfaisance et de la pitié les alimens nécessaires à la conservation de leur vie [1]. » Au mois d'août 1799, les Conseils législatifs votèrent une somme de 100,000 fr. pour être appliquée au paiement du clergé ; c'était un faible à-compte ; encore une clause rendit-elle le décret illusoire ou dérisoire : le ministre ne devait disposer de cette somme que lorsque les charges indispensables pour le soutien de l'État seraient acquittées et laisseraient quelques fonds disponibles dans les caisses nationales [2]. Vers la fin de la même année, le Corps législatif rétablit à la charge des communes le paiement des prémices, seule ressource, dit la loi, qui restait à bien des ministres du culte [3]. On imposa néanmoins aux ecclésiastiques des fonctions nouvelles qui les plaçaient sur la même ligne que les maîtres d'école ; on leur déclara que l'État ne les reconnaîtrait plus qu'à titre d'éducateurs de la jeunesse, et dans le même temps on leur enleva la surveillance des écoles de leurs paroisses. L'abaissement de leur ministère, la dégradation civique et la faim ne semblèrent pas

[1] *Stapfer, Ueber die Besoldungen der Kirchen-Diener.* Bern. 1800, 8°, 27 S.

[2] Décret du 14 août 1799.

[3] Loi du 20 déc. 1799.



des humiliations suffisantes. On soumit les pasteurs aux autorités communales. Si plusieurs communes et municipalités s'honorèrent par une délicatesse chrétienne, un grand nombre s'empressèrent, à l'exemple de l'autorité supérieure, d'humilier les ministres du culte et de les vexer par des charges nouvelles et par des menaces. Dans la plupart des paroisses on donna cours à ce ressentiment de l'infériorité morale devenue supériorité politique[1]. Sur de simples indices, sans enquête, on arrêtait des ecclésiastiques, on les traînait dans les rues comme des criminels au son de la caisse, on les livrait à des tribunaux militaires, puis, leur innocence reconnue, on les libérait sans leur donner aucune satisfaction. On admettait dans ce corps savant des intrus, sans préparation suffisante; le Directoire passait à l'ordre du jour sur les réclamations contre cette intrusion illégale[2]. Le gouvernement, qui sans cesse éconduisait le clergé, lui prescrivait dans certaines occasions comment il devait prêcher ou ne pas prêcher, prier ou ne pas prier. Il allait jusqu'à faire peser sur lui la responsabilité d'une liberté d'action qu'il lui enlevait.

Les disciples de Kant, dévoués aux principes de sa philosophie et à la loi suprême de la moralité, prêts à subordonner la religion du Christ aux exigences de leur nouveau maître, reprochèrent alors au gouvernement helvétique la suppression de l'ancienne discipline de l'Église et des tribunaux de mœurs, digue

[1] Voir *Ith, Ueber das helvet. Kirchnrecht.* Bern. 1802, in-8° S. 6 u. 7.

[2] *Adresse d. Berner. Kirchen-Raths an d. Vollziehungs-Ausschuss d. Helv. Rep.* 8 S. in-8°.

contre l'immoralité. Stapfer considérait ceux-ci comme une partie intégrante des institutions ecclésiastiques issues du Christianisme, comme une garantie pour le maintien de l'ordre civil et pour le respect des lois, comme un moyen de prévenir le désordre et la ruine des familles. Les liens de la morale se relâchaient de jour en jour. L'autorité paternelle déclinait comme l'autorité des pasteurs. « Tous les conseils d'éducation, écrivit le ministre chargé du soin de l'éducation publique, se plaignent amèrement de la négligence des enfans dans la fréquentation des écoles; les jeunes gens se soustraient à l'instruction religieuse; les parens en appellent en vain aux autorités civiles, et les représentations des pasteurs et des instituteurs sont infructueuses. Tous les moyens de douceur épuisés, il faut des moyens coërcitifs, si la démoralisation ne doit pas être le partage de la génération suivante [1]. » Les intentions pures et les nobles sentimens de Stapfer, infatigable à revendiquer les droits et les bienfaits de la société religieuse, ne furent point compris par un pouvoir ennemi de la religion [2].

[1] *Einige Bemerkungen über d. Zustand d. Religion*, u. s. w. — Les faits que nous venons d'exposer sont principalement tirés de cette brochure de *Stapfer* et de celle du même auteur, *Uber die Besoldungen d. Kirchen-Diener*, ainsi que de l'écrit d'*Ith*, *Ueber d. helv. Kirchenrecht*.

[2] Rien n'atteste mieux l'inimitié du gouvernement helvétique pour la religion que le mémoire de Stapfer, intitulé : *Quelques idées sur la nécessité d'un culte national en Helvétie*, et surtout l'*Avertissement* écrit en marge de la main même de M. Stapfer. Nous y lisons : « J'entends dire qu'il est ennuyeux de ramener des discussions épuisées depuis longtemps. Je réponds qu'il est pour le moins aussi affreux d'être obligé d'y revenir, qu'il peut être ennuyeux de les réchauffer. Mais ce n'est pas ceux qui se défendent contre lesquels il faut se fâcher, ce sont ceux qui ont la rage de vouloir nous ramener à l'*a*, *b*, *c*, des institutions sociales, et qui traitent des peuples vieux de civilisation et riches d'instituts de toute espèce



On repoussait ses propositions les plus raisonnables, on l'obligeait d'exécuter des mesures réprouvées par son sens droit et son cœur [1]. Sachons gré du moins aux Conseils helvétiques d'avoir protégé la tolérance mutuelle, « qui est, dit la loi, dans l'essence des principes républicains [2]. »

Il est naturel que les hommes attachés à la religion, et surtout les serviteurs de l'Église vissent dans les actes hostiles du gouvernement l'intention d'abolir le Christianisme en Helvétie, comme une charge féodale [3], d'organiser l'immoralité et finalement d'exercer le despotisme sur un peuple ramené par la corruption à la barbarie [4]. Mais on a injustement accusé le gouvernement de viser à la ruine de la moralité;

(dont la constitution doit garantir la durée, protéger le développement et nullement préparer la désorganisation et saper les fondemens) comme des hordes de nomades qui commencent la vie sociale; ce sont les incorrigibles faiseurs qui veulent tout refondre pour tout détruire, qu'il faut accuser de remettre sans cesse en doute des axiomes consacrés par les principes de l'éternelle raison et confirmés par tous les résultats de l'expérience humaine. Malgré les ruines de la Vendée, en dépit de toutes les pages de l'histoire sur lesquelles il est écrit en lettres de sang, avec les larmes des deux tiers du genre humain et avec le burin des plus grands historiens, rougi au feu qui a détruit les plus beaux établissemens, ravagé les plus grands empires, consumé des villes opulentes, des cités superbes, qu'un pays sans culte public est ou une calamité ou un phénomène de courte durée, on veut encore une leçon abominable, on veut encore faire bivouaquer hors des temples toute une nation pour la faire croupir alternativement dans la fange d'une superstition honteuse et d'une crapuleuse incrédulité. » Arch. helv. *K. u. W. Litt. u. K.* I, n° 3.

[1] *Ith, ib.* S. 31.

[2] Loi du 4 mai 1799 *Bull. des lois,* II, 538, 539.

[3] *Ith, ib.*

[4] *Adresse d. Berner Kirchen-Raths.* Stapfer, en répondant à cet écrit, « ne prête pas aux chefs de son peuple cet odieux dessein, mais il declare que, s'ils ne l'ont pas poursuivi, ils l'ont accompli autant qu'il dépendait d'eux. » *Vinet, Notice,* p. XVII.



cette tendance n'était pas la sienne, mais celle de l'époque et le résultat des événemens et des erreurs admises alors comme le dernier mot de la philosophie. Il y coopéra sans le vouloir par son antagonisme contre les principes religieux. Il voulut la moralité, mais il en brisa l'appui. Le cœur de l'homme n'est pas la base de la morale, il est le malade que la morale doit guérir. Or, le règne de celle-ci n'est possible que par le règne de Dieu sur la terre. Malheur au pays gouverné par des hommes politiques et non par des hommes d'État! Ceux-là poursuivent une idée étroite, servent les intérêts d'un parti, détruisent plus qu'ils ne fondent, puis tombent sans honneur au milieu des ruines qu'ils ont faites. Ceux-ci embrassent dans leur intelligence et leur amour tous les besoins de la nature humaine, et bâtissent sur le roc leur édifice et leur renommée. Pour arriver à une civilisation haute et complète, la science de l'homme d'État n'est pas possible hors du Christianisme.



SECTION II.

LUTTE ENTRE L'UNITARISME ET LE FÉDÉRALISME.

CHAPITRE Ier.

TENDANCES ET SOUFFRANCES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

Situation du nouveau gouvernement. Dispositions de quelques Cantons. Les trois Directeurs exclus. Les nouveaux membres du gouvernement. Tâche de la Commission exécutive; modération et humanité. Pestalozzi. Retour vers les idées morales : mœurs et tribunaux de mœurs; l'Église et ses rapports avec l'État. Liaison de la réaction morale et de la réaction politique : triple base d'une nouvelle constitution. Écrits sur l'unité et le fédéralisme.

Rapports diplomatiques avec la France. Message secret. Frottemens entre le gouvernement et les Conseils législatifs. Démarche de la Commission exécutive auprès de Bonaparte. Crainte de l'influence étrangère. Misère particulière et publique. Insubordination des troupes et de quelques populations. Opposition de la presse. Souffrances du commerce.

[1800, 8 janvier — avril.]

Un gouvernement issu d'une violation de la loi fondamentale ne peut se soutenir que par la réunion de deux moyens, la force pour contenir ses adversaires



et la sagesse pour légitimer son pouvoir par le bonheur public. Sa position est surtout difficile dans une République où la force consiste dans l'appui de volontés mobiles, et où l'on ne connait guère la soumission passive à l'autorité. Sans armée, sans argent qui lui appartienne, le pouvoir illégal fait des faux pas parce qu'il tremble. Un coup d'État dans une République est un glaive à deux tranchans dont se blesse au front celui qui le lève pour frapper. Le provisoire helvétique agravait encore la situation du gouvernement : la *Commission exécutive* ne fut établie que jusqu'à la mise en activité d'une nouvelle constitution [1]. Les trois fléaux qui désolaient la Suisse sous le Directoire ne disparurent point à sa chute, l'occupation française, l'agitation intérieure et la pénurie du trésor. Les puissances alliées avaient éprouvé des échecs en Suisse et en Hollande; mais l'Autriche, victorieuse en Italie, y comptait, sous les ordres du vieux général Mélas, une armée de 90,000 hommes, aguerris et pourvus de tout. L'armée de Masséna, circonscrite dans le territoire de Gênes, se maintenait avec peine dans cette place, faute de vivres. Point d'espoir de paix, partant point d'espoir pour les Suisses de voir leur territoire affranchi des armées étrangères. Sous le poids d'une calamité commune, ils ne s'accordaient pas mieux sur les moyens d'y remédier que sur le reste. Comme un malade croit se soulager en se tournant dans son lit, mais emporte avec lui dans sa nouvelle attitude la cause de ses souffrances, ainsi la plupart des Cantons se crurent un moment soulagés par la révolution qui les délivrait d'un gouvernement devenu odieux ; ils voyaient

[1] Loi du 8 janv. 1800.



déjà la sûreté des personnes et des propriétés, l'arbitraire et les mesures révolutionnaires remplacés par la justice, les rênes de l'État arrachées à des mains qui opprimaient la liberté au nom de la liberté et confiées à des mains plus dignes [1].

Des adresses de félicitation sur la révolution du 7 janvier parvinrent aux Conseils. A l'occasion d'une lettre semblable de la municipalité de Fribourg, le sénateur Muret, défenseur des principes du républicanisme, s'écria : « Je ne puis contenir l'expression du » dégoût que m'inspire l'adresse qui vient d'être lue. » Ces injures grossières prodiguées à des hommes qui » sont abattus, ces basses flatteries pour les hommes » qui exercent aujourd'hui le pouvoir exécutif, me » paraissent indignes du caractère républicain. Que » les Directeurs qui ont été destitués, au lieu d'être » injuriés, soient accusés et jugés; s'ils sont coupables, » qu'ils soient punis et qu'alors les républicains ap- » plaudissent à cet exemple de la justice nationale. » Que les républicains attendent aussi que les nou- » veaux magistrats aient donné (et j'ai cette espérance) » des preuves qu'ils ont opéré le bien, et qu'alors ils » leurs adressent des éloges, ils les auront mérités; » mais jusqu'alors ces louanges ne sont qu'une basse » flatterie, ces adresses ne sont propres qu'à former les » divisions lorsqu'il faut les éteindre. On sait que les » changemens qui ont eu lieu en France ont tous été » applaudis par de nombreuses adresses, et ce n'est » pas lorsque les choses allaient le plus mal qu'elles ont » été le moins nombreuses [2]. »

[1] *La Commune de Berne à la Commiss. exéc.; von Tillier*, II, 9.

[2] *Bull. helv.* janv. 1800, p. 207.

Des dispositions peu favorables animaient la plupart des Vaudois ; on parlait même de leur désir d'être incorporés à la France. Un bataillon vaudois en garnison à Berne ne cessait de crier : « A bas les chouans ! » Il fallut le remplacer. Dans le Léman, les impositions extraordinaires pour les Cantons dévastés et pour les dépenses faites par les Français, les arrérages non payés à l'élite et dont il revenait à ce seul Canton plus de 90,000 francs, excitaient des murmures ; il régnait une impatience mêlée d'inquiétude sur le sort de la patrie, à la vue du désaccord au sein des Conseils législatifs, et l'indifférence pour les actes du gouvernement faisait de sensibles progrès [1]. Dans le Canton de Zurich les esprits étaient partagés. Dans celui de Berne régnait assez généralement la tranquillité. Soleure gémissait, épuisé par quatre généraux français à la fois, et murmurait des dettes faites dans ce Canton, au nom du gouvernement, par un de ses plénipotentiaires. Le Valais, exploité par des recruteurs étrangers et près de redevenir un théâtre de la guerre, ressemblait à une mine de poudre, et le seul soin du gouvernement devait être d'en écarter les brandons [2]. Partout charges intolérables, épuisement, misère [3]. Les Waldstetten ne purent se réconcilier avec la constitution unitaire et avec l'énormité des dépenses publiques. Elles redemandaient leurs vieilles institutions, consentant à les concilier avec un progrès raisonnable. Quand revenait au printemps la saison des landsgémeinde, l'esprit dé-

[1] *Rapport du préfet du Léman* (Polier) *au min. de la Justice et de la Police*, févr. 1800. Arch. helv. *Sicherheits-Polizey.*

[2] *Von Tillier*, II, 99-101.

[3] Lire les doléances universelles dans la séance du Sénat du 16 janvier. *Bull. helv.* 155, 156.



mocratique de ces populations fermentait comme le vin nouveau à l'époque de la floraison de la vigne. Bien des genres de souffrances produisaient leur malaise et justifiaient leurs regrets. Les charges militaires les accablaient; les fonctionnaires privés de leurs appointemens remplissaient leur office avec négligence; le peuple craignait pour la religion. Le gouvernement assigna au préfet, sur les fonds de la Chambre administrative, 6,000 francs pour gagner certains personnages et les curés; mais la Chambre administrative n'avait point de fonds et le gouvernement remplaça les 6,000 francs par 160, pour dépenses secrètes. La sagesse et l'humanité du plénipotentiaire Zschokke ramenèrent parmi ces peuplades quelque confiance dans l'autorité centrale [1]. Cependant les trois Directeurs exclus, Laharpe, Oberlin et Secretan, réclamèrent l'arriéré de leurs appointemens, afin de payer leurs dettes avant leur départ. La Commission exécutive ne put leur faire solder qu'un trimestre. Ils demandèrent qu'on leur communiquât l'accusation dirigée contre eux et les pièces à l'appui, puis ils présentèrent leur justification. Celle de Secretan fut simple, brève et conçue en termes généraux. Laharpe se justifia par l'exposé de sa vie entière et des principes qui l'avaient dirigé dans l'exercice du pouvoir. Il y honora le souvenir des hommes qui, bien qu'égarés selon lui, rajeunirent, à Neueneck, à Büren et à la Schindellegi, l'antique renommée de la valeur suisse. Des reproches éternels, dit-il, pèseront sur les gouvernans qui ont ainsi mis en jeu l'honneur national. Rendant hommage à Stei-

[1] *Truttmann, préfet, à la Comm. exéc.* 15 févr. et 16 mars 1800. *Protoc. de la Comm. exéc.* 19 et 20 mars.

guer, il dit : « Tu couvris du moins cette faute par » ton dévouement héroïque, vieillard vénérable, noble » ennemi, dont l'adversité développa depuis le grand » caractère, dans l'âge qui glace les cœurs. Repose en » paix sur une terre étrangère! Les amis de l'indépen- » dance helvétique savent que tu voulais fortement » celle-ci ; ils savent que tu n'étais point entaché des » vices repoussans de l'oligarchie; ils savent que tu » désirais le rapprochement des partis et l'oubli des » injures [1]. »

La Commission exécutive, où ne siégeaient encore que quatre membres, les deux ex-Directeurs Dolder et Savary, Frisching et Finsler, confina les trois Directeurs expulsés dans leurs villes natales respectives, et les mit sous la surveillance spéciale des autorités [2]. L'opinion publique et l'opposition chaleureuse de Glayre [3] firent ajourner l'exécution de cette mesure réactionnaire et un mois plus tard révoquer l'arrêté [4]. Les mémoires des deux magistrats déchus excitèrent d'assez vifs débats dans les Conseils [5]. Laharpe, si juste envers Steiguer, obtint justice à son tour de la part de quelques adversaires prononcés. On reconnut la pureté de ses intentions au milieu de ses erreurs politiques et la droiture de son caractère, malgré les

[1] *Mémoire justificatif présenté au Corps législatif helvét. par le citoyen Laharpe. Supplément* au nº 20 du *Bull. helvét.*

[2] *Protoc. de la Comm. exéc.* 16 janv.

[3] *Ibid.* 17 janv.

[4] *Ibid.* 15 févr.

[5] Séance du Gr.-Cons. du 20 janv. *Bull. helv.* pp. 173-177 ; du Sénat, 23 janv. *ibid.* 231-233. *Mémoire justificatif du citoyen Philippe Secretan, adressé au Corps législatif de la Rép. helv., le 14 janvier 1800*, dans *Supplément au nº 17 du Bull. helv.— Correspond. de Mousson avec Lah. et Secr. ibid.* pp. 225-227 ; 233, 234.



bouillonnemens de son sang et de sa tête [1]. L'ordre du jour écarta la proposition [2] de mettre en accusation les ex-Directeurs.

Des sept membres du nouveau gouvernement, Glayre, Dolder, Savary, Frisching, Finsler sont connus. Gschwend, d'Altstetten, élevé à l'université de Fribourg en Brisgau, baillif, ensuite chancelier de l'abbaye de Saint-Gall, depuis 1798 président du tribunal cantonal du Sentis, comptait parmi les hommes les plus aptes aux affaires publiques. L'amabilité de son commerce rendait plus utile encore son infatigable activité [3]. L'ancien avoyer Nicolas Dürler, de Lucerne, élu à la place du démissionnaire Müller, de Zoug, avait mérité dans l'administration de la Chambre des blés le titre de père des pauvres. La Commission exécutive semblait penser, comme quelques écrivains de l'opposition, qu'il importe moins à un pays de changer de constitution que d'être bien gouverné [4]. Administrer avec plus de promptitude et de sagesse et guérir les plaies du pays, lui parut être sa double tâche. Elle répartit entre ses membres, selon les connaissances et l'expérience de chacun d'eux, les divers départemens : à Glayre la diplomatie, à Dolder l'intérieur, à Frisching l'instruction publique, les cultes, les arts et les sciences, à Finsler les finances et la guerre, à Gschwend la justice et la police, à Savary les impôts, à Dürler les ponts-et-chaussées [5]. Tirer la patrie du désordre et

[1] *Helv. Neuigk.* 664 u. 672. Plusieurs de ses adversaires les plus ardens alors lui rendirent justice depuis, comme Kouhn, ou devinrent même ses amis, comme Ustéri. Voir ma *Notice biogr. sur le général de la Harpe.*

[2] Faite par Herzog, d'Effingen.

[3] *Von Tillier,* II, 8.

[4] *Helv. Neuig.* 683.

[5] *Bull. helv.* 411, 412.

de la misère, lui rendre l'indépendance et la considération, était la tâche ardue de ce gouvernement. Il proclama, dès l'entrée, la justice la seule voie pour parvenir au bien public, et contracta l'obligation de n'employer le pouvoir que pour assurer à la loi le respect et l'obéissance, et pour garantir les droits de tous les citoyens [1]. Les Conseils législatifs exhortèrent le peuple à la patience dans les maux de l'occupation étrangère et à l'union. « Que ces odieux noms de » partis, les noms d'aristocrates et d'oligarques, de » démocrates et de patriotes ne soient pas au milieu » de vous le signal des persécutions; la loi ne connait » pas ces classes différentes de citoyens; soyez tous » frères, enfans de la même patrie et de la liberté [2]. »

Les nouvelles autorités et les hommes qui se rattachèrent à la révolution du 7 janvier, comprirent la nécessité de consolider la République par la modération et la concorde. Le dévouement au bien général remédie seul aux maux qu'a faits le règne d'un parti. Le gouvernement français reconnut que ce caractère devait être celui de la récente révolution helvétique [3]. Ce fut peut-être par principe de modération que la Commission révoqua le préfet de Zurich, Jean-Gaspard Pfenninger, de Stæfa. Bon médecin, mais poli-

[1] Proclamation du 10 janv. 1800, dans *Bull. des lois*, VI, 231-233. A cette époque Dolder et Savary siégeaient seuls.

[2] Décret et proclamation du 20 janv, *Bull. des lois*, II, 493-496.

[3] « Les Consuls, dit Talleyrand à Jenner de la part de son gouvernement, les Consuls ont appris avec satisfaction que les vœux des hommes modérés de l'Helvétie sont enfin satisfaits; il ne tient qu'à vous de consolider votre bonheur, en mettant à la tête de votre gouvernement provisoire des hommes forts, éclairés, et vraiment amis de leur patrie. Assurez-les que le gouvernement français s'empressera de fermer les plaies que l'ineptie et les passions ont pu faire. » *Bull. helv.* p. 178.



tique superficiel, emporté par l'enthousiasme de la liberté, égaré par l'ambition, trop faible de caractère pour résister aux mauvais conseillers et aux flatteurs [1], il s'était prêté sous le Directoire à plus d'une mesure funeste et paraissait peu propre à guérir les maux faits par cette administration. Deux adresses signées par des patriotes du Canton de Zurich pour la réintégration de Pfenninger [2] et les discours véhémens des députés zuricois entretinrent longtemps de l'agitation dans ce Canton et une tension dans les Conseils helvétiques [3]. En attendant que le Corps législatif se prononçât sur un message de l'ancien Directoire relatif aux membres des gouvernemens provisoires des Cantons de Zurich, Linth et Sentis, retenus en captivité, Dolder et Savary les rendirent à la liberté dès le 8 janvier, sous caution et sous la promesse de se présenter à la première citation juridique; ils suspendirent toute enquête criminelle sur leur administration. Même clémence envers l'éditeur et l'imprimeur du *Nouvelliste vaudois*, emprisonnés pour avoir accueilli avec légèreté des bruits défavorables au précédent gouvernement [4]. Mise en liberté des prisonniers de guerre détenus dans les places de Chillon, Soleure et Zurich, toutefois sous les conditions qu'exigeait l'ordre public [5]. La Commission exécutive proposa aux Conseils une loi d'amnistie

[1] Voir *Helv. Neuigk.* 683.

[2] *Bull. helv.* 411, 412.

[3] *Von Tillier*, II, 18-20. *Prot. de la Comm. ex.* 10 févr. 1800; *Bull. helv.*

[4] *Protoc. de la Comm. exéc.* 8 janv. 1800.

[5] Séance du Sénat des 14, 15 et 17 mars, *Bull. helv.* 18, 19, 20, 23 mars et 9 avril, p. 275.

pour les délits politiques, « qui ont leur source, dit-il, dans des erreurs et des préjugés sur lesquels la loi n'a point d'empire, plutôt que dans des penchans immoraux, et que l'opinion publique, juge impartial de la valeur des hommes et des choses, distingue avec soin des crimes ordinaires [1]. » Les Conseils, après mûre délibération, adoptèrent cette loi pour saper l'esprit de parti en Helvétie, rattacher les opinions diverses au bien-être public, affermir les principes fondamentaux d'une constitution républicaine et représentative, et mettre enfin un terme aux actions et réactions révolutionnaires [2]. Dans le détail de ses dispositifs, cette loi laissa aux soins du pouvoir exécutif de nombreuses applications de l'amnistie et par là lui donna un puissant moyen d'influence. Une autre loi accorda un pardon général aux déserteurs [3]. La Commission exécutive invita par une proclamation pressante les Helvétiens fugitifs à rentrer dans leurs foyers. « Comme les orages, dit-elle, les temps de » deuil, de misère et d'oppression sont des accidens » passagers; au sortir de ces épreuves, les nations » qui ne se sont point abandonnées elles-mêmes, ren- » trent bientôt dans la carrière de la prospérité, et » les jouissances présentes effacent de douloureux » souvenirs [4]. » Ce système de modération, sage en tout temps, devait d'autant mieux affermir le gouvernement qu'il affaiblit, en le divisant, le parti aristocratique. Les aristocrates ardens, leur comité di-

[1] *Message de la Comm. exéc. au Corps législ.* 15 janv.; *Bull. helv.* pp. 153 et 163.

[2] Considérans de la loi du 28 févr.

[3] Loi du 22 mars.

[4] *Bulletin des lois,* VI, 261-263.

recteur en tête, refusaient toute participation aux affaires ; mais d'autres se rapprochèrent de la nouvelle autorité, attirés par sa modération et touchés de la triste situation de la Suisse [1].

La modération est sœur de l'humanité. Le code de fer qui pesait sur l'Helvétie n'admettait dans l'application des peines aucun égard aux circonstances atténuantes et nivelait sous le nom du même crime des degrés divers d'intensité et de moralité. Trois semaines après la révolution du 7 janvier, une loi permit aux juges, en raison des circonstances atténuantes, de réduire la peine de mort jusqu'à onze années de fers et de diminuer les autres peines des trois quarts [2]. Sur l'invitation du gouvernement, les Conseils législatifs abolirent l'exposition publique, pour les hommes dans la plupart des cas et pour les femmes totalement ; ils voulurent laisser aux coupables la possibilité du repentir et du retour au sein de la société, ménager la faiblesse des femmes et respecter la décence publique [3]. Les autorités comprirent dans leur sollicitude le sort des nombreux domestiques qui avaient déposé dans une caisse d'épargnes le fruit de leurs services, l'espoir de leur vieillesse [4]. Elles diminuèrent la durée et les frais des procès criminels, en circonscrivant les cassations dans un cercle plus étroit [5]. Le gouvernement pourvut non-seulement à la sûreté, mais à la salubrité et

[1] *Mutach's Revolutionsgesch.* Ir Th. S. 153.

[2] Décret du 27 janv. 1800.

[3] Loi du 6 mai 1800.

[4] Décret du 5 févr.

[5] Loi du 20 févr.

à la propreté des prisons[1]. Dans l'intérêt de l'agriculture et de la propriété, l'on décréta le rachat du droit de parcours[2]. La société d'économie rurale de Zurich, depuis longtemps active à perfectionner l'agriculture suisse, seconda les autorités en donnant aux campagnards indigens de bonnes directions pour la culture de la terre et des semences pour les prochaines récoltes[3].

Le gouvernement prit un soin plus efficace encore des pauvres et de leur avenir par des encouragemens donnés à leur éducateur *Pestalozzi*. A la suite des maux de la guerre, de la stagnation de l'industrie et de la disette, un philanthrope de Berthoud, au Canton de Berne, Fischer, appuyé par Stapfer, écrivit au pasteur de Gais dans le pays d'Appenzell, de lui envoyer des enfans pauvres à élever. Krüsi, jeune régent à l'âme candide, lui amena vingt-six enfans des deux sexes. Sous la protection du préfet Schnell et du docteur Grimm, une école fut fondée; Krüsi la dirigea; Fischer, qui mourut bientôt, le recommanda aux bons conseils et à l'amitié de Pestalozzi. Les autorités de Berthoud n'eussent pas alors osé confier à Pestalozzi une école primaire; cet homme immortel n'aurait pu réellement entrer en concurrence avec les plus ordinaires des aspirans. Il avait tout contre lui : prononciation dure et peu distincte, mauvaise écriture, ignorance du dessin, dédain de l'érudition grammaticale. Il avait étudié diverses branches d'histoire naturelle, mais avec insouciance

[1] Arrêté du 3 avril.
[2] Loi du 4 avril.
[3] *Von Tillier*, II, 130.

de la classification et de la terminologie. Instruit des opérations principales sur les nombres, il n'aurait guère su se tirer d'une multiplication ou d'une division avec des chiffres un peu considérables, et probablement il n'avait jamais essayé de démontrer un théorème de géométrie. Depuis des années, ce rêveur n'avait point lu de livres. Il ne savait pas même chanter : dans les momens où son âme s'enflammait, il fredonnait sans art et chaque fois sur un air différent :

« Süsse, heilige Natur,
Lass mich gehn auf deine Spur[1]; »

surtout ces deux vers :

« Wann ich dann ermüdet bin,
Sink ich dir an' Busen hin[2]. »

Mais, au lieu des connaissances usuelles qu'un jeune homme de talens ordinaires peut acquérir en deux ans, il connaissait ce que la plupart des maitres ignoraient, l'esprit de l'homme, les lois de son développement, les affections humaines, l'art de les animer et de les ennoblir; il contemplait incessamment par une intuition intime la marche de la nature et l'histoire de l'humanité. Les efforts qu'il fit ensuite pour arracher à la misère morale des enfans abandonnés, le plongérent lui-même dans la pauvreté. Lorsque les armées françaises le chassèrent de Stanz, où il avait recueilli des orphelins au milieu de ruines, il chercha un refuge à Berthoud. Il essaya l'application de ses idées dans une école de petits

[1] « Douce et sainte Nature, laisse-moi suivre tes traces. »
[2] « Si alors la fatigue m'accable, je me repose sur ton sein. »



enfans tenus par une femme, et donna des leçons dans quelques maisons particulières et à des enfans de la contrée d'Einsidlen adoptés par la ville. La Commission exécutive lui concéda la permission de réunir les différentes écoles dans le château, où il obtint de plus en plus d'espace [1]. Elle lui donna de vastes jardins potagers et du bois de chauffage [2]; à sa recommandation, les Conseils helvétiques accordèrent à Pestalozzi pour sa vie, et à ses héritiers dix ans après sa mort, le droit exclusif d'imprimer ses ouvrages [3]. Ainsi grandit sous le patronage d'un gouvernement de quelques jours l'immortel génie d'un des réformateurs de l'éducation.

Sans rechercher ce qu'étaient les sentimens et la vie de tel d'entre les chefs de la République, on doit reconnaître dans la tendance de ces soins un *retour vers les idées morales* : retour demandé par l'opinion publique, commandé par la nécessité.

La rupture des liens de la famille et de la société, les principes d'une liberté fausse, la présence prolongée des armées françaises, les logemens forcés qui introduisaient ces militaires étrangers au sein de ménages pauvres, la guerre qui rapprochait les jeunes soldats helvétiques de ces soldats aux mœurs libres, avaient propagé les désordres moraux. Les rapports officiels adressés de tous les Cantons au gouvernement attestaient une licence croissante. Les agens de l'autorité et le ministre de la Justice et de la Police

[1] Ces faits sont exposés avec développement dans une notice que Krüsi a bien voulu me communiquer avant son impression dans la *Pedagogische Revue herausg. v. Dr Mager*. Stuttgart.

[2] *Protoc de la Comm. exéc.* 23 juillet.

[3] Décret du 5 mars, *Bull. des lois*, III, 544, 545.



attribuèrent essentiellement ces ravages exercés sur la moralité publique aux auberges et aux cabarets multipliés outre mesure au nom de la liberté d'industrie [1]. Les Conseils en diminuèrent le nombre et soumirent ces établissemens à une police plus rigoureuse [2]. Des municipalités du Canton de Berne se plaignirent de l'engouement de la jeunesse pour les divertissemens bruyans et dispendieux. Le préfet cantonal Gaudenz Planta protégea la danse du dimanche contre les représentations des autorités locales. Celles-ci offrirent leur démission. Le gouvernement promit son appui aux municipalités dans l'intérêt des mœurs et remplaça ce préfet trop indulgent. Les jeunes générations, loin d'être l'espoir de la patrie, présageaient une décadence morale, principe de toutes les autres. La Commission exécutive chercha le remède à ce mal dans le rétablissement des tribunaux de mœurs. Elle estima qu'on devait abandonner ces théories qui élèvent un mur de séparation entre Dieu et le citoyen, entre la religion et la loi [3]. D'après les idées des théoriciens, on regardait la suppression de ces tribunaux comme une fausse conséquence de la séparation des pouvoirs, comme une des calamités les plus déplorables et comme le grief le plus digne de considération contre l'administration directoriale [4]. Cette question

[1] *Protoc. de la Comm. exéc.* 19 mars.

[2] Loi du 4 avril et Arrêté du 18.

[3] *Message de la Comm. exéc. aux Conseils législ.* 19 févr.; *von Tillier*, II, 142-144.

[4] *Einige Bemerkungen über d. Zustand d. Religion u. ihrer Diener.* Bern. 1800. Il avait déjà fait distribuer, en août 1798, à tous les membres du Corps législatif, un écrit populaire du pasteur Duvoisin sur ce sujet. Voir aussi *Ueber d. Rechte d. Kirche.* Bern, 1800, et ci-dessus, pp. 404 et 405.



resta pendante jusque sous la législature qui suivit[1].

Le nouveau gouvernement provisoire avait reçu à son institution la mission expresse de mettre un terme aux effets funestes de la révolution sur les mœurs. On éclaira, dans des discussions[2] et par des écrits, les questions concernant les droits de l'Église et ses rapports avec l'État[3]. On ne songea guère à la séparation de ces deux sociétés[4]; mais on réclamait respect pour la religion et l'Église, maintien des anciennes institutions religieuses, garanties contre la trop grande dépendance des pasteurs à l'égard de leurs paroisses; pour l'Etat, haute surveillance de police, droit de s'informer de la nature, de l'organisation et de la doctrine de chaque Église, et de ne rien tolérer de contraire à la moralité; droit de faire examiner les candidats avant la déclaration de leur éligibilité; collation des meilleures cures pour encourager les hommes de mérite. Si l'État salarie le clergé, dit Stapfer, dont nous venons d'emprunter les idées, cela ne lui donne pas le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église. Il est le dépositaire et l'administrateur des biens donnés à l'Église. La plupart de ses propriétés domaniales sont d'origine ecclésiastique; payer l'Église est donc pour lui une obligation sacrée. Une loi organique pour le clergé, faite par les autorités civiles,

[1] *Bullet. helvét.* 1800, déc. p. 257. Le rétablissement des consistoires fut particulièrement combattu par le sénateur Jules Muret; *ibid.* pp. 202, 205, 210-212.

[2] *Ueber die Rechte d. Kirche.*

[3] Stapfer publia en 1800 : *Ueber d. Besoldungen d. Kirchen-Diener.* Bern. 8°, outre la brochure citée p. 422, n° 4. Le 14 janvier, parut : *Adresse d. Bernerischen Kirchen-Raths an d. Vollz. Ausschuss.* 8°.

[4] Voir la fin du chapitre suivant.



sera toujours imparfaite; elle manquera son but, si le clergé n'est pas admis à la délibération [1]. La révolution du 7 janvier à peine accomplie, le Conseil ecclésiastique de Berne salua publiquement avec joie un ordre de choses où il pensait que la vérité et le droit remplaceraient la passion et l'arbitraire [2]. On entendit l'écho de cette voix sur les bords du lac de Zurich et sur ceux du lac Léman.

La Commission exécutive, convaincue que la religion est le plus ferme appui de l'État et la première source de l'amélioration et du bonheur du peuple, déclara qu'elle ne reconnaissait pas de devoir plus sacré que d'honorer la religion, de soutenir ses ministres et de favoriser l'éducation religieuse et morale [3]. Elle s'empressa d'imprimer une nouvelle direction à l'administration ecclésiastique. Elle ne conserva des innovations du Directoire que les résultats nécessaires du nouvel ordre de choses; elle rétablit l'ancienne discipline et les anciens usages qui n'étaient ni contraires aux principes de la constitution, ni abolis par une loi. Elle rendit aux collateurs leur droit, pourvu qu'il ne fût pas d'origine féodale [4]. Elle limita l'influence des municipalités sur l'administration des biens de l'Église et des pauvres, influence rendue funeste par l'incapacité, la négligence et la cupidité. On admit de nouveau les pasteurs aux délibérations et à l'examen des comptes

[1] *Stapfer, Ueber d. Besold. d. Kirchen-Diener.*

[2] *Adresse d. Bern. Kirchen-Raths,* in-8°, 1800.

[3] *La Comm. exéc. au Cons. ecclés. de Berne,* 21 janv. *Helv. Neuigk.* 672, 673.

[4] Arrêté du 22 janv.

pour empêcher les dilapidations [1]. Les municipalités furent tenues de nommer, sur la demande des ministres du culte et aux frais de ceux-ci, des receveurs pour la perception des prémices [2]. Les Conseils législatifs ne songèrent qu'un peu tard à se faire rendre compte de l'arriéré des indemnités dues aux ministres des deux Confessions [3].

Les rapports du gouvernement avec l'Église catholique consistèrent principalement dans des conflits au sujet du *placet* [4], au sujet de prêtres et de moines peu favorables au nouvel ordre de choses, ou d'écrits hostiles à l'une ou à l'autre partie [5]. L'État avait pris à lui la propriété tout comme l'usufruit des biens des couvens en général. Il accablait de charges ce qu'il en laissait entre les mains des corporations religieuses. Les Chambres administratives avaient appliqué à de pressans besoins les récoltes et le prix du fermage [6].

La réaction morale contre l'esprit de la période précédente, plus sensible encore dans les idées que dans les faits, se liait par le respect des choses anciennes à une des tendances de la réaction politique. La Commission des Dix, si active pour le renversement du Directoire, afin d'éloigner d'elle tout soupçon d'ambition, déclara, dès que la révolution fut accomplie, son intention de soutenir le nouveau gouvernement. Elle proposa aux Conseils législatifs la triple base d'une nouvelle constitution, la garantie des droits de l'hom-

[1] Arrêté du 19 avril.
[2] Arrêté du 12 mars.
[3] Decret du 24 juillet.
[4] Arrêté du 5 févr.
[5] *Von Tillier*. II, 133-136.
[6] *Ib.* 136; *Protoc. de la Comm. exéc.* 7 mai.

me, l'unité de la République et le système représentatif. Les Conseils les adoptèrent sur-le-champ et déclarèrent qu'ils ne délibéreraient sur aucun projet de constitution qui serait en opposition avec ces principes; ils déclarèrent ennemi de la patrie et du peuple quiconque tenterait d'opérer une séparation entre les diverses parties de la République ou la séparation de ces parties d'avec le tout, ou d'établir une constitution sur des principes opposés [1]. Le Sénat, préparant une réforme constitutionnelle dès les dernières semaines de l'année écoulée, entendit deux projets et délibéra lentement sur celui de la minorité, qu'il prit pour base. Au milieu de février la majorité n'avait encore pu s'entendre que sur l'idée de diviser l'Helvétie en quatre-vingt-dix districts, qui remplaceraient les Cantons; les quatre-vingt-dix Assemblées primaires auraient en quelque sorte formé des landsgémeinde [2]. Une innovation si prodigieuse annonçait de la persistance dans le système unitaire. Le jurisconsulte bernois Kouhn, membre du Sénat et de la Commission des Dix, se mit à la tête des défenseurs de l'unité par son écrit savant et profond *sur le système unitaire et le fédéralisme comme bases d'une constitution helvétique.* Il signala les fautes et les tendances erronées du Directoire, l'absence de plan chez les Conseils législatifs, l'étroitesse des passions politiques, la grossièreté de la démagogie, le secret de la faiblesse de la Suisse dévoilé à l'Europe par les événemens des deux dernières années.

Des écrivains de divers Cantons adressèrent au

[1] Loi du 14 janv.

[2] *Von Tillier*, II, 18.

gouvernement des mémoires sur la question constitutionnelle[1] ou la traitèrent dans des brochures. Le plus grand nombre se prononça pour une constitution unique, mais le fédéralisme eut aussi ses défenseurs. Les hommes qui regrettaient leurs anciennes prérogatives prirent rang dans ce parti, ainsi que les Suisses convaincus qu'on ne violente ou n'abandonne pas impunément la loi résultant du développement historique d'une nation. Quelques-uns essayaient de concilier les deux principes. Cette polémique agitait le public non moins que les écrivains. Le parti aristocratique bernois, actif depuis que son chef-lieu était devenu celui du gouvernement helvétique, s'agita, de son côté, pour ramener l'ordre de choses antérieur à 1798. D'Erlach, de Spiez[2], adressa dans ce but à Talleyrand un mémoire où il proposait de réduire le nombre des Cantons à treize au plus en y incorporant les bailliages communs. De grands Cantons aux frontières; Berne seul pour l'ouest et le midi occidental. Exclusion des Grisons, foyer de trouble pour la Confédération. Comme centre général du pouvoir exécutif, un congrès permanent siégeant à Berne et composé de vingt-cinq membres élus par les Cantons, suivant leur force et leur population; pour compétence, tout ce qui concerne la Suisse entière comme corps politique. Dans les Cantons, des gouvernemens aristocratiques élec-

[1] Le rapport fait au Grand-Conseil sur ces mémoires distingue comme les plus remarquables ceux de Tscharner, ancien préfet de Berne, du sénateur Barras, valaisan, de Nægueli, pasteur à Wetzikon, dans le Canton de Zurich, du juge de district Bosset et du capitaine Bonjour, tous deux d'Avenches, de Louis Porta, de Polier-le-Grand, et de Henri Heidegger, de Zurich.

[2] Notre t. XV, 524.



tifs [1]. La France souriait à la vue de ces divisions, qui entretenaient la faiblesse de l'Helvétie [2]; les politiques suisses qui observaient ce secret sourire, prévoyaient qu'aucune constitution élaborée dans de telles circonstances n'aurait chance de vie [3]. D'autres pressentaient que les Conseils, sans cesse entravés par des pétitions et par des incidens irritans, troublés par des discussions passionnées et par les noms d'aristocrates et de sans-culottes, de ci-devant et de terroristes, se sépareraient sans avoir édifié une constitution, nouvelle tour de Babel [4].

Depuis le 7 janvier, comme auparavant, les *rapports avec la France* étaient une source d'inquiétudes pour le gouvernement helvétique. Sa double représentation à Paris l'augmentait. Zeltner, demeuré ministre plénipotentiaire, se voyait contrarié par Jenner, accrédité à titre de commissaire diplomatique. Il se plaignit amèrement de ce que celui-ci empiétait sur ses attributions et démontra la convenance de n'avoir qu'un seul envoyé muni de pouvoirs suffisans. Son idée prit faveur : on le rappela lui-même en termes honorables, et l'on accrédita Jenner comme ministre plénipotentiaire [5].

Les maux causés par l'alliance offensive, les avan-

[1] *Mémoire au ministre des Relat. extér.* 30 juin 1800.

[2] Lire les discours d'Anderwerth et de Secretan à la séance du Grand-Conseil du 15 mars.

[3] Discours de Kouhn au Grand-Cons. 17 mars.

[4] Von der Flüh au Grand-Cons. 26 mars, *Helv. Neuigk.* 764.

[5] *Von Tillier*, II, 43, 44.

tages de la neutralité sacrifiée à la France, se faisaient mieux sentir de jour en jour. La neutralité devint le mot d'ordre des hommes politiques ; sans elle point d'indépendance ; elle seule renfermait, à l'égard de toutes les puissances, une garantie que la faiblesse de la Suisse recevait et donnait dans l'intérêt commun [1]. Ces vues étaient celles de la Commission des Dix. Le gouvernement, qui les partageait, multiplia, pour les réaliser, les démarches auprès du ministère français. Elles stimulèrent son attention.

Le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, remit au Premier Consul un mémoire fort remarquable sur les rapports de la France avec la Suisse. Il y disait en substance : « Malgré l'éloignement des anciennes aristocraties, la neutralité suisse a rendu un service important à la France, pendant la guerre de la révolution, en couvrant la plus faible partie de ses frontières. Le Directoire a commis une faute en rompant la neutralité à l'instigation d'Ochs et de Laharpe, qui travaillaient un membre de cette autorité fort irritable et animé d'une vengeance personnelle. Les maux qui accompagnent toujours une révolution furent aggravés d'une manière criante par les extorsions de beaucoup de fonctionnaires civils et militaires, en sorte qu'on souleva contre soi non-seulement l'Helvétie opprimée, mais même toute l'Europe. Néanmoins les Suisses, fidèles à leur habitude, demeurèrent assez tranquilles et impartiaux dans l'appréciation des événemens. La Suisse a tiré de sa révolution un avantage du moins, celui d'une plus grande unité, qu'on peut modifier suivant les

[1] *B.-F. Kuhn, Ueber d. Einheitssystem u. d. Fœderalismus.*



circonstances et les besoins. On a conclu avec l'Helvétie une alliance défensive et offensive, ensuite un traité de commerce; mais les Conseils l'ont rejeté. Des circonstances impérieuses pourraient sans doute amener des rapports qui renverseraient toutes les régles ordinaires, principalement si deux peuples se trouvaient forcés par leur position à rompre entr'eux toutes les barrières pour s'unir contre un ennemi commun. Mais dans les temps calmes, il faut revenir à l'état naturel. La correspondance des divers plénipotentiaires français en Suisse fait voir que, malgré la divergence de leurs vues, tous se sont accordés dans leur chaleureux attachement pour ce pays, et dans une sincère pitié pour les maux qu'il endure. Ils paraissaient également d'accord pour souhaiter que l'Helvétie pût introduire par elle-même et sans intervention étrangère les changemens projetés en dernier lieu. Le plénipotentiaire de la France a reçu l'invitation de ne pas se mêler le moins du monde des affaires intérieures du pays. Comme le parti renversé par l'opinion publique s'est prononcé le plus vivement en faveur de l'alliance défensive et offensive, ses successeurs doivent naturellement entrer dans une voie opposée et demander la neutralité. Cette neutralité a été une tradition merveilleuse et non moins heureuse, qu'il faudrait encore à présent se garder de détruire, si cela n'avait malheureusement eu lieu déjà. Mais dans le moment actuel, les puissances ne s'accorderaient mutuellement aucune confiance. Ce n'est qu'à la paix générale que tout peut reprendre une assiette plus ferme et la Suisse regagner son indépendance et une organisation plus solide, pour se rapprocher ensuite da-

vantage de son ancien état historique, où la propriété foncière prendrait la place de l'hérédité et où l'on conserverait un lien central moins dispendieux, tandis que les localités reprendraient plus d'indépendance. Quoique la situation actuelle de la Suisse soit très-déplorable et doive exciter la pitié du ministre, pour le moment il ne donnera pas les mains à une demande de la neutralité ; mais pour cet objet, tout comme pour le traité de commerce, il renverra à la paix générale. Il se bornera à promettre le remboursement successif des avances faites par le gouvernement helvétique, et il ne pourra trop souvent exprimer son respect pour l'indépendance de la nation helvétique et le principe de non-intervention dans ses affaires intérieures [1]. »

Talleyrand ne se trompa point dans ses prévisions; le gouvernement helvétique chargea Jenner de préparer les voies à la neutralité, en recourant à la sagesse, à l'expérience et à la bienveillance de l'ambassadeur de Prusse à Paris, M. de Sandoz [2]. Jenner, au coup d'œil pénétrant, rapproché d'ailleurs des hommes qui dirigeaient les destinées de la France, comptait peu sur leur bienveillance pour la cause de la neutralité. Il conseilla de s'adresser directement à l'Autriche. On s'en tint à la diplomatie traditionnelle, et l'on invita Jenner à poursuivre les négociations à Paris [3].

Reinhard, ministre des Relations extérieures pen-

[1] *Mémoire* présenté par Talleyrand au Premier Consul au commencement de 1800, annexé à *Mutach's Revolutionsgeschichte.*

[2] *Protoc. de la Comm. exéc.* 25 janvier ; *Lettre du min. des Relat. extér.* 26 janv.

[3] *Le min. des Relat. extér. à Jenner,* 5 mars.

dant l'interrègne habilement calculé par Talleyrand, remplaça Pichon en Suisse comme plénipotentiaire. Il reçut des instructions empreintes d'une bienveillance que Jenner méconnut dans le compte qu'il en rendit à la Commission exécutive [1]. Nous y avons lu :

« La naissance, les progrès, les développemens de la révolution helvétique sont un des torts les plus graves du premier Directoire français..... On sait avec quelle impudeur on trouva le secret de tout piller, de tout prendre, d'étendre le brigandage jusque sur la médiocrité et même jusque sur la misère.... C'est la trace encore sanglante de ces calamités qu'il faut s'efforcer d'effacer aujourd'hui..... »

A propos du traité d'alliance :

« Quand on est poussé par les circonstances loin des routes ordinaires, quand on est obligé de faire de deux nations deux camps militaires entre lesquels il faut abattre les barrières, afin de pourvoir plus sûrement à la défense commune; quand c'est avec le fonds même et la propriété des peuples qu'il faut sauver leur avenir, sans doute alors les mots d'indépendance, de respect pour les traités, les promesses et les garanties données ou reçues, tout est vain, parce que tout est impérieux, comme la guerre et la nécessité.

» Mais quand on reprend le cours des choses sociales et des lois de la paix, tout est simple et facile, tout se réduit à la combinaison du meilleur système d'alliance et de traités qu'indiquent la situation actuelle du monde politique et le vœu de la nature. »

[1] *Dépêche de Jenner à la Comm. exéc.* dans le *Protoc. de celle-ci* du 18 févr.



Le ministère reconnaît ensuite que tous les agens français, dans les circonstances et avec les opinions les plus diverses, sont arrivés au bout de quelque temps à la même manière de voir et de juger, et ce langage uniforme est celui de l'intérêt pour les Helvétiens, de la compassion pour ce qu'ils ont souffert, de la louange pour leurs bonnes intentions, de l'apologie pour les espèces de torts qu'il est juste d'imputer à l'impatience qu'excitent les infortunes même inévitables.

Il rappelle que depuis bien des mois le gouvernement français a professé solennellement l'immuable volonté de respecter toujours les gouvernemens qui existent, et de ne jamais compromettre l'influence française, en la mêlant aux mouvemens intérieurs d'aucun pays, surtout à l'égard de la République helvétique. « L'on a même poussé jusqu'au scrupule les recommandations répétées au chargé d'affaires de France, de ne rien négliger pour éviter jusqu'au soupçon de l'entreprise d'aucune espèce d'influence française, et à cet égard les instructions du gouvernement ont été si ponctuellement suivies, qu'aucune plainte n'a pu être faite, même par les hommes du parti vaincu; qu'on n'a pu citer aucune démarche, aucune parole d'aucun agent français, militaire ou civil. »

Il en vient ensuite à la renommée de la *neutralité de l'Helvétie*, « sorte d'illusion, dit-il, à laquelle les biens qu'elle produisait n'ont pu survivre; secret de sa faiblesse, longtemps gardé par l'avantage de ses voisins et pour son propre bonheur. » Il ajoute : « Les siècles seuls peuvent refaire leur ouvrage qu'un

moment a détruit. Ce n'est pas la même guerre, ce ne sont pas les mêmes hommes, ce n'est pas la même époque qui peut revoir inviolable le territoire que les différentes armées ont occupé à la fois et tour-à-tour.... Ce n'est donc qu'à la paix générale, lorsque tout ce qui a été ébranlé deviendra fixe, que la Suisse pourra reconquérir et son indépendance absolue et une constitution définitive, qui, comme il est déjà facile de le prévoir, se rapprochera de celle qui se recommande par des souvenirs de bonheur et pourra seulement, grâce à l'influence de nos exemples et des idées nouvelles, changer quelques bases, en modifier d'autres, suppléer peut-être à l'hérédité par la propriété, mais toujours conserver un lien fédéral, un centre de gouvernement peu dispendieux et des localités souveraines, indépendantes. »

Le plénipotentiaire devra donner l'assurance que le gouvernement réparera le passé autant que possible, mais ne rien promettre d'actuel, « vu que la guerre, que nous soutenons pour eux et pour nous, dit le ministre, doit concentrer tous nos efforts et absorber tous nos moyens. »

En conséquence des observations qui précèdent, on ajournera la neutralité et le traité de commerce jusqu'à la paix générale. « Des conventions durables ne peuvent qu'être à jamais désavantageuses, si elles sont conclues à des époques où des besoins impérieux conseillent beaucoup de sacrifices.

» C'est par ces mêmes raisons que l'intérêt de la Suisse autant que celui de la France conseille d'insister, comme le ministre des Relations extérieures a chargé le citoyen Pichon de le faire depuis l'expulsion

des Directeurs helvétiques, pour que rien de définitif sur la constitution de ce pays ne soit arrêté avant la paix.

» Il est facile de sentir que la discussion définitive de cette constitution peut recevoir des modifications de la situation générale de l'Europe à cette époque, qu'elle peut même offrir quelques moyens de pacification en y insérant ce que l'Autriche pourrait demander de convenable et d'admissible pour la sûreté de ses frontières.

» Le ministre plénipotentiaire de la République trouvera vraisemblablement que les hommes portés aux places par le dernier mouvement qui a renversé le Directoire, sont en général ceux qui conviennent le mieux au système de la France, et qui rallient aussi le plus l'opinion publique en Suisse. Ils paraissent également éloignés de la ligne des brouillons révolutionnaires et de ceux qui veulent le retour de l'ancien ordre de choses.

» On ne peut trop recommander au ministre de France de ne jamais employer dans aucune circonstance, pour arriver à ce que désire le gouvernement français, que le langage de l'insinuation, que l'influence très-indirecte des conversations et des conseils inofficiels; ce n'est pas seulement à nos rapports avec la Suisse, mais à la renommée de notre diplomatie dans toute l'Europe, qu'il importe de continuer à établir d'une manière solennelle, constante, inattaquable même aux efforts de l'esprit de parti, notre inviolable respect pour l'indépendance des gouvernemens. Il est facile de sentir qu'il est surtout important d'opposer en Suisse le contraste de ces nou-



veaux principes au souvenir des maux que la violente influence de la France lui a fait souffrir. »

Muni de ces instructions, dont le lecteur peut maintenant apprécier l'esprit, le nouveau plénipotentiaire fut reçu avec solennité (6 mars); le ministre des Relations extérieures et le président de la Commission exécutive prononcèrent de brillans discours; Reinhard se contenta de phrases générales et vagues [1]. Dans ce même temps, le ministère français répondit catégoriquement à une note de Jenner sur la neutralité, par un refus pour le temps présent, refus accompagné des protestations ordinaires d'attachement et des reproches aussi ordinaires et aussi insignifians sur les suggestions malveillantes auxquelles il prétendait que le gouvernement helvétique prêtait l'oreille [2].

Au lieu de répliquer, la Commission exécutive décida, séance tenante, de mettre sous les yeux du gouvernement français le tableau de la situation de l'Helvétie. « Tandis qu'on espérait quelque indem» nité, dit-il, dans une note à Reinhard, les ministres » français parlent de nouveaux sacrifices [3]. Les four» nitures faites à l'armée française jusqu'à ce jour, » dépassent 23,000,000 de francs, sans compter les » voitures des communes, ni l'entretien des généraux

[1] *Helv. Neuigk.* 731; *Bull. helv.* mars et avril, ou tome XII, pp. 51, 52, 69-71.

[2] *Protoc. de la Comm. exéc.* 12 mars.

[3] Talleyrand, félicitant Jenner, au nom des Consuls, sur la révolution du 7 janvier, lui avait, entre autres, adressé ces paroles : « Dites-leur (aux membres du nouveau gouvernement) que les maux sont plus prompts à faire qu'à réparer, qu'ainsi il serait injuste de compter sur une réparation complète dans un moment où la République française se trouve elle-même embarrassée. » *Bull. helvét.* 24 janv. 1800, p. 178.

» et commandans et des troupes qui tombent à la » charge des municipalités. Les traitemens des fonc- » tionnaires publics sont arriérés de dix-huit mois, » ceux des législateurs les plus favorisés et des mem- » bres du pouvoir exécutif, de onze mois. Les ecclé- » siastiques se trouvent dans la position la plus gê- » née. La somme des arrérages ne s'élève pas à moins » de 6,750,000 fr. Les impôts ne sont point propor- » tionnés aux besoins courans. De dix-neuf Cantons, » quatre sont occupés par l'ennemi, sept ravagés et » les huit autres épuisés par des fournitures forcées. » Les revenus du mois de janvier ont à peine suffi » pour les frais de quarante hôpitaux français, dont » l'entretien a été mis par Moreau à la charge de » l'Helvétie. Déjà les vivres renchérissent. Dans cet » état, l'Helvétie ne saurait subsister plus longtemps » sans secours, etc. » Cette note si sombre fut communiquée au ministère français et à Moreau [1]. — Lecourbe venait de se plaindre des obstacles que le gouvernement helvétique mettait au succès de ses opérations; il avait menacé d'adresser ses griefs au général en chef Moreau et de recourir aux plus rigoureuses mesures de contrainte. Il avait fini par demander deux cents charrois des Cantons de Berne, Léman, Fribourg et Soleure. La Commission exécutive y avait consenti en gémissant, pour détourner de ces Cantons de nouvelles rigueurs [2]. Six semaines auparavant, Glayre parlant à cœur ouvert à Pichon, lui dit que la France « avait jusqu'ici mis les autorités

[1] *Ib.* et *Note du 13 mars, adressée par ordre de la Comm. exéc. au cit. Reinhard, plénip. de la Rép. française.*

[2] *Protoc. de la Comm. exéc.* 10 mars.



helvétiques entre le pays et l'armée; que ces autorités s'étaient chargées de l'odieux des exactions à faire sur le peuple, tant qu'elles avaient pu les régulariser sur son nécessaire, en quelque sorte; mais que le moment approchait où il faudrait que d'exacteurs ils devinssent bourreaux, et qu'ils disputassent à la nation, l'épée à la main, sa propre subsistance pour subvenir à celle de l'armée française ; que lorsque ces moyens coërcitifs deviendraient nécessaires, l'Exécutif, sans chaleur et sans éclat, l'annoncerait aux représentans de la France et leur remettrait le pays entre les mains [1]. »

Dans un message secret adressé aux Conseils législatifs le 14 mars, la Commission résuma les démarches qu'elle avait faites auprès de la France, la situation de l'Helvétie et l'opposition qu'elle-même rencontrait dans les Conseils. « Nous n'avons rien négligé, dit- » elle, pour obtenir le consentement du gouverne- » ment français à la neutralité helvétique : missions » extraordinaires, adresses pressantes, notes minis- » térielles, tout atteste notre zèle pour un objet si » important. Nous avons aussi invoqué l'interven- » tion du roi de Prusse. Il nous a donné des preuves » réitérées de sa bonté et de l'intérêt qu'il porte à » notre indépendance [2]. » Le message exposait ensuite l'épuisement de l'Helvétie, près de 2,000,000 de francs de Suisse inutilement dépensés pour la mise sur pied d'une vingtaine de mille hommes, les finances ruinées, la lente perception des impôts, même

[1] *Pichon au min.* 2 pluv. (22 janv.).

[2] Le projet de faire des démarches directes à Vienne fut abandonné. *Pichon au min.* 18 pluv.

dans les Cantons qui avaient le moins souffert. La Commission se plaignait enfin du système de critique et de dénigrement suivi dans les Conseils à son égard. « On nous blâme incessamment, dit-elle; on nous » rend suspects à la nation. Renoncez à vos préjugés » injustes. Nous vous demandons votre confiance » dans le sentiment de l'avoir méritée. »

Les Conseils répondirent qu'aucun de leurs actes n'annonçait l'intention de ravaler le gouvernement; ils déclinèrent la responsabilité des manifestations individuelles et appelèrent l'attention de la Commission exécutive sur trois points, dignes de toute sa sollicitude : l'impartialité dans le choix des fonctionnaires publics, l'état des finances, et le maintien du système unitaire, seul moyen de régénérer l'Helvétie et de consolider sa liberté [1].

Une lutte entre les pouvoirs exécutif et législatif n'était pas difficile à prévoir. Le 7 janvier avait substitué au Directoire la Commission exécutive, nommée dans un esprit tout opposé, mais il avait laissé subsister l'ancien Corps législatif, avec sa minorité pleine de ressentiment, d'audace et d'adresse. Par l'influence de cette minorité on donna la préférence à un projet de constitution qui condamnait d'avance les principes de la Commission exécutive. Des motions, attaques dirigées contre cette autorité, se succédaient rapidement. Les matières inflammables s'amassaient.

Une démarche hasardée par la Commission exécutive détermina l'explosion. Elle exposa au Premier Consul, dans une lettre, la triste situation de l'Helvé-

[1] *Protoc. du Gr.-Cons., séance secrète du* 26 mars; *Prot. de la Comm. exéc.* 31 mars.



tie et lui demanda de prévenir la ruine totale de ce pays. Jenner dut remettre cette missive dans une audience particulière. La Commission l'accompagna d'une lettre à ce ministre, dans laquelle on lui dépeignait la situation présente : le jacobinisme s'agitant contre l'ordre de choses issu du 7 janvier; l'impossibilité d'agir contre la théorie des Jacobins, tant qu'elle ne se traduisait pas en faits; la constitution jacobite marchant vers sa fin, pendant ce 93 de l'Helvétie; la France disant tout bas : « Restez sous le provisoire, » et tout haut : « Faites ce que vous voudrez; » enfin la probabilité d'une crise prochaine [1]. Par l'infidélité du chef de la chancellerie des Relations extérieures, Clavel d'Uxières, dévoué au parti patriote du Léman, des copies de ces deux pièces officielles circulèrent dans les Conseils [2]. Une délibération secrète et orageuse aboutit à demander catégoriquement les motifs de cette dépêche [3]. Le public s'entretenait mystérieusement du projet de renverser la Commission pour la remplacer par les hommes les plus exagérés de l'Helvétie et surtout par des patriotes vaudois mécontens. Le 11 avril, l'ambassadeur français, dans une audience demandée, assura la Commission exécutive de la considération et de l'appui de son gouvernement, et lui notifia que la France attachait la plus grande importance à ce qu'elle conservât son autorité, tout comme la tranquillité publique. Stupéfaits, les adversaires du gouvernement se turent, du jour qu'ils virent derrière lui le bras de la France. Ils ne comprirent pas tout de suite le motif de cette démarche : Bonaparte avait be-

[1] Voir la lettre dans le *Bull. des lois*, VI, 285-288.

[2] *Bull. des lois*, VI, 285.

[3] *Ib.* 288.

soin de la tranquillité de la Suisse et du dévouement de ses autorités, pour exécuter en Italie ses plans gigantesques.

La Commission enhardie adressa au Corps législatif une réponse en partie agressive. Elle lui reprocha l'irrégularité de la marche suivie dans l'espèce d'accusation intentée contre elle, la violation du secret des archives, dans lesquelles elle lui avait offert d'admettre ses députés, « le scandale de ce procédé déloyal. » En s'immisçant dans les rapports de l'Helvétie avec une puissance étrangère, les législateurs usurpaient les fonctions du pouvoir exécutif, contrairement aux principes constitutionnels. La Commission avait donné au ministre du gouvernement helvétique à Paris de simples informations, indispensables pour sa mission. Elle avait désiré connaître le vœu de la France au sujet d'une constitution intempestive qu'elle ne pouvait approuver. La Commission se plaignit ensuite du système de déconsidération suivi à son égard, et de l'accueil fait par le Corps législatif aux adresses dirigées contre elle. Elle vit dans celles-ci « l'œuvre d'un petit nombre d'agitateurs et d'agens de discorde que l'Europe entière a signalés, dit-elle, sous le nom de *Jacobins*. »—
« Pour éviter l'équivoque, continue-t-elle, nous allons
» définir ce mot et fixer le sens dans lequel il est em-
» ployé dans notre lettre. Nous n'appelons pas *Jaco-*
» *bins* ces citoyens séduits qui cèdent à des invitations
» artificieuses et placent leurs noms au pied de ces
» adresses dont on leur cache avec soin le sens et les
» vues secrètes. Nous n'appelons pas *Jacobins* ces amis
» chauds et sincères de la liberté, qui la veulent forte-
» ment, qui s'alarment à la seule pensée des dangers
» qu'elle peut courir, qui s'indignent à l'idée du re-

» tour d'un régime qui donnait à quelques-uns les » droits de tous, et formait au sein de l'Helvétie une » classe distincte et privilégiée. Nous appelons *Jaco-* » *bins* ces hommes ennemis irréconciliables de tout ré- » gime où ils ne dominent pas et de tout gouvernement » où ils n'ont pas une influence exclusive; ces hommes » qui n'ont voulu faire rendre au peuple ses droits » que pour les usurper par l'intrigue et régner sous » son nom; ces hommes enfin, qui n'aiment dans l'au- » torité que le pouvoir d'opprimer et de nuire. Voilà, » Citoyens Représentans, ceux que nous avons appelés » Jacobins, que le 18 brumaire avait étonnés et qui » de nouveau s'agitent en Helvétie. Nous avons appelé » constitution *jacobite*, celle qui dans ses résultats né- » cessaires amènerait dans les places les hommes que » nous venons de dépeindre; qui soumettrait la mal- » heureuse Helvétie à un régime de terreur et d'im- » péritie, tel qu'elle devrait regretter celui qui n'est » plus et maudire à jamais une révolution qui aurait » mis ses destinées en des mains perfides, dont il fau- » drait bientôt les arracher au prix du sang de ses en- » fans. Telle fut en France la constitution de 1793, » et telle serait dans ses résultats celle dont vous avez » posé les bases. Ne vous y méprenez pas, nous ne » l'appelons pas *jacobite* comme faite par des Jacobins, » mais parce qu'elle est faite pour eux. »

La Commission aborde ensuite la question de la légitimité du travail constituant : « Nous avons le droit de » vous demander avec toute la nation où est le mandat » qui vous a donné la mission de changer dans son entier » la constitution que le peuple avait acceptée et jurée » avec vous; et, comme on l'a dit avec sagesse, avez- » vous dû couper la branche sur laquelle vous étiez

» assis? » La nation n'a point accordé aux Conseils le pouvoir constituant. La Commission chargée de l'exécution des lois aura le droit de refuser son aveu à une œuvre qui n'a point le sacré caractère d'une charte. L'époque d'ailleurs est imprudemment choisie : essayer au fort de la tempête de nouvelles manœuvres et un vaisseau d'une nouvelle construction! Mais la Commission repousse aussi hautement et unanimement le retour de l'ancienne Confédération, dont l'expérience a constaté l'incohérence et la faiblesse. Elle voudrait une constitution dont l'expérience eût assuré les bases. « Entre l'aristocratie et la démagogie, il est un milieu » dans lequel les parties élémentaires d'un peuple se » placent dans un juste équilibre. Ce régime résiste » par son aplomb aux secousses du dedans et du de- » hors; autour de lui se rangent la sûreté des person- » nes et des propriétés, les droits du mérite et des » lumières, la confiance dans l'avenir, la prospérité de » l'agriculture et du commerce, toutes les félicités de » la paix et de la bienveillance étrangère. C'est cette » constitution que nous appelons par nos vœux, et » sous la garantie de laquelle nous voulons descendre » au tombeau, avec la pensée que nous laissons une » patrie à nos enfans. » La Commission finit par redemander en termes assez vifs la dépêche soustraite à ses archives déloyalement [1].

Le Corps législatif, blessé, se contint. Il ne continua pas la lutte, il restitua la dépêche [2]. Le Grand-Conseil invita même le Sénat à suspendre ses délibérations sur l'acte constitutionnel; mais le Sénat

[1] *Message du 15 avril, Bull. des lois*, VI, 288-298 ; *Bull. helv.* 19 avril 1800; *Lettre de la Comm. exéc. à Jenner, min. à Paris. Bull. helv.* 26 avril.

[2] *Protoc. du Gr.-Cons.*, séance secrète du 21 avril.



n'adhéra point à cette invitation, pour ne pas sembler obéir à une action du dehors [1].

Dans le même temps (21 avril) le Grand-Conseil manifesta quelque crainte de l'influence étrangère. Reinhard, en son propre nom et pas à titre d'ambassadeur, invita, le 19 avril, à une conférence dans sa demeure, Glayre et Dolder, de la Commission exécutive, Secretan, Zimmermann et Escher, du Grand-Conseil, Muret, du Sénat. Il leur montra que l'intérêt de l'Helvétie, de la liberté et du système représentatif exigeait que les Conseils renonçassent à délibérer sur un projet de constitution absurde dans ses principes et inexécutable; il désirait que la Commission exécutive demandât l'ajournement des Conseils et la nomination d'une Commission législative, qui projetterait une constitution appropriée aux besoins du pays. Muret et Secretan protestèrent avec chaleur contre cette proposition; ils exigèrent une note officielle pour délibérer sur un objet si grave, mais ils ne purent l'obtenir [2]. La Commission exécutive reconnut le lendemain que l'ajournement n'était ni désirable ni possible [3]. Toutefois les paroles de la France, respectueuses pour l'indépendance de l'Helvétie, ne firent prendre le change à personne sur sa dépendance réelle.

Les débats sur la constitution et la petite guerre parlementaire absorbaient l'attention du Corps législatif et bornaient son horizon intellectuel. Il s'isolait des combi-

[1] *Protoc. de la Comm. exéc.* 23 avril.

[2] *Von Tillier*, II, 42, 43.

[3] *Protoc. de la Comm. exéc.* 22 avril.

naisons de la politique générale, se roidissait contre l'esprit de son propre pays et ne trouvait pas le temps de débrouiller le chaos informe de la législation civile et criminelle, qui rassemblait, sous les formes les plus variées, toutes les erreurs des siècles barbares. Déjà, vers le milieu de mars, le Grand-Conseil avait laissé sans réponse quatre-vingts messages du pouvoir exécutif [1].

Cependant la misère continuait d'être l'état normal des peuplades helvétiques; quelques-unes ne pouvaient ni payer les impôts à l'État, ni donner du pain à leurs enfans. Le préfet de la Linth, au lieu du produit des contributions qu'on lui demandait, envoya au gouvernement le tableau du dénûment de ses administrés. Partout la pauvreté, le désespoir. Tandis que des hordes guerrières entraient dans le pays au bruit du tambour, sifflant et chantant, les Glaronnais envoyaient leurs enfans par troupes dans d'autres Cantons, pour chercher un morceau de pain et un abri. Du 10 janvier au 26 mars, Zurich vit arriver dans ses murs 1115 de ces enfans de Glaris, et quelques centaines des contrées voisines et d'Appenzell. Une partie se rendit par bandes dans l'Argovie, à Bâle, à Soleure, à Berne, à Bienne et jusque dans le Léman. Quand on voyait se tenir dans une rue ou sur une place publique une troupe de ces enfans à demi-nus, des habitans, émus de pitié, venaient prendre par la main, ici l'un, là un autre, et les emmenaient dans leurs maisons; ceux qui restaient continuaient leur route jusqu'à ce qu'ils fussent tous recueillis. L'abus s'en mêla; l'avarice paternelle prit le masque de la misère. La vie errante corrompit enfans et adultes; bon nom-

[1] *Reinhard au min.* 28 ventôse et 19 germinal (19 mars et 9 avril).



bre préférèrent au travail les attraits du vagabondage[1]. Les productions de la terre manquaient; les Appenzellois aisés convertirent leurs créances en blé. Mais dans certaines contrées le prochain avenir de l'agriculture était compromis. Les Thurgoviens, à qui le séjour des Français pendant trois mois venait de coûter 1,095,658 florins, privés de leurs provisions et même de leurs cabanes, voyaient en maint endroit les ennemis couper leurs plus beaux arbres fruitiers, blesser ou tuer leurs bestiaux dans les étables, enlever leurs outils, scier leurs charrues. Au mois d'avril une société de secours se forma et se mit en rapport avec les autorités, dans le but de soulager les pauvres et de leur fournir des pommes de terre pour semence. Elle disposa de trop peu de ressources pour remédier à la misère, mais son exemple éveilla la charité. Le préfet sollicita du gouvernement des secours ou sa démission, ne voulant pas « voir périr de faim le bon et fidèle » peuple du Canton de Thurgovie[2]. »

D'autres officiers publics demandaient à résigner leurs fonctions, accablés de soucis et de travaux, mal ou point payés. La pénurie du gouvernement égalait la misère du peuple. Les indemnités dues jusqu'au 1er mars 1800, aux fonctionnaires publics et aux ministres de la religion, s'élevaient à six millions et trois quarts[3]; elles furent déclarées arriérées, on statua de pourvoir à l'acquittement par la mise en vente de biens nationaux et d'assigner par le sort les fonctionnaires sur les acheteurs[4]. Un décret spécial des Con-

[1] *Von Tillier*, II, 104-106.

[2] *Protoc. de la Comm. exéc.* 10 févr.

[3] *Helvetische Neuigk.* 748.

[4] Lois du 10 avril et du 13 mai, *Bull. des lois*, III, 600-605, et IV, 34-38.

seils législatifs ordonna de payer aux membres des premières autorités de la République, non pas sur-le-champ, mais « au plus tôt possible, » un mois de leurs honoraires[1]. En mai 1800, la solde due aux milices mises en activité dans le courant de l'année 1799, fut reconnue dette sacrée de l'État, pour être payée par des assignations aussi[2]. Les caisses cantonales étaient le plus souvent aussi vides que le trésor central. Au mois de mars 1800 le gouvernement chargea le ministre des Finances, sous sa responsabilité personnelle, de faire rentrer dans la quinzaine toutes les impositions arriérées de 1799; à cet effet, il mit la force armée à la disposition des fonctionnaires civils[3]; mais la contrainte ne peut battre monnaie. On s'efforça d'équilibrer les dépenses et les recettes, d'éviter une banqueroute à force d'économie; on réorganisa le ministère des Finances; le ministre proposa un nouveau système d'impôts: tout cela constatait le mal, mais ne le guérissait pas. Dans les deux mois présumés les plus favorables, les recettes ne couvrirent qu'un sixième des besoins de l'État. Un sénateur proposa l'abolition des impôts, odieux au peuple, surtout à celui des Petits Cantons, et le rétablissement des dîmes et censes. On apprit, à cette occasion, par un rapport du ministre des Finances, que la liquidation des droits féodaux échouait contre les obstacles et le mauvais vouloir. Pendant la présence des troupes autrichiennes la dîme fut rétablie dans les Cantons italiens. Le commissaire helvétique Zschokke, arrivé avec l'armée fran-

[1] Décret du 10 avril 1800, *Bulletin des lois*, III, 599.
[2] Décret du 13 mai, *ibid.* IV, 39, 40.
[3] *Protoc. de la Comm. exéc.* 19 mars.

çaise, laissa subsister cet impôt pour calmer et gagner le clergé. Les Conseils, afin de ne pas consentir à la dîme nominativement, autorisèrent la Commission exécutive « à percevoir, pour l'année courante, dans les Cantons de Bellinzona et Lugano, les impôts qui lui paraîtraient les plus convenables [1]. » Cette décision rencontra pourtant une opposition assez vive dans le Sénat; J.-J. Cart la combattit avec son éloquence mordante. Force fut d'accepter la seule imposition que consentît à payer une population, naguère attroupée tumultuairement pour mettre à la charge de ses magistrats les fournitures dont elle devait acquitter les frais [2]. Les ressources extraordinaires qu'on venait de créer ne produisirent pas ce qu'on en attendait. Il ne se trouva guère d'acheteurs pour les biens nationaux et les créances de la République : l'État jouissait de peu de crédit et le pays offrait peu de sûreté. Jenner fut plus heureux à Paris : il négocia une créance de l'ancien gouvernement bernois sur le duché de Meklembourg et tint 100,000 francs de France à la disposition du gouvernement helvétique; il annonça de plus l'espoir d'obtenir le paiement des 3 millions d'indemnité, si l'on consentait à un sacrifice de dix pour cent. La Commission exécutive y consentit sans balancer [3].

Le ministère de la Guerre, autre calamité, absorbait, dans les momens les plus favorables, les trois quarts du revenu effectif. La solde des troupes coûtait 26,000 francs par mois. Pendant les sept pre-

[1] Décret du 9 juillet.

[2] *Von Tillier*, II, 111, 112.

[3] *Protoc. de la Comm. exéc.* 3 mai.

miers mois de 1800, on alloua pour 1,300,000 francs de crédits à ce ministère, et pourtant on n'avait qu'une armée bien faible en proportion des besoins de la Suisse et des dispositions belliqueuses d'une partie de la population. L'on supprima par économie les exercices militaires. Des murmures éclatèrent parmi l'élite vaudoise qui ne recevait pas sa solde arriérée.

L'esprit de la troupe ne valait guère mieux que sa situation. Foulant aux pieds mainte fois les lois de la discipline, elle donnait lieu à plus de plaintes et commettait plus d'excès que les Français. Les officiers mêmes manquaient de respect aux représentans du peuple revêtus de leur costume [1]. Les Conseils se virent dans le cas d'accorder par une loi un pardon général aux déserteurs [2].

Même esprit d'insubordination chez quelques populations. Une partie du clergé rendait la chaire hostile au gouvernement; des prédications acérées par la satire représentaient les caisses de l'État remplies, non d'argent, mais de décrets [3]. Tant de causes ruinaient tellement l'autorité centrale, que le pays, privé d'un gouvernement paternel, mais ferme, ressemblait à un navire sans pilote, poussé çà et là par les vents sur la haute mer [4]. »

La presse surtout se montrait active et hostile.

[1] *Protoc. de la Comm. exéc.* 28 janv. 1800.

[2] Loi du 22 mars.

[3] *Truttmann à la Comm. exéc.* 27 et 30 avril. La Comm. lui accorda de nouveau, le 4 mai, 15 louis pour dépenses secrètes. Arch. helv. Cartons: *Sicherheits-Polizey*.

[4] *Le préfet de Lucerne* (Rüttimann) *à la Comm. exéc.* 1[er] avril. Arch. helv. *Sicherheits-Polizey*.



Journaux et brochures multipliaient les attaques. Des pamphlets se répandaient sous le manteau. Le pasteur Schweizer, d'Embrach, publia, au nom de la totalité des citoyens du Canton de Zurich, un mémoire au gouvernement helvétique, dans lequel il invitait les citoyens à la révolte ouverte et à la résistance aux tribunaux. Mis en accusation, il fit imprimer une défense encore plus hardie. Les tribunaux le libérèrent sur le chef de crime d'État; il ne subit qu'une peine correctionnelle pour abus de la presse [1]. Un autre pasteur zuricois, Zimmermann, déploya impunément une audace de langage peu évangélique. Une attaque sous forme d'une *Lettre de Julius Alpinus, citoyen d'Aventicum,* partit de la plume véhémente de l'ex-Directeur Laharpe [2]. Le public lisait plus avidement les journaux de l'opposition que ceux du gouvernement [3]. La Commission exécutive ordonna une surveillance spéciale sur tous les papiers publics et brochures ou libelles [4]. En revanche, elle restreignit la violation du secret des lettres, réprima les abus d'autorité que commettaient à cet égard divers fonctionnaires publics [5].

Les souffrances du commerce attirèrent aussi l'attention de la Commission exécutive. Elle obtint du général Moreau l'ouverture de trois passages pour les communications commerciales avec l'Italie et l'Allemagne, par le Saint-Gothard, par Mondstein dans le Rheinthal et par le Petit-Bâle. Moreau protégea le

[1] Décret du 16 mai.

[2] *Protoc. de la Comm. exéc.* 9 juin.

[3] *Von Tillier,* II, 115-118; 141, 142.

[4] Arrêté du 12 juillet, *Bull. des lois,* VI, 442, 443.

[5] Arrêté du 13 juin, *ibid.* 338-340.

transit. Le gouvernement fixa uniformément le droit d'entrée et de sortie à un pour cent et assura l'exécution de la loi sur la liberté de commerce et d'industrie et sur le libre établissement [1]. Les Conseils conçurent, mais ne purent réaliser l'idée féconde d'un système unique de péages et de routes pour toute l'Helvétie [2].

[1] *Protoc. de la Comm. exéc.* 16 févr., 21 mars, 3 et 14 avril; *Ordre du jour de Moreau,* 3 ventôse (22 févr.).

[2] Résolution du 10 juin, *Bull. des lois,* IV, 75-77.



APPENDICE;

PAGE 286, NOTE 3.

20 *Novembre* 1798. — *Procès-verbal n°* 38.

Présidence du citoyen LAHARPE.

Le Président du Directoire exécutif, ayant appris que des secrets qui intéressent au plus haut degré les destinées de la République, ont été révélés le 18 novembre au soir par le citoyen *Ochs* à un ministre étranger, a ordonné que l'original de la réponse adressée le 19 au Directoire exécutif français, soit rapporté sur le bureau du Directoire comme une pièce qui, n'exprimant pas les véritables sentimens du gouvernement helvétique, pourrait induire en erreur celui de la France, auquel nous voulons donner des preuves indubitables de notre attachement en même temps que nous voulons tenir un langage digne d'hommes libres.

Le Président dépose l'original de cette lettre et consigne au procès-verbal le présent rapport pour que la patrie, menacée de nouvelles humiliations et de nouveaux malheurs, connaisse celui qui les prépare et les provoque en découvrant les secrets de notre gouvernement.

Il demande qu'après avoir répondu sur-le-champ aux faits ci-dessus, Ochs se retire dans l'appartement attenant, pour que le Directoire délibère en liberté.

Le Président demande à Ochs de déclarer catégoriquement s'il est vrai que le 18 novembre au soir il ait fait connaître au citoyen Perrochel, ministre plénipotentiaire de la République française, mandé auprès de lui, le contenu d'une lettre écrite de Paris le 14 brumaire par le citoyen Haller,



ministre helvétique près la République cisalpine, au citoyen Bégos, ministre des Relations extérieures.

Ochs convient avoir parlé de cette lettre à Perrochel.

On l'invite à se retirer.

Les directeurs Laharpe, Glayre et Oberlin trouvent que la faute est grave et a compromis les intérêts de la République;

Que la lettre au Directoire français proposée par Ochs est de nature à laisser du doute sur les sentimens du Directoire helvétique;

Mais désirant prévenir pour l'avantage de la République les divisions intestines, et cédant à l'espérance que l'aveu du citoyen Ochs est un signe qu'il ne se permettra pas de récidive, il a arrêté :

Le tout sera consigné au procès-verbal, celui-ci signé par chaque Directeur, scellé du grand sceau et déposé aux archives secrètes, pour n'en sortir que par arrêté du Directoire exécutif.

La lettre au Directoire français sera soumise à une commission délibérative.

Ochs aura connaissance du présent arrêté.

Ochs est appelé au Directoire. Le Président lui présente la gravité du cas et lui communique la délibération.

Signé : LAHARPE, OBERLIN, GLAYRE.

—

Lettre de Haller à Bégos, à Lucerne.

Paris, le 14 brumaire.

.... « Vous serez content de Perrochel, qui est bien instruit sur votre compte et qui est un homme selon votre cœur; au besoin, écrivez-moi et je le ferais aller.

» Visconti vous portera une lettre de moi; c'est un assez bon diable dont vous n'aurez qu'à vous louer, un peu trop révolutionnaire, mais facile à mener.

» Je n'insiste pas auprès de Talleyrand, parce que je ne crois pas à une longue existence. Reubell ne peut pas le souffrir et attend avec impatience le moment de lui casser le cou. Vous savez que ces moments sont presque à commandement; si cependant vous désirez quelque chose de lui, parlez, et je vous le procurerai.

» Soyez tranquille, ici on ne se mêlera des hommes chez vous que bien difficilement; laissez bavarder tant qu'on voudra, ils ne chercheront qu'à vous mettre dans la guerre jusqu'au cou et ne vous donneront que des secours bien insignifians. Notre Directoire doit être roide et en garde, il sait aussi bien que moi combien en général sont étrangers aux gouvernements la morale, l'amitié, la reconnaissance, etc.; tous mots vides de sens et tracés sur le sable. »

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

TABLE.

LIVRE QUINZIÈME.

LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE.

SECTION Ire. — MOUVEMENT ASCENDANT.





FIN DE LA TABLE.


Princeton University Library
32101 073598573

